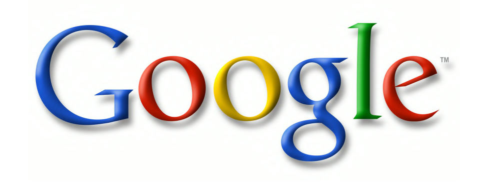


DAF
Velly

HISTOIRE
DE
FRANCE.

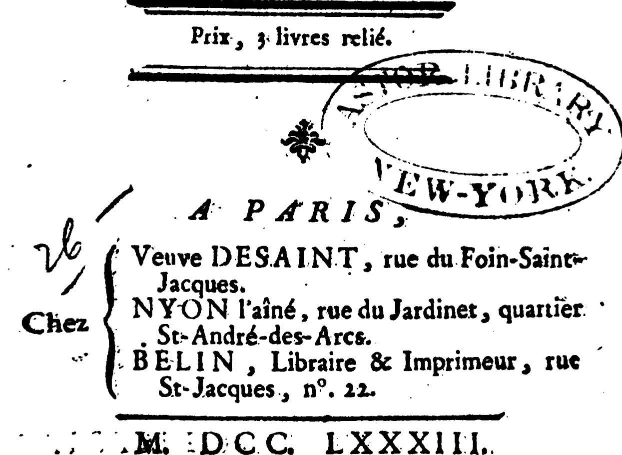
TOME VINGT-CINQUIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au règne de Louis XIV.

Par M. GARNIER, Historiographe du Roi, & de Monsieur, pour le Maine & l'Anjou, Inspecteur & ancien Professeur du Collége-Royal, de l'Académie des Belles-Lettres.

TOME VINGT-CINQUIÈME.



Prix, 3 livres relié.

A PARIS,

Chez Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.
NYON l'aîné, rue du Jardinet, quartier St-André-des-Arcs.
BELIN, Libraire & Imprimeur, rue St-Jacques, n°. 22.

M. DCC. LXXXIII.



HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS I.

AN. 1535.

Causes de rupture entre la France et la Savoie.

Manuscr. de Béthune. Du Bellai. Ferron. Dupui, traité des droits. Guichenon, hist. de Bress.

DEPUIS près d'un siècle la maison de Savoie florissoit en paix sous la protection de la couronne de France. Les ducs, sans craindre de compromettre leur indépendance, venoient familièrement à la cour de nos rois, transigeoient avec eux sur les objets litigieux qui auroient pu troubler la bonne intelligence, & ne manquoient presque jamais de les consulter sur l'établissement de leurs enfans. Nos

AN. 1535. rois, de leur côté, loin de se prévaloir d'une déférence purement volontaire, cédoient à l'amitié ce qu'ils auroient refusé à la force; &, contens de réserver les droits de leur couronne, ils abandonnoient ordinairement la jouissance des terres contestées : voisins redoutables, mais amis généreux, ils se chargeoient, pendant les minorités, de l'administration du duché, élevoient sous leurs yeux les princes appellés à la succession, régloient le partage des cadets, & assignoient sur leur propre trésor une dot aux princesses. Philippe, pere du duc régnant, avoit été marié deux fois : la première avec Marguerite de Bourbon, dont il eut Philibert, qui lui succéda dans le duché, & Louise, mariée au comte d'Angoulême, & mère de François I ; la seconde, avec Claude de Brosse-Penthièvre, qui lui donna Charles, Philippe & Philiberte. Dans le contrat de mariage de Philippe, qui n'étoit encore que comte de Bresse, avec Marguerite de Bourbon, il avoit été stipulé que les enfans qui en proviendroient, hériteroient de tous les biens paternels, à l'exclusion des oncles

ou des cousins, & même des enfans d'un second lit. En vertu de cette clause, la succession entière de la maison de Savoie sembloit dévolue, après la mort de Philibert, décédé sans postérité, à Louise, veuve du comte d'Angoulême & mere de François I. Mais comme la loi Salique, observée en Savoie ainsi qu'en France, l'excluoit de toute prétention au duché, elle se borna à réclamer, 1°. la dot de Marguerite de Bourbon, sa mere; 2°. les trésors & les meubles de Philippe & de Philibert, son père, & son frère, successivement ducs de Savoie; 3°. la Bresse & toutes les autres terres qui ne se trouvoient point irrévocablement unies à la couronne ducale. Charles III, l'aîné des enfans du second lit, s'étoit déjà mis en possession de toute la succession, & fut d'autant moins alarmé de cette réclamation, que la France; engagée dans les guerres d'Italie, avoit le plus grand intérêt à le ménager, & que la comtesse d'Angoulême, haïe d'Anne de Bretagne, ne jouissoit d'aucun crédit à la cour de Louis XII. Lorsqu'elle se trouvà en quelque sorte dépositaire de toute l'autorité sous le nom du roi

AN. 1535.

AN. 1535. son fils, ses demandes, quoique beaucoup plus inquiétantes, devinrent aussi infiniment moins vives, parce qu'elle sentit combien étoit précieuse l'alliance du duc de Savoie, soit pour combattre les Suisses, soit pour se réconcilier avec eux. Elles paroissoient même parfaitement oubliées, lorsqu'une tentative imprudente que fit le duc pour soustraire une partie de ses états à la jurisdiction du clergé de France, en sollicitant furtivement à Rome l'érection de deux évêchés, l'un à Bourg, l'autre à Anneci, réveilla toutes les anciennes querelles. François, qui se crut méprisé, éclata en menaces, & fit avancer des troupes sur la frontière : le duc, qui n'étoit point en état de résister à une invasion subite, prit le sage parti de renoncer sur-le-champ à la grace qu'il venoit d'obtenir du Saint Siége. Content d'avoir désarmé le monarque par ce léger sacrifice, il ne songea point à transiger avec la régente, aimant mieux laisser subsister un germe de division entre les deux états, que de se dépouiller d'une foible portion de ses revenus. Après ce nuage passager, l'union paroissoit rétablie; François, né

généreux & ſincère, continua d'en uſer envers la maiſon de Savoie comme en avoient uſé ſes prédéceſſeurs : outre l'établiſſement honorable qu'il avoit déjà donné en Provence, à René, bâtard de Savoie, il dota Philiberte en lui faiſant épouſer Julien de Médicis, frère du pape Léon X; il attira en France Philippe, qualifié comte de Génevois, qui forma dans le royaume la dernière maiſon des ducs de Nemours. AN. 1535.

Le duc, au contraire, toujours plein de défiance & de ſoupçons, ſongea dès-lors à ſe précautionner contre un nouvel orage, en ſe donnant un allié dont la puiſſance pût impoſer à la France. Il épouſa Béatrix de Portugal, ſœur de l'impératrice; &, ſoit par une déférence aveugle aux ſentimens de cette princeſſe, ſoit plutôt qu'il ne fît que ſuivre le plan de politique qu'il s'étoit propoſé en contractant cette alliance, il s'éloigna de jour en jour de ſes premiers engagemens avec le roi : car bien qu'il gardât encore les apparences d'une exacte neutralité, les bannis de Milan trouvoient un aſyle ouvert ſur ſes terres, au lieu que les couriers François ne les traverſoient plus

AN. 1535. en sûreté; & lorsque le connétable de Bourbon, devenu l'ennemi le plus implacable de sa patrie, vint solliciter des secours à la cour de Turin, il y trouva une faveur si déclarée, que le duc & la duchesse mirent en gage leurs pierreries pour lui procurer des moyens de remplir ses projets de vengeance : ce fut avec cet argent que fut levée l'armée de lansquenets, qui fit François prisonnier à Pavie. Au lieu de compâtir au malheur du roi, son neveu & son protecteur héréditaire, le duc avoit eu l'imprudence d'écrire à l'empereur, son beau-frère, des lettres de félicitation qui ne restèrent point ignorées en France. Enfin, lorsqu'après la pacification de Cambrai, l'empereur vint remplir la cérémonie de son couronnement en Italie, le duc se montra le plus empressé de tous les souverains à lui plaire, & reçut pour prix de ses services & de ses complaisances, le comté d'Ast, ancien patrimoine de la maison d'Orléans; don insidieux qu'il auroit rejetté avec horreur, s'il eût considéré à quels dangers il s'exposoit en l'acceptant : car ne pouvant espérer de le garder, si les François mettoient le pied en Italie,

il falloit leur en fermer l'entrée, intriguer auprès des Suisses pour les détacher de l'alliance de cette couronne, exposer ses provinces au premier feu d'un voisin formidable, & se mettre à la merci de la cour de Madrid, qui le sacrifieroit peut-être, mais dont il ne pouvoit plus se dispenser de suivre les ordres, quelques contraires qu'ils fussent à ses vrais intérêts : de-là le refus qu'il fit au pape & au roi de leur ouvrir les portes de la ville de Nice, qu'ils avoient choisie pour le lieu de leur entrevue : de-là encore le nouveau refus qu'il fit au roi de lui accorder, comme auparavant, le passage sur ses terres pour aller venger le meurtre de l'écuyer Merveille. Un événement qui n'étoit ni prévu ni préparé, apprit bientôt au duc combien il avoit eu tort de préférer de petits intérêts à une alliance qui avoit toujours paru si précieuse à ses prédécesseurs.

An. 1535.

La ville de Genève, enclavée dans ses états, comprenoit dans une petite enceinte trois pouvoirs discordans & jaloux : l'évêque qui en étoit qualifié prince, & qui en avoit été autrefois l'unique souverain, conservoit encore

Révolution de Genève. *Spon, hist. de Gen. Guichenon, hist. de Bress. Du Bellai. Sleidan.*

AN. 1535. la puiſſance légiſlative, le droit de battre monnoie, & la haute-juſtice; mais, n'ayant plus la force coactive, il voyoit chaque jour ſon autorité compromiſe, & il étoit réduit à diſſimuler des offenſes qu'il n'avoit aucun moyen de réprimer. Les bourgeois, en vertu des priviléges qu'ils avoient ſucceſſivement obtenus, & qu'ils étendoient à leur gré, ſe créoient des magiſtrats, avoient la juſtice criminelle, la police, une milice, un tréſor commun; &, ce qui caractériſe encore davantage la ſouveraineté, le droit de ſe lier par des traités avec les puiſſances étrangères. Le duc, en qualité de comte de Génevois, n'exerçoit, dans l'enceinte de la ville, que les fonctions de vidome ou vidame, c'eſt-à-dire, de premier officier de l'évêque; mais, ſouverain abſolu de tout le territoire environnant, & la tenant en quelque ſorte bloquée par les châteaux qu'il avoit fait conſtruire ſur toutes les iſſues, & juſque dans les fauxbourgs, il avoit mille moyens de perdre ceux qui oſoient lui réſiſter. Les prétentions inconciliables de l'évêque & des bourgeois, en le faiſant rechercher des deux partis, devoient naturel-

lement aboutir à le rendre maître unique & absolu de la ville, & il se croyoit si sûr d'y parvenir, qu'il ne se donnoit pas même la peine de cacher ses prétentions. Pierre de la Baume, qui occupoit alors ce siége, fatigué des contradictions qu'il avoit à essuyer de la part des magistrats, s'étoit retiré dans ses terres de Franche-Comté, avec le projet de ne plus reparoître à Genève, & de transiger avec le duc sur les restes d'une souveraineté orageuse & presque méconnue. Les bourgeois, alarmés des dispositions de leur évêque, songèrent de leur côté à se procurer des traités de combourgeoisie, & de garantie, tant avec le canton de Fribourg, toujours zélé pour l'ancienne religion, qu'avec celui de Berne, qui avoit embrassé la réforme de Zuingle. AN. 1535.

Au milieu de cette fermentation générale des esprits, quelques réfugiés François, entr'autres Guillaume Farel, chassé dix ans auparavant de Meaux, s'introduirent à Genève; &, sous l'humble dénomination de maîtres d'école, ils y répandirent les principes d'une doctrine trop favorable à la liberté pour n'être pas goûtée par des

AN. 1535. esprits impatiens de secouer le joug de leur évêque. Le peuple se porta en foule à leurs leçons, & comme ils ne trouvoient point d'écoles assez vastes pour suffire à l'affluence de leurs auditeurs, ils se laissèrent entraîner dans les églises. Quelque rapides que fussent les progrès de la nouvelle doctrine, la révolution ne s'opéra pas sans exciter de violens orages. Le clergé qui étoit très-ignorant, mais très-nombreux, les officiers & les pensionnaires de l'évêque & du duc, un nombre plus considérable encore d'honnêtes citoyens attachés à l'ancien culte, & remplis d'horreur pour ces nouveautés, s'unirent entr'eux; & appuyés des députés du canton de Fribourg, ils parvinrent, après de longs & de sanglans débats, à proscrire & à chasser de la ville les prédicans François. Ce premier avantage fut de courte durée. Les partisans de la nouveauté s'appuyant à leur tour des députés de Berne, encore plus redoutés que ceux de Fribourg, ramenèrent en triomphe leurs docteurs, & les mirent en possession des principales églises. La ville fut, pendant plusieurs mois, livrée à toutes les horreurs d'une guerre civile

& domestique; les bourgeois des deux partis s'attroupoient sur les places publiques, & s'attaquoient sans distinction & sans ménagement : tel fils combattoit contre son pere, & tel mari comptoit sa femme au rang de ses plus mortels ennemis. Les magistrats, dont la voix ne pouvoit presque plus se faire entendre, indiquèrent une dispute réglée sur les points controversés, afin, disoient-ils, de découvrir la vérité, & de parvenir à une conciliation générale; mais en effet, pour achever de disposer les esprits à un changement déjà résolu. L'évêque, qui en fut informé, défendit cette dispute, sous peine d'excommunication. Elle ne laissa pas de s'ouvrir au jour indiqué; mais il ne se présenta pour soutenir la religion Romaine, que deux athelètes de mauvaise foi, qui, après avoir passé condamnation sur tous les points, finirent par faire une abjuration solemnelle. La messe fut abolie par un décret public : les chanoines, les prêtres, les religieuses, & tous ceux qui refusèrent de se conformer au nouveau culte, se retirèrent à Anneci, où le duc leur avoit préparé un asyle.

AN. 1535.

Ce qui venoit de se passer offroit au

AN. 1535. duc l'occasion la plus favorable qu'il pût desirer, d'accomplir enfin ses projets sur Genève. L'évêque étoit d'autant plus disposé à transiger de sa principauté, qu'il n'avoit par lui-même aucun moyen de la recouvrer : le pape & le sacré collége, qui s'étoient jusqu'alors opposés à un pareil transport, n'avoient plus aucun prétexte de rejetter le seul arrangement qui pût rétablir la religion Catholique à Genève, & fermer à l'hérésie la porte de l'Italie. Charles fit envelopper cette ville par quelques corps de milice, & n'auroit éprouvé aucune difficulté à la réduire, s'il n'eût eu le malheur de se trouver brouillé avec la France.

François, soit par lui-même, soit par le crédit qu'il avoit parmi les Cantons, pouvoit à son gré assurer ou renverser l'entreprise du duc. S'il n'eût consulté que l'intérêt de l'état, il auroit laissé prendre Genève ; car, puisqu'il vouloit préserver son royaume de l'hérésie, & qu'il condamnoit impitoyablement aux flammes tous ceux qui s'en laissoient infecter, auroit-il pu consentir à la planter en quelque sorte de ses propres mains dans une ville

limitrophe, & où l'on ne parloit point d'autre langue que la françoise? Mais aveuglé par son ressentiment, & ne considérant que le plaisir de se venger d'un allié infidèle, il donna ordre à François de Montbel, seigneur de Verets, & à Renzo de Céré, de conduire à Genève un renfort de troupes, & partagea d'avance avec le canton de Berne, les états de la maison de Savoie. Les Bernois, qui n'avoient rien à démêler avec le duc, & qui ne s'annoncèrent que comme les alliés des Génevois, commencèrent cependant par s'approprier le riche pays de Vaud, & les villes de Lausanne & d'Yverdun: le canton de Fribourg, quoiqu'il eût rompu son alliance avec Genève, aussi-tôt qu'il s'étoit apperçu qu'elle penchoit vers la réforme, ne laissa pas, de son côté, de se mettre en possession du comté de Romont, de peur, publioit-il, que les hérétiques ne s'en emparassent: les Valaisans occupèrent une partie du Chablais, tandis que les Génevois démolissoient les châteaux du duc, trop voisins de leur ville, & se formoient un petit territoire. Toutes ces conquêtes se firent sans effusion de

AN. 1535.

AN. 1535. ſang, parce que le malheureux duc, attaqué en même-temps par un ennemi bien plus redoutable, n'avoit pu ſe diſpenſer de réunir toutes ſes forces, pour ſauver au moins la portion de ſes états la plus facile à défendre.

Avant que de ſe porter à aucun acte d'hoſtilité, François fit chercher à la chambre des comptes tous les titres qui conſtatoient les droits de la couronne, ſur une partie des états de la maiſon de Savoie; ayant enſuite fait rédiger un mémoire ſuccint de tout ce qu'il avoit à réclamer ſur le duc, il lui adreſſa le préſident Poyet, avec ordre de demander, 1°. la ſucceſſion mobiliaire des ducs Philippe & Philibert, dont il ſe portoit pour héritier, comme ſubſtitué aux droits de Louiſe de Savoie ſa mère; 2°. le comté de Nice & la principauté de Piémont, qui avoient fait anciennement partie du comté de Provence, offrant de rembourſer le prix de l'engagement; 3°. l'hommage du Faucigni, ancien fief du Dauphiné; 4°. pluſieurs places du marquiſat de Saluces, ſucceſſivement uſurpées ſur les petits ſouverains de cet état, qui étoient vaſſaux de la couronne. Le duc oppo-

soit aux titres dont Poyet appuyoit chaque article de ses demandes, des traités postérieurs qu'il conservoit, disoit-il, précieusement dans ses archives, & il ne demandoit autre chose, sinon qu'on lui laissât le temps de les mettre en ordre & de les produire; mais Poyet, qui n'avoit ni la volonté ni la commission d'examiner ces prétendus traités, lui déclara sèchement qu'il falloit sur-le-champ donner satisfaction au roi, ou se préparer à la guerre, & partit sans autre explication. Le duc cherchant à gagner du temps jusqu'à ce que l'empereur, qui s'étoit arrêté en Sicile après son expédition de Tunis, pût venir le défendre, envoya des ambassadeurs à la suite de Poyet, pour offrir au roi, 1°. la liberté de traverser comme auparavant ses états, s'il avoit dessein de porter la guerre dans le duché de Milan; 2°. la restitution du comté d'Ast, qu'il n'avoit reçu des mains de l'empereur, que pour avoir le mérite de le rendre au roi, qui en étoit le vrai propriétaire; 3°. un congrès dans telle ville qu'il plairoit au roi de choisir, où un certain nombre de jurisconsultes examineroient à loisir les titres respectifs sur les provinces en

AN. 1535.

AN. 1535. litige, & prononceroient définitivement à qui elles devoient appartenir. Quant aux prétentions formées plus de vingt ans auparavant par [illegible] e la duchesse d'Angoulême, [illegible] ces- sion mobiliair[illegible] P[illegible] re- nouvellées [illegible] il prioit le r[illegible] ent elles auss[illegible] d teuses [illegible] pe chose [illegible] ce nem[illegible] on sub[illegible] ial le[illegible] & j[illegible] ju [illegible]

ſacrés que pour mieux le trahir & lui retenir ſon héritage, & tourna le dos à l'ambaſſadeur. Peu de tems après, les troupes déjà réparties dans la Bourgogne & le Dauphiné, pénétrèrent dans la Breſſe & la Savoie, & ſoumirent ces deux provinces; tandis que les Suiſſes, comme nous l'avons déjà dit, s'emparoient, avec la même facilité, des terres qui étoient à leur bienſéance.

AN. 1535.

Conquête de la Savoie et d'une partie du Piémont.

Du Bellai. Ferron. Sleidan. P. Jove.

Incapable de réſiſter à tant d'ennemis, le duc s'étoit ſagement borné à la défenſe du Piémont. Il donna ordre à Philippe Torniel & à Jean-Jacques Médequin, marquis de Marignan, d'aller avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, ſe retrancher au Pas de Suze, d'où il auroit été impoſſible de les déloger; mais, ſoit qu'il s'en fût aviſé trop tard, ſoit qu'il eût été mal obéi, il fut prévenu par les François. Annebau & Montejan, le premier, colonel-général de la cavalerie légère, le ſecond, des nouveaux légionnaires, avoient déjà établi leur camp à la tête du défilé, lorſque les deux généraux ennemis s'en app[illegible]hèrent. Le duc ne ſe trouvan[illegible] [illegible]n ſûreté dans ſa capitale, emb[illegible] [illegible]omptement ſes effets les pl[illegible]

AN. 1535. cieux sur le Pô, & se retira à Verceil, la derniere place de ses états du côté du Milanès. Turin & les autres places qu'il abandonnoit, ouvrirent leurs portes aux François. L'amiral, à qui le roi avoit confié la conduite de cette expédition, établit partout des gouverneurs, reçut le serment de fidélité des habitans; &, quoiqu'il n'eût encore que la moitié des troupes qui devoient composer son armée, il se hâta de marcher du côté de Verçeil, afin de ne pas laisser au duc le tems de se reconnoître. S'étant avancé jusqu'au bord de la Doire, il découvrit les ennemis sur la rive opposée, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cents chevaux; il n'avoit avec lui qu'environ seize mille légionnaires & deux cents cinquante chevaux. N'osant hasarder le passage, jusqu'à ce qu'il eût été joint par le reste de sa cavalerie, il se proposoit d'employer ce tems à jetter un pont sur cette riviere : l'ardeur de ces troupes ne le lui permit pas. Un soldat légionnaire, appercevant un bateau attaché sur la rive qu'occupoient les ennemis, se jette à l'eau, traverse la rivière, le délie, & l'entraîne après lui au milieu d'une grêle de balles dont

aucune ne l'atteignit : il reçut à la tête de sa troupe, l'anneau d'or destiné, comme nous l'avons dit, à récompenser ces sortes d'actions. L'exemple qu'il venoit de donner enflamma tellement ses compagnons, que l'amiral ne pouvant plus les contenir, prit le parti de les suivre. Ils s'élancèrent à la riviere ; & quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à l'estomac, ils s'avancèrent en si bon ordre & avec tant d'assurance, que les ennemis intimidés, s'enfuirent à Verceil. L'amiral, qui manquoit de cavalerie, ne put les poursuivre : il dressa en toute liberté son pont ; & lorsqu'il eut reçu l'artillerie & les troupes qu'il attendoit, il vint reconnoître Verceil qu'il se proposoit d'assiéger.

AN. 1535.

Verceil avoit autrefois fait partie du duché de Milan, & n'avoit été cédée à la maison de Savoie, qu'avec des réserves qui laissoient subsister en partie le droit des anciens propriétaires. Depuis la mort de François Sforce, Antoine de Leve, général de la ligue d'Italie, régissoit le duché de Milan au nom de l'empereur. Avec les épargnes qu'il avoit faites sur les revenus de ce duché, & l'argent qu'il avoit pu tirer des princes & des républiques confédé-

AN. 1535.

rées, il parvint à mettre promptement une armée sur pied, & vint camper de son côté, si près de Verceil, qu'il devenoit impossible, ou du moins extrêmement dangereux, de livrer un assaut à la place, sans avoir commencé par le déloger. L'amiral, dont l'armée étoit infiniment superieure à celle des ennemis, auroit bien desiré de se mesurer avec ce fameux général; mais n'ayant été envoyé que contre le duc de Savoie, il n'osoit se charger des suites d'une démarche qui auroit allumé la guerre entre le roi & l'empereur. Il manda son embarras, & reçut ordre de fortifier son camp & de livrer bataille, au cas qu'il fût attaqué; mais de suspendre les opérations du siége & tout acte d'hostilité, jusqu'à ce qu'on vît clairement ce qu'on devoit se promettre des négociations commencées, depuis cinq à six mois, avec l'empereur.

Négociations touchant le Milanès. Dissimulation de l'empereur.

Du Bellai Manuscr. du cab. de Fontanieu.

En paroissant tourner tous ses efforts contre les Infidèles, afin de dérober à son rival le véritable objet de ses armemens, Charles avoit compris que cela ne suffisoit pas encore, & que pour lui inspirer plus de sécurité, il falloit se montrer disposé à lui donner une pleine satisfaction sur le principal

objet de leurs contestations. C'est dans cette vue, qu'avant de s'embarquer pour Tunis, il avoit offert l'investiture du duché de Milan à un fils de France, dès que la mort de François Sforce, dont la santé dépérissoit de jour en jour, lui permettroit d'en disposer. Cet événement étoit arrivé beaucoup plutôt sans doute que l'empereur ne s'y attendoit ; & Velli, ambassadeur de France, qui l'avoit suivi à Tunis, n'avoit pas manqué de lui rappeller cet engagement. Charles ne parut point l'avoir oublié ; il prenoit une sorte de plaisir à en conférer avec l'ambassadeur, & promettoit de terminer cette négociation, dès qu'il seroit arrivé en Italie. Il y étoit depuis plusieurs mois, & la négociation n'avançoit point. Fançois, impatienté, chargea Velli de savoir positivement de l'empereur s'il étoit disposé à donner cette investiture au duc d'Orléans, second fils de France, & à quelles conditions ? Charles, considérant que tous ses artifices n'avoient point empêché les François de s'ouvrir la route des Alpes, & qu'ils étoient campés sur la frontière du duché de Milan, ne se montra ni surpris ni embarrassé de la demande du roi. Après

AN. 1535. avoir fait valoir la grandeur & l'importance du sacrifice qu'il alloit faire à la paix de l'Europe & au bien général de la chrétienté, il déclara qu'il consentoit à donner l'investiture au duc d'Orléans, pourvu que le roi, tant en son nom qu'au nom de ses enfans, renonçât à toute prétention ultérieure, & qu'il donnât des sûretés convenables qu'il ne se prévaudroit point de cette augmentation de puissance pour réveiller d'autres prétentions. Il ajouta que cet arrangement ne pouvant manquer de déplaire au pape, aux Vénitiens & aux autres puissances d'Italie, qui redoutoient, sur toutes choses, le voisinage des François, il étoit bon qu'il restât secret jusqu'au moment de l'exécution; qu'à la vérité le roi & lui étoient assez puissans pour se faire écouter, toutes les fois qu'ils agiroient de concert; mais qu'il étoit & plus sûr & plus sage de prévenir les difficultés, que de se donner beaucoup de tourmens pour les vaincre. Quant au détail des conditions de l'investiture dont le roi vouloit aussi être instruit, il renvoya l'ambassadeur à Granvelle qu'il avoit chargé de les rédiger.

Pernot de Granvelle déclara à l'am-

baſſadeur que bien que l'empereur eût eu la prudence de ne point s'expliquer ſur l'article du duc de Savoie, dont la France affectoit, de ſon côté, de ne lui point parler, il étoit ſi outré des procédés du roi à cet égard, qu'il avoit eu beſoin de ſe faire violence pour ne pas rompre ſur-le-champ la négociation; mais que les choſes étant ſi avancées, il ne tiendroit pas à l'empereur qu'elles ne s'achevaſſent, & qu'on ne parvînt à une paix ſolide, aux conditions ſuivantes: que le roi s'engageât à reſtituer tout ce qu'il avoit conquis ſur le duc de Savoie, parce que l'empereur ne pouvoit, ſans ſe déshonorer, abandonner les intérêts de ſon beau-frere: que le duc d'Orléans donnât les aſſurances les plus poſitives, qu'après qu'il ſeroit établi dans le duché de Milan, il ne troubleroit point la paix d'Italie, pour faire valoir les prétentions de Catherine de Médicis, ſa femme, ſur les duchés de Florence & d'Urbin: que le roi renonçât, de la maniere la plus authentique, à toute eſpece de prétentions ſur les terres actuellement poſſédées par l'empereur, & ſur celles qui devoient un jour lui revenir, afin que parfaite-

AN. 1535.

AN. 1535. ment d'accord, & n'ayant plus aucun motif de querelle, ils travaillassent de concert à réprimer les courses des Infidèles, & à faire rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique les princes & les républiques qui s'en étoient séparés : que pour prouver à l'empereur qu'il agissoit de bonne-foi, le roi congédiât de sa cour l'évêque de Winchester, ambassadeur du roi d'Angleterre, lequel n'y étoit venu que pour y conclure une nouvelle ligue contre l'empereur ; qu'il retirât de Rome le cardinal du Bellai, de Venise le seigneur de Beauvois, & qu'il cassât toutes les levées de lansquenets qu'il faisoit en Allemagne.

Le roi, à qui Velli dépêcha un courier, répondit que n'ayant pris les armes que pour obliger le duc de Savoie à entrer en compte avec lui sur l'héritage de madame d'Angoulême, il les poseroit, dès qu'il verroit ce prince disposé à écouter la justice : que par rapport aux renonciations, tant au royaume de Naples qu'à toutes les autres possessions de l'empereur, ou de la maison d'Autriche, il les feroit dans la forme la plus authentique, & s'o-

bligeroit

bligeroit de plus de garantir à ce prince & à ses héritiers toutes leurs provinces, en y comprenant l'Autriche, sans jamais exiger le remboursement des frais où il se trouveroit engagé : qu'il donneroit de même toutes les sûretés qu'on lui demanderoit, pourvu qu'elles fussent en son pouvoir, & que c'étoit à l'empereur à spécifier celles qu'il exigeoit : qu'il demandoit, de son côté, que la nouvelle investiture que l'empereur devoit donner au duc d'Orléans, ne fût qu'une confirmation de celle qui avoit été précédemment accordée par Maximilien, à Louis XII & à ses héritiers : qu'en conséquence il fût autorisé à conserver pendant sa vie, ou jusqu'à ce qu'il s'en démît volontairement en faveur du duc d'Orléans, la jouissance ou usufruit du duché de Milan. L'empereur & son ministre se récrièrent contre cette dernière demande, dont il n'avoit jamais été question, disoient-ils, dans tout le cours de la négociation. Cependant, soit qu'ils espérassent que le roi s'en désisteroit, soit qu'ils ne la regardassent pas comme un objet capital, ils commencèrent à conférer avec l'ambassadeur des conditions du traité, AN. 1535.

AN. 1535. & tombèrent d'accord sur presque tous les points. L'article des sûretés parut le plus embarrassant, bien que les deux princes parlassent le même langage; car le roi offroit toutes celles qui seroient raisonnables, & l'empereur n'en demandoit que de raisonnables; mais il les vouloit si grandes, si précises, que ne pouvant sur-le-champ les spécifier, il demanda du tems pour y songer. Quoiqu'il restât encore quelques autres points sur lesquels on n'étoit pas parfaitement d'accord, les ministres de l'empereur vinrent prier Velli de les recommander au roi son maître, & d'employer ses bons offices, pour qu'ils fussent conservés dans la possession des bénéfices ou des fiefs dont l'empereur les avoit gratifiés dans le Milanès. Toutes ces démonstrations n'ôtoient point à Velli un reste de défiance, il insistoit toujours pour qu'on donnât la dernière main au traité : on lui répondoit que ce seroit faire un affront à l'amiral, & que ce seigneur auroit droit de se plaindre qu'on appellât de si loin un premier officier de la couronne, uniquement pour mettre son nom au bas d'un acte. Il se retrancha donc à demander qu'on lui délivrât au moins

une copie authentique des articles déjà convenus, afin qu'on ne le soupçonnât pas à sa cour d'avoir mal entendu, & que le conseil pût asseoir ses délibérations sur une base certaine : on se contenta de lui communiquer la dépêche de l'empereur à Leidekerque, son ambassadeur auprès du roi, laquelle contenoit un précis assez exact de toute la négociation. Le conseil moins défiant que Velli, jugea après la lecture de cette dépêche, que la paix étoit faite, & c'est ainsi que s'en exprimoit le grand-maître Montmorenci, en écrivant au duc de Vendôme, qui se croyant à la veille d'une guerre, travailloit à mettre la frontière de Picardie en état de défense.

AN. 1535.

Pour ne laisser à l'empereur, dont on étoit si content, aucun motif de plainte, on se hâta de congédier sans rien conclure l'évêque de Winchester; de rappeller de Rome le cardinal du Bellai ; de Venise, Etienne d'Aigue, seigneur de Beauvois, & de licentier tous les lansquenets qu'on levoit en Allemagne ; on avertit l'amiral de faire tous ses préparatifs pour se rendre incessamment auprès de l'empereur.

AN. 1536.

AN. 1536. Des avis qu'on reçut consécutivement des cours de l'Europe, ne tardèrent pas à montrer qu'on s'étoit trop hâté, & replongèrent le conseil dans de nouvelles perplexités. On apprit que l'empereur, qui avoit recommandé un secret inviolable vis-à-vis du pape, ne lui avoit laissé ignorer aucune des particularités de la négociation : qu'immédiatement après le départ de Beauvois, il avoit envoyé à Venise un ambassadeur extraordinaire, qui sollicitoit vivement la République de conclure une nouvelle ligue pour maintenir la paix d'Italie, contre les entreprises des Turcs & des François : qu'un autre de ses agents en traversant le Milanès, pour se rendre en Allemagne, avoit déclaré que son maître ne souffriroit jamais que les François possédassent un pouce de terre en Italie ; que le bruit étoit généralement répandu, que l'empereur étoit sur le point d'accorder, moyennant un million d'écus d'or, l'investiture du duché de Milan au frère du roi de Portugal, lequel l'avoit suivi dans son expédition de Tunis. Que Ferdinand, roi des Romains, ayant conclu une trève avec Jean de Scépus, à qui il disputoit le

trône de Hongrie, étoit venu s'établir à Trente, d'où il négocioit avec les Suisses & faisoit filer une armée de lansquenets en Italie : que Henri de Nassau, le même qui étoit venu l'année précédente entamer la négociation, aussi-tôt après son arrivée dans les Pays-Bas, s'étoit mis à pratiquer sourdement dans toute l'Allemagne les principanx capitaines de lansquenets, & les avoit presque tous engagés au service de l'empereur : que Doria faisoit travailler jour & nuit dans les ports de Gênes, à un armement qui devoit surpasser tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors dans la Méditerranée : que l'empereur de son côté recrutoit sourdement son armée, & que pour fournir à tant d'objets de dépense, il vendoit indistinctement des lettres de noblesse aux bourgeois aisés, des priviléges aux communautés : qu'il engageoit ou hypothéquoit presque tous ses domaines de Naples & de Sicile, & que ce prince, d'ailleurs si réglé dans sa dépense, empruntoit à un intérêt exhorbitant sur presque toutes les banques de l'Europe. Quoiqu'on pût à la rigueur expliquer la plupart de ces faits par la nécessité

AN. 1536.

AN. 1536. d'en imposer aux puissances d'Italie, jusqu'à ce que le traité fût entierement conclu, ou par le projet de l'expédition de Constantinople que l'empereur avoit annoncé à l'Europe, aussi-tôt après la conquête de Tunis; cependant comme on avoit lieu de craindre que ce prince ne dissimulât ses vrais desseins, & que le choix qu'il avoit fait de l'amiral Chabot, comme du seul homme avec qui il voulût traiter, ne couvrît le projet de faire attaquer l'armée Françoise dépourvue de son chef, par les troupes combinées d'Antoine de Leve & du duc de Savoie; on donna ordre à ce général de fortifier son camp, & de veiller plus attentivement que jamais sur les démarches de l'ennemi; & à Velli de demander une réponse définitive sur les points qui souffroient encore de la difficulté. Velli se mit souvent en devoir de remplir cette commission, mais l'empereur n'étoit plus aussi accessible qu'auparavant. On promit de l'écouter à Gaëte : à Gaëte l'empereur accablé d'affaires, renvoya l'audience à Fundi: à Fundi on parut surpris que l'amiral ne fût point encore arrivé: on se flatta de le trouver à Rome où l'on termineroit promptement cette négociation.

Après avoir fait son entrée triomphale dans cette capitale du monde chrétien, Charles eut avec le pape un entretien secret qui dura près de sept heures. Velli s'étant fait accompagner de l'évêque de Mâcon, ambassadeur du roi, à Rome, se rendit le lendemain matin à l'audience du saint-père, & dit que sa sainteté ne pouvoit ignorer les droits des fils de France sur le duché de Milan, en qualité d'héritiers de Valentine Visconti leur trisayeule : que l'empereur auquel il les avoit exposés, après la mort de François Sforce, avoit promis d'y avoir égard : qu'il avoit dépendu du roi leur maître de terminer cette affaire pendant le séjour de l'empereur à Naples; mais que plein de confiance dans les lumières, la droiture & la candeur du père commun des fidèles, il avoit voulu le rendre le médiateur & le garant du traité. Qu'ils le supplioient donc, au nom de leur maître, de vouloir interposer ses bons offices, pour faire tomber cette sucession au duc d'Orléans, second fils de France, & qu'ils croyoient pouvoir l'assurer qu'il trouveroit l'empereur favorablement disposé. Paul III répondit que

AN. 1536.

7 d'Avril.

AN. 1536. l'empereur, comme prince religieux & zélé pour l'exaltation de la foi, l'avoit entretenu la veille de la convocation d'un concile général, comme du moyen le plus propre à extirper l'héréſie qui faiſoit tous les jours des progrès en Allemagne; qu'empreſſé de répondre à un deſir ſi ſalutaire, il alloit aſſembler le ſacré collége, pour délibérer du lieu, du tems & des préparatifs de cette auguſte aſſemblée; que ſachant parfaitement combien l'union entre les grandes puiſſances pouvoit accélérer cette ſainte entrepriſe, il ne négligeroit aucun des moyens qui dépendroient de lui, pour l'établir & la conſolider; qu'il promettoit donc volontiers au roi ſes bons offices auprès de l'empereur, mais qu'il croyoit en même-tems devoir les avertir qu'autant qu'il avoit pu percer dans les ſecrettes intentions de ce prince, jamais il ne ſe détermineroit à céder le Milanès au duc d'Orléans.

Velli ne répliqua pas, parce que, ſe rappellant la convention faite avec l'empereur, de ne rien découvrir au pape de ce qui ſe traitoit, & ne ſachant encore juſqu'à quel point ce prince l'avoit lui-même obſervée, il craignit de commettre une indiſcrétion dont on

ne manqueroit pas de lui faire un crime. Mais comme, d'un autre côté, il lui sembloit dangereux d'aliéner par une défiance outrée l'esprit du souverain pontife, qui alloit être médiateur, si le traité avoit lieu, & dont la bienveillance n'étoit point une chose indifférente au cas que la guerre vînt à se déclarer, il alla sur-le-champ trouver Granvelle, & lui demanda jusqu'à quel point il pouvoit sans manquer au secret qu'on lui avoit prescrit, s'ouvrir vis-à-vis du pape. Granvelle lui dit qu'il pouvoit parler hardiment, que l'empereur avoit fait les premières déclarations, mais qu'il avoit trouvé une résistance plus grande encore qu'il ne s'y attendoit; que le pape haïssoit tellement tout ce qui portoit le nom de Médicis, qu'il ne consentiroit que bien difficilement à voir le duché de Milan tomber en partage au mari de l'héritière de cette maison. Que l'empereur, quoiqu'il ressentît vivement la dureté des procédés dont on continuoit d'user envers le duc de Savoie, tiendroit sa parole; qu'on tachât seulement d'obtenir le consentement du pape. Velli & l'évêque de Mâçon retournèrent à l'au-

AN. 1536.

AN. 1536. dience du pape, & après lui avoir fait un précis de toute la négociation, ils ajoutèrent que si l'empereur, qui avoit pris avec le roi les engagemens les plus formels avant que d'arriver à Rome, venoit, contre leur attente, à changer de sentiment, tout le monde croiroit que cette variation feroit l'effet des conseils qu'il auroit reçus dans cette capitale; & que dans le cas où la guerre s'allumeroit entre les deux couronnes, le roi leur maître n'en imputeroit point la cause à l'empereur, puisque ce prince tant qu'il n'avoit suivi que son inclination & ses lumières, avoit fait tout ce qu'il falloit pour l'éviter; mais au saint-père qu'il n'avoit jamais offensé, qu'il regardoit au contraire comme un ami, comme un pere qui ne lui manqueroit jamais dans l'occasion. Paul qui se sentit piqué, répondit que si le récit qu'ils venoient de lui faire étoit exact, il étoit clair qu'on avoit abusé de leur crédulité, & qu'on s'étoit servi d'eux pour amuser le roi, pendant que l'empereur se préparoit à la guerre. Et afin qu'ils perdissent les injustes soupçons qu'ils formoient contre lui, il leur communiqua les articles définitifs de la pacification que proposoit l'empereur,

où il promettoit d'accorder l'investiture du Milanès, non au duc d'Orléans, mais au duc d'Angoulême, sous des restrictions & avec des modifications qui rendoient ce don purement illusoire. Les ambassadeurs se récrièrent, que le roi ne consentiroit jamais à ce changement. En ce cas, dit le pape, la guerre est malheureusement inévitable, & il n'a pas de tems à perdre. AN. 1536.

Dévoré d'inquiétude, Velli voulut s'expliquer avec l'empereur lui-même, & obtenir enfin l'audience qu'on lui faisoit attendre depuis si long-tems. Il dit que par les dernières dépêches qu'il avoit reçues de sa cour, on lui donnoit avis que le roi avoit adressé des pleins-pouvoirs à l'amiral pour signer le traité; mais qu'attendu qu'il restoit encore quelques points sur lesquels on n'avoit pu s'accorder, & que le voyage de ce seigneur ne pouvoit manquer d'exciter la curiosité du public, le roi avoit jugé à propos de le faire précéder par un autre négociateur d'un ordre encore plus distingué, le cardinal Jean, prince de Lorraine, qui sous prétexte de venir assister le pape de ses conseils, conféreroit avec sa majesté impériale,

AN. 1536. & manderoit l'amiral lorſqu'il n'y auroit plus aucun danger à divulguer le ſecret de la négociation : que cependant le roi ſon maître recevoit de toutes parts des avis bien propres à alarmer l'homme du monde le moins défiant : qu'ayant à la premiere réquiſition de l'empereur retiré de Veniſe un gentilhomme de ſa chambre, il avoit appris avec la plus grande ſurpriſe, que peu de jours après il s'étoit préſenté un miniſtre de l'empereur qui avoit conclu avec la République, un traité dont le but étoit directement contraire aux engagemens que l'empereur avoit pris avec le roi » Le traité dont vous parlez, répondit l'empereur, n'eſt point » une innovation, mais une ſimple » prorogation de la ligue de Bologne : » d'ailleurs tout ſe réduit à des paroles » & ne porte préjudice à perſonne : il » n'en eſt pas de même de la conduite » qu'on a tenue à l'égard du duc de » Savoie, mon beau-frere & mon vaſ- » ſal. Sous quelque aſpect qu'on l'en- » viſage, c'eſt non-ſeulement une in- » novation, mais un acte d'hoſtilité, » s'il y en eût jamais. L'amiral dites- » vous, attend que le traité ſoit conclu » pour venir le ſigner. Ce n'eſt pas ma

» manière de traiter avec des gens qui » ont les armes à la main. Je me suis » quelquefois trouvé dans des positions » plus embarrassantes, vis à-vis de votre » maître, que celle qui se présente » aujourd'hui, & il auroit dû s'apper- » cevoir que les menaces sont un » mauvais moyen pour obtenir quel- » que chose de moi. Quant à la de- » mande de l'usufruit & aux autres » points sur lesquels on ne s'est point » accordé, vous trouverez ma réponse » définitive dans les articles que j'ai » remis entre les mains du pape «. » Je les ai lus ces articles, répondit » Velli, & jamais surprise n'a été » égale à la mienne, en voyant le nom » du duc d'Angoulême substitué à celui » du duc d'Orléans «. » Quand je » promis pour le duc d'Orléans, reprit » l'empereur, c'étoit sous la condition » expresse qu'on me donneroit des sû- » retés suffisantes : ces sûretés sont im- » possibles, & d'ailleurs mes offres » n'ont point été acceptées dans le » tems «. » Elles l'ont été dès le huit » du mois précédent, répondit Velli, » & mes dépêches en feront foi. Par » rapport aux sûretés, le roi mon mai-

AN. 1536.

AN. 1536.

» tre a promis de donner toutes celles » qui feroient raisonnables, & vous » n'en avez jamais demandé d'autres «. » Sans doute, répliqua l'empereur avec » un souris amer, je n'ai rien prétendu » exiger de déraisonnable, & je m'en » rapporterai volontiers sur cet article » à l'avis du pape & des Vénitiens «. » Sacrée majesté, dit Velli, en élevant » la voix, il n'étoit question dans vos » engagemens ni du pape ni des Véni- » tiens. Ce subterfuge, ce changement » de nom dans des articles arrêtés, » les pratiques secrettes entamées à la » cour d'Angleterre, les offres faites » au roi de Portugal, sont des faits sur » lesquels je dois donner des éclair- » cissemens au roi mon maître. Que » dois-je lui mander? Le bruit court » qu'on n'a feint de négocier avec moi, » que pour l'empêcher de se mettre » en défense & le prendre au dépourvu : » aurois-je donc à me reprocher d'avoir » contribué à le tromper en ajoutant » foi à la parole d'un empereur «. » Vous qui parlez de la sorte, reprit » l'empereur, avec un regard mena- » çant, avez-vous des pouvoirs pour » conclure? Non, dit Velli, mais... «.

» C'eſt donc vous qui m'amuſez depuis » ſi long-tems ; commencez par vous » en procurer, & alors je pourrai vous » entendre «.

AN. 1536.

Après une pareille réception, Velli ne pouvoit plus décemment continuer ſes fonctions ; auſſi ſongea-t-il à ſe faire remplacer par l'évêque de Mâcon, juſqu'à ce que le roi lui eût nommé un ſucceſſeur. L'occaſion s'en préſenta tout naturellement. L'empereur en conférant avec le pape, avoit paru ſurpris que cet évêque ne lui eût point encore rendu de viſite. Velli le conduiſit le lendemain à l'audience, comme s'il n'eût eu deſſein que de le préſenter. Après avoir fait à l'évêque un compliment flatteur, l'empereur ſe tournant vers Velli, » Il m'a ſemblé, » lui dit-il, vous avoir entendu dire, » dans notre dernière conférence, que » le roi n'adopteroit pas les articles » que j'ai remis au pape ; avez-vous » quelque choſe de nouveau à m'ap- » prendre ſur ce ſujet « ? » Il y a ſi peu » de tems, répondit Velli, que j'en » ai eu connoiſſance, que ma lettre » ne peut être encore arrivée. Je n'ai » expoſé à votre majeſté que mes pro- » pres conjectures ; mais je ne doute

» point que le roi ne trouve bien
An. 1536. » étrange ces nouveaux articles «. » Je » ne prétends, reprit l'empereur, ni » blâmer ses œuvres, ni justifier les » miennes en secret : c'est à l'Europe » à nous juger. Suivez-moi l'un & l'au- » tre chez le pape : là vous entendrez » ma dernière résolution «. Ils trouvèrent, en arrivant, la salle d'audience remplie de cardinaux, d'ambassadeurs, de princes & de seigneurs, que la nouveauté du spectacle avoit attirés. L'empereur, après avoir entretenu un moment le pape en particulier, s'avançant au milieu de l'assemblée, dit que deux motifs principaux l'avoient amené dans cette capitale du monde Chrétien ; le premier, pour supplier le très-saint père d'assembler un concile général ; le second, pour prévenir, s'il étoit possible, une guerre prête à s'allumer entre le roi de France & lui ; qu'à l'égard du premier objet, il avoit trouvé le saint-père & le sacré collége dans des dispositions si favorables, qu'il ne lui restoit plus qu'à les supplier d'y persévérer, sans se laisser abatre par les difficultés sans nombre qui ne pouvoient manquer de se présenter, offrant de les appuyer de son épée & de

AN. 1536.

toute ſa puiſſance : que par rapport au ſecond, les ſoins qu'il s'étoit déja donnés, les offres qu'il avoit faites, avoient eu ſi peu de ſuccès, que jugeant de l'avenir par le paſſé, & regardant la guerre comme malheureuſement inévitable, il avoit du moins voulu rendre compte de ſa conduite devant une ſi auguſte aſſemblée, afin qu'elle prononçât, en connoiſſance de cauſe, lequel, du roi de France ou de lui, avoit un juſte motif de ſe plaindre, & devoit être regardé comme l'auteur des maux qui alloient déſoler la chrétienté.

Diſcours de l'empereur contre le roi en préſence du ſacré collége.

Du Bellai. Manuſcr. de Béthune.

Le Petit, ann. de Holand.

Remontant au tems où il avoit commencé à gouverner les Pays-Bas, il parla du deſir qu'il avoit eu de s'unir étroitement avec la France; des efforts & des ſacrifices qu'il avoit faits pour y parvenir; des fauſſes eſpérances dont on avoit long-tems bercé ſa crédulité, en lui promettant d'abord madame Claude de France, que le roi avoit épouſée, enſuite madame Renée, mariée depuis au duc de Ferrare; & enfin une fille du roi, ſans qu'on ſe fût jamais mis en peine de remplir aucun de ces engagemens. Paſſant enſuite aux mouvemens qu'ils s'étoient donnés l'un & l'autre pour parvenir à la dignité im-

AN. 1536. périale, il attribua à la jalousie & au dépit d'avoir succombé, la guerre sanglante & malheureuse que le roi lui avoit suscitée. » Quoiqu'elle dût être » terminée, ajouta-t-il, par la journée » de Pavie & le traité de Madrid, le » roi de France, de retour dans ses » Etats, ne voulut ni restituer la Bourgone, ni se remettre en mon pou» voir, ainsi qu'il s'y étoit obligé par » un article exprès du traité, & par la » foi qu'il m'avoit donnée comme che» valier. En effrayant l'Europe du ri» dicule fantôme d'une monarchie » universelle, il trouva des alliés, & » recommença la guerre avec plus de » fureur qu'auparavant. De nouvelles » disgraces, la perte consécutive de » deux grandes armées, l'ayant réduit » une seconde fois à demander la paix, » il l'obtint à Cambrai; mais il n'ob» serva pas mieux ce traité que le pre» mier. Car bien qu'il se fût interdit » le droit de s'immiscer dans les affaires » de l'Empire, ce fut à sa sollicitation » & avec son argent que le Landgrave » de Hesse leva l'armée dont il se servit » pour enlever à mon frere le duché » de Wirtemberg. Voyant avec éton» nement sans doute, que loin de vo-

» ler à la vengeance, & d'inonder
» l'Europe de ſang, je tournois tous AN. 1536.
» mes efforts contre les Infidèles, il
» crut avoir trouvé un nouveau ſujet
» de querelle dans un acte de juſtice
» que le duc de Milan exerça contre
» un miſérable ſans aveu, convaincu
» d'un aſſaſſinat, mais qu'il plut au roi
» de décorer, après l'exécution, du ti-
» tre d'*ambaſſadeur*. Sous prétexte ce-
» pendant de ne point déranger mes
» projets qui tendoient au bien général
» de la chrétienté, mais comptant, en
» effet, trouver beaucoup plus de faci-
» lité à l'exécution de ſes deſſeins, après
» qu'une tempête auroit diſſipé ma
» flotte, ou qu'une guerre lointaine
» auroit épuiſé mes forces, il promit
» de ſuſpendre ſon reſſentiment, & de
» ne commettre aucune hoſtilité juſ-
» qu'après mon retour. J'avois achevé
» la conquête de Tunis, & je viſitois
» mon royaume de Sicile, lorſque la
» reine Eléonore ma ſœur, m'écrivit
» que le duc de Milan étoit mort, &
» que le roi ſon mari ſeroit content
» d'abandonner tous les ſujets de que-
» relle qui pouvoient être entre nous,
» & de concourir déſormais de toute
» ſa puiſſance à l'exécution de mes

AN. 1536.

» projets contre les Infidèles, si je con-
» sentois à donner l'investiture du du-
» ché de Milan à l'un des fils de France.
» Quoiqu'elle ajoutât qu'on desiroit ar-
» demment que je préférasse le duc
» d'Orléans, elle me faisoit suffisam-
» ment entendre qu'on me laissoit le
» choix. Je préférai, sans balancer, le
» duc d'Angoulême, & comme plus
» éloigné de la couronne, & comme
» moins suspect que son frère aux puis-
» sances d'Italie. Au lieu des remer-
» cîmens que j'avois droit d'attendre,
» je fus accablé de plaintes & de nou-
» velles instances pour le duc d'Orléans.
» Je balançai, je l'avoue, & dans l'ar-
» deur où j'étois de pousser plus loin
» mes conquêtes sur les Infidèles, j'au-
» rois fini par accorder tout ce qu'on
» me demandoit, si l'on avoit pu me
» donner une caution suffisante que le
» duc d'Orléans, une fois établi dans le
» duché de Milan, ne troubleroit point
» l'Italie pour faire valoir les préten-
» tions de Catherine de Medicis sa
» femme, sur les duchés de Florence
» & d'Urbin. Mais dans le moment
» même où l'on m'étourdissoit de négo-
» ciations, on attaquoit à force ouverte,
» & l'on dépouilloit, contre la foi

» des traités, le duc de Savoie, mon » beau-frere & vassal de l'Empire. AN. 1536.

» Telle est, très-saint père, & vous » révérendissimes cardinaux, la con- » duite que j'ai tenue à l'égard du roi de » France. Dans la conjoncture présente, » il me reste trois partis à lui proposer, » & je proteste, en présence de cette » auguste assemblée, que, quelque soit » celui qu'il accepte, il me trouvera dis- » posé à lui donner toute satisfaction.

» Le premier, c'est de remplir ma » parole, en accordant l'investiture du » duché de Milan à l'un des fils de » France, mais je veux que ce don soit » un gage de paix, & non un germe » de guerre; & dès-lors il ne peut re- » garder le duc d'Orléans, mari de » l'héritière de Médicis. Envain le roi » offre des actes de renonciation aux » duchés de Florence & d'Urbin. Il m'a » trop appris ce que je dois en penser; » car quelle renonciation fût jamais » plus authentique que celle qu'il avoit » faite du duché de Bourgogne? Il ne » peut donc être question que du duc » d'Angoulême: voici à quelles condi- » tions je lui accorderai cette faveur: » Que le roi renonce à toute prétention » ultérieure, de quelque nature qu'elle

AN. 1536. » soit & sur quelque état qu'elle puisse » s'étendre : qu'il déclare en quoi & » comment il entend contribuer à l'ex- » tirpation de l'héréfie & à la guerre con- » tre les Infidèles : qu'il commence par » retirer ses troupes de toute l'étendue » des terres du duc de Savoie, & qu'il » répare les dommages qu'elles y ont » faits ; car, avant que cela soit exécuté » de sa part, mon honneur ne me per- » met pas de me prêter à aucun ac- » commodement.

» Si ce premier parti ne lui convient » pas, je vais lui en proposer un se- » cond qui va droit au but, & je lui » donne vingt jours pour y répondre. » Cessons d'inonder l'Europe de sang ; » elle n'a déjà que trop gémi de nos » fatales discordes. Pourquoi faut-il que » des milliers d'innocens soient égor- » gés pour la querelle de deux indivi- » dus ? Car de quelques titres que la » flatterie nous décore, rois, empereurs, » potentats, nous ne sommes que des » hommes un peu plus polis peut-être, » plus richement vêtus, mais souvent » plus avides & plus injustes que le » commun des hommes. Puisque la » querelle nous regarde, & que c'est » notre faute si nous ne pouvons nous

AN. 1536.

» accorder, vuidons-la corps à corps & » à armes égales. Si l'on m'oppose que » ce projet, tout séduisant qu'il est » dans la spéculation, doit être regardé » comme impossible dans la pratique, » à cause des difficultés sans nombre » qui se présenteroient sur le choix & » du lieu & des armes; je réponds qu'il » est peut-être moins difficile de con- » venir du lieu d'un pareil combat, que » de celui d'un congrès: mille endroits » y sont propres, un pont, une isle, » un bateau ancré au milieu d'une ri- » vière. Quant aux armes, je lui en » laisse le choix, à l'épée, au poignard, » en chemise: j'exige seulement qu'il » dépose en main tierce, pour prix du » combat, le duché de Bourgogne, » comme je déposerai celui de Milan, » & qu'il jure entre les mains de sa » sainteté, comme j'en fais aujourd'hui, » le serment solemnel, que s'il sort » victorieux du combat, il tournera » toutes ses forces contre les héréti- » ques & les Infidèles.

» Enfin, s'il en faut venir à une » guerre, & je proteste de nouveau » que c'est avec une extrême répu- » gnance que je propose ce troisieme » parti, il convient du moins que ce

AN. 1536. » ſoit la derniere, & que l'iſſue en » ſoit telle, que l'un de nous deux ſe » trouve réduit à n'être plus que le plus » pauvre gentilhomme de l'Europe. » Autant qu'il eſt donné à la prudence » humaine de prévoir les événemens, » ce malheur ne me regarde pas : après » nous être meſurés ſi ſouvent, nous » devons avoir appris à nous connoître. » Quoique j'aie été pris quelquefois » au dépourvu, la victoire n'a jamais » abandonné mes étendards. J'ai, dans » cette occaſion, la juſtice de la cauſe » que je défends, des préparatifs im- » menſes, les troupes les plus braves » & les plus aguerries de l'Europe, des » officiers pour les commander, déjà » célebres par un grand nombre de vic- » toires, tous avantages qui manquent » ſi complettement au roi de France, » que ſi je n'avois que des ſoldats & des » officiers pareils aux ſiens, j'irois, n'en » doutez point, les mains liées & la » corde au col, implorer à genoux ſa » miſéricorde. Si donc, ſentant ſi bien » mes avantages, je ne laiſſe pas d'offrir » la paix, ce n'eſt point la peur de l'é- » vénement qui me retient; c'eſt le cri » de l'humanité qui ſe fait entendre au » fond

AN. 1536.

» fond de mon cœur ; c'eſt la déſola-
» tion des campagnes, le ſac des villes,
» le maſſacre des vieillards, des fem-
» mes & des enfans, victimes déplo-
» rables de nos fureurs. «

Le pape commençoit ſa réponſe, lorſque l'empereur jettant les yeux ſur un petit rouleau de papier qu'il tenoit à la main, reprit la parole : » J'ou-
» bliois, très-ſaint-pere, l'objet prin-
» cipal de ce diſcours ; c'eſt de vous
» ſupplier de prendre connoiſſance de
» ce démêlé, de peſer avec l'impartia-
» lité la plus exacte, les raiſons de part
» & d'autre ; ſi vous trouvez que j'aye
» tort, je conſens que vous aſſiſtiez mon
» ennemi : ſi la juſtice eſt de mon côté,
» je vous ſupplie & vous adjure de vous
» déclarer ouvertement en ma faveur,
» & de faire connoître à l'Europe à
» quel point vous déteſtez la fraude &
» la violence «.

Réponſe du pape.

Ibid.

» Très-cher fils, répondit le pape,
» je remercie Dieu des ſentimens d'hu-
» manité & des diſpoſitions pacifiques
» qu'il a verſés dans votre cœur. Juſ-
» qu'ici le roi très-Chrétien m'a montré
» & par ſes ambaſſadeurs & par ſes
» lettres un égal deſir de la paix : ainſi

AN. 1536. » j'ai tout lieu d'espérer qu'elle se con-
» clura sans effusion de sang. Mais si
» nous nous flattons en vain, n'allons
» pas du moins, en voulant éviter un
» mal, hélas ! trop ordinaire, nous
» précipiter dans un malheur beaucoup
» plus grand. Car quelle guerre pourroit
» être jamais aussi funeste à l'Europe,
» qu'un combat particulier où l'un des
» deux défenseurs de la chrétienté, &
» tous les deux peut-être, tomberoient
» sous les coups l'un de l'autre ? Qui
» préserveroit l'Europe du joug des In-
» fidèles ? Qui réprimeroit l'insolente
» audace des Luthériens & des Schis-
» matiques ? Périsse donc à jamais l'idée
» d'un si funeste expédient, & ne son-
» geons qu'à réunir deux cœurs faits
» pour s'estimer & se chérir réciproque-
» ment. Ma qualité de père commun,
» celle de médiateur qui m'a été déférée
» des deux côtés, m'imposent la loi de
» la neutralité la plus exacte. Je suis ré-
» solu de m'y tenir renfermé, sans re-
» noncer toutefois à faire usage de l'au-
» torité spirituelle que Dieu a remise
» entre mes mains, contre celui qui se
» montreroit opiniâtre dans sa haine &
» rebelle aux conseils de la raison. «
L'empereur fut si content de cette der-

niere promesse, qu'il s'inclina profondément pour baiser la main du pape.

AN. 1536.

Embarras des ambassadeurs de France.

Ibid.

C'étoit aux ambassadeurs François à répondre aux reproches & aux bravades de l'empereur. L'évêque de Mâcon s'excusa sur ce que n'ayant qu'une connoissance superficielle de la langue Espagnole, il n'avoit presque rien compris au discours de l'empereur. Velli s'avança d'un air embarrassé, & commençoit sa réponse, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement, en lui disant qu'il étoit las d'entendre depuis si long-tems les mêmes propos; qu'il vouloit moins de paroles & plus d'effets; qu'au reste, il leur feroit remettre une copie de son discours, afin qu'ils préparassent leur réponse. Le lendemain le pape manda les ambassadeurs & leur dit, qu'il avoit été aussi surpris & plus affligé qu'eux de ce qui s'étoit passé la veille: que s'il eût pu deviner le projet de l'empereur, il se seroit dispensé de lui donner audience; qu'ils avoient pu juger eux-mêmes par le désordre & l'embarras de sa réponse, qu'il avoit été pris au dépourvu, & obligé de parler sans préparation; qu'il ne se souvenoit pas bien lui-même de ce qu'il

AN. 1536. avoit dit; mais que s'il lui étoit échappé de faire mention de la puiſſance ſpirituelle, il ne falloit pas l'entendre des cenſures proprement dites, ni de l'excommunication; mais uniquement des voies de charité & d'exhortation paternelle. Qu'il proteſtoit de nouveau qu'il garderoit une exacte neutralité, & qu'il les prioit d'en bien aſſurer le roi. Qu'il les prioit encore, puiſqu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de rendre compte à leur cour de ce qui s'étoit paſſé, de ne point perdre de vue leur caractère de miniſtres de paix, d'adoucir ou même de ſupprimer les expreſſions peu meſurées, quelques traits trop aigres qu'un mouvement de colère avoit arrachés à l'empereur, qu'un moment de réflexion lui feroit déſavouer.

Déſaveu de l'empereur. *Ibid.*

Tandis qu'ils examinoient avec le pape s'il y avoit quelque moyen de faire ce qu'il exigeoit d'eux, ſans compromettre leur miniſtère & s'attirer l'indignation de leur maître, qui peut-être apprendroit d'ailleurs ce qu'ils auroient eu la foibleſſe de lui cacher, l'empereur qui ce jour-là même devoit quitter Rome, vint à l'audience pour prendre congé, accompagné, comme la veille, de tout ce qui ſe trouvoit alors de

perſonnes de diſtinction dans cette capitale. Les ambaſſadeurs profitant d'une ſi heureuſe rencontre, le prièrent de vouloir bien leur déclarer d'une maniere claire & préciſe, ſi dans le diſcours qu'il avoit tenu la veille devant cette même aſſemblée, il avoit entendu faire un défi au roi leur maître, & s'il penſoit avoir quelque ſujet de le défier? L'empereur répondit, à voix haute & en italien, afin que tout le monde l'entendît, qu'il leur ſavoit d'autant plus de gré de lui fournir cette occaſion d'expliquer ſa penſée, qu'il avoit été déjà averti que bien des gens, faute ſans doute de l'avoir entendu, donnoient un mauvais ſens à ſes paroles. » En rendant compte de ma conduite » depuis l'inſtant où j'ai commencé de » gouverner par moi-même les Pays-» Bas, j'ai voulu me juſtifier ſans pré-» tendre inculper qui que ce ſoit. S'il » m'eſt échappé quelques plaintes ſur » le compte du roi de France, mon » frère, elles prouvent ſeulement com-» bien j'ai de regret de ne pas tenir » dans ſon cœur le rang que je me flat-» tois d'y avoir mérité, & ne renfer-» ment d'ailleurs aucun reproche dont

AN. 1536.

AN. 1536. » il puisse s'offenser. Personne ne rend » plus de justice que moi à ses éminentes qualités ; je le regarde non-seulement comme un prince magnanime, mais comme un chevalier valeureux. » Si j'ai proposé de me battre contre » lui, ce n'étoit de ma part qu'une simple ouverture pour éviter l'effusion du » sang chrétien. Si de même j'ai assigné » vingt jours pour répondre, ce n'étoit » non plus qu'une simple précaution ; » car j'ai calculé qu'après ce terme, » nos armées seroient si proches l'une » de l'autre, qu'il seroit bien difficile de » les séparer sans en venir aux mains «. Le pape applaudit à cette déclaration : les ambassadeurs eux-mêmes parurent s'en contenter. » Sacrée majesté, dit » Velli, il ne m'appartient point de » décider quel parti prendra mon maître sur la proposition du duel, il me » suffit de pouvoir lui mander qu'il n'est » point défié, & qu'il peut à son choix » l'accepter ou la rejetter sans que son » honneur soit compromis. Oserai-je » faire encore une prière à votre majesté. Vous devez la justice aux particuliers comme aux rois : m'avez-vous » promis ou non l'investiture du duché » de Milan, pour le duc d'Orléans ?

» J'ai mandé au roi mon maître, que » vous me l'aviez promise : si le fait est » faux, je mérite une punition exem» plaire «. Je l'ai promise, répondit Charles d'un air embarrassé; mais à des conditions qu'il est impossible de remplir. » Si vous jugiez ces conditions, » impossibles, pourquoi donc promet» tiez-vous ce que vous ne pouviez ac» corder « ? Une de ces conditions, dit l'empereur, plus embarrassé qu'auparavant, étoit le consentement de mes alliés qui n'adopteront jamais un arrangement si préjudiciable à l'Italie. Velli nia fermement qu'il eût jamais été question de ce prétendu consentement, & alloit développer toutes les circonstances de la négociation, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement pour s'exhaler en reproches sur le traitement fait au duc de Savoie; puis baissant un peu la voix, & s'adressant à l'assemblée avec un ris moqueur : N'est-il pas bien plaisant, dit-il, qu'il faille que ce soit moi qui prie le roi de France de vouloit bien recevoir le Milanès pour un de ses enfans, qui après tout ne me sont rien? Car quand bien même ils seroient mes neveux, fils d'Eléonore ma sœur, il sem-

AN. 1536.

ble qu'on ne pourroit encore raisonnablement me disputer le choix de celui à qui je voudrois donner un établissement.

AN. 1536.

Suite des négociations.

Ibid.

Malgré des déclarations si positives, malgré les affronts qu'on lui faisoit dévorer, Velli conservoit encore des espérances. Accoutumé par un long séjour à la cour de l'empereur à douter de ce qu'il voyoit, de ce qu'il entendoit, il se figuroit que Charles n'avoit peut-être arrangé toute cette scène théâtrale que pour tromper plus sûrement & plus long-tems les puissances d'Italie; qu'arrivé à Gênes & trouvant sa flotte prête à mettre à la voile, soit pour Alger, soit pour Constantinople, il leveroit le seul empêchement capable de l'arrêter en cédant enfin, mais avec toutes les apparences de la supériorité, & aux meilleures conditions qu'il pourroit obtenir, un état qu'il ne paroissoit point avoir envie de garder pour lui-même, puisqu'il ne disputoit que sur le choix du prince qui devoit en être investi. Granvelle & les autres ministres Espagnols contribuoient à l'entretenir dans cette illusion. Plus leur maître paroissoit s'éloigner, plus ils étoient sûrs d'un heureux dénouement. En envoyant

au roi la relation mitigée, suivant le desir du pape, de la harangue de l'empereur, Velli convenoit qu'on ne pouvoit guère se dispenser d'y répondre, mais conseilloit d'éviter les réparties offensantes & tout ce qui sentiroit l'aigreur, & recommandoit sur-tout de hâter le départ du cardinal de Lorraine, qui jugeroit sur les lieux ce qu'on devoit définitivement craindre ou espérer. AN. 1536.

Le cardinal étoit en route; on se garda bien de le rappeller, car puisqu'on avoit fait la faute de se laisser amuser, il falloit tâcher de gagner du tems pour se mettre en état de défense. En traversant le Piémont; le cardinal, en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du roi, commença par établir une suspension d'armes, & obligea l'amiral de se retirer au-delà de la Doire, sur la parole qu'Antoine de Leve donna de son côté, mais qu'il ne garda pas, de ne point traverser la Sessia. Le cardinal joignit l'empereur à Sienne, & dès la premiere audience il lui fit part de ses instructions : elles satisfaisoient si pleinement à toutes les demandes qui avoient été faites, qu'il n'y avoit plus aucun moyen de reculer, si l'on avoit

AN. 1536. auparavant agi de bonne foi. Charles qui avoit déjà levé le masque, refusa absolument d'entendre parler du duc d'Orléans; il ne vouloit plus même s'engager pour le duc d'Angoulême, qu'à condition que ce dernier se livreroit entièrement à lui, en venant résider à sa cour, & abjureroit en quelque sorte sa patrie & sa famille. Le cardinal cachant le mieux qu'il lui étoit possible son indignation & sa surprise, afin de laisser la porte ouverte à la négociation, quitta l'empereur pour se rendre à Rome. Il n'eut pas de peine à faire comprendre au pape & au sacré collége, qu'ils étoient plus intéressés qu'ils ne le pensoient au terrible événement qui se préparoit, puisqu'on ne frapperoit aucun coup sur la France, dont le contre-coup ne retombât bientôt sur l'Italie : de Rome il courut à Venise, où il tint à peu-près le même discours, & revint ensuite trouver l'empereur, tant pour acquitter la parole qu'il avoit donnée en partant, que pour s'assurer si la réflexion n'auroit rien changé à ses dispositions. S'appercevant que les flatteries, les triomphes & les honneurs presque divins qu'on lui décer-

noit dans toutes les villes qu'il traversoit, n'avoient servi qu'à le rendre plus fier & plus intraitable, il lui tint ce discours : » Jusqu'ici, empereur très-» auguste, je vous ai parlé comme am-» bassadeur : trouvez bon que déposant » pour un moment ce caractere, je ne » vous parle plus que comme prince » Lorrain. Autant que j'ai pu le com-» prendre par vos réponses, par vos » immenses préparatifs, par les entre-» tiens que j'ai eus à Rome & dans » différentes villes d'Italie, avec les » hommes les plus sages & les mieux » instruits, vos projets ne se bornent » point à la conservation du Milanès, » ni au rétablissement du duc de Sa-» voie : un plus haut dessein occupe » depuis long-temps toutes vos pensées; » vous marchez en France, & déjà vous » partagez en idée les provinces de cette » vaste monarchie. Vos victoires pas-» sées, les lauriers dont la victoire vient » de couronner vos armes en Afrique, » des mesures sagement combinées ; » tout enfin vous persuade que le mo-» ment est arrivé de donner carrière à » votre ressentiment, & de vous livrer » aux plus flatteuses espérances. Sacrée

An. 1536.

AN. 1536. » majesté, pardonnez à ma franchise
» si je vous dis que vous écoutez trop
» deux perfides conseillers, l'ambition
» & la vengeance. Dois-je vous rap-
» peller combien l'événement d'une
» bataille est incertain, & avec quelle
» facilité la fortune confond souvent les
» projets les mieux concertés? Plus elle
» vous a élevé, plus vous devez redou-
» ter ses caprices : un jour, une heure
» peut vous ravir le fruit de vingt an-
» nées de travaux, & renverser l'édi-
» fice de votre gloire. L'envie, aussi
» inséparable de la réputation que l'om-
» bre l'est du corps, cherchera dans les
» talens de vos ministres, dans l'habi-
» leté de vos généraux, dans la valeur
» de vos soldats, dans l'imprudence
» ou l'indiscipline de vos ennemis, la
» cause de vos succès passés, & n'at-
» tribuera qu'à votre présomption un
» revers qu'il étoit également facile de
» prévoir & de prévenir. L'Europe est
» déjà imbue des dispositions pacifi-
» ques & des offres du roi de France,
» il y persistera, soyez en sûr, & ne
» commencera pas les hostilités : mais
» si une fois vos étendards se déployent
» sur ses terres, s'il appelle ses sujets

» à la défenfe de la patrie ; alors, vous » fentirez dans quel danger vous vous » êtes précipité. Vous connoiffez mal » les François, fi vous les jugez d'après » leur conduite dans les pays étrangers, » & d'après la facilité avec laquelle ils » fe font prefque toujours laiffé en- » lever leurs conquêtes : légers, pré- » fomptueux & inconfidérés dans la » profpérité, ils ne favent ni ufer avec » modération du préfent, ni fe pré- » parer des reffources pour l'avenir. » C'eft une chofe ordinaire de les fur- » prendre fans aucuns préparatifs, plus » ordinaire encore de les trouver entiè- » rement dégoûtés d'un féjour qu'ils » ne regardent que comme un exil » honorable. S'agit-il, au contraire, de » défendre leurs foyers contre un agref- » feur injufte, de venger leur roi ou » l'honneur du nom François, ils de- » viennent tout-à-coup d'autres hom- » mes. Actifs, infatigables, prodigues » de leur fortune & de leur fang, vous » les verrez fe précipiter à l'envi au » milieu des périls, affaillir jour & » nuit vos retranchemens, difputer » pied à pied une mafure, un ravin, » un foffé, s'animer par leurs propres

AN. 1536.

» défaites, & reparoître le lendemain
AN. 1536. » plus nombreux & plus terribles que
» la veille : vous rencontrerez un monarque à qui il ne manquoit qu'un revers pour devenir un général accompli ; il ne s'étudiera d'abord qu'à deviner vos marches, qu'à vous enlever tous les moyens de subsister, & il attendra tranquillement pour vous accabler, que votre armée soit à moitié ruinée par les fatigues & les maladies. Alors engagé dans un pays inconnu, en proie à la disette, entouré de morts & de mourans, vous ne demanderez au ciel que de vous dérober à la vigilance de votre ennemi. Daignez, empereur très-auguste, tandis qu'il en est tems encore, peser avec votre prudence ordinaire toutes ces considérations que votre intérêt autant que celui du roi m'a suggérées, & n'allez pas illustrer à jamais par une sanglante défaite quelque coin de la France aujourd'hui ignoré!

» Mon cousin, répondit l'empereur, j'admire bien sincèrement votre éloquence & vos lumières ; mais vous trouverez bon que je ne vous accorde pas le don de prophétie : mes prépa-

» ratifs sont achevés ou peu s'en faut, » cependant je ne refuse point la paix, » il ne tiendra qu'au roi de l'obtenir » aux conditions que je vous ai déjà » déclarées «.

AN. 1536.

Négociations tardives en Angleterre.

Manuscr. de Beth. du Bellai, Rapin Thoiras.

Le cardinal vint rendre compte à la cour de ses négociations, à Rome & à Venise des deux entretiens qu'il avoit eues avec l'empereur; des vastes desseins de ce prince; des forces de terre & de mer, qu'il avoit déjà sur pied; des mesures qu'il avoit prises pour empêcher que la France ne tirât aucun secours de la Suisse, ni de l'Allemagne. On jugea qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & comme la harangue de l'empereur commençoit à se répandre de tous côtés, & pouvoit nuire à la réputation du roi dans l'esprit de ceux qui n'étoient pas instruits de la vérité des faits, on y fit une réponse où l'on ne s'attacha qu'à relever sans aigreur les omissions & les réticences dont elle étoit remplie. Quant au défi, le roi répondoit : » Nos épées sont trop courtes, » pour que nous puissions nous atteindre » de si loin : mais si nous parvenons à » nous joindre, comme il y a toute » apparence, je ne demande à l'em-

An. 1536. » pereur, que de me faire savoir qu'il » n'a point changé de résolution, & je » consens au cas que je lui refuse une » pleine satisfaction, d'être regardé » comme un lâche & un homme déshonoré; ce que je redouterai toujours » beaucoup plus que l'issue du combat «.

François se hâta d'envoyer au roi d'Angleterre une copie de la déclaration & de la réponse, tant pour remplir l'engagement qu'ils avoient pris de se communiquer respectivement tout ce qui leur viendroit de la part de l'empereur, que pour savoir de bonne heure quel secours il devoit se promettre de lui dans un besoin si pressant. En jettant les yeux sur la première de ces deux pièces, Henri s'apperçut qu'elle étoit mutilée, & afin que le roi n'en doutât pas, il lui envoya la copie authentique qu'il avoit reçue d'un de ses agens secrets à Rome. Il l'avertit ensuite, que puisque malgré tout ce qu'il avoit pu lui dire, il s'étoit laissé prendre au dépourvu, il ne lui restoit qu'un moyen de faire échouer les projets de l'empereur, qu'il consistoit à fortifier promptement une ou deux places au-delà des monts, & à les remplir de toutes les munitions

néceſſaires pour ſoutenir un ſiége de trois ou quatre mois. Il obſervoit que ce tems ſuffiſoit pour conſumer un prince, qui ne mettoit ſur pied une armée ſi nombreuſe qu'avec de l'argent qu'il empruntoit à de gros intérêts, & qui n'en trouveroit bientôt plus pour la faire ſubſiſter : qu'alors rien ne ſeroit plus facile que de lui débaucher ſes lanſquenets, qui étoient toujours à celui qui les payoit le mieux, & de l'accabler dans cet état de dénuement, ou de le forcer a prendre honteuſement la fuite. Sur-tout qu'il ſe ſouvînt de Pavie, & qu'il ſe gardât, dans ces premiers momens, d'oppoſer en raſe campagne de nouvelles milices, telles que ſes légionnaires & ſes avanturiers, à des troupes aguerries & diſciplinées. Ces conſeils prouvoient l'intérêt que Henri prenoit à la France, mais ne ſatisfaiſoient pas à tout ce qu'on attendoit de lui. Excommunié à la requête de l'empereur, & ne ſe croyant fermement aſſis ſur ſon trône, qu'autant de tems que ce dangereux ennemi ſeroit aſſez occupé dans le continent pour ne pouvoir diriger ſes efforts contre l'Angleterre, il n'avoit ceſſé depuis

AN. 1536. quatre ou cinq ans de solliciter le roi de recommencer la guerre à frais communs, offrant pour l'y déterminer plus effiacement de donner au duc d'Angoulême sa fille Elisabeth, qu'il déclareroit son héritière. On le pria de remplir cet engagement, ou si l'état de ses finances ne comportoit pas une dépense si considérable, d'accorder du moins les mêmes subsides qu'il avoit fournis pendant la guerre de Naples, en permettant qu'ils fussent déduits de la somme dont la France lui étoit encore redevable. Il est certain que Henri, quelques mois auparavant, auroit souscrit avec joie à un arrangement si commode; mais voyant que la guerre étoit infaillible, sans qu'il s'en mêlât, il fit de grandes plaintes du peu d'attention que le roi avoit eue pour ses intérêts dans l'entrevue de Marseille, de la froideur avec laquelle on avoit reçu toutes ses avances, & du refus qu'on avoit fait de rien conclure avec l'évêque de Winchester, tant qu'on s'étoit flatté d'obtenir de l'amitié de l'empereur l'investiture du Milanès: il déclara, que puisqu'on lui avoit montré si peu d'égards, lorsqu'on croyoit

pouvoir se passer de son secours, il se regardoit comme suffisamment dispensé de contribuer aux frais d'une guerre qui lui étoit parfaitement étrangère : qu'il continueroit en conséquence d'exiger sans retardement & sans aucune diminution le paiement de ses pensions jusqu'au parfait remboursement. Le conseil parut pour-lors se contenter de cette réponse, & tourna toute son attention du côté de l'Allemagne.

An. 1536.

En Allemagne.

Du Bellai.

L'empereur n'avoit rien oublié pour soulever jusque dans ses fondemens cette lourde masse. Il écrivoit aux princes protestans, qu'il avoit plaidé leur cause à Rome, avec tant de chaleur & d'intérêt qu'il touchoit au moment de leur procurer une pleine satisfaction, lorsque le roi de France, qui avoit intérêt d'empêcher la réconciliation & de perpétuer les troubles, avoit rompu toutes ses mesures par l'invasion du Piémont & le siége de Verceil. Aux éveques & aux princes catholiques, qu'il avoit enfin obtenu la convocation d'un concile général, où il assisteroit en personne pour les protéger & les défendre; mais que ce concile ne pouvoit avoir lieu qu'autant que tous ceux

An. 1536. qui désiroient la paix & la conservation de l'Eglise, se joindroient à lui pour réduire le roi de France à ne se mêler que du gouvernement de son royaume, & à respecter les droits & la liberté de ses voisins. Aux magistrats & au peuple : que le roi de France avoit fait un traité de ligue offensive avec le sultan Soliman, par lequel ils partageoient d'avance, moitié par moitié, les provinces d'Allemagne; qu'en exécution de ce traité, le roi avoit commencé par faire brûler à petit feu, en présence des ambassadeurs Turcs, tous les Allemands qu'on avoit pu trouver à Paris, sous le vain prétexte qu'ils ne croyoient pas à la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie : qu'il poussoit si loin sa haine contre cette malheureuse nation, qu'il traitoit avec la même barbarie ceux de ses sujets qui avoient voyagé dans l'empire ou qui avoient eu le moindre commerce avec un Allemand. Des prédicateurs ou gagés ou trompés eux-mêmes, débitoient en chaire toutes ces impostures. On répandoit avec profusion des exemplaires de la harangue de l'empereur en présence du pape & du sacré

collége, remplie de termes injurieux & altérée de cinq ou six manières différentes : on y joignoit un prétendu cartel, avec une estampe où un héraut de l'empereur présentoit au roi une épée rouge & flamboyante, en lui dénonçant la guerre à feu & à sang, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à son traité avec les Turcs. Enfin pour achever de rendre les François exécrables, on avoit *suscité* dans toutes les contrées voisines du Rhin, une troupe d'incendiaires qui dévastoient les campagnes, & réduisoient en cendres les fermes & les hameaux. Guillaume du Bellai, que le roi envoyoit en qualité d'ambassadeur auprès des princes & états de l'empire, balança quelque temps s'il se hasarderoit de passer la frontière. S'il marchoit de jour, il ne pouvoit manquer d'être reconnu & livré au roi des Romains, qui faisoit garder les passages ; s'il entreprenoit de voyager de nuit, il avoit tout à craindre de la rage des paysans qui battoient les chemins & veilloient toute la nuit pour arrêter les incendiaires. Il se travestit en marchand, & à l'aide de la langue allemande, qu'il parloit avec facilité, il

AN. 1536.

An. 1536. parvint à s'introduire dans le centre de l'empire. De tous les amis qu'il avoit dans cette contrée, un ſeul eut le courage de le recevoir dans ſa maiſon, à condition qu'il s'y tiendroit exactement renfermé, & qu'il ne communiqueroit avec perſonne ſans ſa permiſſion. Ne pouvant remplir ſes fonctions d'ambaſſadeur, il fit le métier d'homme de lettres. Il compoſa & fit imprimer en latin & en allemand, un traité ſur les prétentions & la conduite reſpective de l'empereur & du roi; pluſieurs lettres circulaires au nom du roi & de ſes enfans, pour demander la convocation d'une diète qui prononçât librement ſur leurs droits au duché de Milan. Il montra que le roi en ayant été inveſti par l'empereur Maximilien, avec le conſentement de tous les princes de l'empire, n'avoit pu en être légitimement dépouillé ſans leur aveu : que quand même il auroit mérité de le perdre, la confiſcation, ſelon les loix de l'empire, ne devoit point s'étendre ſur ſes enfans : qu'en laiſſant une pareille liberté à l'empereur, ils s'expoſoient à voir leurs héritages paſſer en des mains étrangères & leurs enfans

réduits à la mendicité. Il leur reprocha, dans les termes les plus forts, l'avilissement où ils étoient déjà tombés, l'opprobre éternel dont ils couvroient leur patrie, en souffrant que des ambassadeurs, dont le caractère est respecté chez les nations les plus barbares, n'osassent se montrer sur leurs terres, & eussent à trembler pour leur vie. Ces remontrances ne réveillèrent point le courage des princes, tant la crainte les avoit avilis : l'électeur Palatin auquel il s'adressa par lettres, comme au plus ancien des électeurs séculiers, pour requérir la convocation d'une diète, répondit qu'il venoit d'adresser la requête au roi des Romains pour y avoir tel égard qu'il jugeroit à propos. Le duc de Bavière qu'il alla trouver furtivement, pour lui demander les restes du dépôt de cent mille écus que le roi lui avoit confié quelques années auparavant, refusa de les rendre, de peur de se rendre suspect à l'empereur ? Il conseilla même à l'ambassadeur de fuir promptement de ses états, avant que Ferdinand l'envoyât demander, parce que dans ce cas, il se croiroit forcé de le livrer. Tandis que les princes se

AN. 1536.

An. 1536. déshonoroient par une conduite si lâche, des hommes d'un rang fort inférieur osèrent parler le langage de la vérité & de la reconnoissance. Des marchands des principales villes d'Allemagne, s'étant hasardés malgré les bruits de guerre de se rendre à la foire de Lyon, non-seulement avoient joui d'une entière sûreté dans toute l'étendue du royaume, mais avoient reçu des caresses extraordinaires : le roi qui se trouvoit dans cette ville, avoit daigné s'entretenir avec eux, & leur avoit dit que la guerre, en supposant qu'elle vînt à se déclarer entre l'empereur & lui, ne devoit point interrompre leur commerce; qu'ils pouvoient dans tous les cas voyager librement dans son royaume, & que s'ils craignoient de se charger d'argent, il leur avanceroit de son trésor trois ou quatre cens mille livres, qu'ils lui rendroient lorsque la paix seroit faite, ou qu'ils remettroient à ses agens pour être employées sur les lieux. De retour dans leur patrie, ils ne manquèrent pas de rendre compte d'un procédé si généreux, & du Bellai se servit utilement de leur témoignage pour détruire radicalement le bruit de

la

la proscription générale des Allemands en France, la fable du héraut à l'épée flamboyante, & tous les mensonges grossiers dont on repaissoit la crédulité du peuple. La révolution fut si prompte, qu'environ quinze mille hommes qui s'étoient déjà attroupés pour fondre sur la Champagne, dès que la grande armée du comte de Nassau auroit pénétré en Picardie, se dissipèrent en peu de jours : à peine en resta-t-il deux ou trois mille qui se trouvant hors d'état de former aucune entreprise, allèrent se joindre partie à l'armée des Pays-Bas, & partie à celle de l'empereur en Italie. C'étoit le service le plus important que du Bellai pût rendre à sa patrie ; car dans les circonstances où l'on se trouvoit, il ne falloit pas songer à faire aucune levée en Allemagne. AN. 1536.

En Suisse.

Manusc. de Béthune.

La Suisse, quoique un peu moins agitée que l'Allemagne, n'offroit pas non plus une ressource bien assurée. Depuis que la Réforme avoit dissous l'ancienne confédération helvétique, il étoit devenu impossible d'assembler une diète générale. Les cantons Catholiques, jaloux des progrès des réformés, se rapprochoient chaque jour de la mai-

An. 1536. son d'Autriche, qui montroit un zèle sans bornes pour l'ancienne religion, tandis que la France ne prêchoit, par ses ambassadeurs, que la tolérance, & venoit sous leurs yeux de favoriser la révolution de Genève. L'empereur, dont les soins s'étendoient à tout, voulant dans cette occasion priver la France des secours qu'elle avoit droit d'attendre de leur alliance, avoit obligé le pape, pour prix de la neutralité qu'il vouloit bien lui accorder, à leur payer des pensions qui leur tinssent lieu, en restant dans leur pays, de la solde qu'ils auroient retirée du service de France. Les cantons réformés étoient retenus & par la crainte de se dégarnir de soldats en présence des Catholiques, & par les principes même de la réforme appuyés de l'autorité civile. Zuingle, en marquant le cas où la guerre étoit permise, avoit déclamé sans ménagement contre le barbare usage où étoit sa patrie, de vendre le sang de ses sujets aux puissances étrangères, & avoit déclaré coupables d'homicide les magistrats qui toléroient cet abus. Cette décision, traitée d'abord de fanatique & de séditieuse, avoit insensiblement acquis du poids; les can-

tons de Zurich & de Berne qui possédoient le territoire le plus abondant de An. 1536.
la Suisse, & qui avoient doublé leurs revenus par la réunion des biens ecclésiastiques au trésor public, avoient fini par l'adopter. Cependant il restoit toujours un grand nombre de citoyens, qui ne goûtoient point une morale aussi préjudiciable à l'honneur de leur patrie, qu'à leur fortune particulière; Louis d'Angerant, ambassadeur du roi, les fit agir si à propos, & représenta lui-même si fortement le danger où les Bernois se trouveroient exposés, si l'empereur qui avoit épousé la querelle du duc de Savoie, venoit à bout de ses desseins contre la France, que les magistrats promirent de laisser les passages ouverts, & de ne point inquiéter ceux qui s'offriroient volontairement à lui, pourvu qu'ils eussent l'air de cacher leur sortie, & qu'ils ne commençassent à se former en troupes, que lorsqu'ils auroient atteint les frontières du royaume. Ce nouvel arrangement n'avoit point d'autre inconvénient que d'être un peu plus dispendieux que les précédens; car il falloit faire autant de traitemens particuliers qu'il se présentoit de ca-

AN. 1536.

pitaines ; mais en ne ménageant point l'argent, on pouvoit être assuré de ne pas manquer de Suisses.

Etat des finances.

Manuscr. du cabinet de Fontanieu.

Heureusement les finances se trouvoient en bon état. Depuis quelques années, François donnoit à cette branche principale de l'administration toute l'attention qu'elle méritoit. Son premier soin avoit été de retirer des mains des receveurs généraux & des trésoriers, les deniers de l'Etat, pour les déposer dans de grands coffres qu'il avoit établis au Louvre : l'argent y étoit renfermé sous trois clefs, dont l'une confiée au chancelier, & les deux autres à Jean Briçonnet & Aimar de Nicolaï, présidens de la chambre des comptes. Les longues & rigoureuses formalités qui précédoient nécessairement l'ouverture du trésor, servoient & à bien constater l'emploi des sommes qu'on en tiroit & à écarter les demandes indiscrettes. Au produit du domaine qui pouvoit monter à un million, à celui de la taille ordinaire, porté alors à trois millions cinq cens mille livres, il faut ajouter les décimes sur les biens ecclésiastiques, qui étoient devenues, sous le nom de don gratuit, une sorte d'impôt régulier depuis qu'on

s'étoit dispensé de recourir à Rome, pour avoir la permission de les lever. Quoique les anciennes ne fussent point encore entièrement acquittées, le roi en demanda trois nouvelles tout-à-la-fois, parce qu'il s'agissoit d'une guerre défensive, & elles lui furent accordées sans réclamation. Avec ce secours & les épargnes qu'il avoit faites sur le produit des années précédentes, le roi se trouva en état, sans augmenter les impôts, sans aucune aliénation du domaine, & sans recourir à des créations de nouveaux offices, de faire face à toutes les dépenses d'une des guerres la plus menaçante que la France eût encore essuyée. Il commença par faire passer des sommes considérables à son ambassadeur en Suisse; il en envoya d'autres à quelques capitaines Italiens, qu'il avoit décorés du collier de Saint-Michel, en leur recommandant de lever secrettement des compagnies, & de se tenir prêts à entrer en campagne aussitôt que l'empereur passeroit les Alpes.

AN. 1536.

Le premier plan auquel on s'arrêta, fut celui qu'avoit indiqué le roi d'Angleterre. L'amiral Chabot fortifia Turin, y mit toutes les provisions nécess-

Plan de défense.

Du Bellai, Paul Jove, Ferron, Belleforêt.

AN. 1536.

faires pour soutenir un siége de cinq ou six mois, & après avoir partagé le commandement de la garnison entre Annebaud & Burie, il ramena le reste de l'armée en Dauphiné & en Bourgogne. Bientôt après on fit réflexion que la ville de Turin ne suffisoit pas pour couvrir une frontiere aussi étendue que celle qu'on avoit à défendre : que l'empereur en laissant une petite armée d'observation pour contenir la garnison, auroit toujours la facilité de pénétrer en France, soit par le comté de Nice, soit par le marquisat de Saluces. On résolut donc de fortifier encore, si le temps le permettoit, une ou deux autres places, qui le forçassent de s'arrêter ou d'affoiblir tellement son armée par des détachemens multipliés, qu'il ne pût rien entreprendre de bien considérable. La commission en fut donnée au marquis de Saluces, que la situation de son petit état mettoit à portée de fournir une quantité suffisante de pionniers & de vivres.

Trahison du marquis de Saluces.

Du Bellai, Ferron, Manuscr. de Fontanieu.

François, marquis de Saluces, n'étoit que le troisième fils de Louis, marquis de Saluces, & de Marguerite de Foix, comtesse de Castres. Michel-Antoine, l'aîné, étoit mort, ainsi que plusieurs de

ses prédécesseurs, au service de France, sans laisser de postérité : Jean-Louis qui lui avoit succédé, avoit si peu d'esprit, tenoit une conduite si déplorable, que le roi avoit cru devoir l'enfermer à la Bastille, & le déclarer déchu de son fief, dont il avoit sur-le-champ investi François, qu'il avoit nourri à sa cour en qualité de page : dans l'occasion dont il s'agit, il le déclara son lieutenant-général au-delà des Monts, & promit, s'il le servoit bien, de lui rendre toutes les places que les anciens ducs de Savoie avoient conquises sur le marquisat. Tant de bienfaits, d'honneurs & de promesses ne purent rien sur un cœur lâche & mercenaire : une crainte présente, l'appât d'une plus grande fortune, l'emportèrent sur la reconnoissance & le devoir. Le marquisat de Montferrat se trouvoit alors dévolu à la chambre impériale, par l'extinction totale de la maison des Paléologues : trois princes voisins, le duc de Savoie, le duc de Mantoue & le Marquis de Saluces y formoient des prétentions à-peu-près égales. Le marquis s'imagina, ou plutôt se laissa persuader par Antoine de Leve, qu'un service important rendu à l'em- AN. 1536.

AN. 1536. pereur dans de pareilles circonstances, feroit pencher la balance de son côté. A ce motif déjà si puissant se joignoient, & la crainte de se voir traité comme un rebelle par l'empereur, qui en qualité de suzerain d'Italie, se croiroit en droit de confisquer le marquisat de Saluces, & les prophéties qui annonçoient clairement la destruction de la monarchie Françoise. Le marquis en les récitant à ses amis avoit eu l'imprudence de dire que quelqu'attachement qu'il eût pour le roi, il n'avoit point envie de *faire le pendant du prince de Melphe*, alors simple officier au service de France. Dès qu'il fut arrivé au delà des Alpes, les officiers François qui servoient sous lui s'apperçurent qu'il étoit ou mal habile ou mal-intentionné : on avoit résolu dans le conseil de guerre de fortifier Coni & Fossan; au lieu de presser les travaux, il passoit les jours entiers en délibérations interminables, condamnant le soir ce qui avoit été résolu le matin, jettant le découragement dans tous les esprits, & consumant cependant des provisions qu'il étoit si important de ménager. Leurs soupçons se confirmèrent lorsqu'en étu-

diant de plus près la conduite du marquis, ils se furent assurés qu'il entretenoit un commerce clandestin avec Antoine de Leve, qu'il avoit un agent dans le camp de l'empereur, où lui-même étoit attendu & avoit déjà un logement marqué. Ils mandèrent à la cour leurs soupçons & leur embarras; & comme une dénonciation secrette répugnoit à leur générosité, ils informèrent le marquis lui-même de cette démarche, en l'avertissant qu'il lui restoit un moyen bien simple d'effacer à leurs yeux tout ce que sa conduite précédente pouvoit avoir de louche, qu'il ne s'agissoit que de choisir sur-le champ dans laquelle des deux villes de Fossan ou de Coni, il vouloit définitivement se renfermer. Après avoir essayé de justifier les relations politiques que sa qualité d'héritier du Montferrat l'obligeoit d'entretenir à la cour de l'empereur, il préféra Coni d'autant plus volontiers, que c'étoit un moyen sûr, & de se tirer de leurs mains, & de signaler sa vengeance, car Coni étoit le principal magasin de l'armée : il se fit suivre par une grande quantité de charettes, afin de leur envoyer promptement, disoit-il,

AN. 1536.

AN. 1536. tout ce qui manquoit encore à l'approvisionnement de Fossan : il parut vouloir tenir cet engagement ; mais dès qu'il crût les avoir calmés par l'envoi de quelques munitions, il fit transporter tout le reste dans son château de Ravel, où il s'enfuit lui-même, laissant sans aucune ressource & Coni & Fossan. De Ravel, il adressa plusieurs lettres au roi, au grand-maître Montmorenci & aux amis qu'il avoit à la cour, remplies de plaintes contre les officiers qui servoient sous lui, & qui loin d'exécuter ses ordres, avoient machiné sa perte & poussé la noirceur jusqu'à l'accuser de trahison : il les traitoit de lâches & de menteurs, & demandoit, ou que le roi les chatiât exemplairement, ou qu'il lui permît de les combattre en champ clos, ou qu'enfin il lui accordât son congé. On tâcha de l'attirer à la cour en paroissant écouter ses plaintes & en lui promettant une entière satisfaction : mais au lieu de prendre ce chemin, il s'enfuit auprès d'Antoine de Leve, auquel il remit des états circonstanciés du peu de provisions qu'il n'avoit pu enlever à la garnison Françoise, & de-là au camp de l'empereur, pour solliciter

la récompense de sa trahison. Charles, qui ne pouvoit gratifier l'un des trois compétiteurs sans mécontenter les deux autres, se contenta d'établir une commission devant laquelle les parties durent produire leurs titres, & renvoya le jugement à l'hiver suivant. AN. 1536.

Montpezat & les autres capitaines qui formoient la garnison de Fossan, informèrent la cour du triste état où ils se trouvoient réduits par la trahison du marquis. Le roi leur fit reponse que s'ils pouvoient tenir trente jours, il iroit lui-même les dégager : que si ce terme leur paroissoit trop long, ils examinassent entr'eux ce qu'il y avoit de mieux à faire : qu'il leur tiendroit compte de tout le temps qu'ils arrêteroient l'ennemi au-delà des Monts ; mais que ne voulant pas se priver de chevaliers aussi braves & d'aussi fidèles serviteurs, il leur recommandoit de n'attendre qu'autant de temps qu'ils pourroient se flatter d'obtenir une capitulation honorable. Ils travailloient avec ardeur à fortifier la place, & étoient occupés à démolir les faubourgs, lorsqu'Antoine de Leve, dérobant adroitement sa marche, vint fondre

Siége de Fossan.
Ibid.

AN. 1536. La Roche-du-Maine, pour le convaincre qu'il n'étoit pas encore réduit à cette privation douloureuse, chargea le trompette de lui en remettre deux flacons de sa part. Dans l'entretien que celui-ci ne manqua pas de lier avec les capitaines François, il avança, comme sans dessein, que le marquis étoit au camp de l'empereur. Les François feignirent de n'en rien croire & d'avoir la plus grande envie de s'en éclaircir par leurs propres yeux : le trompette promit de leur donner dès le lendemain cette satisfaction : c'étoit de part & d'autre un moyen détourné d'entamer la capitulation : les François n'avoient pas de temps à perdre, puisqu'il ne leur restoit de vivres que pour quatre jours, & de munitions de guerre que pour soutenir un assaut. Le lendemain matin, ils envoyèrent au camp Espagnol un jeune gentilhomme nommé Saint-Martin, qui servoit dans la compagnie d'ordonnance de Monpezat, sous prétexte de vérifier le fait qu'on leur avoit avancé la veille : » Jeune » homme, lui dit le vieux de Leve, » vous ne cherchez point le marquis, » vous n'avez rien à lui dire, & vous » savez aussi bien que moi où il est.

AN. 1536.

» Vous venez voir à quelles condi-
» tions je vous permettrai de sortir de
» Fossan : je n'ignore point à quelle
» extrémité vous êtes réduits ; & afin
» que vous n'en doutiez pas, lisez cet
» état des munitions qui étoient dans
» la place quand vous vous y êtes ren-
» fermés. Ce qui m'étonne, c'est que
» vous ayez pu tenir si long-temps.
» L'empereur est un prince débonnaire,
» & j'ai bien autant de crédit auprès de
» lui que peut en avoir le marquis. Vous
» direz à monsieur de la Roche-du-
» Maine, mon ami, que je suis vérita-
» blement touché de sa situation, &
» que par-tout où je pourrai lui faire
» plaisir je m'y emploierai de bon
» cœur «. Saint-Martin répondit, que tout ce qu'il venoit d'entendre étoit nouveau pour lui : qu'il n'avoit commission ni de rien proposer ni de rien écouter de semblable : que cependant il en rendroit compte au seigneur de Montpezat, & reviendroit le lendemain chercher le trompette qui s'étoit chargé de lui faire voir le marquis. S'étant effectivement présenté le lendemain, il n'eut point d'autre réponse du général Espagnol, sinon qu'on lui envoyât un des princi-

AN. 1536. paux capitaines, & qu'il lui proposeroit des conditions dont on seroit content. Quoiqu'il eût suffisamment indiqué la Roche-du-Maine, on craignit que trop de condescendance ne décelât un besoin pressant; on lui députa Villebon: » Je sais, dit de Leve, où vous en êtes, » je puis, quand je voudrai, prendre » Fossan & vous avoir tous à discrétion; » mais je veux bien user d'indulgence » & vous faire grace de la rançon, je » vous permettrai donc de vous retirer » un bâton blanc à la main «. » Avant » que vous exécutiez, répondit Villebon, ce que vous croyez si facile; il » vous en coûtera plus de la moitié de » votre armée : quand on sait mourir » on n'écoute point de pareilles propositions «. En achevant il tourna le dos & reprit le chemin de la ville. Les capitaines auxquels il rendit compte de la députation, louèrent sa réponse & jurèrent de périr tous sur la brèche ou de s'ouvrir un chemin l'épée à la main. Le lendemain matin parut à l'une des portes de la ville le trompette d'Antoine de Leve : il apportoit à la Roche-du-Maine une corbeille de fruits nouveaux, avoit ordre de lui faire des re-

proches sur son silence à l'égard d'un vieux ami, & de l'inviter pour le lendemain à un dîner où l'on s'efforceroit de le bien régaler. Il s'y rendit à l'heure convenue & conclut le traité aux conditions suivantes : Que les François, pour remplir le terme de trente jours, que le roi leur avoit demandé, & dont il y en avoit déjà vingt-quatre d'écoulés, garderoient Fossan jusqu'au premier de juillet, & auroient même la liberté de réparer la brèche : que s'il ne leur arrivoit de France aucun secours avant ce terme, ils sortiroient de la place avec armes & bagages, tambours battans, enseignes déployées, & ne laisseroient que l'artillerie & leurs chevaux de bataille : qu'ils donneroient pour ôtages, outre la Roche-du-Maine, deux autres capitaines dont on lui laissoit le choix : la Roche-du-Maine choisit la Palisse, fils unique du maréchal de Chabannes, & d'Assier, fils de Galiot de Genouillac, grand écuyer de France : en présentant au général Espagnol ces deux jeunes seigneurs, aussi recommandables par leur bonne mine que par leur naissance, il dit en riant, qu'il avoit encore une petite grace à lui demander, mais qu'il ne s'expli-

AN. 1536.

queroit qu'après qu'il auroit une parole
AN. 1536. positive qu'elle lui seroit accordée. De Leve s'imaginant qu'il lui alloit demander, au nom de ces deux jeunes seigneurs, la permission d'aller quelquefois rendre visite aux dames de Fossan, jura qu'il l'accordoit, & fut bien étonné quand la Roche-du-Maine lui déclara que c'étoit de fournir, au prix courant, des vivres à la garnison pendant les six jours qu'elle devoit encore demeurer dans la ville : ne voulant cependant pas révoquer sa promesse, il se contenta de stipuler qu'il ne seroit tenu d'en fournir à la fois que la quantité nécessaire pour passer la journée.

L'empereur qui sur ces entrefaites avoit rassemblé sa nombreuse armée, en ordonna une revue générale, & voulut que les ôtages y assistassent, afin qu'à leur retour, ils en fissent un rapport qui redoublât la terreur. Après avoit promené la Roche-du-Maine dans tous les rangs, il lui demanda comment il trouvoit cette armée: » Beaucoup plus » belle, sire, répondit-il, que je ne » le desiretois ; je suis pourtant bien » assuré que si elle se hasarde de passer les Monts, elle en rencontrera

» bientôt une autre qui la vaudra bien «. » Combien comptez-vous de journées, » reprit l'empereur, d'ici à Paris « ? » Si par journées, répondit le capitaine » François, votre majesté entend parler » de bataille, il y en a au moins douze, » si l'aggresseur n'a la tête cassée à la » première «. L'empereur sans s'offenser d'une liberté militaire qu'il avoit lui-même provoquée, continua de bien traiter ses ôtages, & lorsque le terme fixé par la capitulation fut expiré, il leur permit, ainsi qu'au reste de la garnison, de se retirer en France. AN. 1536.

La reddition de Fossan changea le théâtre de la guerre, mais ne changea rien au premier plan de défense qu'on s'étoit formé : au lieu d'aller chercher l'empereur en Italie, après que son armée seroit à moitié ruinée par un siége, ainsi qu'on se l'étoit proposé, on résolut de l'attendre dans un camp bien retranché, de dévaster le plat pays pour lui ôter tous les moyens de subsistance, & de lui laisser ensuite la plus grande facilité de consumer ses forces devant une ou deux places, qu'on alloit mettre en état de défense. Le dommage que cette irruption devoit causer à la

Plan de défense.

Manusc. du cab. de Fontanieu. Du Bellai. Belleforêt. Ferron. Mémoires de la Vielleville.

AN. 1536. Provence, se trouvoit compensé par de très-grands avantages : les vivres & les munitions de guerre coûteroient moins en France qu'en Italie : on seroit plus à portée de bien choisir le camp où l'on vouloit se retrancher, les troupes seroient & plus animées & plus nombreuses. L'empereur, au contraire, n'auroit plus derrière lui les fertiles plaines du Milanès pour alimenter ses nombreuses légions ; il seroit forcé de tirer toutes ses provisions d'Italie, ou par terre, en les voiturant à dos de mulet au travers des Alpes, ou par mer, ce qui le forceroit, ou de ne point s'écarter de la côte, ou d'employer la moitié de son armée à escorter les munitionnaires. Une tempête, la perte d'un convoi, pourroit, toutes les semaines, le réduire aux plus fâcheuses extrémités. Il restoit deux choses à craindre ; la première, que la nouvelle d'une double invasion en Picardie & en Provence ne jettât la consternation dans les esprits : la seconde, que l'empereur, malgré toutes les mesures qu'on pourroit prendre, ne parvînt à franchir le Rhône ; qu'une surprise, une nouvelle trahison, ne l'introduisît dans le

cœur du royaume. Pour obvier au premier inconvénient, le roi persuadé qu'un danger, dès qu'il est attendu, a presque perdu le droit d'effrayer, se hâta d'annoncer à ses peuples par une lettre circulaire, les projets ambitieux de son ennemi; & les mesures qu'il avoit déjà prises pour les faire échouer. Par rapport au second, il envoya chaque gouverneur résider dans sa province, avec ordre d'assembler l'arrière-ban, & d'engager les bourgeois, pour leur propre sûreté, à réparer promptement les places qui en étoient susceptibles.

AN. 1536.

La Picardie exigeoit une attention particulière. Le duc de Vendome, qui en étoit gouverneur, informé des immenses préparatifs du comte de Nassau, mandoit au roi, que selon toutes les apparences, le grand effort des ennemis se porteroit de ce côté : que l'empereur ne feignoit des desseins sur la Provence que pour attirer à l'extrémité du royaume toutes les forces de l'Etat, & ouvrir à son général une route facile jusqu'aux portes de la capitale : qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour rompre ce projet; parce que dès qu'une fois l'ennemi seroit en marche, les

AN. 1536. troupes n'auroient plus le temps d'arriver : que si le roi ne pouvoit, dans ce moment, lui faire passer la moitié de la gendarmerie, il le supplioit de ne pas lui refuser du moins un corps de quatre mille Suisses pour instruire & affermir les nouvelles milices de légionnaires & d'aventuriers auxquelles on l'avoit réduit. François répondit qu'il étoit contre toute vraisemblance que l'empereur, avide de gloire comme il l'étoit, s'exposât à recevoir un affront pour ménager un triomphe au comte de Nassau : que là où les Souverains commandoient en personne, là se portoient ordinairement les grands coups : que la Picardie étoit garantie par une double haye de places fortes, dont chacune pouvoit arrêter l'ennemi pendant des mois entiers : qu'il ne s'agissoit que de les bien approvisionner & de s'y tenir en sûreté jusqu'à l'arrivée du duc de Guise, gouverneur de Champagne, qui ne manqueroit pas d'aller le joindre, dès qu'on seroit assuré de la marche de l'ennemi : que si leurs forces réunies ne suffisoient pas, il leur feroit passer des secours, ou iroit lui-même les joindre, aussi-tôt qu'il se seroit dé-

barrassé de l'empereur. Loin donc d'envoyer aucun secours en Picardie, il en retira Canaples, gouverneur de Montreuil, qu'il vouloit tenir auprès de sa personne pendant cette expédition, & Dubiès, gouverneur de Boulogne, qu'il établit maréchal-de-camp de l'armée de Provence, sous les ordres du grand-maître Montmorenci. AN. 1536.

La première opération fut de s'emparer de la ville d'Avignon qui avoit de fortes murailles & un pont sur le Rhône; car bien que cette ville fût censée comprise dans le traité de neutralité qu'on avoit signé avec le pape, on jugea qu'il y auroit d'autant plus d'imprudence à se fier sur cet engagement, que le vice-légat qui pouvoit tout dans cette ville, étoit un homme entièrement dévoué à Ferdinand de Gonzague, l'un des généraux de l'empereur, & qu'au moindre sujet de plainte, sur le plus léger soupçon, ce prélat Italien pourroit demander une garnison aux Impériaux. On chargea de cette commission le jeune la Vielleville, qui parvint dans la suite aux premiers honneurs de la guerre. Il embusqua pendant la nuit une troupe de soldats dans un lieu fourré, voisin

des murailles de la ville : le lendemain matin, il se présenta à l'une des portes, accompagné d'hommes déterminés, qu'il avoit déguisés en laquais, & demanda à conférer avec le vice-légat & les principaux magistrats pour régler quelques articles du traité de neutralité, & en assurer l'exécution. Au milieu de la conférence qui se tenoit au pied de la muraille, la Vielleville s'élança sur le légat & le renversa par terre. Ses compagnons découvrant leurs armes, mirent en fuite les magistrats & leur escorte, s'assurèrent sans résistance de la porte qui étoit ouverte, & introduisirent dans la ville la troupe entière qui étoit déjà sortie de son embuscade. Montmorenci averti du succès, ne tarda pas à se rendre dans cette ville ; & considérant avec quelle facilité elle pouvoit dans tous les temps, être approvisionnée par le Rhône, il en fit sa place d'armes & le magasin général de l'armée. Remontant la Durance jusqu'auprès de Cavillon, il traça sur les bords de cette rivière l'emplacement du camp qu'il avoit dessein d'opposer à l'empereur; & laissant à Dubiès le soin de diriger les travaux, il alla visiter Marseille. Antoine de la Rochefoucaud,

An. 1536.

foucaud, seigneur de Barbézieux, & Antoine de Rochechouart, seigneur de Chandenier, l'avoient déjà mise en état de soutenir un siége. Il y fit entrer, pour renforcer la garnison, les hommes d'armes de Montpézat, de Villebon & de la Roche-du-Maine, qui ayant perdu leurs chevaux de bataille à Fossan, ne pouvoient tenir la campagne, mais étoient excellens pour repousser un assaut, & supporter les travaux d'un siége. Comme la ville ne pouvoit être attaquée tout à la fois par terre & par mer, il visita le port, & en tira onze galères dont il confia le commandement à Saint-Blancart, pour aller, de concert avec Barberousse, porter la désolation sur les côtes de Sicile, & rangea le reste sous le canon de la place, afin de défendre l'entrée du port. AN. 1536.

Arles étoit, après Marseille, la ville de toute la Provence qui méritoit le plus qu'on s'en occupât. Située sur le Rhône, dans l'endroit où ce fleuve se divisant en deux bras, forme l'isle de Camargue, elle donnoit une entrée en Languedoc, province presque dégarnie & limitrophe d'Espagne. Montmorenci s'y rendit; & pendant douze

AN. 1536. jours qu'il y séjourna, il la couvrit d'un boulevard si épais, qu'elle n'eut plus rien à redouter.

Le sort de la ville d'Aix, capitale de la Provence, fut long-temps incertain. Les premiers commissaires qu'on avoit envoyés pour la visiter, avoient jugé qu'elle devoit être abandonnée. Montéjan qui brûloit de se signaler par une entreprise difficile & hardie, osa prendre sur lui de s'y renfermer, & se faisoit fort de la défendre contre toutes les forces de l'empereur, pourvu qu'on lui fournît une garnison de deux cens lances & de six mille hommes d'infanterie. Sur l'espérance qu'il avoit conçue, & qu'il cherchoit à inspirer aux autres, qu'on ne rejetteroit pas sa demande, les bourgeois avoient travaillé avec ardeur à relever leurs murailles; les plus riches familles des environs venoient s'y réfugier, apportant avec elles leurs effets les plus précieux. Montmorenci après avoir examiné les travaux, condamna l'entreprise, & rasa les murailles, sans songer apparemment que deux ans auparavant, il avoit impitoyablement fait trancher la tête au premier consul pour avoir porté les clefs de cette même ville au connétable de

Bourbon, quoiqu'elle n'eût alors ni fortifications, ni munitions, ni garnison. En vertu de ses pouvoirs de lieutenant-général, il fit proclamer un ordre à tous les habitans de la province de se retirer dans des lieux de sûreté, de brûler, de gâter & de dévaster tout ce qu'ils ne pouvoient pas emporter avec eux, & principalement les moulins, les moissons & les jardins. Le comte de Carces, les seigneurs du Mas & de Calas, donnèrent l'exemple au reste de la noblesse; les paysans s'y conformèrent sans murmurer; tous s'armèrent, & ceux à qui il paroissoit dur d'abandonner leur patrie, allèrent se cacher au milieu des bois & sur les montagnes les plus escarpées. Les bourgeois de quelques petites villes qui devoient être évacuées, osèrent seuls désobéir; mais leur sort n'en devint que plus fâcheux: des corps nombreux de troupes réparties aux extrémités de la province, formant un cordon à l'approche de l'ennemi, & s'avançant à pas lents, brûlèrent & saccagèrent tout ce que la négligence ou l'avarice des propriétaires avoit épargné, & poussèrent pêle-mêle devant elles, jusqu'au-delà de la Durance, les

AN. 1536.

AN. 1536. hommes, les femmes, les animaux domestiques, qu'ils trouvoient sur leur chemin.

Irruption de l'empereur en Provence.

Ibid.

L'empereur descendoit des Alpes avec une armée de quarante mille fantassins & de dix mille chevaux, formée de l'élite des troupes Espagnoles, Allemandes & Italiennes. Il avoit si bien combiné sa marche, qu'il passa le Var & mit le pied sur les terres de France le jour où l'Eglise célèbre la fête de S. Jacques, patron d'Espagne, & singulièrement vénéré par les Allemands. Attribuant à une disposition particulière de la Providence une rencontre d'ailleurs si naturelle, & sachant combien la superstition a d'empire sur l'esprit de la multitude, il assembla son armée, & tint le discours suivant : » Compagnons, l'année dernière, à pareil » jour, nous prîmes terre en Afrique, » & guidés par le glorieux apôtre S. Jacques, nous brisâmes les fers des Chrétiens, & arborâmes sur les tours des » Infidèles les enseignes triomphantes » de notre foi. Nous suivons aujourd'hui » le même guide & nous devons nous » promettre les mêmes succès contre » un prince déserteur de l'Evangile, » qui n'a point rougi de faire cause

» commune avec les Musulmans contre » les Chrétiens, & de livrer, autant » qu'il étoit en lui, à ses infâmes alliés » nos églises, nos vases sacrés & tous » les objets de notre culte. Le ciel qu'il » a irrité, va manifester sa vengeance: » Dieu l'a déjà frappé de l'esprit de » vertige & d'erreur qu'il a coutume » de répandre sur les rois & les peuples » qu'il veut perdre. Vaincu tant de » fois, alors même qu'il se trouvoit » environné de nombreux essaims d'Al» lemands, que peut-il espérer aujour» d'hui qu'il est pris au dépourvu & » réduit à ses propres forces? Osera-t-il » opposer de timides bourgeois, des » paysans sans cœur & sans discipline, » à l'élite des troupes des trois plus bel» liqueuses nations de l'Europe? Quel» que présomptueux qu'il se soit mon» tré auparavant, je n'ose me flatter » qu'il pousse jusqu'à ce point la témé» rité & la folie. Il fuira, n'en doutons » point; & notre plus grand travail ne » sera pas de le combattre, mais de le » joindre. Mais cette entreprise fût-elle » aussi longue & aussi dangereuse » qu'elle est prompte & facile, consi» derez quel prix attend les vainqueurs:

AN. 1536.

An. 1536. » il n'eſt plus queſtion, comme à Tunis, » du pillage ou de la rançon d'une ſeule » ville ; il s'agit des dépouilles & du » partage d'un royaume entier qui » compte un nombre infini de cités » opulentes, & qui eſt en poſſeſſion, » depuis pluſieurs ſiècles, de donner » de l'inquiétude, & d'inſpirer de la » jalouſie à tous ſes voiſins, bien moins » par ſes forces, que par ſes intrigues » & ſes richeſſes «. Les principaux officiers, ſoit qu'ils ajoutaſſent foi à ces magnifiques promeſſes, ſoit qu'ils agîſſent de concert avec lui pour enflammer l'ardeur des troupes, tombèrent à ſes genoux, & lui demandèrent, les uns, le gouvernement de quelque province, les autres, un des grands offices de la couronne ; d'autres enfin, un domaine ou la confiſcation des maiſons les plus opulentes du royaume. En continuant ſa marche, il découvrit les retraites des payſans & des bourgeois qui s'étoient retranchés ſur les montagnes avec leur bétail & leurs proviſions. Ne voulant les laiſſer derrière lui, de peur qu'ils n'interceptaſſent ſes convois, ni ſe donner la peine de les attaquer dans les formes, il fit fermer les défilés & mettre le feu aux arbres, conſumant ainſi

dans les flammes le plus grand nombre de ces malheureux. Cette barbarie occasionna sans doute, servit du moins à justifier une entreprise qui manqua de lui coûter la vie. Cinq gentilshommes, Albod, Châteauneuf, Balbe, Escragnole & Boniface, quinze légionnaires & trente paysans, allèrent s'enfermer dans la tour du Mui, au pied de laquelle l'armée impériale devoit passer. Contens de périr, pourvu qu'ils vengeassent leurs vassaux ou leurs parens, ils virent tranquillement défiler les premiers bataillons, mettant toute leur attention à reconnoître l'empereur. Appercevant au milieu d'un groupe d'officiers un personnage d'une grande apparence, monté sur un cheval de prix, couvert de riches habits, & pour lequel tout le reste de la troupe paroissoit avoir une grande déférence, ils le prirent pour l'empereur, quoiqu'il ne fût qu'un des principaux seigneurs de sa cour. Au même instant ils déchargèrent sur lui leurs arquebuses, & l'étendirent sur le carreau. Enveloppés aussi-tôt dans cette tour, ils se défendirent avec la rage qu'inspire le désespoir, & périrent les armes à la main.

AN. 1536.

AN. 1536.

A ce premier accident ſuccéda bientôt un événement moins conſidérable en lui-même que par l'impreſſion fâcheuſe qu'il pouvoit produire ſur les eſprits. Montéjan, toujours dévoré du deſir de faire parler de lui, n'ayant pu, comme on l'a vu plus haut, obtenir la permiſſion de ſe renfermer dans la ville d'Aix, obtint du moins celle de ſe joindre aux capitaines qui achevoient le dégât de la Provence, & de tenter, ſi l'occaſion s'en préſentoit, de faire quelque priſonnier d'importance. A peine Montmorenci l'avoit-il accordée, que réfléchiſſant ſur le caractère audacieux & entreprenant du perſonnage, il envoya un courier pour la révoquer : il n'étoit déjà plus temps. Montéjan, informé par Vaſſé, lieutenant de ſa compagnie, que Ferdinand de Gonzague, qui commandoit l'avant-garde de l'armée impériale, marchoit ſans beaucoup de précaution, réſolut de l'enlever, & aſſocia à ce projet Claude de Gouffier, ſeigneur de Boiſi; Warti, capitaine Gaſcon; San-Pétre, Corſe, & la Mole, Provençal. Cette troupe compoſée de cent cinquante lances & de trois cens fantaſſins, tous hommes déterminés, alla s'embuſquer près de

la petite ville du Leu, où devoit bientôt arriver le général ennemi. Ayant été découverte & courant risque d'être enveloppée, elle se retira avec beaucoup de précipitation à Brignole, où il fallut s'arrêter pour laisser aux fantassins & aux chevaux épuisés de fatigue, quelques heures de repos. Gonzague la suivoit. Détachant une partie de sa cavalerie légère pour aller par un chemin détourné, s'emparer d'un défilé où les François devoient passer, il vint lui-même une heure avant le jour attaquer le village. Les François se trouvant déjà prêts à partir, se battirent en retraite; & quoiqu'ils fussent à peine un contre dix, ils causèrent plus de perte à l'ennemi qu'ils n'en reçurent, jusqu'à ce qu'ils arrivassent au lieu de l'embuscade : alors pressés de tous côtés, couverts de blessures & ne pouvant ni avancer ni reculer, ils posèrent les armes & se rendirent prisonniers de guerre. L'empereur, dans la relation qu'il publia de son entrée en Provence, parla de cette aventure comme d'un combat décisif entre les deux avant-gardes, où il avoit remporté la victoire la plus complette & fait prisonniers

AN. 1536.

An. 1536.

deux chevaliers de l'ordre du roi, l'un, gentilhomme de sa chambre, & l'autre, colonel-général de l'infanterie Françoise. Ses lettres datées d'Aix, capitale de la Provence, persuadèrent aux puissances étrangères que la France touchoit au moment de sa ruine.

Prise de Guise par le comte de Nassau.

Ibid.

Les nouvelles qu'on recevoit de Picardie, étoient bien propres à confirmer cette opinion. Le même jour que l'empereur avoit passé le Var, le comte de Nassau s'étoit montré sur les bords de la Somme avec une armée de trente mille combattans & une artillerie formidable. Le duc de Vendôme, n'ayant à lui opposer qu'un corps de trois cens lances & la légion de Picardie, composée de six mille fantassins, tâchoit de deviner ses projets, se portoit avec autant d'habileté que de courage, dans tous les endroits menacés; mais comme il ne pouvoit être présent par-tout, la négligence d'un officier subalterne dérangea son plan de défense, & jetta l'alarme jusque dans la capitale. En visitant, un mois auparavant, la ville de Guise, le duc avoit ordonné qu'elle fût démolie, & que les bourgeois se retirassent avec leurs meubles & leurs provisions dans le château. Le comman-

dant, par complaisance pour les bourgeois, avoit différé l'exécution de cet ordre jusqu'à ce que les ennemis parussent sur la frontière. Le comte de Nassau dérobant sa marche, surprit la garnison & les bourgeois occupés de ces déménagemens ; la plupart furent passés au fil de l'épée : ceux qui purent regagner le château, furent si épouvantés, qu'ils forcèrent le commandant de capituler.

AN. 1536.

Mort du dauphin.

Ferron. Belleforêt. Du Bellai.

Ces deux nouvelles que le roi reçut coup sur coup, n'étoient que les avant-coureurs d'un malheur bien plus accablant pour le cœur d'un père. Le Dauphin, âgé de dix-neuf ans, se rendoit au camp pour faire son apprentissage dans l'art de la guerre. S'étant échauffé à la paume dans une auberge de la ville de Lyon, il demanda un verre d'eau : quelque temps après l'avoir avalé, il se trouva si mal, qu'on eut de la peine à le transporter à Tournon. Les médecins parurent alarmés : on en informa le roi, qui accourut dès le lendemain, pour s'assurer par ses propres yeux de l'état de son fils. Le jeune prince averti de cette visite, se fit habiller, & quoiqu'il n'eût déjà plus la

AN. 1536. force de se tenir debout, il dissimula si bien son état, que le roi s'en retourna dès le même jour à Valence, moins effrayé qu'il n'étoit venu. Deux jours après, le prince expira. A la désolation dont furent pénétrés tous ceux qui étoient restés autour de lui, se joignit une vive inquiétude : on connoissoit l'extrême sensibilité du roi, comment lui annoncer cette terrible nouvelle ? On en chargea le cardinal de Lorraine, l'homme du royaume pour qui il avoit le plus de considération. Il se rendit à Valence, & trouva le roi dans sa salle d'audience, donnant des ordres aux officiers, & bien éloigné de soupçonner le malheur qu'il venoit lui apprendre. Monsieur le cardinal, lui cria-t-il, dès qu'il le vit entrer, comment se porte mon fils ? Sire, répondit le cardinal d'une voix rauque & entrecoupée, il est toujours bien mal, mais il faut espérer que Dieu... Mon fils est mort, s'écria le roi. Le cardinal baissa la tête & se couvrit le visage de ses deux mains : la salle retentit de cris de douleur. Le roi, après être resté quelque temps immobile, s'approcha d'une fenêtre qui étoit ouverte, tourna vers le ciel ses yeux baignés de larmes, &

pénétré des grands principes de la religion, il s'humilia sous la main qui le frappoit. Après avoir donné le reste de la journée à sa douleur, il fit venir, le lendemain matin, Henri, le second de ses fils, & lui dit : » Mon fils, nous » venons de perdre, vous, un frère qui » vous chérissoit, moi, un fils digne » de toute ma tendresse ; vous succédez » à ses titres de Dauphin & de duc » de *Bretagne*, efforcez-vous de succéder à ses vertus : les larmes que sa » mort fait répandre, vous montrent » à quel point il avoit su se concilier » l'amour de la nation : imitez sa dou» ceur, sa bienfaisance, & tâchez qu'en » vous voyant, les François oublient » la perte qu'ils ont faite «. Peu de jours après, il lui accorda la permission de se rendre au camp d'Avignon. Pour lui, il continua de donner ordre aux fortifications de Valence, pendant que le roi de Navarre, qu'il avoit établi son lieutenant-général dans toutes les provinces méridionales, fortifioit Béziers, afin que si, malgré toutes les mesures qu'on avoit prises, l'empereur venoit à traverser, soit le Rhône, soit la Durance, il se trouvât bientôt arrêté dans sa marche.

AN. 1536.

AN. 1536.

Camp de la Durance.

Ibid.

Ces deux places pouvoient encore servir de points de ralliement à la grande armée que commandoit Montmorenci, dans le cas où forcée d'en venir aux mains, elles ne soutiendroit par le choc des Impériaux. Ce général la tenoit renfermée dans un camp bordé d'un large fossé & couvert par un rempart fort épais, sur lequel il avoit élevé de distance en distance, des plattes-formes pour y placer ses batteries. Divisant ensuite cette enceinte en plusieurs quartiers, & chaque quartier en rues, il avoit assigné chacun de ces quartiers, chacune de ces rues, aux différens corps, aux différentes compagnies, qui formoient son armée, afin de prévenir toute occasion de querelle entre des hommes qui n'avoient ni les mêmes usages, ni la même langue, ni la même religion. Au centre de cette enceinte, on avoit pratiqué une colline sur laquelle étoit placée la tente du général, & d'où il pouvoit librement promener ses regards sur toutes les parties du camp. Quoique tous les capitaines fussent tenus de s'y rendre alternativement à une certaine heure, il ne manquoit point de se promener régulièrement deux fois le

jour dans les différentes rues, entrant fréquemment dans les tentes, soit des officiers, soit des soldats, pour examiner ce qui s'y passoit & voir tout par ses yeux. Le Rhône qu'il avoit à sa droite, lui apportoit des vivres en si grande abondance, qu'ils n'étoient à aussi bon marché en aucune ville du royaume. La Durance couvroit entièrement son camp du côté de l'ennemi : cette rivière qui prend source dans les montagnes de Briançon, est impétueuse & profonde. Dans les endroits où, en élargissant son lit, elle devient guéable, elle a un fonds de cailloux lisses & mobiles, qui cédant sous les pieds des hommes & des chevaux, les font trébucher & les entraînent dans le torrent. Montmorenci, sans se reposer entièrement sur ces défenses naturelles, avoit garni toute la rive droite de bastions à très-peu de distance les uns des autres. Ayant eu avis que le nouveau Dauphin se rendoit au camp, il alla le recevoir au pont de Sorgue, où il lui présenta les principaux officiers de l'armée. Après l'avoir promené dans tous les quartiers du camp, il voulut lui céder la tente du commandement, élevée au milieu du camp ; An. 1536.

AN. 1536.

mais le prince qui n'étoit venu que pour se former sous sa discipline, se contenta d'un logement modeste à côté de celui du général.

Embarras de l'empereur.

Manuscr. du cab. de Fontanieu. Du-Bellai. Mémoires de Montluc.

L'empereur cependant faisoit deux entrées triomphales dans la ville d'Aix, l'une comme roi d'Arles, l'autre comme comte de Provence : il créoit dans cette capitale un sénat à la place du parlement qui s'étoit retiré sur les terres de France ; citoit devant ce nouveau tribunal les propriétaires des terres dont aucun ne comparoissoit ; obtenoit contr'eux des arrêts par défaut & confisquoit leurs biens. Il érigeoit dans sa nouvelle conquête quatre duchés, quatre principautés, quatre marquisats, & un grand nombre de baronnies qu'il distribuoit libéralement à ses principaux officiers. Au milieu de cette pompe théâtrale dont il repaissoit ses avides mercenaires, il commençoit à sentir tout le danger de sa situation : les vivres qu'il avoit apportés, ne pouvoient long-temps suffire à cette effroyable multitude d'hommes & de chevaux qu'il traînoit avec lui. Il se trouvoit confiné dans un désert où il n'auroit à combattre que la faim ; & de quelque côté qu'il portât ses regards, il découvroit de si

fortes barrières, qu'il ne pouvoit, sans s'exposer à une ruine presque certaine, entreprendre de les surmonter. Les intelligences sur lesquelles il avoit compté, étoient déconcertées; & la mortalité qui commençoit à se répandre dans son camp, venoit de lui enlever Antoine de Leve, le promoteur & l'ame de cette entreprise: enfin les nouvelles qu'il recevoit d'Italie, achevoient de le désespérer. AN. 1536.

En quittant cette contrée, il y avoit laissé une armée d'observation sous la conduite de Scalenge & de Médequin, marquis de Marignan, avec ordre de bloquer Turin, la seule place forte dont il eut négligé de chasser les François. Ces deux généraux s'étoient acquittés de cette commission; mais ayant affaire à une garnison plus forte qu'on ne l'avoit cru, ils avoient été contraints de se tenir dans des postes éloignés, sans oser approcher des murailles. Annebaud, qui avoit toujours un grand nombre d'espions en campagne, les fatiguoit par des courses continuelles, brûloit leurs magasins & leur enlevoit fréquemment des convois. Ils avoient déjà bien de la peine à se maintenir contre lui, lorsqu'ils apprirent l'arrivée d'un nouvel

AN. 1536. ennemi. Gui Rangoné, qui avoit long-temps commandé les troupes du saint siége, Caguin de Gonzague, d'une branche cadette des ducs de Mantoue, Pierre Stozzi, banni de Florence, César Frégose, banni de Gênes, Visconti & Pallavicin, l'un & l'autre bannis du Milanès, ayant assemblé à la Mirandole, avec l'argent qu'ils avoient reçu du roi, une armée de dix mille fantassins & de deux mille chevaux-légers, traversèrent une partie du Milanès, ravagèrent tout ce qui se présentoit sur leur route, mais sans s'arrêter au siége d'aucune place importante, parce qu'ils manquoient d'artillerie. Au lieu de marcher droit en Piémont, ils se replièrent tout-à-coup sur Gênes où ils avoient des intelligences. La prise de cette place auroit mis fin à la guerre & livré l'empereur à la discrétion du roi, puisqu'outre la perte de ses magasins, il ne lui seroit pas resté une seule place de réfuge. Trahis par un transfuge qui s'échappa de leur armée, & trouvant les bourgeois sous les armes, ils brûlèrent les fauxbourgs, & revinrent dans le Piémont. A leur approche les généraux de l'empereur levèrent le

blocus de Turin, & se renfermèrent à leur tour dans quelques places fortes. Les François maîtres de la campagne, réduisirent en peu de temps les places de Carignan, de Montcallier, de Quiers, de Quiérasc & de Saluces. An. 1536.

Dès ce moment, l'empereur n'auroit plus dû songer qu'à la retraite; mais honteux de lâcher si-tôt prise après tant de menaces & de si magnifiques promesses, & voulant au moins se ménager une excuse, il envoya des ambassadeurs aux puissances d'Italie, & particulièrement au pape, dont les résolutions influoient sur toutes les autres cours, avec ordre de dire, que la guerre qu'il faisoit en France, n'avoit été entreprise ni par un motif d'ambition, ni par esprit de vengeance: qu'ils lui étoient témoins que pour la prévenir, il avoit constamment offert d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Angoulême ou à tel autre prince qu'ils voudroient lui désigner. Que travaillant pour la cause commune, & n'ayant d'autre intérêt que de préserver l'Italie des rapines & de l'insatiable ambition des François, il n'avoit pas dû s'attendre qu'ils souffrissent qu'il se formât au milieu d'eux une armée

AN. 1536. toute composée de leurs propres sujets pour le service de l'ennemi commun, qu'ils vissent d'un œil indifférent les galères Françoises mêlées avec une flotte Turque, intercepter la navigation sur leurs côtes, montrer aux Infidèles les endroits où ils pouvoient impunément tenter des descentes & former un établissement. Que ce que les François osoient en Italie, dans une conjoncture si embarrassante pour eux, montroit assez à quoi on devoit s'attendre si on leur laissoit le temps de ramasser leurs forces & de combiner leurs projets. Qu'il falloit donc se réunir pour les forcer à une paix durable, ou se préparer à soutenir en Italie une guerre plus longue & plus sanglante que toutes celles qui avoient précédé : qu'il avoit rempli sa tâche & montré l'exemple aux autres en soudoyant seul trois armées de terre & une de mer : qu'il étoit temps que tous ceux qui desiroient la paix fissent des efforts proportionnés aux siens : que pour leur prouver qu'il n'avoit point d'autre intérêt que leur conservation & le repos de l'Italie, il offroit de nouveau d'accorder l'investiture du duché de Milan au sujet qu'ils lui présenteroient. Dans

une audience ſecrette, l'ambaſſadeur propoſa au pape cette couronne pour l'un de ces neveux, pourvu que le pontife embraſsât ouvertement la cauſe de l'empereur & entraînât les Vénitiens dans le même parti. An. 1536.

Paul ſe défiant apparemment d'une offre faite dans de pareilles circonſtances, répondit ſagement qu'il étoit de ſon devoir de tout tenter pour rétablir la concorde entre les princes Chrétiens: que la qualité de médiateur qui lui avoit été déférée volontairement par les deux ſouverains, ne lui permettoit pas de favoriſer l'un au préjudice de l'autre: qu'il accepteroit la mort plutôt que l'offre qu'on venoit de lui faire: qu'on ne reprocheroit jamais à ſa mémoire, d'avoir ſacrifié le repos des peuples & le ſang des Chrétiens à l'agrandiſſement de ſa maiſon: qu'auſſitôt que la guerre avoit été déclarée, & lorſque les ambaſſadeurs ſe retiroient de part & d'autre, il avoit fait partir les cardinaux de Carpi & de Trivulſe, pour réſider, l'un auprès de l'empereur, l'autre auprès du roi, & ménager une conférence: qu'affligé du peu de ſuccès de leurs ſoins, il alloit envoyer un troi-

AN. 1536. sième négociateur, qui peut-être seroit plus heureux, & qu'il le suivroit bientôt lui-même, si l'on jugeoit que sa présence pût être de quelque utilité.

Ce troisième négociateur étoit le seigneur Ambroise, protonotaire apostolique & l'homme de confiance du saint père. Il trouva l'empereur occupé au siége de Marseille, qu'il avoit préféré à celui de la ville d'Arles, après être allé les reconnoître toutes les deux: les approches coûtèrent la vie au comte de Horne & à un grand nombre d'illustres guerriers; l'empereur lui-même courut les plus grands risques, & s'il s'opiniâtra à pousser ses travaux, c'étoit beaucoup plus pour tenir ses troupes en haleine & cacher son embarras, que sur aucun espoir de réduire une place si bien défendue. Aussi le seigneur Ambroise n'eut-il aucune peine à se faire écouter. L'empereur content qu'on lui sauvât la honte des premières démarches, ou plutôt qu'on lui ménageât un moyen d'échapper, convint & du jour & du lieu d'un congrès, & nomma sur-le-champ des ministres plénipotentiaires: le roi auroit dû sans doute se montrer plus difficile; mais s'il com-

mençoit à ne rien craindre pour la Provence, il n'en étoit pas de même du côté de la Picardie.

AN. 1536.

Siége de Péronne. *Relation imprimée, Belleforêt.*

Après la prise de Guise, le comte de Nassau avoit dirigé sa marche vers Péronne, qui n'avoit pour défenseurs que quelques gentilshommes des environs, & une compagnie de la légion de Picardie, commandée par Saiseval. Le duc de Vendôme y jetta promptement une seconde compagnie de la même légion, commandée par Sercu, & cinquante lances aux ordres de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin; quelques jours après le maréchal de Fleuranges qui fortifioit la ville de Laon, & qui avoit toujours desiré de commander en chef dans une ville assiégée, se fit jour au travers des ennemis & s'introduisit dans la place avec sa compagnie de cent lances. Péronne présentoit la forme d'un triangle: deux de ses côtés étoient défendus ou par la Somme, qui s'élargit en cet endroit, ou par des marais submergés & impraticables; le troisième étoit dominé par le Mont Saint-Quentin, d'où l'on découvroit la ville, & n'avoit pour toute défense qu'un fossé étroit & presque comblé, trois grosses

An. 1536. tours & une muraille antique. Ce fut de ce côté que le comte de Nassau dressa ses nombreuses batteries. Au bout de trois jours, il pratiqua deux brèches par chacune desquelles pouvoient passer vingt hommes de front, & disposa tout pour livrer le lendemain un assaut général. Fleuranges qui avoit prévu la chûte des murailles, avoit préparé d'avance des tas de fumier & de fagots remplis de terre; & dans l'espace d'une seule nuit, il pratiqua derrière les brèches un rempart beaucoup plus solide que n'étoit auparavant la muraille. Nassau après une nouvelle décharge de toute son artillerie livra l'assaut; mais ayant perdu douze ou quinze cens hommes sans pouvoir parvenir à se loger sur la brèche, il donna le signal de la retraite. Les assiégés ne perdirent d'homme de marque dans ce premier assaut, que le commandeur d'Estrepani, de la maison d'Humières. Nassau changea ses batteries, en logea quelques-unes sur le Mont Saint-Quentin, d'où il foudroya pendant trois jours les principaux édifices de la ville, qu'il avoit d'abord épargnés : croyant avoir suffisamment effrayé les bourgeois & la garnison,

garnison, il leur envoya signifier par un héraut, que si dans les vingt-quatre heures, ils ne se rendoient à discrétion, il les feroit tous passer au fil de l'épée : *Héraut*, répondit Fleuranges, *vous direz au comte de Nassau, qu'il trouvera tout le monde disposé à lui obéir lorsqu'il sera ici, mais il nous permettra de le saluer en passant*. Nassau offensé de cette plaisanterie, se mit en devoir d'exécuter ses menaces ; il pratiqua deux nouvelles brèches, brisa une des portes de la ville & ordonna un nouvel assaut. L'infatigable Fleuranges avoit déjà élevé de nouveaux remparts & si bien pris ses mesures, qu'après un combat fort meurtrier qui dura quatre heures, il força les ennemis de se retirer. Cette vigoureuse résistance avoit donné le temps au duc de Guise, qui n'avoit plus rien à craindre pour la Champagne, de venir se joindre au duc de Vendôme. Ils se tenoient avec un camp volant à quelque distance des ennemis, interceptant leurs convois & faisant main-basse sur les fourrageurs. Fleuranges fit descendre, par une corde, un bourgeois de Péronne, qui connoissoit quelques sentiers au travers

AN. 1536.

AN. 1556. des marais, pour aller rendre compte aux deux généraux de l'état de la place & demander des secours. Il ne manquoit ni de vivres, ni d'argent. La générosité des gentilshommes de Picardie, renfermés avec lui, ne lui laissoit rien desirer à cet égard. D'Estourmel, l'un des plus riches, avoit ouvert ses greniers aux pauvres & payoit de ses deniers une partie de la garnison; les autres gentilshommes s'étoient taxés en raison de leur fortune pour acquitter exactement la solde des légionnaires. Mais on avoit perdu beaucoup de monde & l'on commençoit à manquer de poudre. Le duc Guise choisit dans sa troupe quatre cens arquebusiers, auxquels il fit attacher autour du col un sac de dix livres de poudre: prenant ensuite tous les tambours & les trompettes de son armée, il conduisit à l'entrée de la nuit ces quatre cens arquebusiers au bord des marais, au travers desquels le messager de Fleuranges devoit les guider jusqu'au pied des murailles. Pour lui, divisant ses tambours & ses trompettes en deux bandes, il leur ordonna de se répandre sur les côteaux voisins & de battre la marche pendant

le reſte de la nuit, en changeant ſouvent de place. Les gardes avancées de l'ennemi ne manquèrent pas de donner l'alarme : on crut que les ducs de Guiſe & de Vendôme s'avançoient pour attaquer tout à la fois les deux extrémités du camp : Naſſau, qui avoit négligé de ſe retrancher, rangea ſon armée en bataille autant que l'obſcurité pouvoit le permettre, & la tint ſous les armes juſqu'au point du jour : alors ſeulement il diſperſa de tous côtés des coureurs pour s'informer d'où venoit le bruit ; ils ne trouvèrent perſonne qui pût les en inſtruire ; mais en ſe retirant, ils apperçurent les derniers arquebuſiers qu'on enlevoit avec des cordes au-deſſus des murailles. Ils en firent leur rapport au comte de Naſſau, qui n'en fut que plus animé à pouſſer ſon entrepriſe : attribuant le mauvais ſuccès des deux attaques précédentes au peu de ſoin qu'il avoit pris de garantir ſes ſoldats du feu de la groſſe tour de Péronne, ſi fameuſe dans l'hiſtoire par la priſon de deux de nos monarques, Charles le Simple & Louis XI, il y attacha le mineur, perſuadé qu'avec cette tour fatale, tomberoient toutes les eſpéran-

AN. 1536.

AN. 1536.

ces & le courage des assiégés. Boulainvilliers qui avoit la garde de ce poste connut le danger; ses amis le conjurèrent de se retirer; mais persuadé, ainsi que l'ennemi, que le salut de la ville en dépendoit, il attendit tranquillement l'effet de la mine, & fut enseveli avec ses généreux compagnons sous un monceau de ruines. Nassau livra sur-le-champ un troisième assaut, & contre toute espérance, il fut encore repoussé.

Evasion de l'empereur.

Manusc. de Béthune.
Du Bellai.

Le roi qui recevoit jour par jour des nouvelles de ce qui se passoit en Picardie, jugeant que les efforts les plus héroïques ne pouvoient retarder que de quelques jours la prise de cette place, & qu'ensuite l'ennemi ne trouveroit plus rien qui l'arrêtât jusqu'à Paris, accepta le congrès proposé par le seigneur Ambroise, sous la médiation des deux cardinaux, & fit partir sur-le-champ une partie de sa cavalerie pour aller renforcer l'armée du duc de Vendôme. Comme sa présence n'étoit plus d'aucune utilité à Valence, il s'embarqua sur le Rhône pour se rendre au camp de la Durance, contre l'avis de Montmorenci, qui imaginoit toutes sortes de prétextes pour l'en tenir éloi-

gné : depuis quelque temps ce général avoit beaucoup de peine à contenir l'ardeur de ses troupes, qui calculant leurs forces, s'indignoient qu'on les retînt derrière des retranchemens, & demandoient à grands cris qu'on leur montrât l'ennemi; il appréhendoit que le roi échauffé par ces clameurs & emporté par son humeur martiale ne remît au hasard d'une bataille une victoire déjà toute acquise. Il ne tarda pas à être pleinement rassuré; le jour même que le roi arriva au camp, & que les plénipotentiaires devoient se rendre au lieu du congrès, l'empereur leva le siége & regagna avec précipitation le bord de la mer, où il fit embarquer sa nombreuse artillerie & s'embarqua lui-même, laissant à ses officiers généraux le soin de ramener en Italie, une armée que la faim, la mortalité, la cavalerie légère & les paysans avoient réduite à la moitié. Ce même jour le comte de Nassau leva de son côté le siége de Péronne & regagna la frontière des Pays-Bas, avant que les nouvelles troupes que le roi envoyoit en Picardie fussent à portée de lui couper le chemin de la retraite : le seigneur de Liques

AN. 1536.

AN. 1536.

qu'il avoit établi gouverneur de Guise, en retira la garnison & fit sauter toutes les fortifications du château : les ducs de Vendôme & de Guise qui venoient l'assiéger tinrent un conseil de guerre, où ils dégradèrent de noblesse les officiers & autres gentilshommes qui avoient si lâchement rendu la place au comte de Nassau.

Recherches sur la mort du dauphin : supplice de Montecuculo.

Recueil hist. de Camusat, Mémoires de Ribier, Manusc. de Fontanieu, Du Bellai.

Ainsi Charles après tant de bravades & de menaces, après s'être jetté dans une dépense, qui de son propre aveu, montoit à près de trois millions de ducats, s'évàdoit à la faveur d'une intrigue, exposé aux reproches du duc de Savoie, du marquis de Saluces, des évêques de Genêve & de Lausanne, qu'il abandonnoit à leur mauvais sort, évitant jusqu'aux regards de ses principaux officiers auxquels il avoit d'avance partagé les provinces de France : un horrible découverte mit le comble à son humiliation.

Les circonstances dans lesquelles le dauphin venoit d'être enlevé à la France; la nature de sa maladie; le rapport uniforme des chirurgiens & des médecins, persuadèrent qu'il avoit été empoisonné. Il avoit pour échanson le

comte Sébastien de Montecuculo, gentilhomme Italien : environ deux mois auparavant ce gentilhomme s'étoit joint à la troupe de chevaux-légers du comte Jean-Paul des Ursins, fils de l'illustre Renzo ou Laurent de Ceré, lequel s'étoit chargé d'introduire dans Turin, déjà bloquée par les ennemis, les secours pécuniaires que le roi y envoyoit. Seule de toute la bande, Montécuculo avoit disparu, soit qu'il se fût écarté de dessein prémédité, soit qu'il eût été arrêté prisonnier & relâché en payant sa rançon, comme il le disoit après son retour auprès du dauphin. Chez une nation plus circonspecte, on n'auroit point confié l'emploi d'échanson à un étranger, on auroit du moins examiné scrupuleusement quel degré de croyance on devoit accorder aux raisons qu'il donnoit de son absence. On ne commença à le soupçonner que lorsqu'il n'en étoit plus temps : on s'assura de sa personne, & en visitant ses effets, on trouva un traité de l'usage des poisons, écrit de sa main, de la poudre d'arsenic sublimé, du *riargart*, & le vase de terre rouge dans lequel il avoit présenté au dauphin le breuvage qui lui

AN. 1536.

AN. 1536. avoit donné la mort. Appliqué à la question, il déclara que dans son dernier voyage d'Italie, il avoit conféré avec Antoine de Leve & Ferdinand de Gonzague, qui l'avoient engagé par d'immenses promesses à empoisonner le roi & ses trois fils : qu'ensuite il avoit été présenté à l'empereur lui-même qui lui avoit fait plusieurs questions sur l'ordre qui s'observoit en France dans les cuisines du roi, & l'avoit renvoyé à Antoine de Leve, en lui recommandant d'ajouter foi à ce qu'il lui diroit. Interrogé s'il n'avoit point de complices en France, il dit que s'étant rencontré à Turin & à Suze avec Guillaume d'Inteville, seigneur des Chenets, premier maître-d'hôtel du roi, il lui avoit fait part de son projet. Confronté avec l'accusé, il désavoua ce qu'il venoit d'avancer. Pendant que la procédure s'instruisoit à Lyon, par des maîtres des requêtes & des conseillers du grand conseil, le roi visitoit la Provence; lorsque la procédure fut achevée, il se rendit dans cette ville, accompagné des principaux seigneurs de la cour, d'un grand nombre d'évêques & de tous les ambassadeurs étrangers pour en entendre la lecture

& assister au jugement. L'arrêt porte que » le comte Sébastien Montécuculo, » convaincu d'avoir empoisonné François, dauphin & duc propriétaire de » Bretagne, fils aîné du roi, avec de » la poudre d'arsenic sublimé, & de » s'être mis en devoir d'empoisonner » le roi lui-même, sera traîné sur la » claye jusqu'au lieu de la Grenette, » où il sera tiré & démembré à quatre » chevaux, & que pour réparation de » la fausse accusation intentée contre Guillaume de d'Inteville, seigneur » des Chenets, il sera condamné à une » amende de dix mille livres au profit » de l'accusé «. Quoique Guillaume de d'Inteville paroisse pleinement justifié par cet arrêt, il reste douteux s'il étoit innocent ou coupable. Car la même accusation ayant été intentée peu de temps après, contre Gaucher de d'Inteville, seigneur de Vanlai, il s'y trouva impliqué de nouveau, ainsi que François de d'Inteville, évêque d'Auxerre. Les trois frères n'osant apparemment s'exposer aux suites de cette action, s'enfuirent en Italie, où ils avoient été employés tous les trois en qualité d'ambassadeurs. On mit leur AN. 1536.

AN. 1536. tête à prix; & Montmorenci, quoiqu'il ne pût les désavouer pour ses parens, les poursuivit par-tout avec tant d'acharnement, qu'ils ne purent long-temps trouver d'asyle sur les terres d'aucun souverain, qu'en célant leur nom & le lieu de leur retraite.

Le roi voulant donner à cette procédure tout l'éclat dont elle étoit susceptible, ne se contenta pas d'y appeller les ambassadeurs des puissances étrangères; il en envoya un extrait dans les principales cours de l'Europe. Antoine de Leve & Ferdinand de Gonzague s'y trouvoient nommés comme instigateurs du forfait. Mais quoique l'empereur eût donné à Rome l'exemple dangereux de manquer aux égards dûs aux souverains, on eut l'attention de supprimer ce qui le concernoit personnellement. Le public n'en devint que plus hardi à former des conjectures. C'étoit-là, disoit-on, l'explication toute simple de cette harangue si indécente & si menaçante, prononcée dans la capitale du monde Chrétien; de tant de libelles répandus en Allemagne, où l'on dévouoit le roi à l'exécration publique; de ces prophéties semées en Italie, & même en France où l'on an-

nonçoit clairement la destruction de la monarchie. Ce superbe ennemi qui avoit partagé d'avance les provinces du royaume à ses officiers, qui ne vouloit que savoir combien on comptoit de journées de Fossan à Paris, n'avoit pas plutôt appris que la conspiration étoit découverte, qu'il étoit resté comme stupéfait dans la ville d'Aix, sans essayer de traverser ou le Rhône, ou la Durance, & n'avoit paru reprendre ses esprits que pour fuir ignominieusement au-delà des Alpes. Les littérateurs qui ne sont le plus souvent que les échos du peuple, remplirent l'Europe de satyres en vers & en prose, qui se débitèrent aussi publiquement à Rome qu'à Paris, sans que l'autorité du pape pût en arrêter le cours. Elles parvinrent jusqu'aux oreilles de l'empereur lui-même, qui parut indigné qu'il se trouvât des hommes ou assez stupides ou assez méchans pour le soupçonner d'une pareille atrocité. Il disoit que, selon toutes les apparences, on avoit tort de chercher une cause extraordinaire de la mort du dauphin, tandis qu'il s'en présentoit une bien naturelle & bien simple : qu'un jeune prince qui

AN. 1536.

AN. 1536. ne se contraignoit point sur l'article des femmes, qui peut-être avoit passé la nuit dans la débauche, & qui certainement s'étoit échauffé à la paume, ayant eu l'imprudence d'avaler un verre d'eau froide, s'étoit donné la mort, sans qu'il fût besoin que personne s'en mêlât : qu'au reste, s'il étoit vrai que Montécuculo, dans les tourmens de la question, se fût donné des complices, on avoit eu un plus grand tort encore de le faire mourir si promptement, puisqu'il répugnoit à l'équité naturelle d'inculper des absens, sans leur laisser les moyens de se justifier : que pour lui, il procédoit plus franchement en ces sortes d'affaires, puisqu'ayant arrêté & tenant prisonniers douze François qui déclaroient avoir servi sur les vaisseaux de Saint-Blancart, associés à la flotte des Turcs, il s'étoit bien gardé de les faire exécuter : qu'au contraire, il permettoit à tout le monde de les interroger, & offroit de les confronter avec tous ceux qui voudroient les convaincre de mensonge.

Antoine de Leve étoit mort : Ferdinand de Gonzague consulta les plus célèbres jurisconsultes d'Italie; & d'après leur conseil, il publia un manifeste

AN. 1536.

en forme de cartel, où il traitoit de lâches & de menteurs tous ceux qui osoient l'accuser d'avoir participé, soit directement, soit indirectement, au crime de Montécuculo, offrant de prouver son innocence les armes à la main, contre tout chevalier qui entreprendroit de maintenir l'accusation. Mais comme il sut que le roi, peu satisfait d'une pareille apologie, menaçoit toujours, si le sort d'une bataille le faisoit tomber entre ses mains, de le traiter, non en prisonnier de guerre, mais en criminel de lèze-majesté, il eut recours à la médiation de toutes les personnes qui avoient quelque crédit sur l'esprit du roi, & disoit pour sa défense, *qu'il aimeroit mieux être cent pieds sous terre, que de se voir chargé de chose si infâme, & qu'il ne se trouvera jamais qu'il ait parlé à ce malheureux paillard, sinon en présence de l'empereur & de plus de vingt-cinq gentilshommes.* C'est donc un fait avéré que Montécuculo, dans son dernier voyage d'Italie, avoit été présenté à l'empereur. Mais quel dessein conduisoit l'échanson du dauphin à l'audience du plus grand ennemi de la France? qui l'avoit présenté? sur

AN. 1536. quoi roula l'entretien? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de ſavoir, ſi l'on refuſe d'ajouter foi aux dépoſitions arrachées par les tourmens de la queſtion.

Quant aux écrivains poſtérieurs & impérialiſtes qui ont voulu détourner le ſoupçon ſur Catherine de Médicis & Henri, ſecond fils de France, parce qu'eux ſeuls profitèrent du crime, & que l'empereur ne tiroit aucun avantage de la mort du dauphin, ces écrivains oublient que le coupable, de ſon propre aveu, n'avoit exécuté que la moindre partie de ſon projet: ils ne font point attention que Catherine, étrangère dans le royaume, ſans conſidération, ſans appui, & regardée comme ſtérile, étoit alors en danger d'être répudiée, & que ne pouvant prévoir que ſix ou ſept ans après, elle auroit des enfans qui conſolideroient ſa fortune, elle ne devoit point aſpirer à un rang qui, ſelon les diſpoſitions où l'on étoit à ſon égard, ne pouvoit que précipiter ſa ruine. Conçoit-on d'ailleurs, que Montécuculo pouvant éviter, ſinon la mort, du moins l'infamie publique, & forcer ſes juges à enſevelir toute la procédure dans le ſilence le

plus profond, en nommant les vrais auteurs du crime, eût eu la mal-adresse de se donner des complices qui, loin de lui être d'aucun secours, aggravoient le délit & contribuoient à rendre la réparation plus éclatante.

AN. 1536.

Mariage du roi d'Ecosse avec Madeleine de France.

Du Bellai.

Au sortir de Lyon, où tout lui retraçoit la perte d'un fils chéri, François eut la consolation d'en embrasser un autre que la nature ne lui avoit point donné. Jacques V, qui s'honoroit de ce titre & qui brûloit du desir de le réaliser, apprenant le danger où étoit exposée la Picardie, avoit rassemblé tous ses vaisseaux pour y porter des secours. Arrêté par les vents contraires, il avoit abandonné le commandement de sa flotte à ses lieutenans; & montant sur le premier vaisseau qui se présenta, il débarqua sur les côtes de Normandie, traversa la France, comme un simple aventurier; & n'ayant pu arriver assez-tôt pour se trouver au camp d'Avignon, comme il le desiroit, il alla rencontrer le roi sur le mont Tarare, vola dans ses bras & le combla de surprise, d'admiration & de joie. Depuis environ deux ans, il sollicitoit la main de Madeleine de France, fille

AN. 1536. aînée du roi. Henri VIII son oncle s'étoit déclaré son rival, moins par amour que par jalousie politique, & s'étoit tellement prévalu des embarras où se trouvoit le roi, qu'il avoit tiré de lui une parole positive que la demande de Jacques seroit rejettée. En effet, François s'étoit jusqu'alors excusé sur la mauvaise santé de Madeleine, & avoit voulu lui substituer la fille aînée du duc de Vendôme, qu'il offroit de doter plus richemeut que si elle eût été sa propre fille. L'arrivée inattendue de Jacques leva tous les obstacles : il vit la princesse & parvint à s'en faire aimer. François, de son côté, comparant la générosité, la candeur & le dévouement du roi d'Ecosse, avec la froide indifférence que venoit de lui témoigner le roi d'Angleterre, révoqua la parole qu'il lui avoit donnée, & alléguant sa qualité de père qui ne lui permettoit pas de s'opposer au bonheur de sa fille, il unit les deux amans.

Ligue avec Soliman.

Manusc. du cab. de Fontanieu.

Ribier, recueil de pièces.

Tandis qu'on célébroit ces nôces à Paris, la guerre se poursuivoit avec chaleur en Piémont. L'empereur y avoit fait passer la plus grande partie des troupes qu'il ramenoit de Provence, & leur

avoit donné pour chef le marquis de Guast qui venoit de succéder à Antoine de Leve dans le gouvernement du Milanès. Le roi, au contraire, s'étoit contenté de renouveler la garnison de Turin, & de retenir à sa solde l'armée Italienne qui s'étoit formée à la Mirandole, & qu'il croyoit suffisante pour harasser l'ennemi pendant l'hiver, se proposant de passer l'été suivant en Italie, à la tête d'une armée formidable, & de se remettre en possession du Milanès. Jusqu'alors il n'avoit pas tiré de son alliance avec Soliman tout le parti qu'il pouvoit s'en promettre : diverses considérations l'en avoient empêché : l'infamie que l'opinion publique attachoit encore à une pareille association, l'intérêt de la religion, son titre de roi très-Chrétien, un reste d'attachement pour les puissances d'Italie, que la crainte seule empêchoit peut-être de se déclarer ouvertement en sa faveur. Poussé à bout & enveloppant dans son ressentiment tout ce qui pouvoit mettre obstacle à sa vengeance, il envoya à Constantinople le protonotaire Montluc, depuis évêque de Valence, & attira à sa cour un ambassadeur Turc, pour

AN. 1536.

AN. 1536. rédiger un nouveau traité, qui bien qu'il portât encore le nom de *trève*, renfermoit tout ce qui caractérise une véritable confédération. François & Soliman s'obligeoient respectivement d'attaquer l'empereur en Italie, le premier, en conduisant en personne cinquante mille combattans dans le duché de Milan, & le second, en faisant passer cent mille hommes dans le royaume de Naples, & ils se garantissoient mutuellement leurs conquêtes. Heureusement pour l'Italie, le secret transpira. Les Vénitiens alarmés des grands préparatifs de la Porte, en découvrirent l'objet & ne manquèrent pas d'en faire part à toutes les puissances intéressées. L'empereur qui n'avoit plus ni le temps ni les moyens de mettre le royaume de Naples en état de défense, eut assez de crédit sur l'esprit de Ferdinand son frère, pour lui persuader d'attirer les armes du Turc sur la Hongrie où la guerre devoit se faire en grande partie aux dépens du corps Germanique. D'un autre côté, le roi se trouva embarrassé dans une autre entreprise qu'il avoit regardée comme l'affaire de quelques semaines, & qui

cependant consuma la plus grande partie de l'année.

An. 1537.

Cette entreprise consistoit à se mettre en sûreté avant que d'attaquer; car devant conduire en Italie toutes les forces du royaume, il comprit par ce qui s'étoit passé l'année précédente, combien il seroit imprudent & dangereux de laisser à l'ennemi la facilité d'entrer en Picardie, & de jetter une seconde fois l'épouvante jusque dans les murs de Paris. On jugea qu'il ne s'agissoit que de fortifier deux ou trois postes avancés, & qu'en commençant de bonne-heure, ce travail pouvoit être achevé avant la fin du printemps. Dès le 15 de Janvier, le roi vint tenir au parlement son lit de justice, ayant à sa droite le roi d'Ecosse, le dauphin, le roi de Navarre, le duc de Vendôme, le comte de Saint-Paul, créé duc d'Estouteville depuis son mariage avec l'héritière de cette illustre maison, & le comte de Nevers; à sa gauche, les cardinaux de Lorraine, archevêque de Rheims, de Bourbon, évêque de Laon, & l'évêque de Châlons, pairs ecclésiastiques; en face sur des bans inférieurs, les quatre présidens, le grand-maître Montmorenci & l'Amiral Chabot,

Lit de justice contre Charles-Quint, Comte de Flandres & d'Artois.

Mém. de Ribier.

AN. 1537. un grand nombre d'évêques, les maîtres des requêtes & les conseillers du parlement. Lorsque tout le monde eut pris place, le premier huissier dit: *Plaise au roi, notre souverain seigneur, donner audience à son procureur-général contre Charles d'Autriche, comte de Flandres & d'Artois.* Alors Cappel, premier avocat-général, montra dans un long discours, que les comtés de Flandres & d'Artois avoient toujours fait partie de la monarchie, & relevoient de la couronne : que les deux renonciations consécutives que Charles avoit extorquées à Madrid & à Cambrai, ne pouvoient être regardées que comme des actes de violence qui ne fondoient aucun droit nouveau : que le même prince qui avoit dicté ces deux traités, les ayant ensuite violés, soit en portant le premier la guerre sur les terres de France, soit en autorisant une conspiration contre la vie du roi son souverain seigneur, & celle de ses enfans, avoit encourue la peine infligée par les loix aux vassaux félons & rebelles, & méritoit, par conséquent, d'être privé de ses fiefs : il finit par requérir que Charles fût sommé de venir répondre aux conclusions du procureur-géné-

ral, & s'il ne comparoiſſoit pas au terme qui lui ſeroit indiqué, qu'il fût déclaré contumace & privé de tous ſes fiefs. Les ſommations furent faites; mais quoique perſonne ne comparût, la ſentence ne fut point portée, parce que le roi, content de montrer aux Flamands un moyen légal de ſe ſouſtraire aux impôts dont on les écraſoit, n'avoit alors aucun deſſein de pouſſer bien avant ſes conquêtes dans les Pays-Bas.

AN. 1537.

Les nouvelles qu'il recevoit de Piémont, l'avertiſſoient de ſe hâter, s'il deſiroit de conſerver cette principauté. Tout y étoit dans le plus grand déſordre: pluſieurs des capitaines Italiens ne tenant à la France que par la ſolde qu'ils en recevoient, s'entendoient avec leurs compatriotes qui ſervoient l'empereur, vendoient à leur profit les vivres ou les bêtes de ſomme qu'ils enlevoient aux laboureurs, & ne ſongeoient qu'à s'enrichir & à ménager leurs compagnies: les autres, rivaux & jaloux, ſe tendoient des piéges, & ne pouvoient que bien difficilement agir de concert. Caguin de Gonzague, le plus diſtingué par ſa naiſſance, refuſoit d'obéir à Gui Rangoné que le roi avoit déclaré ſon lieutenant-général, & haïſſoit tellement

Plan général des opérations militaires en Italie & dans les Pays-Bas.

Du Bellai. Heuterrer. auſtr. Chroniq. de Holl. et Zél. Manuſcr. de Fontanieu.

César Frégose, qu'il lui avoit envoyé
AN. 1537. un cartel. N'espérant point que le roi lui sacrifiât ces deux rivaux, il demanda son congé, qu'on fut forcé de lui accorder. La concorde ne fut point rétablie; & bientôt après, on prit le parti d'éloigner Gui Rangoné en le chargeant d'une commission plus honorable. Jean-Paul de Céré, qui lui succéda dans les fonctions de lieutenant-général, ne fut ni plus considéré, ni mieux obéi par les autres capitaines; il fallut en soustraire quelques-uns à son commandement, & avoir jusqu'à trois ou quatre lieutenans-généraux tout à-la-fois en Piémont. Le roi faisant attention que s'il rencontroit quelqu'obstacle à ses desseins, qui le forçât de prolonger son séjour dans les Pays-Bas, il courroit risque de trouver le Piémont perdu & les passages des Alpes étroitement gardés, leva une armée de dix mille lansquenets aux ordres de Christophe, fils unique du duc de Wirtemberg; ils furent précédés de trois cens lances & de trois mille légionnaires que commandoit Jean d'Humieres chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ces deux renforts joints aux dix mille Italiens & aux garnisons Françoises établies dans le

Piémont, paroiſſoient devoir mettre Humieres à portée d'achever la conquête du Piémont & d'entamer celle du Milanès avant l'arrivée du roi. AN. 1537.

François raſſembloit alors ſur les bords de la Somme ſa grande armée composée de douze cens lances, quinze cens chevaux-légers, neuf mille lanſquenets, commandés par Guillaume de Fuſtemberg, & quatorze mille, tant légionnaires qu'aventuriers. Tout ce que la France avoit de vaillans capitaines, d'habiles généraux, s'y trouvoit raſſemblé, à la réſerve des deux guerriers qui, l'année précédente, avoient ſi bien ſervi l'état en Picardie, le maréchal de Fleuranges & le duc de Vendôme.

Mort du maréchal de Fleuranges & du duc de Vendôme.

Le maréchal, après la belle défenſe de Péronne, s'étoit rendu à Blois pour recueillir dans les embraſſemens du roi & les applaudiſſemens des dames, la plus flatteuſe récompenſe qu'il ſe fût promiſe de ſes travaux, lorſqu'un courier vint lui annoncer la mort du duc de Bouillon ſon père : il prit la poſte pour aller ſe mettre en poſſeſſion de ſes états; mais il fut arrêté au bourg de Longjumeau par une fièvre maligne qui

AN. 1537. en peu de jours le conduisit au tombeau.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, que ni l'exemple du chef de sa maison, ni les offres les plus séduisantes, n'écartèrent jamais de son devoir, & qui plus solide que brillant, n'aspira point à d'autre gloire qu'à servir utilement le roi dans ses conseils & à la tête des armées, fut atteint, à la fin de Mars, de la même maladie qui venoit d'enlever Fleuranges & Henri de Nassau, général des troupes impériales. Il laissa, outre plusieurs filles, Antoine qui lui succéda dans le gouvernement de Picardie, & fut père de Henri IV; François, comte d'Enghien, qui, à vingt-cinq ans, avoit gagné la bataille de Cérisoles, & périt malheureusement trois ans après, dans une partie de plaisir; Charles, cardinal & archevêque de Rouen, qui fut roi de la ligue sous le nom de Charles X; Jean, comte d'Enghien, qui cherchant à soutenir un nom que son frère avoit rendu cher à la nation, périt glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, & Louis, prince de Condé, ce fameux chef des Huguenots.

L'armée

L'armée s'avança sous les murs de Hesdin, conquise en 1521, & rendue à l'empereur par le traité de Cambrai. La ville proprement dite n'opposa aucune résistance, parce que la garnison & tous ceux des bourgeois qui étoient en état de porter les armes, s'étoient retirés dans le château. Cette garnison avoit pour commandant un vieux capitaine nommé *Samson*, qui s'étoit acquis une grande réputation de fermeté & de bravoure dans les guerres des Pays-Bas. Voulant s'en montrer digne, en donnant aux généraux de l'empereur tout le temps de venir le dégager, il ne s'occupa que des moyens de prolonger la durée du siége. Les murailles passoient pour être à l'épreuve du canon : on eut recours à la sape; & au bout de quinze jours, on parvint à renverser la partie extérieure d'une des tours; mais comme la muraille intérieure ne paroissoit point endommagée, on douta si l'on étoit beaucoup plus avancé qu'auparavant. On dressa, pour s'en assurer, une si forte batterie contre cette portion de muraille intérieure, qu'en quatre jours, on y pratiqua une brèche. Les jeunes volontaires de l'ar-

AN. 1537.

Prise de Hesdin.

Du Bellai. Ferron. Heuter. rert austr. P. Jove.

AN. 1537. mée s'y précipitèrent, sans attendre l'ordre du général : plusieurs y périrent ; les autres se retirèrent criblés de blessures. Leur imprudente audace eut plus de succès qu'on ne l'avoit cru ; car ils avoient mis hors de combat un si grand nombre de défenseurs, & tellement effrayé les autres, que, dès le milieu de la nuit suivante, le commandant envoya des députés à la tente du grand-maître Montmorenci pour régler les articles de la capitulation ; ils furent dressés sur-le-champ ; le lendemain matin, Montmorenci les présenta au roi à son réveil, qui les signa sans balancer. On accordoit à la garnison la permission de se retirer avec armes & bagages, en laissant dans le château l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient. On travailla, dès le même jour, à réparer les brèches.

Fortification de la ville de St. Pol : défaite de la garnison Françoise.

Cette conquête ne remplissoit point encore l'objet qu'on s'étoit proposé ; il falloit y joindre une autre place qui établît une communication entre Hesdin & Térouanne, comme la ville d'Ardres en formoit une entre Térouanne & Boulogne, afin que les fortes

garnisons qu'on jetteroit dans ces cinq places, à portée de se communiquer, tinssent la Flandre & l'Artois dans des alarmes continuelles, & couvrissent la frontière de Picardie. En examinant toutes les positions voisines, on n'en trouva point de plus convenable que celle de la petite ville de Saint-Pol, dont le domaine utile appartenoit à un prince François. Un ingénieur Italien, qu'on envoya sur les lieux, rapporta qu'en un mois ou six semaines, il la mettroit en état de tenir contre toutes les forces du monde entier. On lui délivra sur-le-champ tout ce qu'il voulut demander; & afin que rien ne troublât les travailleurs, le roi vint asseoir son camp à Pernes, & poster des détachemens à Lillers & à Saint-Venant. Au bout de six semaines, il vint visiter les travaux; & quoiqu'il n'y eût encore rien d'achevé, il crut qu'en remplissant la place de vivres & de munitions, en y mettant une forte garnison soutenue d'un corps de réserve placé à Doutlens, il pouvoit s'éloigner avec d'autant moins de danger, que, selon toutes les apparences, il s'écouleroit plus de trois mois avant que l'armée des Pays-

AN. 1537.

Bas parvînt à se former, & qu'avant ce terme, les fortifications de Saint-Pol, auxquelles on ne cesseroit point de travailler, seroient entièrement achevées. Il y laissa trois mille legionnaires sous la conduite des capitaines la Palletière, la Salle & Saint-Aubin; deux cens chevaux-légers aux ordres de Martin du Bellai, & les deux compagnies, chacune de cinquante lances, de Villebon & de Moyencourt. Il plaça à Dourlens les huit mille lansquenets de Fustemberg; & ayant tout arrangé pour que l'argent ne manquât point aux travailleurs, il fit prendre au reste de l'armée la route de Lyon, où il devoit aller la rejoindre, après qu'il auroit passé quelques jours à Fontainebleau. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit le danger, puis la ruine de la ville de Saint-Pol & la perte totale de la garnison. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avoit eu l'art de dérober ses préparatifs, & contente de jetter des garnisons dans les places menacées, elle avoit attendu tranquillement que l'armée Françoise se fût retirée, pour mettre la sienne en mouvement. Tout-à-coup cette armée, composée de vingt-trois mille lansque-

AN. 1537.

nets, six mille Wallons & huit mille chevaux, se montra sous les murs de Lens, marchant à grands pas sur Dourlens, pour enlever les neuf mille hommes de Fustemberg. Une lettre interceptée, où l'on rendoit compte au grand-maître de tout ce qui manquoit encore aux fortifications de Saint-Pol, changea cette première résolution. Floris d'Egmond, comte de Bures, entre les mains de qui cette lettre étoit tombée, vint investir Saint-Pol, & au bout de six jours de tranchée, il livra un assaut général. La vigoureuse résistance des assiégés ne servit qu'à mieux assurer leur perte : ils furent tous passés au fil de l'épée, à la réserve de Villebon, de Martin du Bellai & de deux ou trois autres capitaines, dont on se promettoit de fortes rançons. Les fortifications élevées avec tant de dépense, furent renversées & démolies jusque dans les fondemens. AN. 1537.

Cette première perte en entraîna une autre. On avoit tiré de Montreuil presque toutes les munitions de guerre qu'on avoit mises dans Saint-Pol, & l'on ne s'étoit pas donné le temps de les remplacer. Le comte de Bures, en

Perte de Montreuil.

Ibid.

AN. 1537. ayant été instruit, vint bientôt assiéger cette place. Canaples, qui en étoit gouverneur, n'avoit pour garnison que mille légionnaires & deux cens gentilshommes de l'arrière-ban de Normandie. Quoiqu'il manquât de poudre, il attendit, pour parler de capitulation, qu'une partie des murailles fût renversée, & il obtint des conditions honorables. Le comte de Bures, qui craignoit d'affoiblir son armée en y plaçant une garnison, acheva de la démolir. Se repliant ensuite sur Hesdin dont il n'osa pourtant entreprendre le siége, il alla investir Térouanne, la place la plus avancée du côté des Pays-Bas. François de Montmorenci, frère du grand-maître, y jetta un renfort deux jours avant que les ennemis arrivassent. Elle se trouva pourvue assez abondamment d'hommes & de vivres; mais on s'apperçut, dès les premiers jours du siége, qu'on étoit à la veille de manquer de poudre. Bernieulles, gouverneur de la place, fit sortir un soldat déterminé, qui trompant les gardes ennemies, alla en donner avis au dauphin & au grand-maître.

Siége de Térouanne.

Ils traversoient la Champagne pour se rendre à Lyon, lorsqu'un courier

étoit venu leur apprendre le danger où étoit exposée la garnison de Saint-Pol. Ils avoient rebroussé chemin, amenant avec eux la cavalerie & tout ce qu'il y avoit de plus dispos dans l'armée, & ordonnant à l'infanterie de les suivre d'aussi près qu'il seroit possible. N'ayant pu arriver assez-tôt pour sauver ni Saint-Pol, ni Montreuil, ils songèrent à secourir Térouanne, & chargèrent de cette commission Annebaud, colonel-général de la cavalerie-légère. Celui-ci ayant choisi quatre cens arquebusiers auxquels il lia un sac de poudre autour du corps, partit de Hesdin à l'entrée de la nuit, avec une compagnie de cent lances & quinze cens chevaux-légers. Quoique les ennemis eussent été avertis de son projet, il leur donna si habilement le change & combina si bien sa marche, qu'il introduisit les quatre cens arquebusiers dans Térouanne, sans perdre un seul homme. Il se seroit retiré avec le même bonheur, si les jeunes volontaires qui s'étoient joints à sa bande, fâchés de perdre une si belle occasion de rompre des lances, ne se fussent écartés à son insçu, pour aller provoquer l'ennemi : il pouvoit, peut-

AN. 1537.
Du Bellai.
Belcarius.
Heuter. rer. austr.

An. 1537. être même il devoit les abandonner à leur mauvais sort; mais touché de compassion pour une imprudente jeunesse, & n'osant s'exposer aux reproches d'une multitude de familles distinguées, il prit le parti de les attendre au bord d'une rivière, faisant passer de l'autre côté de l'eau d'Ossun avec la cavalerie légère, & se rangeant avec les cent lances à la tête du pont, afin de laisser le passage ouvert aux fuyards au travers de sa troupe, & de soutenir aussi longtems qu'il seroit possible, l'effort des ennemis. Ce qu'il avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Ces jeunes gens fuyoient à bride abattue, poursuivis par l'ennemi la lance dans les reins: il leur ménagea une retraite; mais ce fut aux dépens de sa liberté & de celle de la plupart de ses compagnons. Accablé par la foule des ennemis & renversé de cheval, il fut fait prisonnier avec de Piennes, Villars, d'O, Sansac, George Capussiment, capitaine des Albanois, & un grand nombre d'autres gentilshommes. D'Ossun, qui n'avoit pu le secourir, s'enfuit à Hesdin, où n'étant resté que le temps nécessaire pour changer de chevaux, il revint sur le champ de bataille, trouva les ennemis

en désordre, les attaqua, sans leur donner le temps de se reconnoître, fit des prisonniers & recouvra quelques uns de ceux qui avoient été pris trois ou quatre heures auparavant. Peu de jours après, Cani, lieutenant de la compagnie du duc de Vendôme, enfermé dans Térouanne, enleva, dans une sortie, le sénéchal de Hainaut & quelques autres officiers distingués. Ces deux avantages donnèrent la facilité de retirer par des échanges, Annebaud & tous les François pris avec lui

AN. 1537.

Trève de Bommi.

Ibid.
Traités de paix.

Quoique Térouanne se trouvât dès-lors en état d'opposer une longue résistance, Montmorenci se hâta de marcher à l'ennemi, soit pour lui faire lever le siége, soit pour livrer bataille. La gouvernante des Pays-Bas, qui avoit tout à redouter des suites d'une défaite, & presque rien à espérer de la victoire la plus complette, recourut aux négociations. Depuis plusieurs années, elle entretenoit avec la reine Eléonor sa sœur, une correspondance que la guerre même n'avoit point interrompue, & qui avoit pour objet de procurer une paix solide entre les deux beaux-frères. Cependant ce ne fut point à elle que

AN. 1537. la gouvernante eut recours; car, outre qu'Eléonor avoit peu de crédit sur l'esprit de son mari, elle se trouvoit trop éloignée des frontières pour la tirer assez promptement d'embarras. Elle s'adressa au dauphin par l'entremise du duc d'Arscot, en le priant de vouloir bien envoyer des députés au village de Bommi, dans le comté de Saint-Pol, pour entendre des propositions qui tourneroient à l'avantage des deux Etats. Les députés du dauphin furent Saint-André, l'un de ses gentilshommes; le président Poyet, & le secrétaire Bettereau. La gouvernante proposa, pour les Pays Bas, seulement, une trève de six mois, pendant lesquels elle espéroit d'amener l'empereur son frère, à une paix finale & générale, s'il plaisoit au roi de faire accompagner les agens qu'elle alloit envoyer en Espagne, par un homme de confiance, chargé de pleins pouvoirs. Le roi, toujours malade, s'étoit fait transporter de Fontainebleau à Compiégne, afin d'être plus à portée de diriger les opérations de l'armée. Ainsi on ne pouvoit, sous aucun prétexte, se dispenser de le consulter. Montmorenci, en lui faisant passer cette offre de la gouvernante, lui

conseilloit de la rejetter, promettant de réparer en peu la perte de Saint-Pol. Le roi, au contraire, considérant que les conquêtes dont on le flattoit, ne compenseroient pas la perte du Piémont, & que ses finances ne pouvoient plus suffire à soudoyer tout à-la-fois deux grandes armées, accepta la trève & chargea Velli d'accompagner en Espagne les députés de la Reine de Hongrie.

An. 1537.

Etat des affaires de Piémont.

Manusc. du cab. de Fontanieu
Du Bellai.
P. Jove.

Humières, nouveau gouverneur du Piémont, n'avoit pas parfaitement répondu à l'idée qu'on s'étoit faite de ses forces & de ses talens. En arrivant, il s'étoit emparé sans beaucoup de difficulté, de Chivas, d'Albe & de Quieras; il avoit forcé l'ennemi de lui abandonner la campagne; mais il avoit bientôt perdu cette supériorité, moins peut-être par sa faute que par la mauvaise volonté de ses troupes. Les lansquenets, que l'on n'avoit préférés aux Suisses que parce qu'on les supposoit plus dociles & moins intéressés, se montrèrent & plus violens & plus injustes. Non contens d'exiger une solde pour dix mille hommes, quoiqu'ils ne fussent que six mille, ils vouloient être payés d'avance & refusoient le service jusqu'à ce qu'on

AN. 1537. les eût satisfaits. Christophe de Wirtemberg, leur colonel, manquoit d'autorité ou connivoit secrettement à ce désordre. Quoique souvent déconcerté par ces contradictions, Humières s'étoit maintenu dans une sorte de supériorité jusqu'à ce que la perte inespérée de saint-Pol & de Montreuil eût forcé le gouvernement de tourner à la défense de la Picardie les fonds destinés à l'armée de Piémont : alors Humières non-seulement perdit l'estime & la confiance de son armée, mais il se vit en danger d'être massacré. Hans Ludovic, l'un des principaux chefs des lansquenets, leva sur lui l'épée, sans que personne se mît en devoir de l'arrêter. Le roi envoya ordre à Humières de casser cette milice insolente, de renforcer les garnisons des places les plus importantes, & de se retirer avec le reste de l'armée en Dauphiné. C'est le seul parti qui restoit à prendre, quoiqu'il fût aisé de prévoir que des garnisons abandonnées dans un pays lointain, perdroient bientôt courage : la plupart, en effet, ne demandèrent que la liberté de suivre leur général. Le marquis de Guast reprit en peu de jours Albe, Quiers, Quieras, Carignan; & après s'être

emparé du Pas de Suze, il se contenta de bloquer Pignerol & Turin que la disette ne pouvoit manquer de livrer entre ses mains. Elle fut si extrême à Turin, qu'on y vendoit au poids de l'or la chair de cheval & les alimens les plus dégoûtans. *Toutefois*, ajoute un historien, *les François ne se voulurent jamais rendre, aimant mieux mourir de male-rage, comme chiens attachés, que de perdre une demi-heure d'honneur.*

An. 1537.

Le Pas de Suze emporté par les François.

Ibid.

Le dauphin & Montmorenci accouroient à leur secours avec l'armée de Picardie, & voituroient au travers des Alpes un convoi qui devoit rétablir l'abondance en Piémont. Il s'agissoit de franchir ce redoutable Pas de Suze, où dix mille Impériaux s'étoient retranchés. Montmorenci ayant remarqué qu'ils avoient négligé d'occuper les sommets de deux montagnes qui dominoient leur camp, ne désespéra pas de les déloger. Séparant du gros de l'armée deux troupes d'arquebusiers, chacune de douze cens hommes, il leur ordonna de gravir sur ces montagnes, d'où elles feroient pleuvoir une grêle de bales sur les retranchemens, tandis qu'il les attaqueroit lui-même de front avec une

AN. 1537. troupe d'hommes déterminés, par l'ouverture étroite qui se trouvoit entre ces deux montagnes : ses ordres furent ponctuellement exécutés. Au moment où les arquebusiers firent feu du sommet des montagnes, la division que commandoit Montmorenci, se jettant à corps perdu dans les fossés, gagna les retranchemens. Les ennemis, surpris de ces trois attaques & ne sachant de quel côté faire face, ne songèrent qu'à se dérober par une prompte fuite. Montmorenci réduisit en passant, les châteaux de Suze, de Veillane, de Rivole & de Grouillas : il fit entrer sans obstacle dans Turin & à Pignerol les convois qui suivoient l'armée. Le marquis de Guast n'osant hasarder une bataille contre des troupes fraîches & supérieures aux siennes, s'étoit allé retrancher sur les bords du Pô, ayant derrière lui le pont de Montcallier, d'où il tiroit ses vivres. A l'approche de Montmorenci, il se tira encore de l'autre côté du fleuve, coupa le pont & vint asseoir son camp sous les murs de Quiers. Les habitans de Montcalier, qui regrettoient la domination Françoise, envoyèrent secrettement des

députés au camp du dauphin, pour lui indiquer les moyens de traverser le fleuve, & lui livrèrent les magasins de l'ennemi, où l'on trouva de quoi approvisionner Turin pour une année entière. Le marquis ne se croyant plus en sûreté à Quiers, y laissa quatre mille hommes de garnison & se retira avec le reste de l'armée dans l'Astésan Le dauphin se disposoit à le suivre, lorsqu'il fut arrêté par les ordres du roi. François voulant tenir, quoiqu'un peu tard, l'engagement qu'il avoit pris avec Soliman de conduire en personne une armée dans le Milanès, traversoit les Alpes & craignoit que la bataille ne se donnât sans lui. Dans le conseil de guerre qui se tint après son arrivée, on se détermina pour le siége de Quiers, quoiqu'on fût déjà au milieu du mois de Novembre, temps où finissent ordinairement les opérations militaires. Deux ou trois jours après, arriva le courier qui apportoit la copie d'une trève générale conclue à Monçon le 16 Novembre. Elle devoit durer trois mois, pendant lesquels les plénipotentiaires des deux puissances s'assembleroient près de Leucate, sur les frontières du Lan-

AN. 1537.

An. 1537. guedoc & du Roussillon, pour travailler à une paix définitive. Ainsi le roi ne sembla être venu que pour se montrer à ses nouveaux sujets & prendre connoissance de sa conquête. Il établit pour son lieutenant-général en Piémont, Montéjan qu'il décora, bientôt après, du grade de maréchal de France; & pour gouverneurs particuliers, à Turin, Guillaume du Bellai, à Pignerol, le comte de Pontresme; à Savillan, le Baron de Castelpers; à Véroline, Ludovic Birague; à Montdevis, Charles de Dros, seigneur Piémontois. Il disposa pour la troisième fois, du marquisat de Saluces, dont il faut reprendre l'histoire.

Le marquis François, que la crainte de perdre son Etat & le desir d'acquérir le Montferrat, avoient porté à trahir si lâchement son souverain avoit été doublement puni; car, d'un côté l'empereur avoit assigné le Montferrat à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, qui pouvoit lui rendre des services importans, & n'avoit réservé au duc de Savoie & au marquis de Saluces, dont l'alliance lui devenoit purement onéreuse, que de foibles démembremens; & de l'autre, Gui Rangoné, accouru

de la Mirandole au secours des François dans le temps où le marquis accompagnoit l'empereur dans l'expédition de Provence, étoit entré sans obstacle dans ce petit Etat & en avoit conquis toutes les places. Le roi, qui étoit le maître de le garder, se souvint de Jean-Louis qu'il avoit enfermé à la Bastille; & croyant apparemment qu'une longue détention l'auroit rendu plus sage, il le remit en possession de son Etat, en se contentant de lui former un conseil d'hommes sages & fidèles dont il devoit prendre les avis, & en l'avertissant surtout de se tenir en garde contre les embûches de son frère, ennemi dangereux & le premier auteur de toutes ses disgraces. Jean-Louis le jura; mais né crédule & sensible, il n'eut pas la force de refuser à ce frère une conférence qu'il lui demandoit pour dernière faveur. Il fut si touché de son repentir, il ajouta une croyance si pleine à tout ce qu'il voulut lui dire pour sa justification, qu'il se livra à lui sans réserve. François, frère aussi dénaturé que sujet infidèle, confina de nouveau le malheureux dans une étroite prison & le força d'abdiquer sa souveraineté pour embrasser l'état

AN. 1537.

An. 1537. ecclésiastique. Il le remit ensuite entre les mains de l'empereur qui l'emmena en Espagne où il devoit lui conférer de riches abbayes. Cette seconde trahison ne reussit pas mieux au marquis que la première : les officiers qui avoient accompagné Jean-Louis & qui n'avoient pu l'empêcher de courir à sa perte, se maintinrent en possession des principales places du marquisat, & ne demandèrent au roi qu'un nouveau chef dont ils pussent prendre les ordres. Il restoit en France un quatrième frère nommé *Gabriel*, déjà pourvu de l'évêché d'Aire, quoiqu'il ne fût point encore promu aux ordres sacrés. Le roi le retira de la carrière ecclésiastique où l'empereur engageoit l'aîné, & l'envoya en qualité de son lieutenant général, défendre les places qui tenoient encore pour la France. Le marquis François, devenu l'exécration des Français, la risée des Italiens & le rebut des Espagnols, forma le siége de Carmagnole, la plus forte place du marquisat, où s'exposant comme un homme qui n'a plus rien à perdre, il périt d'une mort trop honorable pour un traître. Ce fut, selon toutes les apparences, pendant

le voyage de Piémont que le roi, qui n'avoit encore donné à Gabriel qu'un grade militaire, lui conféra l'investiture du marquisat. AN. 1537.

AN. 1538.

Congrès de Leucate.

Manuscr. de Béthune.

Recueil de traités de paix.

Le roi revint à Lyon d'où il fit partir avec de pleins pouvoirs, le cardinal de Lorraine & le grand-maître Montmorenci pour assister aux conférences de Leucate. L'empereur, qui s'étoit montré si prompt à convenir d'une trève, ne paroissoit pas se soucier de la paix. Plus il avoit été malheureux dans les deux campagnes précédentes, plus il affectoit de hauteur & d'indifférence. Il remit entre les mains de ses plénipotentiaires un écrit contenant les conditions auxquelles il vouloit bien donner la paix, en leur défendant de se relâcher sur aucun article. Cet écrit portoit qu'il feroit épouser sa nièce, fille du roi des Romains, au duc d'Orléans, second fils du roi, & donneroit pour dot le duché de Milan aux conditions, 1°. que le jeune prince viendroit résider à sa cour, ou que lui, empereur garderoit les places fortes de cet Etat, jusqu'à ce que le mariage fût consommé: 2°. que le roi confirmeroit les traités de Madrid & de Cambrai, & jureroit

AN. 1538. de nouveau de les accomplir : 3°. qu'il rendroit à l'empereur la ville de Hesdin, & au duc de Savoie, toutes les places qu'il lui avoit enlevées, tant en-deçà qu'au-delà des monts : 4°. qu'il renonceroit à toutes les ligues & confédérations qu'il pouvoit avoir en Allemagne, & s'obligeroit de n'en plus contracter au préjudice de la maison d'Autriche : 5°. qu'il promettroit d'intervenir à la célébration du concile général qui seroit indiqué par le pape, & d'en faire observer les décisions par tous ses sujets : 6°. qu'il s'obligeroit de fournir son contingent dans toutes les guerres, soit offensives, soit défensives, que les Chrétiens auroient à soutenir contre les Turcs.

Le roi, auquel cet écrit fut communiqué, répondit qu'il accepteroit pour son second fils le duché de Milan à titre de dot, quoiqu'il dût le réclamer à titre d'héritage : qu'il consentiroit que l'empereur gardât, tant que cela lui feroit plaisir, toutes les places fortes de cet Etat, pourvu que ce prince trouvât bon qu'il gardât de son côté Hesdin & les places fortes de Piémont & de Savoie, & ne fût tenu de les

évacuer qu'à mesure que les places du Milanès lui seroient remises : qu'il observeroit celles des conditions des traités de Madrid & de Cambrai qui seroient jugées tolérables par des arbitres désintéressés : qu'il n'entretiendroit ni en Allemagne ni ailleurs aucune confédération préjudiciable à la maison d'Autriche, lorsqu'il pourroit compter sur l'amitié des princes de cette maison, mais qu'il ne vouloit point en faire un article du traité : qu'il en étoit de même, à plus forte raison, des deux autres articles concernant le concile général & la guerre contre les Turcs : qu'il connoissoit les devoirs que lui imposoit le titre de roi très-Chrétien, & ne consentiroit jamais que l'Europe eût obligation à un autre de ce qu'il prétendoit faire pour la cause commune. Comme l'empereur rejettoit avec dédain ces modifications, le roi proposa de proroger la trève pour deux ou même pour dix ans, & de s'en rapporter à l'arbitrage du saint père, sur les objets qui leur avoient mis les armes à la main. La trève fut prorogée pour trois autres mois; & les ministres se séparèrent.

AN. 1538.

En considérant d'un côté l'empressement du roi pour obtenir ou la paix

Dispositions des princip-

AN. 1538.

les cours de l'Europe.

Ibid. Mém. de Ribier.

ou une longue trève, & de l'autre l'indifférence & le refus de l'empereur, on seroit naturellement porté à juger que le premier se trouvoit beaucoup plus embarrassé que le second à continuer la guerre; & cependant on se tromperoit : car, quoique les coffres du Louvre fussent épuisés, & que, pour subvenir aux frais extraordinaires des deux dernières campagnes, le roi eût été forcé d'imposer des décimes extraordinaires sur le clergé, & une crue de six cens mille livres sur les tailles, les mêmes ressources lui étoient ouvertes pour les années suivantes, & il n'avoit point contracté d'autres dettes qu'un foible emprunt sur l'hôtel-de-ville de Paris; au lieu que l'empereur, possesseur de tout l'or du nouveau monde, en poussant au désespoir ses sujets, en payant mal ses troupes, en vendant une grande partie de ses domaines, avoit contracté une dette de sept millions de ducats, & ne trouvoit plus une seule banque en Europe où il pût emprunter à douze, ni même à quatorze pour cent. Pourquoi donc le roi, qui connoissoit l'avantage de sa position, étoit-il si éloigné de s'en prévaloir, qu'il paroissoit au contraire disposé à faire des

sacrifices pour obtenir la paix ? Ce n'est certainement ni dans la frayeur que lui causoit son ennemi, ni dans une prétendue modération, quelquefois mise en avant, toujours démentie par les faits, qu'on doit chercher la solution de ce problême : c'est uniquement dans les dispositions des principales cours de l'Europe à son égard. La ligue, peut-être nécessaire, qu'il avoit contractée avec Soliman, le rendoit suspect à toutes les puissances Chrétiennes : quoiqu'il cherchât à la déguiser sous le nom de trève marchande, il ne se flattoit pas de pouvoir long-temps en imposer à l'Europe, sur la nature de ses engagemens. Déjà Barberousse, en exécution du traité, venoit de faire une descente dans le royaume de Naples, où il avoit saccagé la Pouille, tandis que la grande armée de Soliman, destinée d'abord pour l'Italie, s'étoit avancée en Hongrie, & avoit remporté sous les murs d'Essek, une victoire qui avoit coûté la vie ou la liberté à trente mille Chrétiens, & privé l'Allemagne de ses plus fermes défenseurs. A la première nouvelle de ce désastre, le pape & les Vénitiens avoient AN. 1538.

AN. 1538. formé, avec l'empereur, une ligue par laquelle ces trois Puissances se garantissoient respectivement leurs possessions & s'obligeoient d'agir de concert contre l'ennemi commun. A la vérité, cette ligue ne sembloit encore dirigée que contre le Turc; mais n'étoit-il pas à craindre qu'elle n'enveloppât bientôt son allié? c'étoit où tendoient visiblement toutes les négociations de l'empereur. Car d'un côté, sachant le desir que le pape avoit d'élever sa famille, & de lui laisser en mourant un puissant protecteur, il promettoit de faire épouser à Octave Farnèse, neveu du pape, sa fille naturelle, déjà veuve du duc de Toscane, & recherchée par plusieurs souverains; & de l'autre, il proposoit le mariage de sa nièce, Marie d'Angleterre, fille aînée d'Henri VIII, avec le frère du roi de Portugal, offrant pour la dot de sa nièce, le duché de Milan, à condition que les deux rois accéderoient à la ligue d'Italie, & s'uniroient à lui pour maintenir les deux époux dans une possession si enviée. On avoit découvert le secret de cette négociation, par des lettres interceptées;

tées ; le conseil du roi étoit d'autant plus alarmé, qu'en effet Henri VIII, après avoir fait déclarer, par un acte du parlement d'Angleterre, sa fille bâtarde & incapable de lui succéder, ne pouvoit jamais trouver une occasion plus favorable & moins odieuse de s'en débarrasser. Aussi ne nia-t-il point à l'ambassadeur François, qu'il n'eût prêté l'oreille à cette proposition ; il affecta même, pour se venger du chagrin que lui avoit causé le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Ecosse, de représenter cette négociation comme beaucoup plus avancée qu'elle ne l'étoit réellement, & entreprit de la lui faire approuver. Cependant, si elle s'achevoit, & si l'empereur parvenoit encore à brouiller le roi avec les Protestans d'Allemagne, qui n'étoient ni moins fatigués ni moins alarmés des incursions des Turcs que les princes Catholiques, la France enveloppée d'ennemis, alloit se trouver au plus grand danger. Dans une position si critique, le parti le plus sage étoit donc de paroître desirer la paix, & même de se montrer disposé à l'acheter par des sacrifices, afin que si malgré ces avances la guerre ne laissoit pas de

AN. 1538.

continuer, tout l'odieux en retombât
An. 1538. sur un agresseur injuste & opiniâtre, & qu'on excusât même l'alliance avec le Turc, par la nécessité d'opposer une forte barrière aux entreprises d'un prince qui tendoit visiblement à la monarchie universelle : c'est l'effet que produisirent en partie les conférences de Leucate. L'Europe, qui en attendoit son repos, plaignit le roi, & laissa éclater sa juste indignation contre l'empereur ; & quelque intérêt qu'eût le pape à le ménager, il ne put s'empêcher de dire librement sa pensée sur une proposition qui faisoit dépendre la tranquillité publique du futur mariage d'un enfant de six à sept ans. Il remercia le roi de la confiance qu'il venoit de lui témoigner, en le prenant pour arbitre de ses différens ; il le pria de persister dans les mêmes dispositions, & d'être persuadé que si les sollicitations qu'il alloit faire auprès de l'empereur, restoient sans succès, quelque alliance qu'il eût d'ailleurs avec ce prince, il persisteroit & retiendroit les Vénitiens dans la plus exacte neutralité. C'est tout ce qu'on pouvoit raisonnablement attendre de lui dans de pareilles circonstances : cependant le roi

ne s'en contenta pas. Pour balancer le crédit que devoit donner à l'empereur le mariage de sa fille naturelle avec Octave Farnèse, il ne rougit pas de proposer le mariage d'Antoine, duc de Vendôme & premier prince du sang, avec Vittoria Farnèse, fille de Pierre Louis, bâtard de Paul III.

AN. 1538.

Entrevue de Nice.

Mém. de Ribier. Manuscr. de Béthune. Du Bellai, Brantome. Regisfr. du parlement.

Ce pontife me paroît avoir été beaucoup trop décrié par les écrivains Protestans. S'il eut une jeunesse licencieuse; si dans un âge avancé il céda trop à la passion, d'ailleurs si naturelle, d'élever sa famille, ces défauts de l'homme privé, n'égarèrent jamais l'homme public. Distingué parmi les Cardinaux, par une pénétration vive, un jugement exquis, & une connoissance profonde des intérêts de l'Europe, il parvint au souverain pontificat sans brigue, sans simonie, sans l'appui d'aucune couronne. Père commun des Chrétiens, il refusa constamment de prendre parti dans les longues querelles de Charles-Quint & de François I, souffrant patiemment les maux qu'il ne pouvoit empêcher, & saisissant avec empressement la première occasion qui se présentoit d'en tarir la

AN. 1538. source. Dès le commencement des troubles de la religion, il avoit opiné, comme cardinal, à la tenue d'un concile général : devenu pape, il ne changea point de sentiment ; & supérieur à tous les petits motifs de crainte ou d'intérêt qui avoient retenu ses prédécesseurs, il poursuivit son projet avec cette persévérance qui triomphe à la fin des plus grands obstacles. Il l'avoit d'abord indiqué dans la ville de Mantoue : déconcerté par la défiance du souverain de ce petit Etat, qui refusa d'ouvrir les portes de sa capitale à un si grand concours d'étrangers, à moins qu'on ne lui donnât des sûretés incompatibles avec la liberté qui doit régner dans un concile, Paul venoit, par une nouvelle bulle, de le transférer à Vicence, ville du domaine des Vénitiens, & en avoit fixé l'ouverture au premier de Septembre, espérant qu'avant ce temps la paix feroit rétablie entre les deux grands potentats de l'Europe, sans l'assistance desquels il ne falloit rien entreprendre. Déconcerté encore une fois par la rupture des conférences de Leucate, il agit si fortement auprès de l'empereur, que ce prince, qui

commençoit à s'appercevoir combien son obstination lui faisoit d'ennemis, promit de se trouver à une entrevue, que le pape, en qualité de médiateur, indiqua pour le premier de Mai dans la ville de Nice. Le roi, de son côté, balança long-temps s'il se rendroit à cette invitation ; car, outre qu'il vouloit plutôt paroître desirer la paix, qu'il ne la desiroit en effet, il ne pouvoit se défendre d'une sorte d'inquiétude sur les liaisons du pape avec l'empereur, que les ambassadeurs Espagnols affectoient de représenter comme intimes & indissolubles. Cependant, comment reculer après avoir fait de si grandes avances ? Et que diroit l'Europe en voyant un vieillard septuagénaire se transporter à l'extrémité de l'Italie, l'empereur traverser les mers, si celui qu'on venoit en quelque sorte visiter, refusoit de se rendre sur la frontière de ses Etats ? On essaya d'abord de dégoûter le pape d'une entreprise si hasardeuse & beaucoup trop précipitée ; mais comme il s'étoit mis en route, & ne vouloit rien écouter, on insinua au duc de Savoie, que l'empereur, qui n'avoit pu jusqu'alors le

An. 1538.

An. 1538. faire consentir à recevoir une garnison Espagnole dans le château de Nice, n'avoit imaginé cette scène théâtrale que pour le dépouiller adroitement de ce dernier asyle. Le duc étoit assez malheureux pour qu'on dût lui pardonner de la défiance : mais comme il étoit presque aussi dangereux pour lui de la laisser paroître, que de négliger un avis qui pouvoit être bien fondé, il engagea sous main ses officiers & ses bourgeois à le tirer d'embarras, en refusant d'obéir à tous ordres qu'il leur envertoit d'ouvrir leurs portes. Ce nouveau contre-temps n'arrêta point le pape. Assez grand pour être respecté en quelque endroit qu'il se trouvât, il envoya marquer son logis dans un couvent de cordeliers hors des murs de la ville. François, qui traversoit alors le Dauphiné, chargea Nicolas Thibault, procureur-général au parlement de Paris, d'aller dire de sa part à la cour, qu'il avoit entrepris le voyage de Nice, à la sollicitation du pape, & sur la promesse que l'empereur avoit faite de s'y rendre de son côté pour traiter de la paix ; qu'il présumoit bien que ce prince cherchoit

moins la paix qu'un prétexte honnête pour être dispensé de fournir à la ligue, qu'ils nommoient *sainte*, les cinquante galères armées, & les cinquante mille hommes qu'il avoit promis, & qui lui coûteroient cinq cens mille ducats par mois ; dépense qu'il lui étoit impossible de porter, dans l'état d'épuisement où ses finances étoient réduites : que sans doute ce prince sentant le tort qu'il s'étoit fait, en rompant la conférence de Leucate, n'avoit mis celle-ci en avant, que dans la persuasion où il étoit que le roi la rejetteroit à son tour, & se chargeroit par ce refus de tout l'odieux de la guerre : que ne voulant pas donner cet avantage sur lui à l'empereur, il se rendroit à Nice, quand bien même celui-ci refuseroit de s'y trouver : qu'il étoit averti par son ambassadeur en Espagne, qu'on n'avoit encore fait aucuns préparatifs pour ce voyage, & qu'il n'y avoit pas trois galères en état de tenir la mer dans le port de Barcelonne ; mais qu'il savoit très-certainement que le pape continuoit de s'avancer & se trouveroit à Nice au jour marqué.

AN. 1538.

L'empereur avoit apparemment dérobé la connoissance de sa marche à

Trève de dix ans. *Ibid.*

An. 1538. l'ambaſſadeur de France, dans le deſſein de rallentir celle du roi, & de ſe ménager un entretien particulier avec le pape avant l'ouverture des conférences. Il eſt certain qu'il arriva le premier à Villefranche, où le pape, qui paſſoit dans le voiſinage, ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer de lui rendre viſite. Cette démarche, de la part d'un médiateur, parut à la cour de France, déplacée & ſuſpecte. Le roi menaça de retourner ſur ſes pas, & le pape ne put l'adoucir, qu'en offrant d'aller lui rendre, à Villeneuve, le même honneur qu'il avoit rendu à l'empereur à Villefranche : c'étoit les deux endroits où ces fiers rivaux s'étoient arrêtés, contens d'envoyer de-là des miniſtres plénipotentiaires à Nice, ou de s'y rendre quelquefois eux-mêmes à des heures où ils étoient aſſurés de ne pas ſe rencontrer, & réſolus de ne ſe point voir, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement réconciliés. Le pape ſe tourmenta long-temps à vouloir accorder les plénipotentiaires, au moins ſur quelques points : mais comme chaque partie vouloit s'en tenir à ſes titres, & que chaque titre fourniſſoit matière à d'immenſes conteſtations, il comprit enfin

qu'une paix finale ne pouvoit être le fruit du peu de séjour qu'il devoit faire à Nice, & se réduisit à proposer une trève de dix ans, pendant laquelle les deux souverains enverroient leurs titres à Rome, où ils seroient mûrement examinés, afin qu'en sa qualité de médiateur, il pût prononcer, en connoissance de cause, sur tous les objets de contestation. Ce parti plut aux deux souverains; à l'empereur, parce qu'en sacrifiant un malheureux allié, qui ne lui étoit plus bon à rien, il conservoit le Milanès, & retenoit, au moins pour dix ans, l'Italie dans sa dépendance; au roi, parce que sans porter atteinte à ses droits, il gardoit la Savoie & le Piémont; provinces d'un moindre revenu, mais aussi beaucoup plus à sa bienséance que le duché de Milan. Le duc de Savoie, aux dépens duquel se faisoit cette espèce de pacification, fut sommé de déclarer, dans l'espace d'un mois, s'il vouloit y être compris; & au cas qu'il ne donnât pas ses lettres d'adhésion, l'empereur ne devoit plus prendre aucune part à ce qui le regardoit. Il donna ces douloureuses lettres dans la forme qu'on voulut lui prescrire: mais à quelque humi-

AN. 1538.

AN. 1538. liation qu'il se trouvât réduit, quelques offres qu'on lui fît pour l'engager à céder volontairement au roi le comté de Nice, & à venir chercher en France un ample dédommagement de toutes ses pertes, il rejetta constamment une opulence qu'il ne pouvoit se procurer que par la perte de son rang. Le pape demanda, pour prix des peines qu'il s'étoient données, que les deux souverains envoyassent dès ce moment à Vicence leurs ambassadeurs avec tous les évêques qu'ils avoient amenés avec eux, & qu'ils donnassent ordre à ceux qui étoient restés dans leurs diocèses de se rendre au concile. Voyant qu'ils s'en excusoient l'un & l'autre, sur l'obligation indispensable où étoient ces prélats, qu'il vouloit faire partir sur-le-champ, de conférer auparavant avec leurs confrères, & de s'informer des besoins de leurs églises, & apprenant bien-tôt après que ses légats étoient seuls à Vicence sans qu'il se présentât un seul ambassadeur, un seul évêque d'aucune partie de la Chrétienté, il fut forcé de proroger, pour la troisième fois, l'ouverture du concile.

Entrevue

Sorti avec si peu de profit, & moins

de réputation encore, d'une guerre dont il s'étoit promis de si grands succès, & convaincu par cet essai, qu'il se feroit plus de mal à lui-même qu'il n'en causeroit à son ennemi en l'attaquant à force ouverte, Charles changea, s'il est permis de s'exprimer ainsi, toutes ses batteries: aux reproches amers, aux propos insultans & aux menaces, nous allons voir succéder de perfides caresses, des promesses illusoires, de fausses confidences & une feinte si adroite, que la France se trouva plus affoiblie par une trêve de trois ans, qu'elle ne l'avoit été par vingt années de guerre.

AN. 1538.

d'Aigues-Mortes.

Manusc. de Béthune.

D. Vaissette, hist. du Languedoc.

Du Bellai.

Tant qu'avoient duré les conférences de Nice, & même après qu'elles furent terminées, il avoit refusé une entrevue avec le roi, quoique le pape l'en priât, & que la seule bienséance semblât en faire une loi à deux beaux-frères si voisins l'un de l'autre. Il mit à la voile pour l'Espagne, sans rendre à la reine Eléonor sa sœur, & aux dames Françoises qui l'avoient accompagnée, la visite qu'elles lui avoient faite à Villefranche. Dans le trajet, il aborda à l'isle Sainte-Marguerite, soit de dessein prémédité, soit qu'il y fût porté

AN. 1538. par la force des vents contraires. N'ayant plus à redouter la présence d'un témoin aussi clairvoyant que l'étoit Paul III, il dépêcha un courier au roi pour lui dire combien il auroit de plaisir à l'embrasser avant que de s'éloigner de ces parages, & pour lui demander une entrevue dans la ville d'Aigues-Mortes. François étoit à Avignon avec toute sa cour : sans examiner d'où pouvoit provenir un changement si subit, il partit presqu'en même-temps que le courier qui portoit sa réponse. Craignant de céder en générosité à un ennemi à peine réconcilié, qui venoit se livrer à lui, il fit équiper une galère, & d'aussi loin qu'il apperçut la flotte de l'empereur, il mit à la voile, accompagné du duc & du cardinal de Lorraine, & passa sur le vaisseau où l'empereur avoit rassemblé autour de lui ce qu'il avoit d'officiers les plus distingués, afin de les présenter au roi qui les caressa tous, sans même en excepter le célèbre André Doria. Le lendemain, 15 de Juillet, l'empereur descendit sur le rivage où le roi arrivoit de son côté pour le recevoir : dès qu'ils purent se joindre, ils volèrent dans les bras l'un de l'autre.

La reine Eléonor les entrelaçant de ses bras, les mouilla de ses larmes & les tint long-temps embrassés, tandis que les spectateurs, doutant si ce qu'ils voyoient n'étoit pas un rêve, admiroient, les uns, que deux princes qui avoient paru se haïr mortellement quelques mois auparavant, & qui avoient encore tant de sujets de se défier l'un de l'autre, fussent devenus tout-à-coup des amis si tendres; les autres, pourquoi il avoit fallu que plus de deux cens mille homme fussent égorgés avant qu'on s'avisât d'une réconciliation qui tenoit à si peu de chose. Les cavaliers François & Espagnols montèrent sur des mules richement caparaçonnées, menant chacun une dame en croupe : ils traversèrent dans cet équipage la ville d'Aigues-Mortes au bruit du canon, au son des cloches & aux acclamations redoublées du peuple qui mêloit les noms de l'empereur & du roi : le reste de la journée & une partie de la nuit furent donnés à la bonne-chère & à la danse. Le lendemain matin, les deux souverains eurent un entretien où ils n'admirent que leurs principaux ministres. François, toujours emporté par le sentiment,

AN. 1538.

AN. 1538. déclara le premier que la trève de dix ans qu'ils venoient de conclure, équivaloit à ses yeux à une paix finale : qu'il consentoit de son côté, à lui en donner & la force & le nom, sans rien changer à ce qui avoit été stipulé : que s'il persistoit à desirer le duché de Milan pour son second fils, ce n'étoit qu'autant que cet arrangement conviendroit également à l'empereur & pourroit servir à unir leurs maisons : qu'il s'en rapportoit entièrement à sa bonne volonté : qu'un refus absolu non-seulement ne lui feroit point recommencer la guerre, mais ne l'empêcheroit ni de contribuer de son argent aux frais d'une expédition contre les Infidèles, ni d'employer ses bons offices pour pacifier les troubles de l'Empire. Charles, de son côté, protesta qu'il étoit fermement résolu d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Orléans, en lui faisant épouser ou sa nièce, ou sa propre fille : qu'il n'étoit arrêté que par l'âge des deux époux : que, bien que ce mariage dût nécessairement s'achever avant l'expiration de la trève, on pouvoit avec une dispense du saint-siége en hâter le moment & changer la trève en un pacte de famille : qu'en atten-

dant il ne formeroit aucune entreprise sans y associer le roi son frère : qu'il lui communiqueroit tous ses projets, bien assuré que ce qu'ils voudroient tous les deux, il faudroit bien que les autres finissent par le vouloir : qu'une seule chose le chagrinoit, la querelle sur la Navarre, parce que, d'un côté, il prévoyoit que tant que cette contestation dureroit, il n'y auroit point une union aussi solide qu'il le desiroit entre la France & l'Espagne ; & que, d'un autre côté, il essayeroit vainement de la tendre, puisque les Espagnols n'y consentiroient jamais ; qu'après y avoir mûrement réfléchi, il ne voyoit point d'autre moyen de sortir de cet embarras, que de suivre l'indication de la nature, en faisant épouser à Philippe son fils, prince des Asturies, l'unique héritière du roi de Navarre. Avec quelque adresse que cette proposition eût été amenée, François sentit ce qu'elle avoit de captieux : la princesse, indépendamment de ses droits sur le royaume de Navarre, devoit hériter du Béarn, du comté de Foix & de plusieurs terres considérables en Gascogne : c'eût été, par conséquent, livrer à l'Espagne des provinces Françoises ;

An. 1538.

An. 1538.

& donner naissance à une querelle plus interminable que celle qu'on vouloit étouffer. François exposa ces inconvéniens à l'empereur qui n'insista pas. L'entretien finit par de nouvelles protestations d'une confiance sans réserve, d'une union indissoluble. Après un dîner aussi gai que le permettoit la qualité des convives, l'empereur remit à la voile, content des dispositions où il laissoit la cour de France.

Fautes contre la politique, du connétable Anne de Montmorenci.

Mém. de Ribier.
Manuscr. du cabinet de Fontanieu.
Actes de Rimer.

Elles étoient telles en effet, qu'il ne pouvoit en desirer de plus favorables, tant de la part du roi que de celle du ministre absolu qui présidoit à tous les conseils, surveilloit les autres ministres & exerçoit par lui-même le département des affaires étrangères, celui de tous pour lequel la nature l'avoit le moins fait. Je parle du célèbre Anne de Montmorenci, homme infatigable dans le travail, austère dans ses mœurs, partisan déclaré de l'ordre & de la justice, mais confiant dans ses propres lumières, opiniâtre dans ses résolutions, dur & hautain dans ses manières & dans ses propos, ami impérieux, implacable ennemi, plus jaloux d'inspirer du respect que de la confiance, insatiable de titres, d'hon-

neurs & de biens qu'il auroit voulu entasser tous sur sa tête, ou du moins concentrer dans sa maison. Aux charges de grand-maître, de maréchal de France, de gouverneur de Languedoc, il venoit d'ajouter celle de connétable; & le roi avoit choisi pour lui conférer cette suprême magistrature, le château même de Moulins, d'où Bourbon s'étoit enfui. Ministre plénipotentiaire aux conférences de Leucate & de Nice, admis à l'entretien secret d'Aigues-Mortes, il regardoit la trève comme son ouvrage & croyoit son honneur intéressé à la maintenir. AN. 1538.

Il étoit aisé de prévoir quelles alarmes une réconciliation si peu attendue devoit causer au roi d'Angleterre, aux prince de la ligue de Smalkalde, & à Soliman lui-même. La prudence exigeoit donc, si l'on vouloit conserver leur alliance, qu'on s'empressât de les rassurer : mais pour tenir à-la-fois à deux partis si opposés, & ménager l'amitié de l'un sans perdre la confiance des autres, Montmorenci auroit eu besoin d'une souplesse d'esprit que la nature lui avoit refusée. Sous prétexte que ces alliances étoient ou onéreuses, ou flétrissantes, & que le seul besoin

An. 1538. d'opposer une digue à l'ambition de l'empereur les avoit fait contracter, il ne se donna aucun mouvement pour les conserver ; & regarda comme un avantage d'en être délivré. La France payoit tous les ans à l'Angleterre une somme de cent mille écus, en déduction de celle de deux millions, dont elle s'étoit reconnue redevable par le traité de Moore, conclu pendant la prison du roi, enregistré dans tous les parlemens, & garanti par les bonnes villes du royaume. Les paiemens s'en étoient faits régulièrement jusqu'au commencement de la guerre de Provence : alors seulement ils avoient été suspendus, sans que le roi d'Angleterre, qui connoissoit la détresse de son allié, eût paru s'en offenser. Il ne doutoit point qu'à la paix, les choses ne reprissent leur ancien cours. C'est cependant ce qui n'arriva pas. L'ambassadeur d'Espagne, qui s'étoit insinué dans la confidence de Montmorenci, lui représenta qu'il avoit un moyen bien simple de secouer ce tribut odieux ; qu'il suffisoit pour cela de sommer Henri de rentrer dans le sein de l'église ; & en cas de refus, de rompre tout commerce avec lui, & de fermer les

ports de France à tous les marchands Anglois, comme l'empereur de son côté leur interdiroit l'entrée de toutes les terres de son obéissance. Ces malignes insinuations produisirent leur effet. A la vérité, on eut honte de passer brusquement & sans aucun motif apparent du langage de la confiance & de la plus tendre amitié, aux injures & aux menaces. On se contenta d'abord de marquer de la froideur : on voulut ensuite savoir sur quoi étoient primordialement fondées les créances que Henri faisoit valoir contre la France; & on croyoit cette demande d'autant plus juste, que le traité de Moore avoit été conclu sans la participation du roi, & dans des conjonctures où le conseil n'avoit eu ni le temps ni la facilité de rien examiner : on ajoutoit, qu'il y auroit peu de générosité au roi d'Angleterre de se prévaloir d'un engagement forcé, pour exiger plus qu'il ne lui étoit dû; que ses divers paiemens déjà faits, remplissoient & au delà, les dettes légitimes : que le roi, quelque cas qu'il fit d'ailleurs de l'alliance & de l'amitié du roi d'Angleterre, n'étoit ni

An. 1538.

AN. 1538. dans le cas, ni dans la disposition de l'acheter; qu'il ne la croiroit sincère, qu'autant que, fondée sur une estime réciproque, elle seroit dégagée de tout intérêt pécuniaire. Henri répondit que la conduite qu'il avoit tenue, & pendant la prison du roi, & pendant celle des fils de France, montroit assez qu'il savoit comment on doit aimer ses amis, & ne pas se prévaloir de leur détresse : que les difficultés qu'on opposoit au paiement d'une dette ancienne & sacrée, étoient quelque chose de si nouveau, de si incroyable, qu'il n'en pouvoit conclure autre chose, sinon qu'on se lassoit de son amitié, & qu'il y avoit dans le conseil du roi son frère, des gens qui n'approuvoient pas l'alliance de l'Angleterre, de même qu'il y en avoit dans son propre conseil qui blâmoient ses liaisons avec la France : que puisqu'on ne pouvoit se dispenser de les entendre, il falloit peser leurs raisons, sonder les motifs secrets qui les faisoient parler, & ne pas les croire sur parole. Que très-certainement ceux-là trompoient le roi son frère, qui vouloient lui persuader que l'empereur lui rendroit de

bonne amitié le duché de Milan; qu'il étoit inconcevable comment après avoit été si souvent & si cruellement trompé par ce prince, on pouvoit encore ajouter quelque foi à ses promesses: qu'il se rappelât le temps & les circonstances de l'entrevue de Boulogne; où; le cœur ulcéré des traitemens qu'il avoit reçus à Madrid, il plaça à ses côtés le Dauphin & le duc d'Orléans; & déclara qu'il les désavoueroit pour ses fils, s'ils oublioient un jour de le venger. Qu'il réfléchît donc, encore une fois, sur le parti qu'il sembloit vouloir prendre, & qu'il pesât mûrement si la somme modique dont il prétendoit s'affranchir valoit mieux que les avantages qu'il avoit précédemment tirés, & qu'il pouvoit encore tirer de l'alliance avec l'Angleterre: que pour lui il n'avoit point à délibérer: que jugeant son honneur intéressé à poursuivre le paiement d'une dette sacrée & légitime, il ne consentiroit jamais à s'en désister. AN. 1538.

Si cette discussion pécuniaire eût été la seule cause de refroidissement entre les deux cours, il se présentoit une occasion de la terminer. Madeleine de France, mariée au roi d'Ecosse, AN. 1539.

AN. 1539. *riale se fait fort*, & de disposer du duché de Milan en faveur des deux époux : il promet de faire épouser à son fils Philippe, prince des Asturies, madame Marguerite de France, dernière fille du roi, ou du moins de ne prendre aucun autre engagement par rapport au mariage de son fils, sans le consentement du roi, à condition que le roi s'oblige à la même condition par rapport au mariage de sa fille. Quant au projet de changer la trève de dix ans en une paix perpétuelle, l'empereur déclare qu'il s'en rapporte à la parole du roi qui annonça, dès que cette trève fut conclue, qu'il la tenoit pour une vraie paix pendant toute la durée de leur vie, & qu'ils ne laisseroient pas de demeurer amis & alliés, quand même ils ne pourroient s'accorder sur leurs prétentions respectives : que pour ce qui le concerne, il est d'avis & desire ardemment, que dans toutes leurs entreprises ils agissent de concert, qu'ils soient amis des amis, ennemis des ennemis l'un de l'autre, & que cette confédération s'étende jusque sur leurs enfans : *ainsi le promettons & jurons*, ajoute Charles, *sur notre foi &*

& honneur, par le présent écrit signé de notre main.

AN. 1539.

Après un engagement de cette nature, l'empereur ne pouvant plus accéder aux demandes du roi d'Angleterre, s'excusa sur le danger de contracter un mariage entre des parens si proches, sans une dispense du Saint-Siége, qu'on n'obtiendroit jamais, tant que ce monarque refuseroit de reconnoître la supérioté du pape & demeureroit excommunié. C'étoit l'empereur lui-même qui avoit sollicité la bulle d'excommunication, en se chargeant de la mettre à exécution. Paul III, qui avoit suspendu son juste ressentiment, tant qu'il avoit vu le roi d'Angleterre uni au roi de France, considérant que le changement inespéré qui venoit de s'opérer dans le système politique, ne laissoit plus à l'empereur aucun prétexte de différer, lui adressa le cardinal la Pole ou Polus, proche parent, mais l'un des plus ardens ennemis du schismatique Henri. L'empereur l'accueillit; mais sous prétexte qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans la participation de son allié, il l'adressa au roi de France, en promettant d'adopter sans réserve le parti que celui-ci

An. 1539.

croitoit devoir prendre. Henri fut informé de ce qui se tramoit contre lui, & comme, malgré ses plaintes, il n'avoit point encore rompu avec la France, il pria le roi, *comme son bon frère & son meilleur allié*, de lui livrer le traître Polus qu'il qualifioit de *sujet rebelle*. François se hâta d'interdire à Polus l'entrée de ses Etats, en lui marquant cependant qu'il étoit dans la disposition de se joindre au pape & à l'empereur, mais seulement en qualité d'auxiliaire, le seul rôle, en effet, qui lui convînt dans cette querelle, puisqu'il n'avoit personnellement aucun motif de plainte contre le roi d'Angleterre. Malgré ce contre-temps, le projet d'invasion se poursuivoit, même à la cour de Henri. On calculoit, d'après les dispositions de la nation à l'égard de son souverain, que la conquête entière du royaume pouvoit se faire à peu de frais & en moins d'un an : que le partage ne souffriroit aucune difficulté, en donnant au roi d'Ecosse les provinces septentrionales, au roi de France, la partie occidentale, & à l'empereur, l'orientale, jusqu'à la Tamise qui serviroit de bornes entre ces deux derniers souverains. Henri apprit ou devina une

partie de ces négociations secrettes. Non content d'armer toutes les milices d'Angleterre, il voulut se procurer un appui en Allemagne, en épousant la princesse de Clèves, belle-sœur de l'électeur de Saxe. A la faveur de cette alliance, & au moyen des sommes qu'il promettoit aux confédérés de Smalkalde, il se crut assuré de pouvoir faire passer dans son isle tous les lansquenets dont il auroit besoin. AN. 1539.

L'empereur étoit trop sage pour ne pas sentir tout ce que le projet de partager l'Angleterre avoit de chimérique. Content d'avoir amené les choses au point qu'il pourroit, lorsqu'il le voudroit, brouiller irrévocablement l'Angleterre avec la France, & ne cherchant plus qu'à se procurer le même avantage sur cette dernière couronne vis-à-vis des protestans d'Allemagne, il répondit aux nouvelles sollicitations du pape & de Polus, qu'on perdoit son temps en attaquant directement Henri, tant qu'on lui laisseroit la liberté de tirer des soldats d'Allemagne; que ce prince avoit des trésors immenses, mais peu ou point de troupes aguerries; qu'il falloit donc commencer par lui ôter ses défenseurs; en pacifiant

AN. 1539. l'Allemagne, & qu'après cela on l'auroit bientôt à discrétion : qu'en conséquence il venoit d'indiquer une diète, où il envoyoit deux commissaires qui avoient ordre de passer par la France, & de communiquer au roi leurs instructions : qu'il ne doutoit point que s'il plaisoit au roi de les faire accompagner d'un ministre de confiance, qui parlât le même langage qu'eux, les protestans abandonnés à eux-mêmes, & privés de tout appui, n'acceptassent avec soumission les conditions qu'on voudroit leur prescrire. Montmorenci tomba encore dans ce nouveau piége; envain le maréchal de Montejan, gouverneur de Piémont, venoit de lui donner avis d'une conjuration tramée par le marquis du Guast, pour surprendre Turin; envain les ministres du roi, dans les différentes cours d'Italie, lui rendoient compte d'un grand nombre de propos qui auroient dû lui ouvrir les yeux; incapable de revenir sur ses pas, il révoqua successivement les anciens ministres qui ne se prétoient que difficilement à son nouveau plan, & donna ordre à ceux qu'il nommoit pour les remplacer, de concerter toutes leurs démarches avec les ambassadeurs

de l'empereur, sans songer un moment qu'il s'ôtoit à lui-même tout moyen d'être averti, si l'empereur le trompoit.

AN. 1539.

Administration intérieure. Supplice de la roue.

Apolog. d'Hérodot. Recueil d'ordonnances.

Malheureusement il ne se trouvoit alors personne dans le conseil qui eût, ou assez de courage, ou assez de crédit, pour élever la voix contre un pareil aveuglement. Le chancelier Antoine du Bourg étoit mort l'année précédente, par un accident dont il semble que sa dignité auroit dû le préserver. Il assistoit avec toute la cour à l'entrevue du roi & de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, dans la ville de Laon. La foule des spectateurs étoit si grande, & l'on avoit pris si peu de précautions, que ce premier magistrat du royaume fut renversé de sa mule, foulé aux pieds, & étouffé avant qu'on pût lui porter du secours. Entre les diverses ordonnances rédigées par ses soins, il en est une qui fait époque dans la justice criminelle. En 1534, les brigands s'étoient extraordinairement multipliés. Les uns infestoient les grands chemins; les autres se répandant dans les fermes & les hameaux, levoient des contributions, enfonçoient les portes, & massacroient tout ce qui osoit leur résister. Comme la potence

An. 1539. paroissoit ne plus les effrayer, le chancelier remit en vigueur le supplice de la roue, dont on trouve des vestiges sous la première race de nos rois, & qui s'étoit apparemment conservé dans quelques contrées de l'Allemagne. La loi porte, que tous les criminels convaincus de vols sur les grands chemins, ou avec effraction, auront les bras & les cuisses rompus en deux endroits, & seront élevés sur une roue pour y faire pénitence & attendre la mort, sans qu'il soit permis à personne de leur donner du secours. Quelque plausible que fût le motif qui animoit le législateur, on peut raisonnablement douter s'il atteignit le but qu'il se proposoit : outre que ce supplice, long & atroce, est plus propre par sa nature à jetter dans le désespoir, qu'à inspirer des sentimens de pénitence ; n'auroit-il pas été à desirer qu'on n'eût pas puni du même supplice le simple vol, soit sur les grands chemins, soit avec effraction, & le vol joint à l'assassinat, puisque ce dernier crime est infiniment plus préjudiciable à la société ?

Au chancelier Antoine du Bourg, succéda le fameux Guillaume Poyet, fils d'un avocat d'Angers, long-temps

avocat lui-même, puis président du parlement de Paris. Comme il devoit au connétable son élévation, il continua de se regarder bien moins comme son associé que comme son premier commis. Au reste, nourri dans l'étude des loix & des formes judiciaires; & ayant souvent eu occasion de remarquer les imperfections de notre jurisprudence, il se proposa d'y remédier par l'ordonnance de Villers-Cotterets, conçue en 192 articles, dont quelques-uns méritent d'être observés. AN. 1539.

Ordonnance de Villers-Cotterets.

Fontanon.

Les premiers règlent les limites entre les officialités ou tribunaux ecclésiastiques, & les justices séculières. Dans toutes les causes personnelles, à la réserve toutefois des matières de sacrement ou autres purement spirituelles, il est défendu, sous peine d'amende arbitraire, de citer aucun laïc devant les juges d'église; & à ces mêmes juges de provoquer ou de recevoir la connoissance de ces sortes d'affaires.

La difficulté de constater juridiquement l'heure de la mort des bénéficiers, la difficulté plus grande encore de constater le temps de la majorité des

AN. 1539. enfans mineurs, & les degrés de consanguinité dans les familles, donnèrent naissance à un établissement si simple, & d'une utilité si générale, qu'il est étonnant qu'on s'en soit avisé si tard. Les chapitres, monastères & cures, tiendront un registre des sépultures de toutes personnes tenant bénéfice, où ils marqueront le temps précis de la mort des bénéficiers, & qui fera foi en justice : les curés tiendront un pareil registre en bonne forme, des baptêmes de tous les enfans, où l'on marquera le jour & l'heure de leur naissance : les curés & chapitres seront tenus de remettre tous les ans ces registres au greffe du bailliage le plus voisin, afin qu'ils puissent être consultés dans le besoin.

Un jargon scientifique, moitié latin, moitié françois, déshonoroit non-seulement les plaidoyers des avocats & les remontrances des magistrats, mais les arrêts des cours souveraines, & presque tous les actes judiciaires. C'étoit déja un grand abus que les titres qui assuroient l'état & la fortune des citoyens, ne pussent être entendus du plus grand nombre de ceux pour

qui ils étoient faits : mais s'en étoit un plus monstrueux encore, que beaucoup de praticiens ignorant la valeur des termes latins, dont ils avoient la manie de se servir, donnassent naissance à de nouveaux procès, plus difficiles à terminer que la première contestation. Le nouvel édit abolit l'usage du latin dans tous les actes judiciaires, & ordonne que les arrêts soient enregistrés & délivrés aux parties, en langage maternel françois. AN. 1539.

La procédure criminelle, déjà très-rigoureuse parmi nous, le devint encore davantage par le changement suivant. L'accusé contre lequel on produisoit des témoins, entendoit leurs dépositions avant que de déclarer les raisons qu'il pouvoit avoir de les récuser ou de les tenir pour suspects. Par-là, il évitoit d'aigrir mal-à-propos des hommes qui pouvoient, ou lui servir, ou lui nuire. La loi ordonne que le juge, en présentant les témoins à l'accusé, & avant que de lui donner aucune connoissance de leur déposition, lui enjoindra de déclarer s'il a quelque reproche à proposer contre eux ; s'il n'en allègue aucun, ou après qu'on

AN. 1539. aura mis par écrit ceux qu'il auroit allégués, il sera procédé à la lecture des dépositions, après laquelle l'accusé ne sera plus reçu à rien proposer qui puisse infirmer leur témoignage.

Dans le nombre considérable de réformes & d'innovations que présentoit l'ordonnance, il s'en trouva plusieurs qui déplurent aux magistrats : ils arrêtèrent des remontrances ; mais avant que d'avoir pu les présenter, ils reçurent ordre de procéder, sans aucun délai, à l'enregistrement. L'ordre du roi étoit accompagné d'une lettre du chancelier, à l'avocat-général Raimond, qui lui avoit donné avis de ce qui se passoit au parlement : *M. l'avocat, j'ai reçu vos lettres, & pour réponse, ce n'est autre chose que cette forme ancienne, si mal reçue & goûtée de ceux qui ont puissance de commander qu'il n'est possible de plus. C'étoit assez qu'en votre présence, les choses avoient été lues, & ne se y devoit perdre le tems ja employé. Vous y penserez & en ferez votre devoir : & à Dieu, auquel je prie vous donner ce que vous desirez. A Villers-Cotterets, ce 24 Août ; votre bon ami, Guillaume Poyet.*

Le parlement, après avoir transcrit

sur ses registres l'ordre du roi & la lettre du chancelier, enregistra l'ordonnance avec la clause, *de l'ordre & du commandement du roi*. Cette clause, qui n'étoit insérée que pour constater la violence, déplut au roi & au chancelier, qui demandèrent un enregistrement pur & simple. La cour députa deux de ses conseillers à Villers-Cotterets, avec ces mêmes remontrances qu'on avoit refusées de recevoir auparavant : ils ne purent parler au roi qui étoit dangereusement malade ; le chancelier leur réitéra l'ordre d'*obtempérer* : ils s'y déterminèrent enfin, mais en se réservant la liberté de renouveller leurs remontrances lorsque le roi viendroit prendre séance au parlement. Cette précaution ne fut pas nécessaire : l'expérience ne tarda pas à justifier les observations du parlement ; & l'on donna successivement deux ou trois déclarations pour corriger quelques articles de l'ordonnance. AN. 1539.

La honteuse maladie dont le roi étoit atteint, le forçoit à se tenir étroitement renfermé, afin d'en dérober, autant qu'il étoit possible, le spectacle à tous ses sujets. Cette maladie, long- Maladie du roi. Histoire des maladies vénériennes. *La Marre*,

AN. 1539. temps étrangère à notre continent, se manifesta pour la première fois à Naples, sous le règne de Charles VIII. Des matelots de cette ville, qui avoient accompagné Christophe Colomb à la découverte du nouveau monde, l'avoient puisée dans le commerce des femmes de Saint-Domingue & transportée dans leur patrie. Les compagnons de Charles VIII, abusant des droits de la victoire, s'en étoient infectés dans le commerce des Napolitaines; & l'avoient bientôt répandue dans le reste de l'Italie & en France. Voici les signes auxquels on la reconnoissoit: l'abattement, l'insomnie, une sombre mélancolie, un dégoût général, la maigreur, un teint livide, des pustules qui couvroient tantôt le front, tantôt d'autres parties du corps: ces pustules dégénérant en ulcères, consumoient les chairs, s'attachoient aux os, rongeoient le palais, la trachée artère ou les cloisons du nez: quelques-uns perdoient la barbe, les cheveux & les paupières; ce qui leur donnoit un air effaré & ridicule; d'autres, les lèvres, les dents, le nez, les yeux ou les organes de la génération: là étoit le foyer du mal. Des écoulemens âcres & purulens, des

Traité de la Police. Astruc.

tumeurs qui obstruoient les conduits naturels, livroient tout-à-la-fois ces déplorables victimes & aux tourmens les plus cruels & au plus affreux abandon. L'exemple de la lèpre & de quelques autres maladies contagieuses qui se communiquoient par la respiration ou le simple attouchement; les mensonges des malades qui, pour exciter la pitié, nioient le désordre de leur conduite; l'odeur infecte qu'ils exhaloient, tout contribuoit à écarter les mains dont ils auroient dû attendre des secours. Les médecins, qui ne trouvoient dans leurs livres aucun spécifique contre une maladie ignorée avant eux, n'osoient ni sonder les plaies, ni respirer le même air. Tandis que ces hommes pusillanimes trahissoient ainsi leur devoir, que les prédicateurs exhortoient les fidèles à fléchir par des jeûnes & des aumônes, la colère céleste; le parlement chargé de la haute police, voyant avec inquiétude que le nombre de ces tristes victimes de la débauche se multiplioit de jour en jour, rendit, de concert avec l'évêque de Paris, un arrêt en forme de réglement, par lequel il enjoignoit *de par le roi, & sous peine de la hart*, à tous ceux qui se trou-

AN. 1539.

AN. 1539. voient infectés de cette maladie, s'ils étoient étrangers & non domiciliés, de sortir de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures, en recevant des mains des deux commis préposés aux portes Saint Denis & Saint-Jacques, quatre sous parisis pour se retirer où bon leur sembleroit, avec défense de rentrer; s'ils étoient domiciliés, de ne sortir de leur maison ni de jour ni de nuit sous la même peine; à ceux qui n'avoient point de domicile qui leur appartînt, ni aucun moyen de se procurer des secours, de se retirer, dans le même espace de vingt-quatre heures, dans les granges du fauboug Saint-Germain, où ils seroient nourris sur les fonds destinés aux aumônes.

Ce réglement & quelques autres plus sévères encore étoient plutôt des préservatifs contre le danger chimérique d'une contagion générale, qu'un secours efficace contre les progrès de la maladie. Le premier remède vint du lieu même d'où elle avoit été apportée : la sage nature y faisoit croître un bois résineux & noirâtre nommé *gayac* ou *guïac*, dont les naturels du pays formoient une tisane sudorifique qui les guérissoit promptement & sans

douleur. Les Espagnols établis à Saint-Domingue en tentèrent l'usage avec le même succès, & ne tardèrent pas à l'apporter en Europe, où il eut d'abord un débit prodigieux. Mais soit qu'il eût perdu une partie de sa vertu en traversant les mers, soit plutôt que la transpiration fût plus difficile & moins abondante dans un climat tempéré, que sous la zône torride, on reconnut bientôt qu'autant il étoit efficace en certains cas, autant il étoit insuffisant ou même dangereux en beaucoup d'autres, & qu'il falloit chercher un spécifique plus puissant, si l'on vouloit extirper le poison. Le hasard, & non l'étude, en procura la découverte. Quelques charlatans accoutumés à guérir les maladies de la peau par des frictions de mercure, en tentèrent l'essai sur cette nouvelle maladie, & furent eux-mêmes étonnés du succès. Ce n'est pas qu'opérant sans principes & appliquant indifféremment la même dose sur toutes sortes de personnes, ils ne tuassent beaucoup de malades; mais il en guérirent radicalement quelques uns, & il n'en fallut pas davantage pour engager les vrais médecins à perfectionner cette découverte.

AN. 1539.

AN. 1539. Il y avoit quarante ans que cette maladie étoit connue en France, & l'art de la traiter avoit déjà fait des progrès, lorsque François I, que son rang sembloit devoir en préserver, puisqu'elle n'étoit point encore sortie des dernières classes de la société, eut le malheur d'en être atteint. Il étoit devenu amoureux d'une simple bourgeoise de Paris, que les mémoires du temps ne désignent point autrement que sous le nom de *la belle Ferronnière*. La mari transporté de jalousie & content d'exposer sa vie, pourvu qu'il parvînt à se venger, alla puiser dans les lieux de prostitution le venin dont il infecta sa femme, & qu'elle ne tarda pas de communiquer à son amant. Le mari se mit sur-le-champ entre les mains des médecins, & guérit: la femme mourut; & le roi, malgré la vigueur de son tempérament, resta long-temps désespéré. A la fin, un aposthume qui s'étoit formé à la jointure des cuisses, creva & laissa couler une partie du venin; mais soit que Burgensis & les autres médecins de la cour manquassent d'expérience dans le traitement de ce genre de maladie, soit qu'ils craignissent d'appliquer des

remèdes trop forts, le germe du mal subsista & se reproduisit, quelques années après, avec une nouvelle violence.

AN. 1539.

Tandis que le monarque expioit par un long supplice l'erreur d'un moment, le connétable, trop fidèle au plan de politique qu'il s'étoit formé, ne laissoit échapper aucune occasion d'obliger l'empereur, sans même examiner si celui-ci répondoit bien exactement à tant d'avances. Après la mort de l'impératrice, le marquis de Guast, gouverneur du Milanès, vint trouver Montéjan, gouverneur de Piémont, & lui fit observer que cet événement pouvoit servir à resserrer les liens de l'union qui subsistoit déjà entre leurs maîtres; que l'empereur étoit trop jeune pour ne pas songer à un nouveau mariage, & qu'il n'y avoit point pour lui de parti plus sortable que la princesse Marguerite, seconde fille du roi. Quoiqu'il affectât de parler en son nom & par manière d'avis, Montéjan ne douta point qu'une visite & une conversation si extraordinaires n'eussent été suggérées par le conseil d'Espagne : il en rendit compte au connétable qui se hâta d'envoyer en Espagne, avec la qualité

Fautes politiques de Montmorenci.

Ribier. Manusc. de Béthune.

AN. 1539. d'ambaſſadeur extraotdinaire, *le gros* Briſſac, afin de ſonder, à cet égard, les diſpoſitions de l'empereur, en lui offrant pour lui-même la princeſſe déjà promiſe à Philippe, prince des Aſturies. L'empereur, qui n'avoit apparemment voulu que ſe faire rechercher, montra de l'éloignement pour un ſecond mariage, & ne vouloit, diſoit-il, rien changer aux arrangemens précédens.

Les Vénitiens s'étoient laiſſés entraîner, quelques années auparavant, dans la ligue concluë entre l'empereur & le pape contre les Turcs; s'appercevant trop tard que la plus forte dépenſe, les pertes & les riſques, tomboient ſur eux, au lieu que tous les avantages tournoient au profit de l'empereur & de Ferdinand ſon frère, voiſins non moins redoutables pour la république que les Turcs eux-mêmes, ils ſollicitèrent ou une paix ou une longue trève, & employèrent utilement la médiation des miniſtres François à la Porte. L'empereur ne pouvant les retenir, voulut être compris dans le traité & ne manqua pas de s'adreſſer à Montmorenci, qui lui auroit rendu ce ſervice, ſi Soliman n'eût mieux connu

les intérêts du roi que le ministre auquel ils étoient confiés. Voici sa réponse : AN. 1539.

Sultan Soliman, empereur. A très-illustre & très-excellent prince, le chef des Chrétiens & le plus renommé de la génération du Messie, pacificateur & modérateur de tous les gestes des Nazaréens, clément, vaillant, prudent, digne de tout honneur & éminence, empereur des domaines & royaumes de France, le roi François mon frère ; que l'accroissement de toute félicité se perpétue sur lui.

En recevant mon sceau impérial, qu'il vous soit notoire que par les lettres adressées à votre ambassadeur, vous avez marqué que Charles, roi d'Espagne, avec ses partisans, desire & recherche par votre médiation, une trève de ma sublime Porte. Persévérant dans l'affectionnée fraternité qui a été jusqu'ici entre moi & vous, & la confirmant de nouveau par ma foi impériale, je déclare que si le roi d'Espagne souhaite une trève & que cela vous fasse plaisir, il faut qu'il commence par remettre entre vos mains, toutes les provinces, terres & seigneuries, qu'il vous détient : lorsqu'il aura rempli cette con-

AN. 1539. *dition, vous en donnerez avis à ma sublime Porte, & je ferai tout ce qui pourra vous plaire: notifiant & déclarant qu'alors ma sublime Porte sera ouverte à quiconque voudra s'y adresser, soit pour la paix, soit pour la guerre. Donné au milieu de la lune de Mucarem, l'an de l'Hégire 946.* On devine aisément que l'empereur ne desira plus de trêve à cette condition.

Révolte des Gantois.

Chronique de Holl. & de Zélande.

Heuter. rer. austr.

Belcarius.

Du Bellai.

La troisième occasion qui s'offrit au connétable d'obliger l'empereur, mérite, à toutes sortes d'égards, qu'on s'attache à la développer. Dans la guerre qui se perpétuoit depuis près de vingt ans, entre Charles-Quint & François I, les peuples des Pays-Bas, & comme les plus riches de la domination impériale, & comme les plus voisins du danger, avoient été le moins ménagés. Ces peuples cependant avoient des priviléges très étendus; mais la reine de Hongrie, qui les gouvernoit avec un conseil composé de douze seigneurs, ne leur laissoit guères que le soin de répartir entr'eux les contributions qu'elle exigeoit arbitrairement. Dans la dernière guerre, ces impositions avoient été portées jusqu'à douze cent mille florins, dont quatre cent mille

devoient être acquittées par la seule province de Flandre. Les Gantois ne se croyant obligés qu'à défendre la patrie, toutes les fois qu'elle étoit envahie par l'ennemi, offrirent un corps de milices & refusèrent absolument d'acquitter leur cote-part de l'imposition. Pour les y forcer, la gouvernante fit arrêter les plus riches marchands de Gand, que le commerce avoit attirés dans le Hainaut & le Brabant, & menaça de les tenir dans les fers jusqu'à ce que la dette fût acquittée : les Gantois sollicitèrent la délivrance de leurs bourgeois, offrant de s'en rapporter à la décision des tribunaux & d'acquitter la somme qu'on leur demandoit, si les titres d'exemption qu'ils avoient à produire, n'étoient pas décisifs & à l'abri de toute contestation. La gouvernante, au contraire, exigeoit qu'ils commençassent par payer, sans toutefois leur refuser la permission de produire leurs titres devant le conseil souverain de Malines. Comme ce tribunal, composé de créatures ou de pensionnaires de la gouvernante, leur paroissoit suspect, ils demandèrent & obtinrent la permission d'aller plaider leur cause en Espagne, devant l'empe-

AN. 1539.

AN. 1539. Gantois achevassent de ruiner leurs enfans pour enrichir des gens qu'ils ne connoissoient pas? Qu'ils prioient leurs compatriotes de faire de sérieuses réflexions sur la conjoncture présente, puisqu'elle devoit décider si les Flamands auroient encore des loix, une propriété, ou si, réduits à la condition des brutes, ils n'étoient plus réservés qu'à servir de pâture à leurs maîtres: qu'il étoit clair qu'abandonnés à leurs propres forces, les Gantois succomberoient; mais qu'à l'exemple de leurs pères qui s'étoient toujours dévoués pour la cause commune, ils préféroient une mort certaine à la honte de l'esclavage: que les autres Flamands ne pourroient du moins se dispenser de les plaindre, & sans doute se repentiroient un jour de les avoir abandonnés.

La plupart des villes de Flandres, quelques unes du Hainaut & du Brabant, prêtoient l'oreille à ces plaintes, & laissoient clairement appercevoir que si elles n'embrassoient pas le même parti, elles n'étoient plus retenues que par le colosse imposant de la puissance autrichienne & par le peu d'espérance de trouver des secours étrangers. Pour achever de les entraîner, les Gantois envoyèrent des

députés

députés en France, avec ordre de déclarer que les priviléges qu'ils réclamoient, leur avoient tous été ou accordés ou garantis par nos rois : que membres de la monarchie, sujets de la couronne, ils avoient le droit incontestable d'appeller leur comte devant le tribunal suprême de la nation : qu'ils avoient usé de ce droit tant qu'ils avoient été gouvernés par des princes François : que c'étoit au même titre & sous la même condition qu'ils s'étoient soumis à des princes Autrichiens : que ceux-ci, en se séparant ouvertement de la monarchie, avoient anéanti le titre primordial de leur possession, & laissé aux Flamands la liberté de relever directement de leur souverain primitif : qu'enfin ils obéissoient au dernier arrêt du parlement, qui déclarant Charles d'Autriche déchu de tous ses droits, comme vassal félon & rebelle, leur enjoignoit de s'attacher directement au roi : qu'ils le supplioient donc de les prendre sous sa protection & sa sauvegarde, & qu'ils offroient, à ce prix, de lui livrer non-seulement leur ville & leur territoire, mais la Flandre entière & la meilleure partie des Pays-Bas. AN. 1539.

AN. 1539. Ces offres, quoique tardives, ne paroissoient pas devoir être rejettées : jusqu'à ce jour, la France n'avoit point méconnu ses droits sur la Flandre & l'Artois : les seuls actes qui pussent y donner atteinte, étoient les traités de Madrid & de Cambrai, contre lesquels elle avoit protesté. Si l'on regardoit cette cession comme valide, pourquoi depuis deux ans, le roi tenant son lit de justice, avoit-il fait prononcer la confiscation de ces comtés, & leur réunion à la couronne ? N'avoit-il voulu que tendre un piége aux malheureux Flamands ? Les conjonctures d'ailleurs étoient si favorables, qu'à quelque degré de puissance que fût parvenue la maison d'Autriche, elle perdoit sans retour les Pays-Bas, si la France les eût pris sous sa protection. Le roi d'Angleterre haïssoit personnellement l'empereur, & si, depuis quelques années, il sembloit se rapprocher de lui, ce n'étoit qu'une feinte pour donner de la jalousie à la France : on pouvoit encore le ramener à ses premiers engagemens en rétablissant ses pensions. Les confédérés de Smalkalde, qui formoient une puissance redoutable, ayant tout à craindre

de l'empereur, étoient censés les alliés de ses ennemis. Enfin, le prince qui par sa position pouvoit le plus influer sur le sort des Pays-Bas, le duc de Clèves & de Juliers, étoit entièrement dévoué à la France, parce qu'il devoit à la protection de cette couronne, l'acquisition du duché de Gueldres & du comté de Zutphen. Charles d'Egmont, le dernier souverain de ces deux provinces, se voyant vieux & sans enfans, avoit institué le roi pour son héritier, & avoit desiré de l'en mettre en possession dès son vivant. Forcé de changer cette disposition, tant par la révolte de ses sujets que par la froideur du roi, qui aimoit mieux avoir au-delà du Rhin un allié puissant chez lequel il pût au besoin faire des recrues de lansquenets, qu'une souveraineté litigieuse & sans communication avec le reste de la monarchie, Charles d'Egmont avoit, par le conseil du monarque lui-même, institué pour son légataire, le duc de Cleves & de Juliers, son parent, en derogeant à tous les engagemens antérieurs que la nécessité seule lui avoit fait contracter avec la maison d'Autriche. AN. 1539.

Aucune de ces considérations n'é-

AN. 1539. branla l'inflexible Montmorenci. Non content de repousser les députés, il fit parvenir à l'empereur leurs propositions, & lui offrit toutes les troupes françoises dont il auroit besoin pour châtier les rebelles. Charles-Quint n'accepta point ce secours, mais parut si sensible à la franchise de ce procédé, que n'ayant plus aucun doute sur l'amitié du roi, il vouloit, disoit-il, en resserrer les nœuds, en avançant le terme des mariages projettés. Il alloit donc se rendre incessamment dans les Pays-Bas, & aussi-tôt qu'il les auroit pacifiés, il indiqueroit au roi un rendez-vous sur la frontière, où il auroit encore une fois le plaisir de l'embrasser; il feroit ensorte que le roi des Romains y arrivât de son côté; & là, ils unitoient leurs intérêts & leurs maisons par des liens indissolubles. Le trajet d'Espagne dans les Pays-Bas ne pouvoit s'exécuter que de l'une de ces trois manières, ou en s'embarquant sur l'Océan pour se rendre dans un port de Flandres, ou en traversant la Méditerranée, le haut de l'Italie, & la plus grande partie de l'Allemagne; ou enfin, en traversant la France dans toute son étendue. Le premier moyen étoit im-

praticable, parce que l'empereur manquoit de vaiſſeaux de tranſport, & n'avoit ni le temps, ni la facilité de s'en procurer : le ſecond ſouffroit de grandes difficultés ; car s'il prenoit le parti de conduire avec lui une armée, la marche ſeroit lente, & la dépenſe énorme ; s'il ſe contentoit d'une ſimple eſcorte, il couroit riſque d'être inſulté, ou peut-être enlevé ſur les terres des princes proteſtans. C'eſt cependant celui pour lequel il parut pencher, & qu'il ſe hâta d'annoncer à l'Europe, en laiſſant à des agens ſubalternes, & qu'il pourroit déſavouer, le ſoin de faire des ouvertures ſur le troiſième, le ſeul qui remplît parfaitement ſes vues. Montmorenci ſaiſiſſant vivement cette nouvelle occaſion d'obliger l'empereur, en fit la propoſition dans le conſeil : elle parut ſi extraordinaire, que quelque aſcendant qu'il y eût déjà pris, elle eſſuya bien des contradictions ; car c'étoit non-ſeulement livrer ſans retour les Flamands à la maiſon d'Autriche, mais s'expoſer à perdre pour jamais la confiance du roi d'Angleterre, des princes proteſtans d'Allemagne, des républiques d'Italie, & de l'empereur

AN. 1539.

AN. 1539. des Turcs : étoit-on bien assuré que l'empereur, après avoir dénué la France d'alliés, n'abuseroit point de sa supériorité? & la prudence n'exigeoit-elle pas, qu'avant de se prêter à un arrangement dont les suites pouvoient être si funestes, on s'assurât autrement que par des paroles, que ce prince rempliroit ses engagemens ? Le roi, qui penchoit naturellement pour tout ce qui avoit l'air de la générosité, fit prévaloir l'avis de Montmorenci, & l'on expédia un courier pour prier l'empereur de ne point prendre d'autre route que celle de France. Paroissant alors accorder plutôt que de recevoir une grace, il déclara que bien qu'il fût résolu de célébrer sans aucun délai le mariage de sa nièce ou de sa fille avec le duc d'Orléans, & d'expédier aux deux époux l'investiture du duché de Milan, & qu'il en donnât de nouveau sa parole, il ne vouloit point qu'on pût soupçonner que la contrainte fût entrée pour quelque chose dans cet arrangement : & qu'ainsi il manderoit, pendant son séjour en France, Ferdinand son frère, soit à Metz, soit à Cambrai, où le roi & lui se rendroient de leur côté; que ce seroit dans une

de ces deux villes impériales que se célébreroit le mariage, & qu'on dresseroit tous les actes qui y feroient relatifs : que tout le temps qu'il passeroit à la cour du roi son frère, devoit être donné à l'amitié ou au plaisir. Ces conditions furent acceptées, & lorsqu'ils fut près de se mettre en route, les ambassadeurs de France & d'Espagne allèrent de compagnie en donner avis, tant au pape qu'au roi d'Angleterre. Cette nouvelle inattendue produisit des effets bien différens sur ces deux souverains. AN. 1539.

Paul III la reçut avec transport; car bien qu'il eût été sensible à l'indifférence que lui témoignoient l'empereur & le roi depuis leur réconciliation, & qu'il ne pût s'empêcher de regretter la qualité de médiateur qu'il n'avoit point mérité de perdre, il desiroit si ardemment la paix de l'Europe, & il étoit si convaincu qu'ils alloient agir de concert pour faire rentrer les protestans d'Allemagne & le roi d'Angleterre dans le sein de l'Eglise, qu'il comptoit pour rien la petite humiliation que lui causoit le silence des ambassadeurs sur les conditions du traité de paix; car il ne doutoit point qu'il

AN. 1539. ne fût conclu. Il fit partir le cardinal Farnèſe, ſon neveu, pour aſſiſter en qualité de légat à l'entrevue de l'empereur, du roi de France & du roi des Romains, & y ménager les intérêts de l'Egliſe. Henri VIII, au contraire, pâlit en écoutant les ambaſſadeurs; il ne revint de ſon trouble, qu'en ſoupçonnant toujours que l'empereur pourroit bien ne vouloir que tromper encore une fois le roi. Au reſte, regardant cette démarche de l'ambaſſadeur de France comme une bravade, il ſe propoſa de ſe venger, avec le temps, de la violence & de la contrainte qu'il ſe faiſoit en ce moment.

Paſſage de l'empereur par la France.

Relation imprimée. Boucher, ann. d'Aq. Belleforêt. Matthieu. Brantome.

L'empereur traverſoit alors les Pyrénées avec un train modeſte. A l'entrée du royaume, il rencontra le connétable & les deux fils de France, qui offrirent d'aller lui ſervir d'ôtages en Eſpagne : ce n'étoit apparemment de leur part qu'une ſimple politeſſe, qu'il n'accepta pas; au contraire, il vouloit les avoir à ſes côtés, & ne s'en plus ſéparer, s'il étoit poſſible. Le connétable donnoit des ordres pour que l'empereur fût reçu dans toutes les villes qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage, de la même

manière que l'auroit été un souverain qui se seroit montré pour la première fois à ses sujets : cette précaution n'étoit presque pas nécessaire : pénétrés d'admiration pour un guerrier illustre, autrefois le vainqueur, maintenant l'allié de leur maître, les peuples prévinrent ou passèrent de bien loin les offres du connétable. » J'ai vu, dit un auteur » contemporain, les entrées solennelles » de trois de nos rois ; j'ai lu les entrées » & triomphes de leurs prédécesseurs, » & je n'ai vu ni lu que jamais roi de » France ait été reçu en si grand triom» phe «. Le roi dont la santé commençoit à se rétablir, alla au-devant de lui à quelque distance de Fontainebleau ; & l'accompagna jusqu'aux portes de Paris, où le monarque entra secrettement, pendant que les différentes compagnies se mettoient en marche pour aller complimenter l'empereur. AN. 1539.

L'entrée solennelle se fit le premier jour de Janvier 1540 : les ordres religieux, l'université, les cours de justice, le chancelier avec les officiers du grand-conseil, & les maîtres des requêtes, les gentilshommes de la maison du roi, les cardinaux, les princes ; AN. 1540.

AN. 1540. enfin, le connétable l'épée nue à la main, précédoient la marche de l'empereur, qui n'étoit vêtu que de noir, parce qu'il étoit toujours en deuil de l'impératrice. Après avoir fait une courte prière dans l'église Notre-Dame, il alla descendre au Palais : le roi le reçut au bas de l'escalier de marbre, & le conduisit dans la grande salle, où l'on avoit préparé le banquet royal : le souper fut suivi du bal, & pendant les huit jours que l'empereur séjourna dans cette capitale, le tournois & les danses se succédèrent sans interruption. Cependant, bien des gens s'étonnoient, & de la confiance de l'empereur, & de la crédulité du roi : les ennemis du connétable se réveillèrent & crurent pouvoir hasarder quelques représentations : *Mon frère*, dit le roi à l'empereur, en lui montrant la duchesse d'Etampes, *voyez-vous cette belle dame; elle me conseille de ne point vous laisser partir d'ici que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. Eh bien*, répondit l'empereur un peu déconcerté, *si l'avis est bon, il faut le suivre*. C'en fut un pour lui de mettre la duchesse dans ses intérêts. Le lendemain, lorsqu'il se lavoit les mains, suivant l'usage,

avant que de se mettre à table, il laissa tomber, à dessein, une riche bague aux pieds de la duchesse, qui s'empressa de la relever & voulut la rendre : elle est en trop belle main, dit l'empereur; & il la força de l'accepter. En tâchant de se concilier les ennemis du connétable, il avoit l'attention de ne lui point donner de jalousie, en lui réservant toujours les faveurs les plus distinguées : quelquefois même il se déroboit de la table du roi pour aller à Chantilli surprendre le ministre, qui n'auroit osé l'inviter; & il ne se lassoit point d'admirer le bel ordre & la sage magnificence qui régnoient dans cette maison. Il se seroit certainement épargné ces visites, s'il eût pu soupçonner le danger auquel elles l'exposèrent. Le dauphin, le roi de Navarre, & le duc de Vendôme, prirent des mesures pour l'arrêter en leur nom dans le château même de Chantilli, & l'y retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'un le Duché de Milan, à l'autre le royaume de Navarre, & au troisième quelques seigneuries situées dans les Pays-Bas. Persuadés qu'il seroit plus facile de faire approuver au roi l'exé-

AN. 1540. cution que le projet; qu'en tout cas, il se trouveroit toujours forcé de pardonner à son héritier présomptif, à son beau-frère, & au premier prince du sang, ils n'étoient plus retenus que par la crainte de manquer essentiellement au connétable. Le dauphin qui avoit en lui une confiance sans réserve, le prit à l'écart & lui confia cet important secret. *Monsieur*, lui répondit Montmorenci, *cette maison est à vous, & vous y pouvez tout. Mais, puisque vous me demandez mon avis, trouvez bon que je vous dise que l'on ne prend point les taureaux par les cornes, ni les rois par la violence. Le roi, votre père, a donné sa parole à l'empereur, & ne souffrira pas que personne dans son royaume le fasse passer dans l'Europe pour un prince infidèle & parjure.* Le dauphin resta confondu, & abandonna son projet. Quoiqu'il y ait toute apparence que l'empereur ignora toujours ce secret, il n'en desira pas avec moins d'ardeur de se tirer au plus vîte du royaume. Ferdinand, son frère, qui dans le premier arrangement avoit dû se rendre dans la ville de Metz, étoit retenu pour quelque temps en Autriche, par des affaires de la dernière

conséquence : mais il promettoit de se rendre dans les Pays-Bas, d'où ils reviendroient ensemble trouver le roi sur la frontière, & mettre le dernier sceau à leur union : cependant le désordre croissoit dans les Pays-Bas, & il étoit dangereux de laisser à la rébellion la liberté de se propager. Telles furent les raisons qu'allégua l'empereur, & dont il fallut se contenter. Le roi, suivi de toute la cour, l'accompagna jusqu'à Saint-Quentin, tant pour lui faire honneur, que pour être plus près du lieu où se devoit tenir la conférence. Le connétable & les fils de France le reconduisirent à Valenciennes, la première place de sa domination.

AN. 1540.

Soumission des Gantois.

Belcarius. Chroniq. de Holl. Du Bellai.

L'arrivée subite de l'empereur, ses liaisons avec la France, répandirent une consternation générale parmi les Flamands. Les villes qui penchoient pour la révolte, sans cependant s'être ouvertement déclarées, furent les plus empressées à donner des marques de soumission & de respect. Les Gantois, universellement abandonnés, voyant marcher contr'eux, d'un côté toutes les forces des Pays-Bas commandées par l'empereur en personne, de l'autre le roi des Romains, qui amenoit du

AN. 1540. fond de l'Allemagne une armée de lansquenets, perdirent tout espoir de se défendre. Attendri par les larmes de leurs femmes & de leurs enfans, ils mirent bas les armes, & s'abandonnèrent à la miséricorde de l'empereur. Les chefs de la sédition furent condamnés à mort, & exécutés sur la place publique. Parmi les principaux citoyens, les uns furent bannis de toute l'étendue des Pays-Bas, les autres envoyés en pélerinage à Jérusalem, d'où ils ne revinrent jamais. La ville fut condamnée à une amende de cent cinquante mille florins pour les frais de la construction d'une citadelle, & à une redevance annuelle de six mille florins pour l'entretien d'une garnison : on lacéra & on jetta au feu tous les priviléges que Gand avoit obtenus de ses anciens souverains : on traita de la même manière les contrats ou constitutions de rente qu'elle avoit sur le gouvernement, tandis qu'on l'obligeoit de payer & les rentes & les intérêts des sommes qu'elle avoit été obligée d'emprunter; enfin, en abolissant les sociétés, les corporations & les confrairies, qui faisoient sa force, en lui interdisant toute espèce d'assemblée,

on parvint à mettre tous les habitans dans une dépendance immédiate & absolue du gouvernement.

AN. 1540.

L'empereur offre de céder les Pays-Bas au duc d'Orléans.

Manusc. de Béthune. Ribier.

Le roi des romains qui avoit été retenu en Autriche par des affaires pressantes, tant que l'empereur étoit en France, arriva presque aussitôt que lui dans les Pays-Bas, amenant, ainsi que nous l'avons observé, une armée de lansquenets, dont on auroit pu s'épargner les frais, s'il ne s'étoit agi que de réduire la ville de Gand. Après l'avoir entretenu pendant plusieurs jours en particulier, l'empereur ne pouvant plus se dispenser de donner une réponse définitive à la France, fit venir George de Selve, évêque de Lavaur, que le roi avoit laissé auprès de lui, en qualité d'ambassadeur, & lui dit qu'il confessoit à regret qu'il s'étoit longtemps abusé sur le compte de Ferdinand son frère; que croyant qu'il craindroit de le désobliger, & qu'il auroit assez de confiance en lui pour suivre ses conseils, il avoit contracté avec la France un engagement qu'il n'étoit pas en son pouvoir de remplir, puisque, de quelque manière qu'il s'y fût pris, jamais il n'avoit pu obtenir le consentement de son frère, tant par rapport au

mariage projetté, qu'à la cession du
AN. 1540. duché de Milan : que cependant il ne permettroit pas que le roi eût à souffrir du caprice de Ferdinand; qu'il alloit donc proposer un échange dont il présumoit que le roi seroit content; qu'au-lieu de sa nièce, il donneroit sa fille, & qu'à la place du duché de Milan, il céderoit les Pays-Bas. » Je n'ignore » point, ajouta-t-il, que bien des gens » seront étonnés que je dépouille mon » fils d'une portion si considérable de » son patrimoine, pour en former une » dot à sa sœur; mais il lui restera en- » core après ma mort des domaines si » étendus, & il trouvera tant d'avan- » tages dans une union solide avec la » France, qu'il n'aura point à se plain- » dre de cette disposition. Je ne fais » aucun doute qu'à ce prix le roi de » France, mon frère, ne consente à res- » tituer au duc de Savoie les terres qu'il » lui détient, & à remplir tous les » engagemens qu'il a déjà pris à mon » égard «. L'ambassadeur avoua sans peine que l'échange étoit tout à la fois honorable & utile; & il ne doutoit point que sa cour n'en portât le même jugement. Mais il fit observer, avec tous les ménagemens convenables, que

plus il étoit avantageux, & plus on devoit craindre qu'il ne se trouvât retardé par quelque condition ou restriction, sur laquelle on auroit peut-être de la peine à s'accorder. Il supplia donc l'empereur de vouloir bien lui expliquer quand, comment, & à quelles conditions il rempliroit ses nouvelles offres, afin que le conseil du roi pût en délibérer? L'empereur déclara qu'aussi-tôt après la célébration du mariage, il feroit prêter, par toutes les villes & communautés des Pays-Bas, le serment de fidélité aux deux nouveaux époux : qu'il leur formeroit un conseil d'administration pendant leur minorité, qui régiroit en leur nom, mais ne rendroit compte qu'à lui; qu'enfin, il leur donneroit un état de maison à sa cour, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de gouverner par eux-mêmes. De Selve, en quittant l'empereur, alla visiter ses deux ministres de confiance, afin d'en tirer, s'il étoit possible, de plus amples éclaircissemens. Le Peloux & Granvelle, après l'avoir entendu, convinrent qu'une pareille offre avoit de quoi étonner; qu'eux-mêmes auroient eu de la peine à la regarder comme sincère, s'ils n'eussent remarqué depuis

AN. 1540.

AN. 1540. long-temps l'excessive tendresse de l'empereur pour sa fille : qu'ils vouloient bien lui confier qu'il l'aimoit de préférence à tout, & qu'il n'y avoit point de sacrifice qu'il ne fût capable de faire pour la rendre heureuse; que l'ambassadeur pouvoit donc en toute sûreté mander cette bonne nouvelle à sa cour, & l'assurer que pourvu qu'on profitât des dispositions où se trouvoit l'empereur, & qu'on eût l'attention d'écarter les minuties, les chicannes, & une défiance toujours offensante lorsqu'elle est poussée à l'excès, cette grande affaire seroit promptement terminée.

Sans se laisser éblouir par ces lueurs, de Selve rendit au roi un compte précis & fidèle de ce qu'il avoit entendu; ensuite établissant l'état de la question, il entreprit de la discuter à charge & à décharge, afin, disoit-il, de mettre le conseil à portée de prononcer sur l'affaire la plus importante qui se fût présentée depuis long-temps; d'un côté, il s'agissoit d'acquérir, sans aucuns frais, dix-sept provinces, & des droits certains à toute la monarchie d'Espagne, si le fils unique de l'empereur venoit à mourir sans postérité; de l'autre, de perdre tout espoir de

recouvrer jamais ni les Pays-Bas ni le duché de Milan, & de replonger le royaume dans une guerre difficile; car il n'étoit presque pas douteux que l'empereur regarderoit un refus absolu comme un affront, & que le roi de son côté auroit de la peine à se contenir, s'il venoit à se persuader qu'il avoit été joué : ils commenceroient donc par s'observer, & ne tarderoient pas à en venir à une rupture ouverte. Sous ce premier aspect, il paroissoit qu'on devoit accepter, & ne pas s'exposer au reproche qu'on feroit éternellement à la mémoire de Louis XI, pour avoir laissé échapper une occasion toute pareille d'acquérir ces mêmes provinces.

AN. 1540.

Mais les offres de l'empereur étoient-elles sincères? Et après tant de paroles données, & toujours rétractées, par rapport au duché de Milan, à quoi ne devoit-on pas s'attendre dans cette nouvelle négociation? Peut-être ne vouloit-il que gagner du temps? Peut-être étoit-ce une ruse pour se faire donner en ôtage le duc d'Orléans, qui lui répondroit de la patience & de l'inaction de la France, pendant qu'il exécuteroit ses vastes projets? Il exigeoit

AN. 1540. que le roi se désistât de ses droits sur le Milanès, & restituât sur-le-champ la Savoie & le Piémont; & cependant il se bornoit à faire prêter au duc d'Orléans un stérile hommage par les villes des Pays-Bas, il y formoit un conseil d'administration qui ne dépendroit que de lui; il conservoit par conséquent un moyen infaillible d'anéantir tous ses engagemens, lorsqu'il le jugeroit à propos. C'étoit à titre de dot que l'infante d'Espagne apportoit à son mari la souveraineté des Pays-Bas. Qu'arriveroit-il si la princesse venoit à mourir sans enfans, ou même avant que le mariage fût consommé? N'étoit-il pas clair que le prince se trouveroit dépouillé, méprisé & renvoyé? Qu'arriveroit-il encore, si par un malheur qu'il est toujours bon de prévoir, alors même qu'on se flatte qu'il n'arrivera pas, le dauphin qui n'avoit point encore d'enfans venoit à mourir, tandis que son frère résideroit en Espagne? Oseroit-on assurer que l'empereur ne se prévaudroit point de cette funeste conjoncture?

En supposant, ou que l'empereur agît de bonne-foi, ou qu'on trouvât des moyens sûrs de parer à tous ces in-

convéniens, & même de l'envelopper dans ses propres filets, il resteroit encore à examiner s'il étoit avantageux à la France d'avoir un prince du sang presque aussi puissant que le monarque. Pour résoudre la question, il suffisoit de se rappeller les maux qu'avoit causés au royaume la redoutable maison de Bourgogne, & ce qu'il en avoit coûté pour l'abattre. Enfin l'ambassadeur observoit, que bien que l'empereur ne spécifiât point encore quel prix il mettoit à la cession apparente des Pays-Bas, on pouvoit croire qu'il ne s'oublioit pas. Il y avoit tout lieu de présumer qu'il méditoit la conquête de l'Italie entière, dont il possédoit déjà la meilleure partie, & que, sous prétexte d'exterminer les hérétiques, il se proposoit de réduire l'Allemagne en une monarchie absolue : s'il remplissoit ces deux projets sans que le roi s'y opposât, la France se trouvât-elle accrue de toutes les provinces des Pays-Bas, devenoit respectivement plus foible qu'elle ne l'avoit jamais été, puisqu'elle cesseroit de tenir la balance dans le système politique de l'Europe.

AN. 1540.

Tandis que de Selve épuisoit la

AN. 1540.

Intrigues & factions à la cour.

Brantome. Belcarius, Manuscr. de Fontanieu.

ſagacité de ſon génie à ſonder tous les replis de la politique de Charles-Quint, & prêtoit à ſes offres un grand nombre de motifs auxquels il ne ſongea peut-être jamais, il laiſſoit échapper, ou bien il évitoit d'indiquer le plus apparent & vraiſemblablement le ſeul véritable. L'ambition & l'intrigue partageoient la cour en deux factions. La ducheſſe d'Etampes, maîtreſſe du roi, haïſſoit Diane de Poitiers, veuve de Brezé, grand ſénéchal de Normandie, & alors maîtreſſe du dauphin. Diane, ſupérieure à la ducheſſe par la naiſſance, & au moins ſon égale par la beauté, quoiqu'un peu plus âgée, affectoit à l'égard de cette orgueilleuſe favorite, une indifférence plus offenſante que la haine, & attendoit le moment où, dépoſitaire, pour ainſi dire, de l'autorité ſuprême, par l'aſcendant qu'elle ſe flattoit de conſerver ſur l'eſprit de ſon amant, elle donneroit une libre carrière à ſon reſſentiment. Autant cette perſpective la flattoit agréablement, autant elle effrayoit la ducheſſe, qui ſongeant dès-lors à ſe ménager un protecteur, travailloit de tout ſon pouvoir à élever ſi haut la fortune

du duc d'Orléans, second fils de France, qu'il ne dépendît que le moins qu'il seroit possible de son aîné. Le roi, sans peut-être s'en douter, céda aux insinuations de la duchesse. Les marques de prédilection qu'il donnoit au duc d'Orléans, excitèrent la jalousie du dauphin, engendrèrent de la défiance, de l'aigreur, & enfin une antipathie déclarée, qui, se communiquant de proche en proche, d'abord aux gentilshommes de leur maison, ensuite aux courtisans, gagna jusqu'aux ministres, qui formoient le conseil d'Etat; l'amiral étoit chef du parti du duc d'Orléans; le connétable de celui du dauphin. L'empereur, qui, pendant son séjour en France, avoit eu la facilité d'observer ces semences de troubles, les recueillit avidement, & cherchoit les moyens les plus propres à les fomenter & à les accroître. En paroissant céder au duc d'Orléans une souveraineté limitrophe de la France, où tous les mécontens & les brouillons seroient assurés de trouver un asyle & des récompenses, il enhardissoit les fauteurs & les partisans de ce jeune ambitieux à tout oser. A la vérité, il reconnoissoit

An. 1540.

An. 1540. mal les services du connétable Montmorenci ; mais il acquéroit un parti puissant dans la maison & jusque dans le conseil du roi son rival.

Cette ruse politique n'eut pas d'abord tout le succès qu'il en espéroit : le conseil n'apperçut dans cette variation de l'empereur qu'un manquement de parole : on chargea l'ambassadeur d'insister uniquement sur les premiers engagemens ; & le roi, qui s'étoit avancé jusque sur la frontière pour se rendre plus promptement au lieu de la conférence, honteux de s'être donné en spectacle, reprit la route de Compiègne.

L'empereur parut consterné en apprenant ce départ. Qu'avoit donc sa proposition de si offensant pour être rejettée avec tant de mépris ? & que diroit l'Europe entière en voyant qu'une négociation dont elle attendoit son repos, avoit été rompue au moment où elle étoit à peine entamée ? Qui ne s'imagineroit qu'il formoit des demandes odieuses & absurdes ? Cependant, si l'on y prenoit bien garde, il ne demandoit rien pour lui : il achetoit par le sacrifice de son patrimoine, la paix générale & l'alliance du roi. Ne

s'étoit-il

s'étoit-il pas toujours réservé le choix ou de sa nièce ou de sa fille, lorsqu'il avoit été question du mariage du duc d'Orléans? Et puisqu'il ne pouvoit disposer de la première, la seconde étoit-elle un parti à dédaigner? & quant à la dot, les dix-sept provinces des Pays-Bas, sous quelque aspect qu'on les envisageât, n'étoient-elles pas un ample dédommagement du Milanès? Elles étoient incontestablement & plus étendues & plus riches. Si la France risquoit de perdre par la mort prématurée de l'infante, ne risquoit-elle pas aussi de gagner infiniment davantage, si le prince des Asturies venoit à mourir sans laisser de postérité? Quand l'archiduc Philippe son père, épousa Jeanne d'Arragon, il couroit risque de n'avoir qu'une somme très-modique, qui constituoit la dot de cette princesse, puisqu'elle se trouvoit précédée dans l'ordre de la succession par un frère & deux sœurs: c'est cependant ce mariage qui avoit fait entrer dans la maison d'Autriche toutes les couronnes d'Espagne. Par quel privilége la France seule vouloit-elle toujours gagner sans courir aucun risque? D'ailleurs les inconvéniens qui l'effrayoient, étoient-ils réels, AN. 1540.

AN. 1540.

étoient-ils sans remède? La chose valoit bien la peine d'être approfondie.

Infidélité de l'empereur.

Ribier. Sleidan. Brantome. Du Tillet.

Soit qu'on se persuadât que l'empereur parloit sincèrement, soit plutôt que le parti du duc d'Orléans commençât à prendre le dessus, le roi se rapprocha de la frontière & envoya une nouvelle instruction à l'évêque de Lavaur; mais l'empereur, qui se vit recherché, ne montra plus le même désintéressement qu'il avoit affiché jusqu'alors : il forma des demandes qu'il s'attendoit à voir rejettées, entr'autres, le mariage de Philippe son fils, avec l'héritière du royaume de Navarre, mariage qui non-seulement auroit légitimé l'usurpation de Ferdinand le Catholique, mais porté à l'Espagne la province de Béarn & une partie de la Gascogne. Dans le temps qu'il amusoit l'ambassadeur François, il traitoit sérieusement avec les ministres du roi d'Angleterre & des princes protestans qu'il avoit attirés des Pays-Bas & qu'il combloit de caresses. Il se servit, dit-on, pour les brouiller irrévocablement avec la France, de quelques confidences que le roi ou son premier ministre lui avoient faites pendant son séjour à Paris, dans ces instans de gaieté

où le cœur se déploie en liberté, en croyant parler à un ami. Quoi qu'il en soit, & le roi d'Angleterre & les princes de la ligue de Smalkalde rompirent, dès cet instant, tout commerce avec la France. Le légat Farnèse, neveu du pape, & envoyé, comme nous l'avons dit, pour assister à la conférence qui devoit unir par des liens indissolubles les trois grands souverains de l'Europe, & réunir leurs efforts contre les ennemis de l'Eglise, voyant avec douleur que les affaires prenoient une marche directement contraire, osa hasarder quelques représentations; mais elles furent si mal reçues, que craignant d'être arrêté, il s'évada secrettement des Pays-Bas. Le cardinal Marcel Cervin, qui resta chargé des affaires, & le nouveau nonce qui vint le remplacer, se conduisirent avec une extrême circonspection; car bien que le pape, en apprenant par l'ambassadeur de France à Rome, ce qui se passoit dans les Pays-Bas, se fût échappé jusqu'à déclarer qu'il regardoit l'empereur comme une *peste publique* & un *homme abominable*, cependant, comme il n'ignoroit pas qu'il dépendoit, dans ce moment, de ce prince de soustraire

AN. 1540.

AN. 1540. entièrement l'Allemagne à l'Eglise Romaine, il enjoignit à ses agens d'éviter, sur toutes choses, de l'irriter & de souffrir patiemment les maux qu'ils ne pourroient empêcher.

Le roi lui-même fut forcé de dissimuler; car réfléchissant, d'un côté, que la négociation étoit aussi peu avancée que le premier jour, & de l'autre, qu'il étoit alors bien moins en état que l'empereur de recommencer la guerre, il étouffa son dépit & fit déclarer à ce prince, qu'ayant été assez heureux pour trouver une occasion de l'obliger, il s'y étoit porté sans intérêt & sans aucun retour sur lui-même: que toutes les fois qu'il s'en présenteroit de pareilles, il les saisiroit avec le même empressement: qu'il étoit content de ce qu'il possédoit, & fermement résolu d'observer, de son côté, la trève de dix ans. L'empereur, au contraire, paroissoit désolé de ne pouvoir faire goûter ses offres, & ne se consoloit, disoit-il, que par l'espérance qu'on y reviendroit, lorsque de nouvelles réflexions en auroient mieux montré le prix: & comme il importoit que l'Europe demeurât persuadée que cette discussion n'avoit rien changé à leurs dispositions paci-

fiques, il prioit le roi de le faire accompagner à la diète de l'Empire par des ministres plénipotentiaires qui en fissent publiquement la déclaration. Il fallut pousser la complaisance jusques-là ; mais personne ne fut la dupe de ces démonstrations extérieures : en voyant les soins qu'ils se donnoient l'un & l'autre pour acquérir des alliés, on ne douta point que la guerre ne dût bientôt recommencer. AN. 1540.

Il n'y avoit plus en Allemagne qu'un seul prince dont la France pût encore se promettre l'alliance : c'étoit Guillaume de la Mark, duc de Clèves & de Juiiers : il devoit, ainsi que nous l'avons rapporté, à la modération & aux bons offices du roi l'acquisition importante des provinces de Gueldres & de Zutphen qui lui étoient disputées par l'empereur. Tout foible qu'il étoit, la France ne dédaigna pas de faire les premières avances, parce que si la guerre venoit à se déclarer, il étoit également à portée ou de fondre, du côté de l'Allemagne, sur les Pays-Bas, ou de faire passer dans le royaume tous les lansquenets dont on auroit besoin ; mais convaincu qu'on ne le re-

Mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves.

Ibid.

AN. 1540. cherchoit que parce qu'il seroit le premier exposé aux coups, & que ses Etats deviendroient un avant-mur qui couvriroit la France, il mit à son alliance une condition qui auroit dû en dégoûter. Car voulant s'assurer par un gage certain, qu'après l'avoir engagé dans une entreprise qui surpassoit infiniment ses forces, on ne l'abandonneroit point, il exigea qu'on lui fît épouser sur-le-champ une princesse du sang, dont la dot lui tînt lieu de ce qu'il pourroit perdre en Allemagne. Il n'y en avoit alors que deux, sur qui l'on pût jetter les yeux, la dernière fille du roi qui étoit encore enfant, & sa nièce, fille unique de Marguerite sa sœur, & de Henri d'Albret, roi de Navarre, laquelle même n'étoit pas nubile, car elle n'avoit alors qu'onze ans accomplis. C'est sur elle qu'on s'arrêta, malgré les justes réclamations du père & de la mère qui se plaignoient amèrement qu'on leur enlevât le gage précieux de leur union, la plus riche héritière de l'Europe, pour la confiner dans une cour obscure d'Allemagne où elle vivroit sans appui & sans aucune communication avec ses fidèles sujets.

Les écrivains, qui ont recherché les raisons qui purent porter François I à un procédé si dur envers une sœur dont il étoit tendrement aimé, & envers un beau-frère dont il n'avoit jamais eu à se plaindre, rapportent que l'empereur desirant ardemment de faire épouser à son fils l'héritière du royaume de Navarre, & n'espérant plus de vaincre sur cet article la répugnance de François I, s'étoit adressé secrettement au père & à la mère, qui, soit qu'ils préférassent à l'intérêt du royaume l'élévation de leur fille, soit qu'ils espérassent de tirer pour eux-mêmes un parti avantageux de cette négociation, avoient paru goûter cette ouverture : que ce commerce clandestin fut découvert par Grammont, archevêque de Bordeaux & lieutenant-général de Guyenne, qui parvint à intercepter les lettres & les fit parvenir au connétable de Montmorenci : que le roi, à l'instigation du connétable, avoit ôté la jeune princesse à ses parens, & que trouvant une occasion de l'établir, sinon avantageusement pour elle, au moins d'une manière qui ne préjudicioit point au royaume, il ne voulut écouter aucunes représentations. Le

AN. 1540.

AN. 1540. duc de Clèves vint en France, & usant de toute l'autorité du roi, il épousa solennellement la jeune princesse, contre le gré du père & de la mère qui protestèrent contre la violence. La seule grace qu'on leur accorda, fut qu'attendu le bas âge de la princesse, le mariage ne seroit pas consommé. Le mari entra dans la couche nuptiale, mais en présence de témoins qui ne lui auroient pas permis d'user de ses droits. Après cette vaine cérémonie, il retourna seul en Allemagne pour se préparer à la guerre dont il étoit menacé de la part de l'empereur.

AN. 1541.

Assassinat de Rincon & de Frégose, ambassadeurs du roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron. P. Jove. Ribier.

Il restoit à s'assurer de l'alliance de l'empereur des Turcs qu'on se reprochoit d'avoir trop négligée; car, quoiqu'on n'eût point cessé d'avoir un ministre à Constantinople, on avoit presque cessé d'entretenir des relations avec cette cour depuis la trève de Nice & l'entrevue d'Aigues-Mortes. Charles-Quint profitoit de ce silence pour accréditer le bruit d'une croisade générale contre l'ennemi commun de la chrétienté, à laquelle le Roi de France avoit promis de se joindre. Le passage de l'empereur par la France, un grand nombre de dépêches de ce même em-

peteur, datées de Paris & portées par des couriers François dans différentes contrées de l'Europe, d'où elles étoient passées à Constantinople, accréditèrent tellement ces bruits, que le ministre du roi fut plusieurs fois en danger de perdre la vie & n'osoit plus se montrer dans les rues. La seule chose qui lui conserva un reste de crédit, c'est qu'en même-temps que l'empereur affectoit de se louer, dans les termes les plus emphatiques, des dispositions du roi de France à son égard, & parloit de la croisade comme d'une entreprise certaine & arrêtée, il sollicitoit, soit en son nom, soit au nom de Ferdinand son frère, l'alliance de la Porte aux conditions les plus humiliantes; ce qui impliquoit une contradiction trop manifeste. Cependant on sentit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre; en conséquence, le roi fit partir sans délai Rincon & Frégose avec le titre d'ambassadeurs, le premier, pour Constantinople où il avoit déjà été employé; le second, pour résider à Venise, d'où il feroit parvenir les dépêches de Paris à Constantinople en même-temps qu'il observeroit les mouvemens de l'Italie & tâcheroit d'y nouer des intelligences.

AN. 1541.

An. 1541. L'empereur, averti du départ des deux ambassadeurs & de la route qu'ils devoient prendre, envoya ordre au marquis de Guast, gouverneur du Milanès, de s'en défaire le plus secrettement qu'il seroit possible, & de lui faire parvenir leurs instructions dont il comptoit tirer un grand parti auprès du corps Germanique. Rincon & Frégose se rendirent à Turin d'où ils devoient traverser le Milanès à la faveur de la trève qui subsistoit toujours entre l'empereur & le roi. En vain Guillaume du Bellai, gouverneur de Piémont, voulut les engager à prendre une route détournée, parce que ses espions lui donnoient avis des mesures que prenoit le marquis de Guast pour garder les passages : tout ce qu'il put obtenir, fut qu'ils lui confiassent leurs instructions qu'il s'engageoit de leur faire parvenir à Venise, dès qu'il sauroit leur arrivée. Quant à leurs personnes, rassurés sur leur qualité d'hommes publics, ils crurent n'avoir rien à redouter & s'embarquèrent sur le Pô. Ils naviguoient depuis deux jours, lorsqu'ils se virent subitement assaillis par deux barques remplies d'hommes armés qui fondirent sur eux l'épée à la main, les mas-

An. 1541.

ſacrèrent avec tout ce qui formoit leur cortége, chargèrent de chaînes les bateliers & les confinèrent dans un cachot obſcur. Fruſtré du fruit de ſon crime, puiſqu'il ne trouva point les inſtructions qu'il cherchoit, le marquis ſe flatta du moins d'avoir ſi bien pris ſes meſures, qu'on ne pourroit jamais dévoiler ce myſtère. Mais du Bellai, qui, lorſqu'il s'agiſſoit du ſervice de l'Etat, ne ménageoit point la dépenſe, parvint non-ſeulement à bien conſtater le délit, mais à retirer du cachot les bateliers, témoins oculaires, & même quelques-uns des agens du marquis qui ſe plaignoient de n'avoir pas été ſuffiſamment récompenſés. Il ne manqua pas de communiquer au roi ſes découvertes; & afin que les affaires de France à Conſtantinople ſouffriſſent le moins qu'il ſeroit poſſible de cet accident, il remplaça Rincon par le capitaine Polin dont il ſera ſouvent mention dans la ſuite. Polin étoit originaire du bourg de la Garde, en Languedoc, & né ſi pauvre, qu'un ſimple caporal, qui lui trouva une phyſionomie heureuſe, ne craignit point de le demander au père & à la mère pour l'attacher en qualité de goujat au ſervice de la compagnie,

AN. 1541. La demande fut rejettée ; mais le jeune Polin ſe dérobant de la maiſon paternelle, ſuivit de près ſon guide, le ſervit deux ans, parvint ſucceſſivement au grade de ſoldat, d'enſeigne, de lieutenant & de capitaine, toujours ſupérieur, par ſon activité, ſon intelligence, aux emplois qu'on lui conféroit. La commiſſion dont l'honora du Bellai, développa en lui les talens les plus rares pour les négociations ; mais comme cette carrière, toute glorieuſe qu'elle étoit, ne convenoit ni à ſa fortune ni à ſes goûts, il l'abandonna pour s'attacher au ſervice de mer. Il devint bientôt, ſous le nom de *baron de la Garde*, général des galères de France. Malgré quelques diſgraces paſſagères & des profits immenſes, il ſe maintint dans ce poſte envié juſqu'à l'âge de plus de quatre vingts ans, & mourut preſque auſſi pauvre qu'il étoit né.

L'empereur tenoit la diète de Ratisbonne où, pour achever de ſe concilier les proteſtans, il leur accordoit ce fameux *interim* qui cauſa tant de chagrin à l'Eglise Romaine, lorſque le roi lui envoya demander raiſon de l'injure qui venoit de lui être faite dans la perſonne

de ses deux ambassadeurs, emprisonnés ou massacrés en traversant le Milanès. L'empereur paroissant pénétré de douleur & d'indignation, promit de faire les recherches les plus exactes & de punir de la manière la plus exemplaire les brigands qui avoient commis ce crime, s'il parvenoit, comme il y avoit lieu de l'espérer, à découvrir le lieu de leur retraite. François, de son côté, évita pour lors d'entrer en explication, parce que l'état de ses finances ne lui permettoit pas encore de recommencer la guerre.

An. 1542.

Comme on avoit compté sur la trève de dix ans, on avoit négligé de remplir les coffres du Louvre : presque tout l'argent qu'on avoit épargné sur la dépense courante, avoit été employé ou à retirer des domaines engagés, ou à satisfaire le goût du roi pour les bâtimens. Dans la position où l'on se trouvoit, il falloit des secours extraordinaires & prompts. On résolut de rechercher la conduite & d'examiner les comptes de tous ceux qui avoient eu quelque maniement des deniers publics : les financiers furent arrêtés & condamnés pour la plupart à des amendes considérables. Cette redoutable in-

Recherches sur ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat.

Brantome. Ferron. Manusc. de Fontanieu.

AN. 1541. quisition ne se borna point à eux, comme cela s'étoit toujouts pratiqué: le roi, que la maladie avoit rendu chagrin & difficile, voulut l'étendre sur les têtes les plus considérables de l'Etat, sans en excepter ceux de ses favoris dont la fortune pouvoit paroître excessive ou mal acquise. Une conversation qu'il avoit eue autrefois avec André de Vivonne, sénéchal de Poitou, avoit fait une profonde impression sur son esprit. Comme il se plaignoit en présence de cet homme véridique, de n'avoir pas été aussi-bien secondé qu'il auroit dû l'être, à la bataille de Pavie, par une partie de sa noblesse, » sire, » lui avoit-il répondu, vous ne devez » pas en être surpris, puisque vous » aviez réservé vos faveurs à trois ou » quatre hommes, dont la fortune » étoit une insulte pour tout le reste » de votre noblesse; car à quel propos » Biron a-t-il reçu tant de bienfaits de » vous, que de sa seule fauconnerie il » a soixante chevaux en son écurie? lui » qui n'est que gentilhomme comme » un autre, & encore cadet dans sa mai» son, & que j'ai vu n'ayant pour tout » son train que six ou sept chevaux «. Ce discours qui, suivant la remarque

de Brantome, ne l'avoit pas corrigé d'abord, lui revint à la mémoire; & dans le besoin où il étoit d'argent, il desira approfondir la source de toutes les grandes fortunes. Quelques ennemis du grand-écuyer Galiot de Genouillac lui rapportèrent qu'il avoit fait bâtir le superbe château d'Assier, dans le Querci: qu'il l'avoit orné avec une magnificence inconnue jusqu'alors, de meubles de soie, de draps d'or & d'argent, & qu'il y avoit beaucoup d'apparence que ces richesses provenoient des larcins ou gains illicites qu'il avoit faits, & comme grand-écuyer & comme grand-maître de l'artillerie. Le roi lui demanda des éclaircissemens: » Il est bien certain, sire, répondit » Galiot, & il faut que je le confesse, » que quand je vins à votre service à » la charge des grands Etats que vous » m'avez donnés, je n'étois nullement » riche, mais par votre moyen & grace, » je me suis fait tel que je suis, & » c'est vous qui m'avez élevé par la » faveur que vous m'avez portée. J'ai » épousé deux femmes fort riches, » dont l'une de la maison d'Archiac; » le reste est venu de mes gages & pro» fits dans les Etats que vous m'avez

AN. 1541.

AN. 1541.

» donnés. Bref, c'est vous qui m'avez » fait tel que je suis ; c'est vous qui » m'avez donné les biens que je tiens; » vous me les avez donnés librement; » aussi librement vous me les pouvez » ôter, & je suis prêt à vous les ren- » dre. Pour quant à aucun larcin que » je vous aie fait, faites-moi trancher » la tête, si je vous en ai fait aucun «. Ces paroles, ajoute Brantome, attendrirent si fort le cœur du roi, qu'il lui dit : » Mon bon-homme, oui, vous » dites vrai de tout ce que vous avez » dit : aussi ne vous veux-je ni repro- » cher ni ôter ce que je vous ai donné : » vous me le redonnez, & moi, je » vous le rends de bon cœur. Aimez- » moi, & servez bien, comme vous » avez fait ; & je vous serai toujours » bon roi «.

Procès de l'amiral Chabot.

Pasquier. Brantome. Add. aux mém de Castelnau. Procès du chancelier Poyet.

Philippe Chabot, comte de Charni & de Buzançois, dont le faste avoit offensé les yeux de la noblesse dès le temps où il n'étoit encore que Brion, ne se comporta pas avec la même adresse, quoiqu'il dût encore mieux connoître le caractère du monarque : au lieu de parler le langage du dévouement & de la reconnoissance, il s'offensa des soupçons du roi, répondit

avec aigreur qu'il n'avoit rien à redouter, & qu'on lui feroit plaisir de le mettre à portée de justifier sa conduite dans les tribunaux. Peut-être au reste cette fierté, assez pardonnable à un gentilhomme qui croyoit son honneur blessé, ne lui auroit-elle point nui dans l'esprit du roi, s'il n'eût eu des ennemis puissans intéressés à le perdre. Il étoit alors le seul gentilhomme françois qui n'eût point fléchi sous le crédit énorme de Montmorenci: élevés l'un & l'autre auprès du roi, promus presque en même-temps aux premières dignités, ils avoient gardé l'un vis-à-vis de l'autre un ton d'égalité qui se contracte ordinairement dans une éducation commune: tandis que le chancelier & des cardinaux donnoient au connétable le titre de *monseigneur*, l'amiral ne l'appelloit que son *bon compagnon & son frère*. Heureux si, en conservant ces noms, ils n'eussent jamais oublié les sentimens qu'ils devoient leur rappeller; mais devenus chefs des deux factions qui partageoient la cour, ils avoient commencé par se craindre, & ils finirent par se détester. L'amiral s'étoit allié à la duchesse d'Estampes, & favorisoit le duc d'Orléans; AN. 1542.

AN. 1541. Montmorenci s'étoit allié avec Diane de Poitiers, & portoit les intérêts du Dauphin, qui étoient visiblement ceux du royaume. Ne pouvant toutefois se dissimuler à lui-même les fautes énormes qu'il venoit de commettre contre la politique, & craignant que ses ennemis ne s'en prévalussent pour le supplanter, il saisit avidement l'occasion de perdre l'amiral, le seul homme à la cour qui lui fît ombrage. Après avoir insinué malicieusement que Chabot n'auroit point répondu avec tant d'aigreur à une question toute simple, s'il s'étoit senti aussi innocent qu'il vouloit le paroître, il promit de mettre bientôt le roi à portée de s'assurer par lui-même de ce qui en étoit, & peu de temps après il lui présenta des cahiers d'informations & de dépositions qu'il avoit recueillies, tant en Bourgogne que dans différens ports de mer. Le chancelier auquel le roi avoit remis ces cahiers, assura qu'il y avoit compté jusqu'à vingt-cinq délits qui tous méritoient la mort. On constitua l'amiral prisonnier au château de Melun; on lui choisit des juges parmi les maîtres des requêtes & les magistrats des différens parlemens du royaume, & l'on se crut si assuré de sa

condamnation, que le connétable, son délateur, ne rougit pas de solliciter & de se faire expédier des lettres sans date, qui lui assuroient une partie de la confiscation. Le chancelier Poyet, qui avoit examiné la procédure, qui en avoit dit son sentiment, qui avoit nommé les juges, auroit dû s'exclure : mais ce vieil ambitieux, qui, à l'âge de soixante-dix ans, venoit de se faire ordonner prêtre, & qui attendoit de la protection de Montmorenci un archevêché & le cardinalat, non-seulement se réserva la place de président de la commission, mais employa la bassesse & l'intrigue pour n'être pas récusé. Il avertissoit, ou faisoit avertir en confidence la duchesse d'Etampes que cette affaire si sérieuse, en apparence, n'étoit au fond qu'une tracasserie telle qu'il s'en élevoit journellement entre les meilleurs amis : que loin de porter aucun préjudice à l'amiral, elle tourneroit à son avantage, puisqu'elle mettroit au grand jour sa fidélité & son innocence : qu'il avoit vu les divers chefs d'accusation, qui rouloient sur de si grandes minuties, ou sur des bruits si destitués de vraisemblance, que pourvu qu'on eût de

AN. 1541.

An. 1541. la confiance en lui, il dévoileroit bientôt l'imposture, & confondroit les calomniateurs. Parvenu, malgré son dévouement pour le connétable, à se faire regarder comme le protecteur secret de l'amiral, il disoit aux commissaires que ce n'étoit qu'après une mûre délibération que le roi s'étoit déterminé à abandonner l'amiral à la sévérité des loix ; qu'il vouloit montrer par cet exemple qu'il préféroit l'Etat à ses favoris : qu'au reste il attendoit de leurs lumières & de leur probité une justice rigoureuse & impartiale, & qu'ils devoient être assurés que leur sentence seroit mise à exécution. Chabot étoit amiral & gouverneur de Bourgogne : comme amiral, il avoit, de sa propre autorité, haussé les droits qui se percevoient à son profit sur la pêche du hareng ; comme gouverneur de Bourgogne, il avoit exigé à la rigueur, & s'étoit approprié certains autres droits réservés dans les provinces frontières pour l'entretien & les fortifications des villes de guerre. C'est à ces deux chefs que se réduisoient en dernière analyse toutes les accusations intentées contre lui Il répondoit sur le premier que les frais de l'amirauté étant devenus plus

considérables depuis que la navigation avoit pris des accroissemens, il s'étoit cru suffisamment autorisé par sa charge à y pourvoir; que l'augmentation qu'on lui reprochoit étoit si peu onéreuse au public, que personne, jusqu'à ce jour, ne s'en étoit plaint; qu'au reste il n'avoit fait qu'user de ses droits, & que jamais on n'avoit disputé à ses prédécesseurs le privilége de rendre de semblables ordonnances: & par rapport au second, que les droits réservés pour l'entretien des places fortes étant à la disposition du gouverneur, étoient censés avoir rempli leur destination toutes les fois que les fortifications de ces places n'étoient point dégradées: qu'en comparant l'état actuel des places de la Bourgogne avec celui où elles se trouvoient lorsqu'il prit possession de ce gouvernement, on se convaincroit qu'il ne méritoit aucun reproche à cet égard: qu'au reste on ne pouvoit raisonnablement exiger, ni de lui, ni d'aucun de ses pareils, qu'ils justifiassent chaque article de recette & de dépense, puisque leur métier n'étoit pas de tenir des registres. Quoique ces réponses fussent plutôt une excuse qu'une justification, la plupart des commissaires pensoient

AN. 1541.

An. 1541. qu'on ne devoit pas punir à la rigueur des abus devenus si communs, qu'ils sembloient en quelque sorte autorisés par l'usage; mais on exigeoit d'eux un exemple de sévérité qui servît de leçon aux autres gouverneurs ou dépositaires de l'autorité. Ainsi malgré les sentimens de pitié dont ils ne pouvoient se défendre, ils le déclarèrent convaincu de concussions, d'exactions indues, de malversations, & autres entreprises sur l'autorité royale, & le condamnèrent à quinze cens mille livres d'amende, à la privation de ses charges & offices, au bannissement & à la confiscation de ses biens. Cette sentence, toute rigoureuse qu'elle étoit, ne satisfaisoit pas le chancelier, parce qu'en effet elle ne répondoit point à la promesse qu'il avoit faite au roi. Ainsi, sous prétexte que c'étoit à lui, en qualité de président du tribunal, à y donner la dernière forme, il se la fit apporter le soir par le greffier; il ajouta de son chef aux concussions & malversations dont étoit convaincu l'amiral, les mots *infidélités & déloyautés*; à la privation des offices & au banissement auxquels on le condamnoit, la clause *sans pouvoir jamais être rappellé pour quelque*

occasion ou mérite que ce fût, & enfin à la confiscation, *la réunion au domaine de la couronne*, & la fit transcrire toute la nuit. Le lendemain les juges se rendirent dans l'appartement du chancelier, qui, avant que de leur donner audience, leur fit présenter par un maître des requêtes l'arrêt mis au net, afin qu'ils le signassent. Surpris d'y rencontrer les additions dont nous venons de parler, & ne sachant encore à qui les attribuer, ils s'en plaignirent avec chaleur, & refusèrent leur signature; le chancelier qui les écoutoit, sortit de sa chambre, rouge de colère, les accabla d'injures, & menaçant de dénoncer au roi les réfractaires, il les intimida au point qu'ils signèrent aveuglement. Alors ils se chargea de les présenter au roi, qui les reçut avec bonté, & leur déclara que bien qu'ils eussent usé de beaucoup d'indulgence, il étoit content de leur conduite. Cette rigueur ne se soutint pas long-temps contre les larmes de la duchesse d'Etampes: l'amiral obtint la permission de mettre sous les yeux des mêmes commissaires quelques pièces qui servoient à sa justification, & qui n'avoient point été produites pendant le

AN. 1541.

AN. 1541. cours de la procédure. Les commiſſaires, ſans porter atteinte au premier jugement, déclarèrent l'accuſé exempt de crime de lèſe-majeſté, & d'infidélité au premier chef. Bientôt après le roi lui permit de venir à la cour. » Eh bien, » lui dit-il, vanterez-vous encore votre » innocence? Sire, répondit humblement l'amiral, j'ai trop appris que » nul n'eſt innocent devant ſon Dieu » & devant ſon roi, mais j'ai du moins » cette conſolation, que toute la malice de mes ennemis n'a pas pu me » trouver coupable d'aucune infidélité » envers votre majeſté «. Abattu par ce revers, & ne conſervant plus rien de ſa première fierté, il ſollicita & obtint des lettres de grace qui le déchargeoient de l'amende, & le rétabliſſoient dans ſes emplois, mais aux dépens de ſon honneur, puiſqu'il paroiſſoit s'interdire à jamais tous les moyens de revenir contre le premier jugement. Le chancelier qui les dreſſa, non-ſeulement y inſéra mot à mot le premier arrêt, mais il eut l'attention d'ajouter qu'il avoit *été porté au vu & au ſu du roi, & muni de ſon approbation*; ce qui achevoit de le mettre à l'abri de toute réviſion.

Le

AN. 1541.

Le rétablissement de l'amiral fut un coup de foudre pour le connétable : sentant bien qu'après ce qui s'étoit passé, il ne pouvoit plus se trouver assis à côté de lui dans le conseil, il prit le parti de se retirer à Chantilly, d'où il continua d'expédier les affaires de son département, attendant, pour reparoître à la cour, qu'il plût au roi de lui ménager une réconciliation, au moins apparente, avec son ennemi. Cette foiblesse, de la part d'un homme qui n'avoit jamais reculé, annonça clairement une disgrace prochaine, & délia toutes les langues que la crainte avoit jusqu'alors tenues captives. Le comte de Furstemberg crut devoit déférer au roi une dépêche directement contraire aux intérêts de la France, & dont il supposoit par cette raison que le monarque n'avoit point été instruit ; mais sentant lui-même tout ce que le rôle de délateur a d'avilissant, il donna par le même courier avis au connétable de l'accusation, afin qu'il ne se tourmentât pas à en découvrir l'auteur. Montmorenci, qui se crut bravé, répondit par un cartel : *Comte Guillaume de Furstemberg, j'ai reçu une lettre de*

Disgrace du connétable Montmorenci.

Ibid. Mém. de Ribier. Mémoires de la Vielleville.

An. 1541. *toi . . . sur ce, & pour te faire réponse là-dessus, je vois bien que tu veux toujours de plus en plus faire connoître & mettre en évidence tes accoutumées folies & mensonges; mais afin que tu entende bien une autre fois ce que tu écris, je te dis que si toi ou autre de la chrétienté, (réservé ceux que je dois réserver) veut dire que telles lettres d'importance & de conséquence dont peut-être celle-là que tu accuse, voire encore qu'elles fussent de moindre conséquence, aient été ou soient dépêchées sans que le roi les ait bien entendues, tu as faussement, lâchement & méchamment menti par la gorge, & pour corriger, si bon te semble, ce méchant & vicieux propos, je te renvoie le susdit article.*

Toutes les fautes politiques du connétable de Montmorenci procédoient d'une excessive crédulité & d'une fausse combinaison qu'il avoit faite des intérêts de l'empereur avec ceux de la France: le roi, qui n'avoit pas été moins crédule, & qui avoit goûté ce chimérique systême de pacification, ne pouvoit, sans se condamner lui-même, rien reprocher à son ministre. Il falloit, pour achever de le perdre, lui trouver des torts d'un autre genre; & c'est à quoi

ſes ennemis travaillèrent. Malgré l'auſtérité de ſes mœurs & la ſorte de cenſure qu'il exerçoit contre tous les états, l'immenſité de ſa fortune étoit déjà un fâcheux préjugé. En cherchant à l'approfondir, on s'aſſura que s'il reſpectoit les loix, au moins n'étoit-il pas bien délicat ſur les moyens de s'enrichir. On avoit été étonné que Jean de Laval, ſeigneur de Châteaubrient, l'un des plus riches ſeigneurs du royaume, lui eût fait don de dix grandes terres, la plupart titrées & ſituées en Bretagne ou en Anjou. On ne concevoit pas quel motif avoit porté ce ſeigneur à fruſtrer ſes héritiers d'une portion ſi conſidérable de ſa ſucceſſion. On ne tarda pas à découvrir que cette donation avoit été extorquée. Châteaubrient, gouverneur de Bretagne, avoit logé le roi pendant la fameuſe tenue d'Etats où cette province fut irrévocablement unie à la couronne, & où l'on forma le projet de rendre la Vilaine navigable juſqu'à Rennes. Le roi aſſigna des fonds pour cette entrepriſe, & en confia, ſuivant l'uſage, la perception & l'emploi au gouverneur. Celui-ci, ou négligea de les percevoir, ou ſe les AN. 1541.

AN. 1541. appropria, le canal fut bientôt oublié. Dans le temps où le roi portoit une inquisition si sévère sur tous ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat, Montmorenci se chargea de la commission d'examiner les comptes du gouverneur de Bretagne. Muni de ce pouvoir, il commença par lui envoyer un de ses secrétaires chargé de l'effrayer & de l'amener adroitement à se racheter par un sacrifice qui, après tout, ne devoit pas beaucoup lui coûter, puisqu'il n'avoit point d'enfans. Châteaubrient avoit perdu sa femme, qui, par son crédit, auroit pu le tirer d'embarras; il étoit vieux, & craignoit les affaires. Il goûta le parti qu'on lui proposoit, d'intéresser son juge à la conservation de son bien, en l'instituant pour l'un de ses principaux héritiers. Le connétable ne tarda pas à se rendre en Bretagne, & loin de le chagriner sur son administration, il en rendit un compte si favorable, qu'il lui fit obtenir le collier de Saint-Michel.

Il étoit lui-même gouverneur de la province du Languedoc, & quoiqu'il n'en remplît pas les fonctions, il ne laissoit pas de toucher régulièrement les dons que la province étoit dans l'usage de lui assigner à chaque tenue d'Etats,

comme au premier commiſſaire qui étoit cenſé y aſſiſter de la part du roi. AN. 1541.
On eſſaya apparemment de lui en faire un crime, il eſt au moins certain que ce fut dans ces circonſtances que le roi rendit une ordonnance, par laquelle il étoit défendu, ſous peine de déſobéiſſance & d'être réputé criminel de lèſe-majeſté, à tous lieutenans-généraux & gouverneurs de province, de rien exiger des peuples, ſoit aux tenues d'Etats ou autrement, & aux gens des Etats de rien impoſer pour cet objet : & afin qu'on ne pût douter qu'elle ne regardât principalement Montmorenci, quoiqu'on ne prétendît pas ſans doute donner à cette loi un effet rétroactif, elle fut adreſſée directement à la province de Languedoc.

Tandis que les ennemis du connétable ſappoient les fondemens de ſa fortune, une imprudence des ſeuls partiſans qui lui reſtaſſent, acheva de la renverſer. Le dauphin donnoit à diner à ſes gentilshommes; quelqu'un s'aviſa de lui demander ce qu'il feroit lorſqu'il ſeroit roi? Il ne manqua pas de rappeller auſſi tôt le connétable, & il ſe mit à diſtribuer d'avance les grands

AN. 1541. offices à ceux qui se trouvoient présens, donnant à celui-ci un bâton de maréchal, à l'autre la charge de grand-maître, & ainsi de suite, sans songer à l'inquiétude & au chagrin qu'il alloit causer à ceux qui possédoient ces emplois, s'ils venoient à être instruits qu'il en avoit déjà disposé. Il y avoit dans la chambre du festin un fou du roi, nommé Briandas, dont on ne se doutoit point, & qui ne perdoit pas un mot de ce qui se disoit : ce dangereux fou vint trouver le roi au moment où il se levoit de table, & lui dit : *Dieu te garde, François de Valois. Ouais, Briandas*, lui dit le monarque, *qui t'a donc appris cette leçon? Par le sang Dieu*, reprit le fou, *tu n'es plus roi, je viens de le voir; & toi, de Taix, tu n'es plus grand-maître de l'artillerie, c'est Brissac*; & toi, dit-il à un autre, *tu n'es plus premier chambellan, c'est Saint-André*; puis revenant au roi, *par la mordieu, tu verras bientôt M. le connétable qui te commandera à la baguette & t'apprendra à faire le sot; fuis-t'en : je renie Dieu, tu es mort.* Dans toute autre circonstance, le roi n'auroit donné à cette extravagance que le degré d'attention qu'elle méritoit : l'affoiblis-

sement de sa santé & les intrigues qui agitoient la cour, le rendoient excessivement jaloux de son autorité : il fit prendre les armes aux archers de la garde & s'avança à leur tête pour surprendre les convives. Un messager secret étoit déjà venu leur annoncer le danger; & ils s'étoient évadés par une porte de derrière. Entré dans la salle du festin & n'y trouvant plus aucun de ceux qu'il cherchoit, il déchargea sa colère sur les pages, les valets-de-chambre, les laquais, qu'on fit sauter à coups de hallebarde, par les fenêtres, renversa les tables, brisa les meubles & arracha les tapisseries. Le dauphin, après s'être absenté quelque temps de la cour, eut la permission de reparoître, & obtint successivement le retour de tous ceux qui avoient eu part à sa disgrace, à la réserve du connétable : les fonctions qu'il remplissoit dans le ministère furent partagées entre le cardinal de Tournon & l'amiral Chabot.

AN. 1541.

Procès du chancelier Poyet.

Procès manuscr.

Il ne manquoit plus au triomphe de ce dernier que de perdre le chancelier, ce vil esclave de la faveur, l'instrument plutôt que le complice de Montmorenci. Poyet ne s'étourdissoit point sur

AN. 1541. le danger de ſa poſition : renfermé dans ſa maiſon dont il n'oſoit preſque plus ſortir, ne trouvant ni au dedans de lui-même, ni dans tout ce qui l'environnoit, aucune reſſource, aucun réconfort, & vaincu avant que d'avoir été attaqué, il regardoit, les bras croiſés, de quel côté fondroit l'orage : ſa lâcheté fut ſon plus dangereux ennemi. Dans le temps de ſa faveur, le roi lui avoit fait don des reſtes de la ſucceſſion de madame Louiſe de Savoie, que Poyet lui avoit repréſentés comme un objet de huit à neuf mille livres, mais qu'il avoit eu l'adreſſe de porter à dix-neuf, en prolongeant de trois mois le terme de ſa jouiſſance; & afin d'en dérober la connoiſſance aux examinateurs de la chambre des comptes, il n'avoit donné au receveur que des quittances informes & partielles. On arrêta Barguin, (ainſi ſe nommoit le receveur) & on le ſomma de produire ſes comptes. Poyet connut que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il fit un effort pour aller trouver le roi & ſolliciter l'élargiſſement du priſonnier; mais il ne pût articuler quatre paroles de ſuite & verſa un torrent de larmes. Le roi le jugeant dès-lors plus coupable encore qu'il ne l'étoit,

le fit arrêter prisonnier à Argilli, & donna les sceaux à Montholon, avocat-genéral, qui s'étoit, comme Poyet, signalé dans la carrière du barreau, mais qui joignoit à la connoissance des loix & au talent oratoire une grandeur d'ame & un désintéressement qui l'ont fait surnommer l'*Aristide François*. AN. 1541.

Si Poyet n'avoit eu à se reprocher que cette fraude, il en auroit été quitte pour une disgrace à laquelle il étoit tout préparé; car on auroit eu honte d'intenter un procès criminel au premier magistrat du royaume sur une pareille minutie; mais il savoit qu'il s'étoit fait un grand nombre d'ennemis : il s'attendoit à les voir fondre sur lui de toutes parts, ayant à leur tête l'amiral qu'il avoit si cruellement offensé. Comme les bassesses ne lui coûtoient rien, il implora sa miséricorde & osa même réclamer sa protection pour un vieillard septuagénaire & infirme qui ne méritoit plus d'exciter d'autres sentimens que la pitié. L'amiral n'écouta que la vengeance, & l'on délivra un grand nombre de commissions pour informer dans différentes provinces & entendre les dépositions de témoins. Ces informa-

le danger de sa position : renfermé dans sa maison dont il n'osoit presque plus sortir, ne trouvant ni au dedans de lui-même, ni dans tout ce qui l'environnoit, aucune ressource, aucun réconfort, & vaincu avant que d'avoir été attaqué, il regardoit, les bras croisés, de quel côté fondroit l'orage : sa lâcheté fut son plus dangereux ennemi. Dans le temps de sa faveur, le roi lui avoit fait don des restes de la succession de madame Louise de Savoie, que Poyet lui avoit représentés comme un objet de huit à neuf mille livres, mais qu'il avoit eu l'adresse de porter à dix-neuf, en prolongeant de trois mois le terme de sa jouissance ; & afin d'en dérober la connoissance aux examinateurs de la chambre des comptes, il n'avoit donné au receveur que des quittances informes & partielles. On arrêta Barguin, (ainsi se nommoit le receveur) & on le somma de produire ses comptes. Poyer connut que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il fit un effort pour aller trouver le roi & solliciter l'élargissement du prisonnier ; mais il ne put articuler quatre paroles de suite & versa un torrent de larmes. Le roi le jugeant dès-lors plus coupable encore qu'il ne l'étoit,

1541.

le fit arrêter prisonnier à Argilli, & donna les sceaux à Montholon, avocat-général, qui s'étoit, comme Poyet, signalé dans la carrière du barreau, mais qui joignoit à la connoissance des loix & au talent oratoire une grandeur d'ame & un désintéressement qui l'ont fait surnommer l'*Aristide François.* AN. 1541

Si Poyet n'avoit eu à se reprocher que cette fraude, il en auroit été quitte pour une disgrace à laquelle il étoit tout préparé; car on auroit eu honte d'intenter un procès criminel au premier magistrat du royaume sur une pareille minutie; mais il savoit qu'il s'étoit fait un grand nombre d'ennemis : il s'attendoit à les voir fondre sur lui de toutes parts, ayant à leur tête l'amiral qu'il avoit si cruellement offensé. Comme les bassesses ne lui coûtoient rien, il implora sa miséricorde & osa même réclamer sa protection pour un vieillard septuagénaire & infirme qui ne méritoit plus d'exciter d'autres sentimens que la pitié. L'amiral n'écouta que la vengeance, & l'on délivra un grand nombre de commissions pour informer dans différentes provinces & entendre les dépositions de témoins. Ces informa-

tions

AN. 1541. tions durèrent trois ans entiers : dans cet intervalle, l'amiral mourut & fut remplacé par Claude d'Annebaud, maréchal de France & gouverneur de Piémont.

Le sort de Poyet n'en devint pas meilleur. La veuve de Chabot & la duchesse d'Etampes, intéressées à venger sa mémoire, poursuivirent le procès avec acharnement & animèrent tellement le roi, qu'oubliant sa qualité de premier juge, il se rendit accusateur & déposa lui-même devant les commissaires vingt-cinq griefs dont il certifioit la vérité & sur lesquels il falloit l'en croire, puisque son rang ne permettoit pas qu'on le confrontât avec l'accusé. Le prisonnier avoit été transféré d'Argilli à la Bastille, & de la Bastille à la Conciergerie du palais. Il semble qu'on auroit dû laisser la conduite de cette procédure au parlement de Paris : cependant, sous prétexte qu'il étoit chargé d'une multitude d'affaires courantes qu'on ne vouloit pas suspendre, mais en effet, parce qu'on se défioit d'un grand nombre de magistrats, on prit le parti de former un tribunal ambigu, qui n'étoit proprement ni une commission, ni le parlement. On commença

donc par présenter à l'accusé une liste de tous les magistrats du royaume, en lui permettant d'effacer les noms de tous ceux qui lui paroîtroient suspects, afin que le roi pût ensuite choisir ceux dont il entendoit se servir, & qui dès-lors ne pourroient plus être récusés. Poyet craignant avec raison de se faire autant d'ennemis qu'il effaceroit de noms, rejetta la proposition, se réservant toutefois la liberté de récuser, lorsqu'il en seroit temps, ceux dont il pourroit prouver la partialité, & il n'usa pas même de ce droit, ainsi que nous le verrons bientôt. Le roi choisit vingt conseillers du parlement de Paris, cinq du grand-conseil, & deux de chacun des autres parlemens du royaume. Il conféra de sa pleine puissance, à ce tribunal, la même autorité qu'auroit eue le parlement de Paris, *auquel, en qualité de cour des pairs, appartient la connoissance des grandes affaires*, & dérogea, en tant que besoin seroit, à l'édit qu'il avoit précédemment rendu pour soustraire le chancelier de France à la jurisdiction de tous les tribunaux. On nomma pour remplir conjointement les fonctions de procureur-général,

AN. 1541.

AN. 1541. Raimond, premier préſident du parlement de Normandie & créature de la ducheſſe d'Etampes; & Bourgeois, préſident des requêtes du parlement de Bourgogne & penſionnaire de l'amiral Chabot : on leur aſſocia, mais ſeulement pour la forme, Martineau, ſubſtitut du procureur-général de Paris, lequel refuſa long-temps, & ne conſentit que par pure obéiſſance, de communiquer avec eux. André Guillart, préſident des requêtes, fut quelque temps à la tête de la commiſſion; mais comme ſes lumières & ſa fermeté embarraſſoient les procureurs-généraux, on lui ſubſtitua Antoine Minard, préſident des requêtes, proche parent du ſecrétaire Bayart, qui avoit obtenu d'avance des lettres de don d'une portion conſidérable des biens de l'accuſé. Le malheureux Poyet n'ignoroit aucune de ces particularités : n'oſant cependant récuſer ouvertement des hommes qui lui étoient ſuſpects à ſi juſte titre, il tâchoit de les mettre dans le cas de ſe récuſer eux-mêmes. En répondant aux griefs contenus dans les réquiſitoires des deux procureurs-généraux, il paroiſſoit quelquefois les déſigner par les titres odieux de ſes *délateurs*, de *calomniateurs*,

de *miniſtres des vengeances d'une grande dame*. Lorſqu'ils crurent ne pouvoir plus s'y méprendrre, ils voulurent avoir avec lui une explication en préſence des juges. Raimond, qui portoit la parole, expoſa ſommairement les raiſons qui avoient forcé le roi à s'aſſurer du chancelier & à commettre divers magiſtrats pour recevoir & vérifier les différentes dépoſitions qui arrivoient en foule de preſque toutes les provinces du royaume. Il dit qu'ayant été du nombre de ces commiſſaires, il avoit long-temps refuſé la commiſſion de procureur-général qu'il exerçoit, & n'avoit cédé qu'à un ordre exprès du ſouverain auquel il ne lui étoit pas permis de déſobéir. Adreſſant enſuite la parole au chancelier, il lui demanda s'il croyoit avoir à ſe plaindre du roi? à qui s'adreſſoient, dans ſes réponſes, les titres de *calomniateurs*, *de délateurs* & de *miniſtres des vengeances d'une grande dame?* s'il entendoit déſigner par-là madame la ducheſſe d'Etampes? enfin, s'il les regardoit, Bourgeois & lui, comme ſes ennemis? Il ajouta que s'il deſiroit ſincèrement de les connoître, ſes véritables ennemis, il n'avoit qu'à rentrer en lui-même & ſonder ſon

AN. 1541.

AN. 1541. propre cœur; qu'il découvriroit bientôt que c'étoient & son insolent orgueil & son insatiable avarice, qui en le rendant tout-à-la-fois odieux & méprisable à tous ceux qui l'approchoient, avoient creusé le précipice où il étoit tombé: qu'il falloit que ces deux passions fussent bien enracinées dans son ame, puisque la chûte affreuse qu'il avoit faite n'avoit encore pu l'en guérir. Poyet, qui n'étoit point préparé à cette étrange scène, répondit qu'il étoit facile, mais peu glorieux à un homme revêtu d'une grande autorité, d'accabler un malheureux: que cependant il devoit remercier le procureur-général de lui avoir révélé ses défauts & de s'être efforcé de lui en inspirer une honte salutaire en présence d'une si auguste assemblée: qu'il ne prétendoit plus s'en défendre, puisqu'un si habile homme les avoit observés: qu'il convenoit encore que l'orgueil & l'avarice étoient deux grands vices, mais qu'il ne se souvenoit point d'avoir jamais lu que ce fussent des crimes qui eussent jusqu'à ce jour été déférés aux tribunaux de la justice: que ses juges lui étoient témoins si, loin de se plaindre du roi, il ne s'étoit pas fait un devoir de confesser, toutes les fois que

l'occasion s'en étoit présentée, qu'il ne devoit qu'à sa justice & à sa bonté de l'avoir soutenu & protégé contre une foule d'ennemis conjurés contre lui : que la dame dont avoit parlé le procureur-général & dont le nom n'auroit point dû être prononcé dans ce lieu, lui avoit long-temps servi d'appui, & qu'il mettoit encore en elle sa confiance, s'il n'aimoit mieux la mettre en Dieu & en l'équité de ses juges : qu'ils étoient plus en état que personne de décider, d'après l'examen qu'ils avoient déjà fait des accusations intentées contre lui, si les qualifications de *calomniateurs* & de *délateurs* étoient trop fortes pour caractériser ses ennemis : qu'après tout, on ne devoit pas exiger d'un homme persécuté, des expressions bien mesurées : qu'enfin il rendoit tellement justice aux procureurs-généraux, que la chose du monde qu'il desireroit le plus, seroit de les compter parmi ses juges. AN. 1541.

Raimond & Bourgeois parurent se contenter de cette déclaration. Le chancelier craignant qu'elle n'eût fait la même impression sur tous les esprits, demanda le lendemain une audience particulière, & l'ayant obtenue, il dit

AN. 1541. que dans la réponse qu'il avoit faite la veille, il avoit usé d'une dissimulation qu'on excuseroit sans doute, si l'on réfléchissoit sur sa position; qu'il n'y avoit de vrai que ce qu'il avoit dit en dernier lieu aux procureurs-généraux; qu'il desireroit de les avoir pour juges, parce qu'en effet, ils seroient moins à portée de lui nuire en cette dernière qualité que dans l'emploi qu'ils remplissoient: qu'il avoit toutes sortes de raisons de les récuser, mais qu'il n'osoit les faire valoir, depuis que ces neveux ayant tenté une pareille démarche, n'avoient pu parvenir à se faire écouter ni du parlement ni du roi: qu'il se réservoit de délibérer avec son conseil sur la conduite qu'il tiendroit à cet égard, mais qu'en attendant, il demandoit qu'on lui communiquât la déposition de Saint-Ravi que les procureurs-généraux devoient avoir entre les mains.

Saint-Ravi avoit été l'homme de confiance du chancelier jusqu'au moment de sa disgrace: soit qu'il appréhendât de la partager, soit qu'il se fût laissé gagner par le parti contraire, il s'étoit hâté de confesser qu'il avoit fait un trafic de la justice, des offices & des graces; & il prétendoit n'avoir agi de

la ſorte que par ordre du chancelier auquel il rendoit fidèlement compte du produit de cet infâme commerce. Sa dépoſition, qui peut-être avoit été concertée pour achever de ruiner le chancelier dans l'eſprit du roi, n'étoit point produite au procès. Envain le préſident Guillart, tant qu'il s'étoit trouvé à la tête de la commiſſion, avoit ſollicité des ordres pour faire arrêter cet homme qui ſe confeſſoit coupable & qui avoit encore l'audace de ſe montrer dans le palais de la juſtice : ſes repréſentations avoient déplu & lui avoient fait ſubſtituer le préſident Minard. La demande de l'accuſé fut également infructueuſe : Saint-Ravi ne fut point arrêté, & l'on aſſura que ſa dépoſition avoit été égarée.

AN. 1542.

On accuſoit le chancelier, 1°. d'avoir reçu de Nolles, commerçant de Toulouſe, à qui il avoit fait obtenir un privilége excluſif des traites foraines, un préſent de fourures d'un grand prix.

Il répondoit qu'il n'avoit enviſagé que le bien du royaume, en affermant à cent mille écus une branche des revenus publics, qui ne rapportoit juſqu'alors que ſept à huit mille livres : que n'ayant rien exigé, il ignoroit ſi en effet



que dans la réponse qu'il avoit f
An. 1542. veille, il avoit usé d'une dissimu
qu'on excuseroit sans doute, s
réfléchissoit sur sa position ; qu
avoit de vrai que ce qu'il avoit
dernier lieu aux procureurs-géné
qu'il desireroit de les avoir pour j
parce qu'en effet, ils seroient m
portée de lui nuire en cette de
qualité que dans l'emploi qu'ils
plissoient : qu'il avoit toutes for
raisons de les récuser, mais qu'il n
les faire valoir, depuis que ces m
ayant tenté une pareille démar
n'avoient pu parvenir à se faire e
ni du parlement ni du roi : qu'il
serviroit de délibérer avec son con
la conduite qu'il tiendroit à cet

I S I.

r à de p
convено
ibre cou
la déten
ignît,
aude pr
our, ma
été arrêt
nmiſſion
e du roi
de dout
à lui en
l'avoit
tablemen
la pleure
de ſa vi
cernant l
, étoient
grand non
xante-dou
és par des
é, expoſés c
deux procu
de l'autor
fermé la b
en eût proc
diſpoſitif
rédigé par
les ratures &
Cartel,

AN. 1541. on lui avoit adressé quelques fourures.

2°. D'avoir reçu des officiers municipaux de la ville de Rouen, auxquels il avoit expédié des lettres-patentes, une pierre gravée avec un cadre d'or valant plus de six cens livres.

Il répondoit que ceux de la ville de Rouen connoissant son goût pour les antiques, lui avoient présenté cette pierre, & qu'il n'avoit consenti à l'accepter qu'autant qu'ils recevroient le prix du cadre : qu'il avoit donné des ordres pour leur faire toucher la somme à laquelle il avoit été évalué, & que s'ils n'avoient pas été remplis, il la devoit encore.

3°. D'avoir créé dans différentes villes du royaume des charges de mesureurs de grains, d'aulneurs de toile & d'huissiers à la connétablie, & de les avoir ou données à ses domestiques pour leur tenir lieu de gages, ou fait vendre à son profit particulier par Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine.

Il répondoit que ces créations d'offices avoient toutes été précédées d'une enquête juridique & rapportées dans le conseil du roi: qu'étant le maître d'en disposer, il avoit pu, à l'exemple de ses prédécesseurs, en gratifier quelques-uns

de ses domestiques; qu'il avoit ignoré jusqu'à ce jour, que Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine en eussent tiré de l'argent; qu'en tout cas, ils avoient eu grand soin de lui cacher cet odieux trafic. AN. 1541.

4°. D'avoir évoqué au conseil, c'est-à-dire devant un tribunal qu'il présidoit & dont il nommoit tous les membres, les procès pour faussetés & falsification du sceau, & de s'être approprié les amendes ou confiscations auxquelles il condamnoit les coupables.

Il répondoit que c'étoit un des droits de sa charge, & qu'il n'avoit fait que suivre en cela l'exemple de ses prédécesseurs, & notamment du chancelier Duprat.

5°. D'avoir trompé le roi sur les restes de la succession de madame Louise de Savoie, en se procurant dix-neuf mille livres d'un don qu'il n'avoit fait envisager que comme un objet de huit à neuf mille, & d'avoir si bien senti toute la noirceur de ce procédé, qu'il avoit fondu en larmes en apprenant que Barguin étoit arrêté & que la fraude alloit être découverte.

Il répondoit que c'étoit au conseil d'Etat, où le chancelier n'entroit point, que le roi avoit expédié les lettres du

AN. 1541. don qu'on lui reprochoit d'avoir surpris; que l'amiral, en les lui remettant, avoit ajouté qu'il devoit être moins reconnoissant de la chose en elle-même, que de la manière dont le roi s'y étoit porté. Que la générosité du monarque ne s'étoit point bornée à si peu de chose à son égard, puisque bientôt après il lui avoit donné huit mille écus pour l'aider à se meubler : qu'il en avoit usé avec plus de libéralité encore, tant envers le chancelier Duprat, auquel il avoit donné en un seul jour une somme de dix mille écus, & les baronnies de Castelnau & de Saint-Sulpice, qu'envers plusieurs autres de ses serviteurs qu'il étoit inutile de citer; & que pour s'en tenir à ce qui le concernoit personellement, le roi lui avoit donné deux abbayes, qu'il lui promettoit l'archevêché de Narbonne, & sollicitoit pour lui à Rome un chapeau de cardinal, peu de jours avant qu'il donnât ordre de l'arrêter. Que s'il avoit négligé de remettre sous les yeux du roi le tableau de la quotité exacte du premier don qu'il en avoit reçu, c'est qu'il jugeoit ces détails indignes de l'occuper; qu'il falloit en effet que ses ennemis exerçassent un terrible empire sur son esprit, pour

qu'il daignât s'abaisser à de pareilles minuties : qu'il ne disconvenoit point qu'il avoit donné un libre-cours à ses larmes, en apprenant la détention de Barguin, non qu'il craignît, comme on l'avançoit, que la fraude prétendue ne fût mise au grand jour, mais parce que cet homme ayant été arrêté à son insçu, & sur une commission scellée du sceau de la chambre du roi, il ne lui avoit plus été permis de douter qu'on ne fût déjà parvenu à lui enlever la confiance dont le roi l'avoit toujours honoré; qu'il avoit véritablement pleuré cette perte, & qu'il la pleureroit jusqu'au dernier instant de sa vie. AN. 1541.

Les reproches concernant le procès de l'amiral Chabot, étoient & plus graves & en plus grand nombre : ils formoient seuls soixante-douze chefs d'accusations déférés par des hommes constitués en dignité, exposés dans toute leur force par les deux procureurs-généraux, & munis de l'autorité d'une pièce qui auroit fermé la bouche au chancelier, si l'on en eût produit l'original : c'étoit le dispositif de l'arrêt tel qu'il avoit été rédigé par les commissaires, avec les ratures & additions qu'il y avoit faites. Cottel, maître des

AN. 1541. l'arrêt pour y donner la dernière forme avant que de le présenter au roi, il y étoit autorisé par sa qualité de président du tribunal : il s'étoit conformé à ce qui se pratique dans tous les parlemens ; car donner la dernière forme à un arrêt, n'est pas en changer les dispositions, en altérer la substance : que ceux qui l'accusoient de cette horrible prévarication, commençassent donc par en fournir la preuve, & puisqu'ils se vantoient d'avoir en main l'original qui constatoit ces altérations, qu'ils ne différassent plus à le montrer ; car, quant à la copie modélée, disoit-on, sur ce prétendu original & collationnée par deux notaires, elle portoit des caractères si évidens de fausseté, les deux notaires qui avoient été entendus en la cour se contredisoient si manifestement, enfin Bourgeois & Cortel se donnoient l'un à l'autre des démentis si publics & si scandaleux, qu'il n'en falloit pas davantage pour couvrir d'ignominie & les auteurs & les fauteurs de cette infâme supposition.

L'instruction du procès s'étoit faite par les commissaires dans la salle de S. Louis : l'arrêt fut prononcé dans la salle

salle du plaidoyer, toutes les chambres assemblées, afin qu'il parût être émané du parlement entier. Poyet, qu'on avoit placé dans le parquet des avocats, en entendit la lecture debout & la tête nue. Cet arrêt porte » que » pour raison des fautes, abus, malversations, entreprises, outre & par-dessus son pouvoir de chancelier, » crimes & délits particuliers par lui » commis, ledit Poyet sera privé, & le » prive ladite cour, de son état de chancelier; le déclare inhabile & incapable de jamais tenir office royal; & » pour plus ample réparation, le condamne à cent mille livres d'amende » envers le roi, & à tenir prison jusqu'à » ce qu'il ait payé cette amende : & » par rapport à l'instance formée par » dame Françoise de Longwi, veuve » du feu amiral Chabot, la cour déclare l'arrêt prononcé à Melun, nul » pour le regard des charges & clauses, » faisant mention d'amendes particulières & en ces mots : *infidélités & » déloyautés*; en ceux-ci : *sans espérance » de pouvoir jamais être rétabli par » quelque mérite & cause que ce soit*; » & enfin, en ceux de *réunion au do-*

An. 1541.

AN. 1541. » *maine de la couronne* ; & pour le » surplus, la cour laisse subsister ledit » arrêt, sauf à la dame de Longwi à » se pourvoir en cassation «.

Le roi parut surpris & indigné de l'excessive indulgence du parlement : échauffé par les murmures de ceux qui s'étoient assurés d'avance d'une partie de la confiscation & qui se voyoient à regret frustrés de leur attente, il dit aux députés qui lui apportoient cet arrêt, que c'étoit l'ouvrage d'une cabale perpétuellement occupée à contrarier les opérations du gouvernement : que les seuls articles qu'il avoit déposés & dont il avoit une science certaine, étoient plus que suffisans pour faire condamner à mort le coupable : qu'il alloit lui donner d'autres juges qui recommenceroient la procédure. En effet, il adressa le lendemain un ordre à la cour de remettre à Bourgeois, l'un des deux procureurs-généraux, toutes les pièces déposées au greffe. Le parlement arrêta des remontrances ; & comme il prévoyoit qu'elles ne seroient pas écoutées, il recommanda secrettement aux greffiers de travailler nuit & jour à tirer de toutes ces pièces des copies collationnées qui tiendroient

lieu des originaux. Ce secret transpira ; & l'on vit arriver de nouveaux ordres de remettre, sous peine de désobéissance, à Bourgeois, tant les originaux que les copies sans aucune réserve. Le parlement n'opposa plus de résistance. Cette précaution, suggérée sans doute par les procureurs-généraux pour soustraire bien des pièces qu'on craignoit d'exposer à des yeux trop pénétrans, n'a servi qu'à nous priver de beaucoup de détails intéressans pour l'histoire des mœurs ; car le roi, qui, lorsqu'il étoit abandonné à lui-même, étoit plus enclin à pardonner qu'à punir, non-seulement n'ordonna pas la révision du procès, mais il n'attendit pas que l'amende fut entièrement payée pour rendre la liberté au prisonnier. Les écrivains, qui ont avancé que Poyet se trouva si pauvre qu'il fut réduit à reprendre les fonctions d'avocat pour se procurer une misérable subsistance, n'ont pas pris garde sans doute qu'il déclare lui-même dans ses réponses aux interrogatoires, qu'il possède dix mille livres de rente & deux abbayes.

AN. 1541.

Tandis que la cour étoit bouleversée par toutes ces intrigues, l'empereur,

Situation respective de l'empereur & du roi.

AN. 1541. comme s'il eût eu véritablement dessein de donner au roi la satisfaction qu'il lui demandoit sur le meurtre de ses ambassadeurs, envoya des ordres au marquis de Guast de découvrir, s'il étoit possible, & de punir exemplairement les assassins. Le marquis, après beaucoup de perquisitions apparentes, fit dire à du Bellai, gouverneur de Turin, que quelques tourmens qu'il se fût donnés, il n'avoit trouvé aucun indice de cet assassinat, & qu'il falloit nécessairement ou qu'il n'eût point été commis dans l'étendue du Milanès, ou que les brigands eussent pris des précautions bien extraordinaires pour se soustraire à tous les regards. Du Bellai répondit que sans se donner autant de tourmens, il avoit été infiniment plus heureux que lui, puisqu'il savoit très-certainement en quel endroit, à quelle heure, par qui ce forfait avoit été commis; où avoient été portés les effets & la dépouille des ambassadeurs, & qu'il donneroit sur tous ces points des notions satisfaisantes, lorsqu'il en seroit temps. Cette réponse, en apprenant à l'empereur que tout étoit découvert, lui fit comprendre très-clairement que la guerre étoit inévitable,

Du Bellai. P. Jove. Sleidan. Pallavicin.

& que si le roi différoit à la déclarer, ce n'étoit que pour mieux s'y préparer & attendre une occasion de la commencer à son avantage. Cependant il étoit forcé d'attendre l'événement; car n'ayant aucun motif de se plaindre du roi, il n'ignoroit pas qu'en commettant les premières hostilités, il soulèveroit contre lui toutes les puissances du second ordre qui s'intéressoient au maintien de la paix, & exciteroit des murmures & des plaintes de la part de ses propres sujets. N'osant donc ni désarmer, de peur d'être pris au dépourvu, ni faire aucun usage des troupes qu'il avoit levées à son entrée dans les Pays-Bas, & qui épuisoient inutilement ses finances, il forma un plan, qui en le tirant de cet embarras, devoit le couvrir de gloire & lui attirer mille bénédictions.

AN. 1541.

Causes de l'expédition d'Alger.

P. Jove. Sandoval. Epist. Caroli V. ad Paulum III.

Depuis que Barberousse s'étoit emparé d'Alger, les côtes d'Italie & d'Espagne étoient devenues le théâtre du brigandage & de la désolation. Non-seulement on n'osoit plus naviguer de port en port, les grandes routes même à une certaine distance de la mer, offroient à chaque pas des dangers. Les

AN. 1541. corsaires cachant leurs bâtimens derrière des rochers, se répandoient dans l'intérieur des terres, enlevoient les voyageurs ou les paysans que les travaux de la campagne & la pâture des bestiaux obligeoient à s'écarter des villes, & les chargeoient sur leurs vaisseaux pour aller les vendre en Afrique. Les provinces les plus exposées à ces vexations avoient porté aux pieds du trône leurs représentations & avoient menacé de se refuser à toute espèce de contributions, si l'on ne les mettoit promptement à portée de cultiver en sûreté leurs héritages. L'empereur sentant la justice de leurs plaintes, avoit toujours promis d'y avoir égard; & depuis la trève conclue avec la France, il avoit mis ordre à ses préparatifs, quoiqu'avec beaucoup de lenteur & de négligence. Calculant que d'une part, cette expédition lui fournissoit un moyen infaillible de réparer ses finances, puisque ses sujets y contribueroient avec ardeur, & que le pape ne lui refuseroit ni des décimes ni le produit d'une croisade, & que d'autre part, le roi de France, s'il entreprenoit d'y mettre des obstacles, rendroit son nom exécrable à l'Europe & sur-tout à l'Italie, & s'il

se tenoit tranquille, se trouveroit encore aussi embarrassé qu'il l'avoit été après la prise de Tunis, il jugea qu'il n'avoit plus à balancer. Ainsi, après avoir annoncé aux protestans qu'il alloit travailler à leur procurer un concile tel qu'ils le desiroient, il quitta l'Allemagne, & traversant une partie de l'Italie, il s'avança sur la côte de Gênes, où il avoit assigné le rendez-vous général de ses troupes. Pendant qu'on travailloit à l'embarquement, il eut dans la ville de Lucques, une conférence avec le pape, tant pour concerter les mesures qu'il y avoit à prendre pour la tenue d'un concile, que pour s'assurer, autant qu'il étoit possible, que l'Europe ne seroit point troublée pendant son absence. Ils envoyèrent conjointement une ambassade au roi de France, afin de sonder ses dispositions. François déclara que, bien qu'il regardât la trève comme rompue par le meurtre de ses ambassadeurs, cependant pour ne point mettre d'obstacle à une entreprise si sainte & si salutaire, & pour montrer de plus en plus qu'il savoit oublier ses querelles particulières toutes les fois qu'il étoit question de l'intérêt général, AN. 1541.

AN. 1541. il différeroit à demander justice ou à se la faire à lui-même, jusqu'à ce que l'empereur fût de retour de son expédition. Comme on avoit des raisons de se défier d'une parole qui n'avoit peut-être été extorquée que par la proximité où étoit l'armée impériale des frontières du Piémont, le pape se chargea d'en exiger l'accomplissement; & l'empereur mit à la voile, malgré tout ce qu'on put lui représenter pour l'engager à différer jusqu'au printemps suivant.

Le nonce Ardingel, chargé par le pape d'entretenir le roi dans l'inaction pendant la durée de l'expédition d'Alger, & même de l'amener s'il étoit possible, à un traité de pacification, convaincu que le meurtre de Rincon & de Frégose n'étoit que l'occasion d'une rupture déjà résolue, & qu'il falloit chercher plus loin la source du mal, fit tomber adroitement la conversation sur les dernières offres de l'empereur, & ne manqua pas de dire que tout le monde à Rome avoit été étonné que ce prince eût pu consentir à céder pour la dot de sa fille, un pays aussi considérable & aussi riche que l'étoient les Pays-Bas : qu'on avoit été bien plus étonné encore, en apprenant que la

dot & la princesse avoient été rejettées: que personne n'avoit pu deviner pourquoi le roi, dont on vantoit à si juste titre les lumières & la politique, préféroit le Milanès à un pays deux ou trois fois plus considérable, & infiniment plus à sa bienséance? Pourquoi encore l'on faisoit si peu de cas de la succession éventuelle à la monarchie d'Espagne, puisque l'exemple tout récent de Philippe, père de l'empereur, prouvoit assez qu'on pouvoit y arriver de plus loin? » Monsieur le nonce, répondit » le monarque, ne vous rappellez-vous » point d'avoir lu quelque part l'histoire » d'un ancien Romain dont le nom m'a » échappé : ses amis vouloient qu'il » leur expliquât, pourquoi il avoit ré» pudié une femme belle, riche & fé» conde pour en épouser une autre qui » ne la valoit pas. Cet homme éten» dant le pied & découvrant une ma» gnifique chaussure, *elle est belle très» certainement*, leur dit-il, *& pas un » de vous ne sent où elle me blesse* «. AN. 1541.

L'empereur voguoit plein d'espérance & de joie en contemplant le nombre & l'ardeur de ses troupes: elles montoient à vingt mille hommes d'in-

Expédition de l'empereur contre Alger. *Villagagn. apud. Schard. Vera.*

AN. 1541.

P. Jove. Ribier. Manusc. de Béthune.

fanterie, deux mille de cavalerie, tous vieux soldats, trois mille volontaires, l'ornement & l'appui des plus grandes maisons d'Espagne & d'Italie, cinq cens chevaliers de Malthe, la terreur des Infidèles. Si, avec de moindres forces, il avoit si facilement triomphé de Tunis, qui lui opposoit des armées innombrables, que ne devoit-il pas se promettre d'Alger, où il n'auroit affaire qu'à une poignée de brigands hardis contre des femmes, ou de paisibles marchands, lâches & timides contre des hommes armés, & dont aucun, peut-être, n'avoit jamais paru en bataille rangée ? Sans doute ils ne soutiendroient pas les regards de ses troupes, & se croiroient heureux s'il leur permettoit de fuir en lui abandonnant leurs trésors : enrichi de leurs dépouilles, il reparoîtroit à la tête d'une armée victorieuse, soit en Provence, soit en Piémont, & forceroit le roi de s'expliquer. Agréablement bercé de ces magnifiques espérances, il se savoit gré de n'avoir point cédé aux instances du célèbre André Doria, son amiral, qui le conjuroit de remettre son expédition au printemps, en lui représentant tout ce qu'il avoit à craindre

d'une côte orageuse & bordée d'écueils, dans la saison de l'année où tous les vents sembloient déchaînés. Cependant il ne tarda pas à s'appercevoir qu'en effet Doria l'avoit bien conseillé; une tempête violente dispersa sa flotte sur les côtes de Sardaigne : il eut beaucoup de peine à gagner un port où il fut forcé de se tenir renfermé pendant plusieurs jours. Enfin le calme se rétablit, & il débarqua sans obstacle sous les murs d'Alger. Barberousse n'y étoit pas. Averti du projet de l'empereur, mais sentant bien qu'il ne pouvoit lui opposer une armée de terre assez forte pour tenir la campagne, il s'étoit contenté de laisser dans la place une simple garnison de huit cens Turcs, & de cinq mille Maures, qui devoit uniquement s'occuper des moyens de prolonger la durée du siége, tandis qu'il iroit dans les isles de l'Archipel, rassembleroit les vaisseaux du grand-seigneur & se mettroit en état de livrer une bataille navale qui devoit décider du sort d'Alger. La fortune lui en épargna les risques. Trois jours seulement après que l'empereur eut pris terre, & au moment où il se disposoit à débar-

AN. 1541.

AN. 1541. quer ses munitions de guerre & de bouche, le ciel s'obscurcit, une pluie abondante, poussée par un vent impétueux, perça bientôt les habits des soldats, qui n'avoient ni cabanes, ni tentes pour se mettre à couvert, & inonda le terrein bas & fangeux où ils s'étoient retranchés. Hassen, qui commandoit dans Alger, profita de la circonstance pour faire une sortie à la tête de sa garnison : il renversa sans effort les gardes avancées de l'empereur, qui ne pouvant faire aucun usage de leurs arquebuses, à cause de la pluie, ne se soutenoient debout qu'en s'appuyant sur leurs piques : il pénétra jusqu'au camp, tuant tout ce qui s'opposoit à son passage, & se retira en bon ordre, dès qu'il s'apperçut qu'il couroit risque d'être enveloppé. L'orage, en se dissipant, présenta un spectacle plus affreux encore : la mer soulevée par l'impétuosité des vents, arrachant les ancres, & brisant les cordages qui arrêtoient les vaisseaux sur la côte, les renversa les uns sur les autres, fracassa ou engloutit en moins d'une heure de temps quinze vaisseaux de guerre, & cent soixante de transport, & couvrit le rivage de morts, de mourans, & de

débris. Les bâtimens qui parurent gagner le large disparurent aux yeux de l'armée qui se trouvoit au milieu d'un désert, dénuée de toute espèce de subsistance, & sans communication avec l'Europe. Le reste de la journée & la nuit se passèrent dans cette affreuse inquiétude : le lendemain matin, une barque vint apprendre à l'empereur que Doria, en s'éloignant du rivage, avoit sauvé une partie de la flotte; qu'il l'avoit ramenée, dès que le vent l'avoit permis, au cap de Métafus, à quatre journées de distance du camp; & que ne pouvant en sortir, il conseilloit à l'empereur de s'y rendre par terre. Ce parti offroit des difficultés presque insurmontables; mais c'étoit le seul qui pût sauver l'armée : ainsi on se détermina sur-le-champ à le suivre. Plaçant donc au centre les blessés & les malades, & distribuant sur le front, les deux ailes, & principalement à la queue, les troupes légères & les cavaliers les mieux montés, il se mit en marche, toujours harcelé par les Arabes, qui, se fiant sur la vîtesse de leurs chevaux, & la connoissance du terrein, voltigeoient de jour & de nuit autour de l'armée, & disparoissoient dès qu'ils

AN. 1541. se voyoient poursuivis. Un ennemi plus redoutable que ces Arabes, étoit la disette : Paul Jove, évêque Italien, exalte la générosité de l'empereur, pour avoir égorgé & distribué à ses soldats des chevaux d'un grand prix, comme si, étant homme & roi, il avoit pu agir autrement. L'armée, épuisée de fatigues, arriva au cap de Métafus, où elle trouva des vivres ; mais ce n'étoit pas encore le terme de ses souffrances : à peine embarquée elle essuya une nouvelle tempête qui la dipersa : tandis que quelques bâtimens abordoient en Espagne, d'autres en Italie, le vaisseau qui portoit l'empereur fut repoussé sur les côtes d'Afrique, & l'on ignora pendant plus de quinze jours s'il n'avoit pas été englouti.

AN. 1542.

Représentations des ambassadeurs de France à la diète de Spire

Sleidan. Belcarius.

Avant que la nouvelle de cet affreux désastre fût répandue en Europe, Ferdinand, roi des Romains, justement alarmé, & des progrès que les Turcs avoient faits l'année précédente en Hongrie ; & des immenses préparatifs qu'ils rassembloient pour la campagne suivante, avoit indiqué une diète générale à Spire, où devoient se régler les contributions que chaque cercle fourniroit pour la dépense commune. Les

AN. 1541.

protestans, jaloux de montrer qu'ils n'étoient pas indignes des faveurs que l'empereur venoit de leur accorder, s'étoient empressés de s'y rendre. François, effrayé de ce concert, prit sur lui d'y envoyer une députation solennelle, dont il auroit dû s'épargner les frais. Le président Olivier, chargé de porter la parole, dit : que le roi son maître, bien qu'il eût à se plaindre, & de l'infraction du droit des gens dans la personne de ses ambassadeurs, & des calomnies dont on cherchoit à le noircir, n'enveloppoit point dans son juste ressentiment les innocens avec les coupables, & que, forcé de s'intéresser au salut & à la prospérité d'un Etat qui confinoit avec son royaume, il avoit cru devoir leur faire part de quelques réflexions sur l'objet qui les rassembloit.

Qu'avant de délibérer sur la nature & la quantité des secours que chaque Etat de l'empire devoit fournir contre les Turcs, il falloit peut-être examiner s'il étoit utile à la plupart des membres de l'empire de faire la guerre aux Turcs; & au cas que l'on tombât d'accord sur ce premier point, quand, comment & où il falloit la faire, puisque personne n'ignoroit que les remè-

An. 1542. des les plus salutaires, pris à contre-temps, pouvoient se changer en poisons. Que ceux qui desiroient la guerre ne manqueroient pas de dire que les Allemands, qui avoient toujours été regardés comme les plus fermes défenseurs de la liberté de l'Europe, ne devoient pas permettre qu'un barbare, que l'ennemi du nom chrétien s'emparât pied à pied de la Hongrie, s'établît tranquillement à leur porte, & les assiégeât, pour ainsi dire, dans leurs maisons : qu'en réunissant leurs forces, ils devoient être assurés d'un heureux succès : que les armées innombrables qu'il traînoit à sa suite, avoient perdu le droit d'effrayer, depuis que Humiade, Mathias Corvin & Scanderberg, simple roi d'Epire, les avoient si souvent & si complettement battues & dissipées avec une poignée d'hommes disciplinés : que les Turcs, qui ne connoissoient que la petite guerre, ne soutiendroient pas un moment le choc des Allemands, accoutumés à combattre de pied ferme, sans jamais sortir de leurs rangs. Que telles étoient sans doute les raisons de ceux qui opinoient à la guerre : que ces raisons étoient, pour la plupart, solides, mais qu'elles supposoient une

chose qui n'étoit pas, savoir, que le corps germanique n'ayant qu'un seul intérêt, tourneroit toutes ses forces contre l'ennemi commun; qu'au contraire, tout étoit plein de soupçons, d'animosité, de jalousie & de divisions: qu'outre qu'il y avoit de l'imprudence à laisser fermenter si long-temps ces liqueurs inflammables, il étoit infiniment dangereux de provoquer en cet état l'ennemi le plus formidable qui fût sous le ciel: que la guerre qu'on alloit entreprendre n'étoit point de nature à être terminée en deux ou trois campagnes; que le Turc étoit déjà maître des plus fortes places de la Hongrie; qu'il pouvoit, en les mettant en état de défense, contenir ses troupes sur la frontière, & attendre, pour livrer une bataille, que les Allemands, épuisés par la longueur des marches, par les fatigues d'un siége, affoiblis par les désertions & les maladies, fussent hors d'état de résister: que la guerre se feroit en Hongrie, pays entièrement dévasté, & dont les habitans, quoique chrétiens, redoutoient encore plus la domination Autrichienne, que celle de l'empereur des Turcs. Que si l'on risquoit une bataille générale, &

An. 1542. qu'on eût le malheur de la perdre, l'ennemi auroit le temps de pénétrer jusqu'au centre de l'Allemagne, avant qu'on pût lui opposer une seconde armée. Que d'après toutes ces considérations, il sembloit qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de fortifier & de remplir de bonnes garnisons les places frontières de la Bohême & de l'Autriche, & de travailler cependant à rétablir la concorde & l'union entre tous les membres de l'empire : que ceux qui avoient étudié l'histoire avoient dû remarquer que c'étoient les divisions intestines qui avoient perdu les Empires les plus florissans; que c'étoit en suscitant des querelles entre les cités des Gaules, & en paroissant défendre les plus foibles contre les plus puissantes, que César avoit, en moins de dix années, subjugué un peuple dont le nom seul, pendant des siècles, avoit fait trembler les Romains : que c'étoit par le même art que Tibère avoit conquis la plus grande partie de la Germanie; enfin que c'étoit à la faveur des querelles & des divisions entre les princes chrétiens, qu'une horde de Turcs s'étoit emparée du trône de Constantinople, & étoit successive-

ment parvenue à un tel degré de puissance, qu'il n'y avoit plus qu'une confédération générale entre ces mêmes princes, qui pût lui assigner des bornes.

AN. 1542

Ce discours excita un murmure général dans l'assemblée; on se persuada que le roi ne conseilloit d'abandonner la Hongrie aux Turcs, que parce qu'il agissoit de concert avec eux, & vouloit leur frayer la route d'Allemagne. On congédia durement les ambassadeurs, & on accorda au roi des Romains les secours qu'il demandoit; cependant le bruit qui commençoit à se répandre du désastre arrivé devant Alger, refroidit sensiblement la ferveur des Etats: les précautions extraordinaires que prenoit Ferdinand pour empêcher que ce bruit ne transpirât, contribua à faire regarder la perte comme beaucoup plus considérable qu'elle n'étoit: on débita & on crut assez généralement que l'empereur, & presque tous ceux qui l'avoient accompagné, avoient été ensevelis sous les flots.

Déclaration de guerre contre l'empereur, & projets de campagne.

François, qui, depuis le retour de ses ambassadeurs, n'avoit plus rien à ménager, jugea qu'il étoit temps de déclarer ouvertement la guerre: ses préparatifs étoient fort avancés, & par

l'entremise du duc de Clèves, il venoit d'attirer dans son alliance Christiern III, roi de Danemarck, & le célèbre Gustave Vasa, roi de Suède, tous deux ennemis irréconciliables de l'empereur, mais trop foibles & trop éloignés pour qu'on dût en attendre des secours bien efficaces. Les nouvelles qu'il recevoit de Constantinople, où le capitaine Polin étoit arrivé, lui donnoient de plus justes espérances. Considérant donc qu'un plus long délai refroidiroit ses alliés, & donneroit à l'empereur la facilité de réparer ses pertes, il permit à du Bellai de publier tous les éclaircissemens qu'il avoit recueillis sur le meurtre de Rincon & de Fregose, & de dénoncer à l'Europe le marquis de Guast, comme l'artisan de ce forfait. Cette espèce de manifeste fut suivi d'une déclaration de guerre. François, après avoir exposé les démarches qu'il avoit faites pour obtenir une juste réparation de cette insulte; les réponses ambiguës & les délais de l'empereur qui sembloit par-là s'avouer, ou le premier auteur, ou le complice de cet assassinat, ordonna à tous les sujets de ce prince, à la réserve des Allemands qu'il regardoit toujours comme ses anciens & fidèles alliés, de sortir promptement

AN. 1542.

Boucher, ann. d'Aquitaine. Du Bellai. Ferron. Sleidan. Heuterus. Montluc. Belleforêt.

des terres de la domination françoise, & à tous ses sujets *de leur courir-sus*. An. 1542.

On s'attendoit que le Milanès alloit devenir le principal théâtre de la guerre, puisqu'il en étoit l'objet. Du Bellai y avoit pratiqué des intelligences & garantissoit la reddition d'un grand nombre de places, pourvu que le roi lui fît passer promptement des troupes suffisantes pour tenir la campagne & établir de fortes garnisons par-tout où il en seroit besoin. Quelque séduisante que fût cette offre de la part d'un homme qui n'avançoit rien légèrement, on crut ne pas devoir l'accepter pour ce moment. On réfléchit que les conquêtes les plus brillantes au-delà des monts n'auroient rien de solide tant que la France resteroit ouverte, puisqu'à la première irruption qu'y feroient les ennemis, soit du côté de l'Espagne, soit du côté des Pays-Bas, on se trouveroit forcé à rappeller les troupes qu'on auroit envoyées à grands frais en Italie, & par conséquent à évacuer les places dont on se seroit emparé. Il parut donc & plus sage & plus sûr de profiter de l'embarras de l'empereur pour lui enlever promptement deux ou trois villes frontières qui donnassent entrée dans ses Etats, & cou-

AN. 1542.

qu'il étoit possible, les troupes qu'il avoit jugé nécessaires pour investir Perpignan. Le dauphin partit en poste pour aller en prendre le commandement. Le roi se chargea de conduire lui-même le gros de l'armée : car prévoyant que l'empereur, à la première nouvelle qu'il recevroit de ce siége, armeroit toutes les milices d'Espagne, & livreroit bataille avant qu'on lui enlevât cette clef de ses Etats, il ne vouloit pas, au cas que ce prince prît le parti de commander lui-même son armée, céder à son propre fils la gloire de le combattre. Après la prise de Perpignan, qu'on croyoit infallible, l'armée qui se trouveroit toute portée dans les provinces méridionales, devoit prendre la route d'Italie, & mettre à exécution, s'il en étoit encore temps, les projets de du Bellai.

Opérations militaires.

Ibid.

Le duc de Vendôme pénétra sans obstacle dans l'Artois, rasa les châteaux de Montoire & de Tourneham, dont les garnisons tenoient dans des alarmes perpétuelles la frontière de Picardie & du Boulonès, ravagea les environs de Béthune, d'Aire, & de Saint-Omer, tandis que Martin van Rossem, maréchal de Gueldres, à la tête de deux

mille

mille chevaux Clevois, & Longueval, avec dix mille lansquenets, pénétroient dans le Brabant, & jettoient la consternation dans Anvers & Louvain. Ils se seroient emparés de ces deux places, s'ils n'eussent préféré de fortes contributions, qu'ils tournoient à leur profit particulier, au butin qu'ils n'auroient pu se dispenser de partager avec leurs soldats. AN. 1542.

Le duc d'Orléans entrant avec la même facilité dans le Luxembourg, réduisit la ville de Danvilliers, qui fut rasée à la sollicitation des la Mark, souverains de Bouillon, dont elle resseroit la frontière. Ensuite il investit Ivoi, la plus forte place de la contrée, & la mieux pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour opposer une longue résistance. Les troupes Impériales se laissèrent effrayer, & contentes d'obtenir une capitulation honorable, elles rendirent la place aux François, qui y mirent garnison. Arlon, avantageusement située, mais dont les fortifications étoient en mauvais état, ouvrit ses portes au comte d'Enghien: Montmédi suivit cet exemple, & la ville de Luxembourg elle-même, quoique couverte d'un large fossé taillé dans le roc, &

AN. 1542 défendue par une garnison nombreuse, n'attendit pas, pour se rendre, qu'elle fût réduite aux dernières extrémités. Le duc d'Orléans croyant n'avoir plus rien à faire, puisqu'il n'entendoit point parler de l'ennemi, & qu'il manquoit d'argent pour réparer ces places, se contenta d'y laisser des garnisons; & congédiant le reste de son armée, il prit la poste & courut jour & nuit, afin de se trouver à la bataille que l'empereur, comme le bruit en couroit, devoit bientôt livrer aux François: le roi, qui étoit alors à Montpellier, fut étonné de voir arriver son fils, & lui sut d'autant plus mauvais gré de cette démarche inconsidérée, qu'on reçut presque en même-temps la nouvelle que les ennemis tenoient la campagne dans le Luxembourg, & avoient déjà repris la ville de Montmédi: le duc de Guise, qui ne s'étoit pas éloigné de la frontière, ramassant promptement les garnisons des places moins exposées, reprit Montmédi, & obligea les ennemis à se disperser une seconde fois.

La grande armée du Roussillon, qui devoit porter le coup décisif, arriva trop tard. Quelque précaution qu'on eut prise pour cacher sa véritable destina-

tion, l'empereur en avoit été instruit assez à temps pour jetter dans Perpignan toutes les munitions de bouche & de guerre qu'il avoit pu sauver de sa malheureuse expédition d'Alger. Le duc d'Albe, s'y renfermant avec un corps nombreux de milices Espagnoles, acheva de la mettre en état de n'avoir rien à craindre. Les approches furent difficiles & meurtrières dans un terrein découvert & sablonneux, où il étoit impossible d'ouvrir des tranchées : l'artillerie dont la place étoit hérissée, les fréquentes sorties des assiégés, causèrent de grandes pertes aux François, qui luttoient vainement contre des difficultés insurmontables. Enfin après six semaines de siége, le roi considérant que les travaux étoient peu avancés, & que les pluies d'automne, en faisant déborder les torrens, couperoient peut-être le chemin de la retraite, envoya au dauphin un ordre précis & absolu de lever le siége. Des compagnies de soldats Italiens, au service de France, avoient, en se retirant, enlevé un grand nombre de femmes Espagnoles, que leurs maris réclamèrent. Les Italiens soutenoient qu'ils n'avoient fait qu'user

AN. 1542.

An. 1542. de repréſailles, d'autant que les ſoldats Eſpagnols en avoient agi de la ſorte dans toutes les contrées de l'Italie où ils s'étoient trouvés les plus forts : le roi, qui ne vouloit ni approuver cet odieux brigandage, ni mécontenter les Italiens, dont il avoit encore beſoin, acquitta de ſon tréſor la rançon de ces captives, & les renvoya gratuitement à leurs parens.

La levée du ſiége de Perpignan dérangea tous les projets qu'on avoit formés : au lieu de faire paſſer les Alpes à cette armée, qui auroit été ſuffiſante pour conquérir en peu de mois le duché de Milan, il fallut en laiſſer une partie pour garantir le Languedoc des incurſions des Eſpagnols : le roi en prit une autre pour aller réprimer dans ſa naiſſance une ſédition qu'il auroit été trop dangereux de laiſſer fermenter : la troiſième partie ſeulement paſſa en Italie, ſous la conduite de l'amiral d'Annebaud. Guillaume du Bellai, qui, pendant toute la durée de cette campagne, avoit, avec une poignée de monde, défendu le Piémont contre une armée trois fois plus nombreuſe que la ſienne, offenſé du peu d'égards que lui marquoit ce nouveau général,

& voyant que malgré toutes ses représentations, il s'attachoit au siége d'une place qu'il ne prendroit pas, quitta l'Italie pour venir expliquer ses projets au roi lui-même dont il espéroit être mieux écouté: une révolution de goutte l'enleva à Saint-Saphorin, près le mont Tarare, dans la cinquante-deuxième année de son âge. Général actif & plein de ressources, négociateur profond & délié, écrivain judicieux & aussi éloquent que le permettoit son siècle, il joignoit à tant de rares qualités un amour pour la patrie & un désintéressement malheureusement trop rares dans nos gouvernemens modernes: gouverneur du Piémont pendant une année de disette, & ne pouvant obtenir assez promptement du roi l'argent ou les vivres dont la province ne pouvoit se passer, il avoit engagé tout son patrimoine à une compagnie de commerçans pour faire venir des bleds étrangers: ses frères acquittèrent religieusement cette glorieuse dette & payèrent jusqu'à cent mille livres à un seul de ces marchands.

AN. 1542.

La sédition, qui forçoit le roi à se faire accompagner d'une partie de son

Impôt sur le sel: révolte de la Rochelle.

AN. 1542.

Du Bouchet, Ann. d'Aquitaine.

Relation imprimée.

armée, avoit eu l'origine suivante : l'impôt sur le sel étoit très-inégal & se percevoit d'une manière toute différente dans les diverses contrées du royaume. Dans les pays de gabelle, & l'on comprenoit sous ce nom presque toutes les provinces de l'intérieur du royaume, le roi levoit quarante-cinq livres par chaque muid de sel ; & cet impôt étoit perçu par les grenetiers & contrôleurs répartis dans presque toutes les villes, & qui avoient le privilége exclusif de cette marchandise : au contraire, dans les contrées maritimes, telles que l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne, les isles de Ré & d'Oléron, le commerce de sel étoit libre, en payant au roi le quart de l'achat. Ce droit, tout modique qu'il étoit, n'étoit pas exactement acquitté, parce qu'il étoit presque impossible d'empêcher la collusion entre les acheteurs & les vendeurs. D'ailleurs, comme il y avoit un gain considérable à voiturer frauduleusement du sel des provinces maritimes dans les pays de gabelle, il s'étoit établi un commerce de contrebande, que ni la sévérité des loix ni la vigilance des préposés ne pouvoit arrêter. Pour remédier d'une autre manière à cette fraude, les receveurs de gabelle

se transportoient fréquemment dans les paroisses de leur district, entroient chez les habitans & les obligeoient de leur représenter des certificats du grenetier qui constatassent la quantité de sel qu'ils avoient levée pour leur consommation : s'ils s'en trouvoit, & ce cas n'étoit pas rare, qui chargés de famille n'en eussent levé qu'une petite quantité, ou qui refusassent de montrer leurs certificats, on les accusoit d'avoir fraudé la gabelle; & sur le seul soupçon, on les condamnoit à des amendes, moitié au profit du roi, moitié au profit des receveurs. Ces vexations, qui réduisoient tous les ans une multitude de familles à la mendicité & qui tenoient les autres dans des alarmes perpétuelles, étoient d'autant plus odieuses qu'il en revenoit peu de profit à l'Etat; car les frais de perception absorboient la plus grande partie du produit. On avoit calculé dans le conseil du roi, qu'en simplifiant la perception de cet impôt, en l'étendant indistinctement à toutes les provinces & en réduisant à la moitié les droits qui se percevoient sur les pays de gabelle, le roi en retireroit encore une somme

AN. 1542.

AN. 1542. beaucoup plus considérable qu'auparavant : qu'il n'y auroit plus de contrebandiers & que les habitans de la campagne seroient délivrés des vexations des employés. Il ne s'agissoit que d'établir les bureaux de perception sur tous les marais salans, de réduire le droit du roi à vingt-quatre livres par muid de sel, que les propriétaires de ces marais acquitteroient eux-mêmes, & de permettre ensuite le commerce & la libre exportation de cette denrée. Ce projet spécieux offroit des inconvéniens auxquels on ne songea point à remédier. Les provinces maritimes & exemptes étoient proportionnellement plus chargées de tailles que les pays de gabelle, & on ne parloit point de leur ôter cet excédent : ces provinces étoient peuplées en grande partie de matelots & de pêcheurs, qui n'ayant point assez d'avances pour charger leurs barques de sel, lorsque cette denrée seroit renchérie, alloient se trouver sans emploi & réduits à la mendicité. Enfin, les propriétaires des marais salans, indépendamment des gênes & de la contrainte auxquelles on vouloit les assujettir, voyoient clairement qu'un renchérissement si considérable écarteroit

les marchands étrangers qui venoient de presque toutes les parties de l'Europe se charger de sel dans les ports de France, & qu'en diminuant les ventes, on diminuoit dans la même proportion leurs revenus. Aussi le nouvel édit excita-t-il des murmures & une fermentation générale dans toutes ces provinces. AN. 1542.

Charles de Chabot, comte de Jarnac, gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis, fut d'autant plus alarmé de cette disposition des esprits, qu'il n'ignoroit pas à quel point il s'étoit rendu personnellement odieux aux Rochellois en s'armant quelques années auparavant de l'autorité du roi, pour changer la forme de leur administration municicipale. Ne se croyant plus en sûreté au milieu d'eux, il obtint du roi la permission de lever une compagnie de trois ou quatre cens aventuriers; & sous prétexte qu'on étoit menacé d'une descente de la part des Anglois, mais en effet pour contenir les habitans & intimider ses ennemis personnels, il la fit entrer dans la ville. Les bourgeois, qui remplissoient eux-mêmes les fonctions de soldats, & qui se croyoient assez forts pour repousser les Anglois, virent de

mauvais œil l'arrivée de ces étrangers, & ne discontinuèrent point de monter eux-mêmes la garde. Bientôt il s'éleva une querelle entre un de ces aventuriers & un bourgeois; les deux partis coururent aux armes pour défendre leurs camarades, & il se livra un combat assez vif, où les aventuriers furent mis en fuite : plusieurs perdirent la vie, d'autres furent désarmés & traînés dans les prisons : Chabot, qui se trouva sans défense, au milieu d'un peuple mutiné, ne songea plus qu'à s'évader Le feu de la révolte se répandit bientôt dans les contrées voisines; les commissaires que le roi avoit envoyés pour prendre connoissance des marais salans, furent si mal reçus par-tout où ils se présentèrent, qu'ils ne purent remplir leur commission : ils ne tardèrent pas à revenir escortés de l'arrière-ban du Poitou mais trouvant tout le pays en armes, ils prirent encore une fois le sage parti de se retirer. Le roi dissimula cette offense tant que dura le siége de Perpignan; à son retour il manda dans la ville de Cognac vingt-cinq des principaux habitans de la Rochelle, les syndics & procureurs des villes & communautés voisines, pour justifier, s'il

AN. 1542.

y avoit lieu, la conduite qu'ils avoient tenue envers ses commissaires. Il fallut obéir, car ils étoient sans défense, & le roi s'approchoit avec une partie de son armée. Arrivés à Cognac, ces députés furent mis aux arrêts, & on leur signifia qu'ils seroient responsables de la réception que feroient les Rochellois à Jarnac leur gouverneur. Il retournoit dans cette ville rebelle avec la compagnie de cinquante hommes d'armes du Seigneur de Rothelin, & deux cens légionnaires: trouvant les portes ouvertes & le peuple entier livré aux pratiques de pénitence & de dévotion, car les prédicateurs, dont la voix est toujours puissante dans les calamités publiques, les avoient exhortés à recourir à Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois, Jarnac assit tranquillement des corps-de-garde au coin des rues, ordonna aux bourgeois d'apporter sur la place publique toutes les armes qu'ils tenoient dans leurs maisons, & leur défendit, sous peine de la vie, de sortir de nuit, & de se trouver de jour plus de six personnes ensemble. Quoique la soumission des Rochellois fût sans bornes, le tribunal établi à Cognac s'arma con-

AN. 1542.

AN. 1542. tr'eux de la plus grande ſévérité. Il déclara criminels de lèſe-majeſté tous ceux qui s'étoient oppoſés aux commiſſaires du roi, chargés de l'exécution de ſon édit; & regardant les propriétaires des marais ſalans comme les auteurs ou les inſtigateurs de la ſédition, il confiſqua leurs biens au profit du roi, & réunit ces marais ſalans au domaine de la couronne. Le roi, qui vouloit effrayer les rebelles, mais ne pas les pouſſer au déſeſpoir, ſurſit par des lettres-patentes l'exécution de cet arrêt; voulant laiſſer le temps & la liberté aux accuſés de produire tous leurs moyens de défenſe, & il les avertit de lui adreſſer de nouveaux députés dans la ville de la Rochelle, où il leur donneroit audience. L'entrée qu'il y fit avoit l'air impoſant & terrible : les malheureux bourgeois n'obtinrent pas même la permiſſion d'offrir au monarque l'image de leur déſolation & de leur repentir. Jarnac les tint étroitement enfermés dans leurs maiſons, & rangeant ces ſoldats en deux haies, il alla recevoir à l'une des portes de la ville les premiers corps de troupes qui ſe préſentèrent, & qui continuèrent de former des files dans toutes les rues. Les archers de la garde

menoient au milieu d'eux les vingt-cinq députés de la Rochelle, & les syndics des communautés voisines, chargés de chaînes & dans l'équipage de criminels qu'on traîne au supplice; ils allèrent les déposer dans la prison. Le roi parut ensuite armé de toutes pièces, précédé de ses gentilshommes ordinaires, & suivi des princes, cardinaux & ministres, il alla descendre au logis que Jarnac lui avoit préparé. Le lendemain il traversa à pied une grande partie de la ville pour visiter le port. Par-tout régnoient l'épouvante, le silence & l'horreur. Cependant une troupe d'enfans des deux sexes s'élançant tout-à-coup du coin d'une rue, ou par la négligence, ou par la connivence des gardes, vint tomber aux pieds du roi, & cria *miséricorde*. Quelque effort qu'il fît pour armer son visage de sévérité, la puissante nature, dans cette rencontre inopinée, revendiqua ses droits, & lui arracha des larmes. Dès le soir il ordonna qu'on déliât les captifs, & qu'on leur laissât une honnête liberté, sans cependant leur ouvrir les portes de la prison, jusqu'au lendemain, où il leur donneroit audience. On bâtissoit sous les fenêtres

An. 1542.

AN. 1542. de son appartement un vaste échafaud, où il parut à l'heure indiquée, accompagné des ducs d'Orléans, de Vendôme, d'Estouteville, des cardinaux de Lorraine, de Ferrare & de Tournon, de Montholon, garde des Sceaux, de Raimond, premier président de Normandie, & de quelques autres magistrats. Au pied de l'échafaud étoient les accusés, ayant à leur tête deux orateurs, l'un pour les Rochellois, l'autre pour les communautés. Quoiqu'on affectât de donner à cette action une forme judiciaire, les deux orateurs sentant que ce n'étoit pas le moment de discuter un point de droit, ne s'attachèrent qu'à fléchir la colère de leur juge, & confessant humblement leur faute, ils implorèrent sa clémence & sa miséricorde : les accusés, & ceux des bourgeois à qui l'on avoit permis d'approcher, couchés par terre, & les mains tendues vers le trône, répétèrent à grands cris *miséricorde*. » Je ne suis » point étonné, répondit le roi, que » vous n'ayez pas même entrepris de » justifier votre conduite à mon égard : » car sous quelque point de vue qu'on » l'envisage, elle est vraiment inexcusa- » ble. Tandis que je veillois jour & nuit

» à votre défense, au moment où mes » fils & moi exposions nos vies pour » mettre à couvert nos frontières, & » maintenir la sûreté publique ; non » contens de vous refuser aux dépenses » qu'entraîne nécessairement l'entretien » de quatre ou cinq armées, vous avez, » au mépris de la dignité royale, ou- » tragé des officiers chargés de mes or- » dres, levé l'étendard de la révolte, » & ouvert, autant qu'il étoit en vous, » aux Espagnols & aux Anglois l'entrée » de nos provinces. Connoissez donc » toute l'énormité de votre faute, & » jugez vous-mêmes quelle réparation » j'ai droit d'exiger. L'exemple des » Gantois a dû vous l'apprendre. Bien » moins coupables que vous, puisqu'ils » paroissoient ne réclamer qu'une jus- » tice impartiale, & qu'ils offroient de » se soumettre à la décision du parle- » ment, ils ont vu leurs principaux » citoyens expirer par la main du bour- » reau, un grand nombre d'autres ban- » nis & dépouillés de leurs biens : la » ville entière, privée de tous ses pri- » viléges, a été condamnée à bâtir à » ses frais une citadelle, & à soudoyer » à perpétuité une garnison. Tel est le » traitement auquel vous avez dû vous

AN. 1542.

AN. 1542.

» attendre, & que vous éprouveriez » ſans doute, ſi je n'étois que votre » maître, mais je ſuis votre père; vous » déteſtez votre faute, & vous implo- » rez ma clémence : hélas! j'ai beſoin » plus qu'aucun de vous peut-être, que » le ſouverain arbitre des peuples & » des rois me pardonne mes offenſes. » Enfans, plus imprudens encore que » coupables, ne craignez rien pour vos » vies, pour vos biens, je n'en veux » qu'à votre cœur; & puiſque le repen- » tir eſt ſincère, le pardon doit être » entier & ſans réſerve : écoutez donc » l'arrêt que prononce votre roi : J'im- » poſe ſilence à mon procureur-géné- » ral, & j'abolis tous les actes de cette » procédure, ſans qu'ils puiſſent jamais » être reprochés ni préjudicier aux » communautés, ni aux particuliers; » je vous rends vos priviléges, les clefs » de votre ville, vos armes; ſervez- » moi toujours comme vos pères ont » ſervi mes prédéceſſeurs, & loin de » porter atteinte à vos libertés, je les » étendrai. J'ordonne & j'entends que » Jarnac vous commande avec douceur, » & que vous lui obéiſſiez avec zèle » comme à mon lieutenant-général; & » pour vous montrer à quel point je me

AN. 1542.

» fie en vous, je veux que toutes les » troupes, ſans en excepter ma maiſon, » qui ſont à préſent dans la ville, en » ſortent avant la fin du jour, & que » vous formiez vous-même ma garde » tant que je ſerai parmi vous «. Il eſt plus facile d'imaginer que de peindre l'effet qu'une ſi heureuſe ſurpriſe produiſit ſur l'ame des Rochellois : à l'abbattement, au ſilence morne & profond qui régnoient dans l'aſſemblée, lorſque le roi commença ſon diſcours, ſuccédèrent par degrés une lueur d'eſpérance, un frémiſſement, un doux murmure, des larmes, des cris involontaires, que la joie arrachoit, que le reſpect & le deſir d'entendre juſqu'au bout étouffoient, & qui recommençoient encore. Enfin, donnant un libre eſſor aux mouvemens qui les oppreſſoient, ils firent retentir la place publique d'acclamations redoublées ; puis courant dans les rues comme des forcenés, & embraſſant le premier qui ſe préſentoit, ils tâchoient de lui répéter une partie de ce qu'ils venoient d'entendre. Aux cris de joie ſe mêlèrent le ſon de toutes les cloches & le bruit du canon. Le peuple accouroit en foule de tous les quartiers de la ville devant le

AN. 1542. logis du roi, il s'y attroupoit, renouvelloit ses acclamations, l'appelloit son sauveur, son père, & desiroit de le voir encore. Pour lui procurer cette satisfaction, & jouir lui-même du plaisir de faire des heureux, François envoya demander à souper aux officiers municipaux dans la grande salle de l'hôtel-de-ville où tout le monde pourroit entrer, & il voulut qu'eux-mêmes le servissent, ne gardant de tous ses officiers de bouche qu'un maître-d'hôtel pour arranger les plats. Le souper fut suivi d'un bal auquel les bourgeoises de la Rochelle furent invitées, & qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le roi, pour animer la fête, ne dédaigna pas de se mêler dans la troupe des danseurs : le lendemain, il quitta la ville & alla rejoindre ses troupes qui s'étoient mises en marche la veille. Il passa l'hiver à Paris, afin de mettre ordre à ses finances & de se tenir prêt à ouvrir la campagne, dès que la saison le permettroit.

Convocation du Concile de Trente : manifeste de l'empereur.

Fra-Paolo.

Au milieu du bruit des armes dont déjà retentissoit l'Europe, Paul III, fidèle à la parole qu'il avoit donnée quelques mois auparavant à l'empereur, indiqua la célébration d'un concile gé-

néral à Trente, la première ville d'Allemagne que l'on rencontre en quittant l'Italie. Le choix d'un lieu si éloigné de Rome étoit dû aux remontrances des protestans : ils n'avoient point cessé de représenter que puisque le principal objet de ce concile étoit de prononcer sur les points de doctrine & de discipline qui les séparoient de l'Eglise romaine, il étoit indispensable qu'il se tînt en Allemagne, afin que leurs députés pussent s'y rendre sans avoir à redouter l'inquisition : cependant le choix de la ville de Trente leur déplut encore, ainsi que nous le dirons bientôt. Dans la bulle de convocation, Paul invitoit *l'empereur, le roi très-chrétien, & les autres rois, ducs & princes, d'assister eux-mêmes au concile, ou s'ils en étoient empêchés, d'y envoyer leurs ambassadeurs avec les évêques & prélats de leurs royaumes & seigneuries.* Quoique le pontife ne se fût point écarté de la formule ordinaire, l'empereur s'offensa, 1°. que le roi de France se trouvât nommé à côté de lui; ce qui sembloit mettre entr'eux une sorte d'égalité préjudiciable à la majesté impériale : 2°. que ce même roi se trouvât décoré du titre de *très-chretien.* Il falloit, di-

AN. 1542.

Pallavicin. Epist. Caroli V. ad Paul. pontificum.

An. 1542. ſoit-il, ſuppoſer que le ſaint père, ou bien avoit voulu retracer l'exemple du père de l'évangile, qui montra une joie ſi vive ſur le retour d'un fils rebelle, ou bien apprendre à l'Europe que le roi de France n'étoit que trop bien fondé à ſe vanter, comme il faiſoit ordinairement, qu'il diſpoſoit à ſon gré de la cour Romaine : que dans la première ſuppoſition, le ſaint père auroit au moins dû imiter en tout la conduite de ce père, qui en témoignant ſa tendreſſe à l'enfant prodigue, évita avec ſoin de donner aucun motif légitime de plainte au fils toujours docile & ſoumis : que dans la ſeconde, il autoriſoit l'empereur à ſe précautionner contre les effets d'une injuſte partialité. Mettant enſuite en balance, d'un côté, les ſoins qu'il s'étoit donnés, depuis ſon avènement à l'empire, pour étouffer dans leur naiſſance les querelles de religion ; le zèle avec lequel il avoit maintenu l'autorité du ſaint-ſiége contre les attaques de l'héréſie ; les inſtances vives, mais toujours ſoumiſes, qu'il avoit faites pour obtenir la convocation d'un concile général ; les périls ſans nombre auxquels il s'étoit expoſé pour ſauver, au prix de ſon propre ſang, les Chrétiens du joug des Infi-

dèles ; l'oubli, ou plutôt le généreux sacrifice de ses intérêts les plus chers, dont il avoit donné l'exemple toutes les fois que l'Europe avoit eu un besoin pressant de la paix : & de l'autre côté, les liaisons ouvertes que le roi de France n'avoit point cessé d'entretenir avec les hérétiques ; les secours pécuniaires & les promesses dont il fomentoit leur opiniâtreté ; les menées sourdes qu'il faisoit encore en Danemarck & en Hongrie pour embrâser l'Europe entière ; les raisons frivoles dont il coloroit l'infraction des traités les plus sacrés ; enfin, l'association si publique & si scandaleuse de ce monarque avec les Turcs ; il demandoit comment deux princes, dont la conduite étoit si diamétralement opposée, avoient pu être rangés sur la même ligne ? & comment enfin, le fauteur des hérétiques & le frère de Soliman se trouvoit décoré par la plume du souverain pontife, du titre *de très-chrétien ?* Entrant ensuite dans le détail historique de ce qui s'étoit passé entre lui & le roi de France, il disoit qu'immédiatement après la trève de Nice, conclue par la médiation & sous la garantie du saint père, il étoit allé rendre visite au roi dans la ville d'Ai-

AN. 1542.

AN. 1542.

gues-Mortes sans aucune espèce de précaution, afin de lui donner clairement à connoître par cette généreuse marque de confiance, à quel point il desiroit qu'il ne restât aucune trace de leurs anciennes divisions & qu'ils vécussent à l'avenir dans une parfaite union : que quelque temps après, ayant été appellé dans les Pays-Bas par la mutinerie de quelques brouillons de la ville de Gand, gens sans aveu, & qu'il lui auroit été facile de réprimer sans se déplacer, il avoit cédé aux instances du roi & de tous les seigneurs François qui l'invitoient à traverser la France, en lui marquant qu'ils se croiroient offensés & déshonorés, s'il prenoit une autre route : qu'en conséquence, il avoit rompu les préparatifs qu'il avoit déjà faits pour passer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & étoit allé confier une seconde fois sa vie & sa liberté au roi : qu'il avoit manqué de payer bien cher cette aveugle complaisance, puisqu'il savoit de très-bonne part qu'au moment même où on l'étouffoit en quelque sorte de caresses, on délibéroit dans le conseil si on ne devoit pas l'arrêter prisonnier : qu'échappé presque miraculeusement à ce danger

& toujours résolu de sacrifier son ressentiment particulier au bien général de l'Europe, il avoit offert pour prix de la restitution des terres violemment usurpées sur le duc de Savoie, & de quelques prétentions aussi mal-fondées sur le Milanès, un établissement utile & honorable au second fils de France; mais que le monarque, plutôt que de rendre justice au duc de Savoie son oncle, avoit rejetté des offres si avantageuses & rompu assez brusquement la négociation, en déclarant toutefois qu'il étoit content de ce qu'il possédoit & persistoit dans la ferme résolution de garder la trève : qu'au moment même où il faisoit cette déclaration dans une diète de l'Empire, il agitoit toutes les cours de l'Europe par des émissaires secrets, formoit des ligues avec l'usurpateur du trône de Danemarck, avec la veuve du chef des rebelles de Hongrie, qui étoit mort excommunié; appelloit à grands cris son fidèle allié Soliman auquel il promettoit de se joindre : que ne cherchant plus qu'un prétexte pour remplir cet engagement, il croyoit apparemment l'avoir trouvé dans la perte de deux fugitifs, l'un Espagnol, l'autre Génois, qu'il lui plaisoit de décorer du

An. 1542.

AN. 1542. titre de *ses ambassadeurs*, & qui avoient péri, on ne savoit trop comment, en traversant furtivement le Milanès : que le Marquis de Guast, auquel on avoit voulu imputer ce meurtre, avoit offert de s'en purger par les voies judiciaires ou par un combat en champ clos : que de son côté, sur la première plainte qui lui en avoit été faite, il avoit renvoyé la connoissance de toute cette affaire au pape auquel elle appartenoit incontestablement en qualité de garant & de conservateur de la trève : que, bien qu'il n'en entendît plus parler, il n'avoit pas cru devoir s'engager dans une expédition aussi périlleuse que l'étoit celle d'Alger, sans être auparavant assuré des dispositions du roi de France : qu'il lui avoit donc adressé de Lucques, conjointement avec le pape, une ambassade extraordinaire pour savoir définitivement sur quoi il pouvoit compter, & qu'il avoit reçu les assurances les plus positives que la trève seroit observée : que le désastre qui lui étoit arrivé devant Alger, ayant apparemment fait espérer au roi qu'il pourroit impunément l'endommager, ce prince n'avoit pu résister à une

pareille

pareille tentation, & avoit mis tout-à-la-fois quatre armées sur pied pour envahir en même-temps l'Espagne, l'Italie & les Pays-Bas : qu'il se trouvoit donc forcé à repousser la force par la force, et que, bien qu'il ne refusât pas absolument d'envoyer à Trente un ambassadeur & un certain nombre d'évêques, il lui sembloit qu'on ne devoit songer à ouvrir le concile qu'après que la paix seroit solidement établie, & que le seul moyen de l'accélérer étoit que tous ceux qui la desiroient, agîssent de concert pour réprimer l'ambition démesurée d'un prince que les disgraces les plus éclatantes n'avoient pu corriger. Qu'il supplioit le très-saint père, s'il souhaitoit sincèrement l'union des fidèles, l'extirpation des hérésies & l'exaltation de la foi, de déployer toute l'autorité spirituelle & temporelle qu'il tenoit de Dieu, contre le perturbateur du repos public, l'auteur de toutes les discordes, le fauteur des hérétiques & l'allié des Turcs.

An. 1542.

Paul III ne jugeoit pas sans doute, François I. aussi coupable que l'empereur vouloit le représenter. Fermement résolu de ne prendre aucune part à leur querelle, il offrit sa médiation,

AN. 1542. & fit partir les cardinaux Sadolet et Viseu pour ménager, s'il étoit possible, une nouvelle conférence. Sadolet, prélat vertueux & l'un des hommes les plus éloquens de son siècle, fut accueilli, comme il le méritoit, à la cour de France: au contraire, Viseu fut congédié dès la première audience. Pour justifier un procédé si dur, l'empereur adressa au pape un nouvel écrit contre le roi, aussi violent que le premier. Comme ils étoient apparemment destinés à échauffer le peuple, on ne manqua pas de les livrer à l'impression.

AN. 1543.

Apologie de François I.

Pièces imprimées.

L'Europe en étoit inondée depuis six mois, lorsque le roi, après avoir balancé long-temps s'il répondroit à ces deux libelles diffamatoires & de quelle manière il y répondroit, crut, dit-il, ne pouvoir se dispenser de suivre pas-à-pas son adversaire, de prendre son ton, &, à la calomnie près, dont il lui laissoit tout l'avantage, de le traiter avec aussi peu de ménagement qu'il en avoit été traité; car, bien qu'il sentît combien il étoit avilissant pour des rois de faire assaut d'injures & de se permettre des expressions bannies depuis long-temps du commerce des hon-

nêtes gens, il avoit à craindre, s'il gardoit le silence, que le peuple, c'est-à-dire la plus grande partie des hommes, ne s'imaginât qu'il s'avouoit coupable; &, s'il se renfermoit dans les bornes de la décence & de la modération, qu'on n'imputât ce ménagement à foiblesse ou à lâcheté. D'ailleurs souffriroit-il que l'empereur se glorifiât de l'avoir outragé impunément? AN. 1543.

Commençant donc par le titre de *très-chrétien* qu'on paroissoit vouloir lui disputer, il confessoit qu'il le devoit originairement à la pieuse munificence de ses ancêtres & à la juste reconnoissance des souverains pontifes: il prioit Charles de chercher parmi les empereurs d'Allemagne, ou parmi ses ancêtres, des souverains qui eussent rendu au saint-siége des services comparables à ceux des Charles Martel, des Charlemagne, des Louis; mais peut-être, ajoute-t-il, nous n'avons hérité ni l'un ni l'autre des qualités de nos ayeux; peut être serons-nous devenus, lui, le défenseur, & moi, le persécuteur de l'Eglise? c'est du moins ce qu'il a voulu indiquer par l'application modeste qu'il fait à l'un & à l'autre de la parabole de l'Evangile, puisqu'il s'y donne pour le

AN. 1543. fils toujours ſoumis & docile, tandis qu'il me repréſente comme l'enfant prodigue & rebelle. Sur cet article, nous ne devons en être crus ni l'un ni l'autre: il faut examiner les faits. L'empereur étoit-il ce fils toujours docile & ſoumis, lorſque ſe faiſant un jeu cruel d'endormir par des négociations frauduleuſes & de faux ſermens, la prudence de Clément VII, il lâchoit contre lui une armée de brigands, livroit Rome au pillage, les tombeaux des apôtres, les ſaintes reliques & tous les objets de notre culte, à la profanation? lorſque joignant la dériſion à l'outrage, il ordonnoit en Eſpagne des prières publiques pour la délivrance du père commun des fidèles, qu'il tenoit priſonnier, & qu'il rançonnoit impitoyablement dans le château Saint-Ange? Etois-je l'enfant rebelle, lorſqu'inſenſible à mes propres intérêts, négligeant la conquête du duché de Milan qui m'étoit facile, je briſois les portes d'une odieuſe priſon, je rendois la liberté au ſouverain pontife, au collége des cardinaux, & ſauvois comme du naufrage tout ce qui avoit échappé à la barbare avidité des Eſpagnols? Puiſque ce premier exemple ne nous

met point ſur la voie, cherchons-en d'autres plus propres à juſtifier les titres magnifiques qu'il ſe donne de *pierre angulaire de la chrétienté & de bouclier de l'Egliſe*. Il a porté la guerre en Afrique; il a planté ſes enſeignes triomphantes ſur les tours de Tunis; mais étoit-ce par zèle pour la foi, ou par un motif d'avarice? comme prince chrétien ou comme marchand? Les faits parlent: il a fait aſſeoir un Maure à la place d'un Turc; l'Alcoran n'y a rien perdu; qu'y a donc gagné l'Evangile? Depuis bien des années, il fait une guerre opiniâtre aux Turcs dans le Royaume de Hongrie, quel en a été l'objet? De renverſer du trône un prince chrétien, lequel y avoit été appellé par les ſuffrages de la nation, & de rendre patrimoniale dans ſa maiſon une couronne purement élective: quelles en ont été les ſuites? De forcer un prince naturellement ennemi des Turcs, & un peuple regardé juſqu'alors comme l'avant-mur de la chrétienté, d'implorer la protection & l'appui des infidèles contre des raviſſeurs injuſtes; d'épuiſer l'Allemagne d'hommes & d'argent; de perdre des batailles & d'abandonner ſucceſſive- AN. 1543.

AN. 1543. ment toutes les places fortes de ce royaume. Voilà cependant à quoi se réduisent dans la réalité tous les triomphes du héros de la chrétienté; car, pour cette belle équipée d'Alger, où toutes les dispositions étoient si bien faites qu'il n'a paru que pour tourner le dos devant une poignée de corsaires, il faut espérer qu'il n'en parlera qu'avec modestie.

Je n'ai pris, je l'avoue, aucune part à toutes ces guerres: plusieurs raisons m'en ont empêché. L'injustice évidente, ou plutôt l'odieuse violence qu'on exerçoit contre un prince qui m'avoit élu pour arbitre de ses droits; l'orgueil du chef de ces expéditions qui ne peut souffrir d'égal & qui se croit né pour commander aux rois; les embûches d'un voisin inquiet, dont les caresses sont encore plus dangereuses que les menaces; la nécessité, par conséquent, de me tenir toujours armé & de chercher dans l'alliance des autres princes ce qui pouvoit me manquer pour être en état de balancer sa puissance. Cette dernière considération a même été assez forte pour me faire accepter une partie des offres qui m'étoient proposées par l'empereur des Turcs. Sensible à ses

avances & cédant à la nécessité, j'ai formé avec lui, non point une confédération, non point une ligue offensive, comme l'avance faussement l'empereur; mais une trêve, un traité de commerce pareil à ceux que la république de Venise entretient depuis des siècles avec cette même puissance; & puisque c'est-là le point capital de l'accusation que l'empereur a intentée contre moi, & l'arsenal des traits envenimés qu'il lance contre ma réputation, je crois devoir entrer, à cet égard, dans une courte discussion des principes du droit naturel. An. 1543.

La nature, en formant l'homme, l'a en quelque sorte recommandé à lui-même & lui a donné pour première loi le soin de sa propre conservation: en vertu de cette loi, il aime & doit rechercher tout ce qui tend à le conserver ou à lui faire du bien: il hait & doit fuir tout ce qui tend à lui nuire ou à lui causer quelque préjudice. Les sociétés, qui ne sont qu'un assemblage d'hommes, sont astreintes, comme les individus, à cette loi primitive. Elles sont alliées toutes les fois que leur propre conservation, ou leur intérêt, les porte à se prêter des secours mutuels; elles deviennent ennemies, dès

An. 1545. que l'une cherche à se prévaloir de sa supériorité pour priver l'autre de quelqu'un de ses droits. Cette loi primordiale peut & doit être modifiée par les rapports plus ou moins éloignés de parenté, de ressemblance, d'habitudes; mais elle ne peut ni ne doit jamais être détruite. La religion ne la contredit point; car, bien qu'elle exige un entier dévouement & le sacrifice absolu de tout autre intérêt, lorsque ses intérêts sont compromis, elle n'ordonne nulle part de traiter comme des bêtes féroces ou venimeuses les peuples qui ont le malheur de ne pas la connoître: ils sont à plaindre; mais nous n'avons pas droit de les haïr, tant qu'ils ne nous font point de mal; & rien ne nous dispense d'observer à leur égard les loix de la bienfaisance générale que la nature a établie entre les hommes. Aussi voyons-nous que les plus saints personnages de l'ancienne & de la nouvelle loi, un David, un Salomon, un Constantin, un Théodose, n'ont fait aucune difficulté de contracter des alliances avec des princes & des nations idolâtres. Tant que les Turcs ont voulu opprimer les Chrétiens & répandre à main armée leur fausse religion, mes ancêtres, ou

le fait, traversèrent les mers, attaquèrent ces barbares sur leurs foyers & leur inspirèrent un effroi qui dure encore. Si le besoin étoit le même, j'irois, sur leurs traces, & sans m'informer si les autres princes me suivroient, déployer mes enseignes sous les murs d'Antioche & de Jérusalem; mais depuis bien des siècles, les Turcs se sont guéris de cette ardeur fanatique: la guerre qu'ils font en Hongrie n'a point d'autre objet que de maintenir sur le trône un prince qui a imploré leur protection: ils combattent, non pour étendre leur superstition, mais pour réprimer l'ambition de Charles & de Ferdinand d'Autriche. Devois-je donc à mon préjudice & contre tout principe d'équité, favoriser l'usurpation du trône de Hongrie, parce qu'elle étoit tentée & poursuivie avec acharnement par des princes Catholiques, & m'opposer aux généreux efforts des Turcs pour défendre un opprimé, par la seule raison qu'ils professent une fausse religion? C'est à quoi se réduit la question; & pour la décider, je ne demanderois point d'autres juges que mes propres accusateurs, s'ils vouloient parler sincère-

An. 1543.

An. 1543. ment. Des princes qui ont eu recours à ma médiation pour solliciter une trève de Soliman, & qui, dans ce moment même, offrent de se rendre ses tributaires, s'il consent à leur sacrifier la veuve & le fils de l'infortuné roi de Hongrie, prétendroient-ils nous faire accroire que s'ils eussent été à ma place, ils auroient rejetté ses offres? Sans m'avilir comme eux, j'ai obtenu l'établissement d'une compagnie de religieux Franciscains pour la garde des saints lieux, une entière sûreté pour les pélerins que la dévotion y conduira, un commerce avantageux dans les ports du Levant pour tous ceux des Chrétiens qui navigueront sous mes bannières; enfin le droit de tenir un ministre ou représentant à Constantinople, afin d'être instruit à temps de tous les projets que les Turcs pourroient former contre les Chrétiens, & d'en prévenir l'exécution; avantages si considérables pour l'Europe entière, qu'il n'y a qu'une aveugle jalousie qui puisse les méconnoître. Examinons maintenant si la conduite particulière que j'ai tenue avec l'empereur, a pu donner lieu à des reproches mieux fondés.

Je l'avois chassé de Provence; mes armes avoient une supériorité bien décidée en Flandres & en Italie, lorsque cédant aux instances du saint père, je signai à Nice une trève de dix ans. L'empereur en fut si content, qu'il vint me visiter à Aigues-Mortes. Il prétend qu'on doit lui savoir gré de la généreuse confiance avec laquelle il remit entre mes mains sa vie & sa liberté, & il oublie que je lui en donnai l'exemple en allant, accompagné seulement de deux personnes, le trouver sur sa propre galère. Peu après survint la révolte de Gand qui l'obligeoit à se transporter dans les Pays-Bas. En vain il cherche à déguiser des faits connus de toute l'Europe : il ne s'apperçoit pas qu'en évitant un précipice, il tombe dans un autre; car si la révolte des Gantois n'étoit, comme il voudroit le faire entendre, qu'une émeute passagère de quelques gens sans aveu qu'il lui auroit été facile de réprimer, sans même se déplacer, comment se lavera-t-il d'avoir puni du dernier supplice, de la confiscation & de l'exil, un si grand nombre de citoyens distingués, d'avoir ôté à la ville tous ses priviléges, & d'avoir extorqué de la plupart des autres villes AN. 1543.

An. 1543. des Pays-Bas, des amendes si considérables? Si, au contraire, cette sédition ne tendoit à rien moins qu'à lui enlever les Pays-Bas; si j'étois vivement sollicité de les recevoir sous ma protection, il faut qu'il confesse qu'en lui ouvrant la porte de ces provinces, qu'en lui livrant en quelque sorte les rebelles pieds & poings liés, j'avois droit de compter sur son amitié, que je ne songeois pas du moins à rompre la trève. Il voudroit nous faire accroire qu'il avoit dessein de passer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & qu'il ne s'est déterminé à traverser la France que sur mes vives instances & celles de mes enfans; mais il passe sous silence l'écrit qui avoit précédé cette invitation; les persécutions, les promesses & les faux sermens de Saint-Vincent son ambassadeur; il ne dit point qu'informé de ma maladie, & craignant que la mort ne m'enlevât pendant qu'il traverseroit le royaume, il écrivit à mes enfans, à ma sœur, au roi de Navarre, pour tirer d'eux des réponses qui lui tinssent lieu de saufconduits. Il traversa mes Etats, comblé d'honneurs & de caresses, mais toujours morne, soucieux & rêveur, parce que

ſentant au fond de ſon cœur qu'il abuſoit de la foi des ſermens, il craignoit que je ne fuſſe tenté de l'imiter. Je pouvois bien le préſerver du danger; mais comment le guérir de la crainte, compagne inſéparable de la fraude. Il avance aujourd'hui que j'eus deſſein de le faire arrêter & que la choſe fut miſe en délibération dans mon conſeil. La preuve qu'il avance une fauſſeté, c'eſt qu'il ne le fut point; car ſi j'en euſſe formé le deſſein, qui m'auroit retenu? Un mot, un geſte auroit ſuffi: qu'il ne s'imagine cependant pas que j'aie été un moment la dupe de ſes promeſſes; j'avois trop appris à le connoître. D'ailleurs la ruſe étoit groſſière; car pourquoi, par exemple, cette précaution imaginée après coup, de ne vouloir rien conclure qu'en préſence de Ferdinand qui devoit ſe faire attendre autant de temps que cela conviendroit à ſon aîné? Dans l'écrit qui précédoit le paſſage, Charles ne s'étoit-il pas fait fort de Ferdinand? D'ailleurs, ſi le conſentement de ce dernier étoit néceſſaire, n'y avoit-il pas mille moyens de ſavoir quelles étoient ſes diſpoſitions à cet égard? Ils s'écrivoient tous les jours, & ils avoient des miniſtres à la cour

AN. 1543. contre la foi publique & au mépris du droit des gens. N'ayant rien trouvé de ce qu'il cherchoit, il nia le fait, & ne répondit à mes instances, plusieurs fois réitérées, que par des défaites qui équivaloient à un déni de justice. Voulant entièrement s'en débarrasser, il mit en avant cette belle expédition d'Alger, & voulut s'assurer auparavant si je n'y mettrois aucun obstacle. Je promis de suspendre mon juste ressentiment jusqu'à son arrivée; & il ne peut se plaindre que je lui aie manqué de parole, puisque ce n'a été que plus de quatre mois après son retour, que ne recevant aucune satisfaction, j'ai pris enfin le prrti de lui déclarer ouvertement la guerre. Il se plaint des termes d'*assassinat* & d'*infraction du droit des gens* qui se lisent dans cette déclaration: nous autres Gaulois, comme le remarque un ancien, nous sommes des hommes simples qui appellons chaque chose par son nom. Que l'empereur m'en fournisse d'autres qui rendent mieux l'idée du meurtre de deux hommes publics médité, combiné & exécuté en pleine paix, & je consentirai volontiers à m'en servir. Enfin, il m'accuse, & c'est la dernière de ses calomnies, de n'avoir

AN. 1543.

ſuſcité cette nouvelle guerre que pour mettre un obſtacle invincible à la célébration du concile général & à la pacification des troubles de religion dans le corps Germanique qu'il eſt de mon intérêt de fomenter. Il ſemble qu'un dénonciateur, lorſqu'il eſt réduit à ne pouvoir articuler des faits vrais, devroit au moins n'en alléguer que de vraiſemblables. Or, quelle apparence y a-t-il que je veuille ſuſciter des obſtacles à la tenue d'un concile général? La doctrine qu'il s'agit de proſcrire, eſt-elle prêchée ou tolérée dans mon royaume? & ſi l'on réforme les abus qui ont pu s'introduire dans la diſcipline de l'Egliſe, n'en réſultera-t-il pas un très-grand bien pour mes ſujets? Enfin, quel préjudice peut me cauſer la tenue du concile? Quant aux princes de la ligue de Smalkalde, j'avoue qu'ils ſont mes alliés au même titre que leurs pères l'ont été de mes prédéceſſeurs: j'avouerai encore, ſi l'on veut, que nous ne pouvons, eux & moi, prendre trop de précautions contre un ennemi commun, qui confondant perpétuellement la cauſe de Dieu avec celle de ſon ambition, & voilant du manteau de la religion les noirceurs & les injuſ-

AN. 1543.

tices les plus criantes, prétend abuser le monde jusqu'à ce qu'il soit parvenu à tout perdre & à tout envahir; mais n'y a-t-il pas une absurdité manifeste à supposer que j'aie aucun intérêt à empêcher leur réunion au saint-siége? S'ils étoient catholiques, en seroient-ils plus disposés à se laisser opprimer, à renoncer à leurs droits, à leurs prérogatives? L'entière conformité de sentimens qui se trouveroit alors entr'eux & moi, ne contribueroit-elle pas, au contraire, à resserrer nos liaisons politiques? L'empereur termine sa longue lettre par supplier votre sainteté de s'armer de ses foudres, de m'exterminer comme une peste publique, & de ne me laisser aucune place ni parmi les vivans, ni parmi les morts. Mes conseils, très-saint père, seront plus charitables & moins violens. Vous lui direz que ce seroit compromettre étrangement les intérêts de la religion, que de la mêler dans des querelles purement politiques: que ce seroit vouloir la déshonorer publiquement, que de la faire servir d'instrument à l'oppression & à la vengeance: qu'il perd sa peine & son temps à vouloir flétrir la réputation des

autres, puiſque la fraude & la médi- An. 1541.
ſance ſont des armes uſées entre ſes mains : que ceux-là le trompent, qui veulent lui faire accroire qu'il a droit de commander à l'Europe entière, & qu'en mattant les rois, il les pliera inſenſiblement au joug : qu'au contraire, cette chimérique prétention, cette politique barbare, le feront généralement déteſter : qu'il ſe feroit facilement apperçu à quel point elles l'ont déjà rendu odieux, s'il avoit pu être témoin de la joie qui éclata dans toutes les contrées de l'Europe, ſur le bruit qui s'étoit répandu qu'il avoit péri devant Alger : qu'enfin, il achèvera de ſe guérir de la manie des conquêtes, s'il conſidere ce que lui a déjà coûté l'uſurpation du duché de Milan ; quel a été le ſuccès de ſes entrepriſes ſur la Provence & ſur la Hongrie ; quel a été ou quel eſt encore le ſort de ceux qui ſe ſont attachés à ſa fortune, de Chriſtiern II, ſon beau-frère, de Bourbon, de Saluces, de Charles de Savoie & de Henri de Brunſwich.

Tels ſont, très-ſaint père, les conſeils vraiment chrétiens que votre qualité de père commun vous autoriſe à donner à l'empereur : s'il a le courage

AN. 1543. d'y déférer, la paix sera bientôt rétablie dans toute l'Europe, & rien ne pourra retarder la célébration du concile : s'il persiste, au contraire, à vouloir maîtriser ceux que la naissance a fait ses égaux, & à ne connoître d'autres droits que l'astuce & la violence, alors n'imputez qu'à lui seul les maux qui continueront de désoler l'Europe. Dépouillé du duché de Milan, outragé dans la personne de mes représentans, & n'obtenant aucune satisfaction sur l'un & l'autre article, j'ai pris les armes dans la ferme résolution de ne les poser que lorsqu'il sera disposé à me faire justice. Votre sainteté qui connoît, & les devoirs, & les droits des souverains, ne peut blâmer cette résolution.

Précautions contre les progrès de l'héréfie.

Sleidan. Spondan. Fra-Paolo. Registr. du Parlement.

Quoique le roi se flattât d'avoir suffisamment détruit par cette réponse toutes les accusations intentées contre lui, cependant craignant encore qu'on ne le soupçonnât à Rome d'avoir eu principalement en vue, en suscitant cette nouvelle guerre, de s'attacher les Protestans, justement alarmés de la convocation du concile, il crut devoir prendre de nouvelles précautions pour empêcher que leur doctrine ne se répandît

parmi ses sujets. La faculté de théologie venoit de les lui indiquer. Alarmée des expressions équivoques & des réticences dont usoient quelques prédicateurs, en traitant des matières controversées, elle rédigea en vingt-six articles un formulaire qui dut être signé par tous ses membres, sous peine de dégradation. François, après l'avoir fait examiner dans son conseil, & s'être assuré qu'il ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux maximes de son royaume, le revêtit de lettres-patentes qu'il adressa à tous les évêques, chapitres & couvens de son royaume, afin qu'il devînt une loi de l'Etat, & que les juges fussent autorisés à traiter ceux qui ne s'y conformeroient pas, comme des séditieux, des conspirateurs & des rebelles. Cette précaution qui n'avoit été imaginée que pour contenir les prédicateurs publics, ne remédioit qu'à un désordre rare, & ne remontoit point à la source du mal. Les ennemis les plus à craindre n'étoient pas des hommes que leur profession ou leur devoir obligeoit de parler en public, & qui dès-lors avoient des ménagemens à garder; mais des gens sans caractère & sans aveu, qui, AN. 1541.

AN. 1541. s'enveloppant de ténèbres, travailloient sourdement à faire des prosélytes, & évitoient, avec le plus grand soin, de se donner en spectacle. Le roi renouvellant à leur égard les anciens édits, donna ordre aux parlemens, & à tous les ministres inférieurs de justice, de rechercher & de punir du dernier supplice, ceux qui avoient chez eux des livres défendus, tenoient des assemblées illicites, n'observoient pas les commandemens de l'Eglise par rapport à l'abstinence de la viande dans certains jours, & prioient Dieu en langue vulgaire. On continuoit de les désigner dans cet édit par le nom de Luthériens, quoique déjà les vrais Luthériens eussent en quelque sorte disparu parmi nous. Une autre secte, qu'il est temps de faire connoître, les avoit supplantés.

Commencemens du Calvinisme.

Spondan. Sleidan. Florimond de Rémond.

Jean Calvin naquit à Noyon le 10 de Juillet 1509: son père, tonnelier de profession, & procureur-fiscal de l'évêque, obtint pour son fils, encore enfant, une chapelle dans la cathédrale de Noyon, puis la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après contre celle de Pont-l'Evêque. Ainsi le jeune Calvin, par un abus alors fort commun,

se trouva deux fois curé sans avoir jamais été engagé dans les ordres sacrés. Il étudioit à Paris au collége de Fortet, lorsque le recteur Cop prononça devant l'université un discours latin rempli de maximes Luthériennes. On accusa Calvin d'y avoir travaillé, & le lieutenant-criminel, Morin, prit des mesures pour l'arrêter. Il s'évada, & alla se cacher d'abord à Bourges, ensuite à Angoulême, où mettant à profit tous les moyens que lui laissoit une vie extrêmement sobre, & trouvant dans la riche bibliothèque du chanoine du Tillet tous les secours dont il avoit besoin, il composa son *Institution chrétienne*, l'ouvrage le plus profond, le plus méthodique & le mieux écrit que l'erreur eût encore enfanté; car Luther, comme nous l'avons observé, jetté dans le tourbillon de la dispute sans s'y être préparé, n'avoit eu, ni le loisir, ni peut-être le talent de combiner & de lier ensemble toutes les parties de son systême. Les nombreux ouvrages qu'il avoit mis au jour arrachés, pour ainsi dire, par le besoin du moment, se ressentoient, & de la précipitation avec laquelle ils avoient été composés, & de la colère qui les avoit

An. 1543.

AN. 1543. dictés : homme de bonne chère, aimant la société lorsque ses occupations lui permettoient d'en jouir, toujours emporté au-delà du but par une imagination fougueuse, comment auroit-il pu se livrer à de profondes méditations ? Enfin il vouloit plaire au peuple, & devoit par conséquent se mettre à sa portée. Calvin, au contraire, maître de son temps, & libre de n'entrer en lice que lorsqu'il s'y seroit préparé, dénué d'imagination, mais pourvu en revanche d'une rare sagacité & d'un jugement exquis, opiniâtre dans le travail, rêveur, austère, & n'ayant d'autre passion que celle de dominer, s'attacha à donner à ses compositions l'ordre, la clarté, l'élégance, la correction qui pouvoient les faire goûter & en assurer la durée. Moins propre que son rival à émouvoir un nombreux auditoire, ou plutôt sans talens pour la prédication, mais logicien & homme de goût, il devoit mieux réussir auprès des savans & des gens de lettres. C'est pour eux qu'il travailla, persuadé que leur suffrage entraîneroit à la longue celui de la multitude. Quittant sa retraite d'Angoulême, il vint s'établir à Poitiers, où

il

il y avoit une université fameuse, & s'insinua dans la familiarité de quelques professeurs auxquels il communiqua, mais avec de grandes précautions, la lecture de son livre : parvenu à se former des disciples courageux & ardens, il les dispersa sous des noms empruntés dans les provinces méridionales du royaume ; & forcé de s'éloigner de Poitiers, il revint à Paris où il se croyoit parfaitement oublié. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il prit le parti de se retirer à Strasbourg, tant pour prendre la direction d'une église de réfugiés François, que pour vaquer sans crainte à l'impression de son grand ouvrage. Il osa bien, à l'exemple de Luther & de Zuingle, le dédier à François I ; car quoique ce monarque témoignât assez ouvertement son éloignement pour leur doctrine par les supplices auxquels il condamnoit ceux de ses sujets qui s'en laissoient infecter, on s'obstinoit à séparer le roi politique, forcé à garder de grands ménagemens, tant avec un clergé nombreux qu'avec la cour de Rome, de l'homme privé, qui aimoit la vérité, cherchoit à s'instruire, protégeoit tous les talens, & avoit pour

AN. 1543.

AN. 1543. confidens & pour miniſtres des hommes, ſinon ouvertement déclarés pour les nouvelles opinions, du moins exceſſivement tolérans. En paſſant par Genève pour ſe rendre en Allemagne, Calvin ne manqua pas de rendre viſite à l'infatigable Farel, le nouvel apôtre de la Suiſſe, qui le préſenta aux partiſans qu'il avoit dans cette république, & ſongea dès-lors à l'aſſocier à ſes travaux. C'étoit dans le temps de la grande agitation des eſprits & avant que la révolution fût opérée. Calvin, qui ne prévoyoit pas qu'elle s'achevât, ſans qu'il y eût beaucoup de ſang répandu, & qui, comme il le confeſſe lui-même, étoit foible & timide, alla s'établir à Strasbourg, d'où Farel le rappella après la révolution de Genève. Flatté de la perſpective brillante que lui préſentoit une ville célèbre, limitrophe de la France, & où on ne parloit point d'autre langue que la Françoiſe, qu'il écrivoit mieux qu'aucun homme de ſon ſiècle, il accepta la direction de cette nouvelle égliſe. Cependant, pour laiſſer encore aux eſprits échauffés le temps de ſe calmer, il pénétra en Italie ſous un nom emprunté, & eut des entretiens ſecrets avec madame Renée de

France, ducheſſe de Ferrare, qui, de même que la célèbre Marguerite, reine de Navarre, avoit puiſé dans la lecture & dans le commerce des ſavans les principes de la réforme, & donnoit un aſyle dans ſa maiſon à tous les littérateurs que la ſévérité des loix forçoit de s'expatrier. Quoiqu'il ne reſtât plus de Catholiques à Genève, & que les esprits fuſſent auſſi favorablement disposés qu'il pouvoit le deſirer, Calvin eſſuya une bouraſque qui manqua de le ſubmerger : en ſe roidiſſant avec l'opiniâtreté d'un théologien ſcolaſtique, contre l'uſage des azymes dans l'Euchariſtie, il ſouleva le peuple & fut honteuſement chaſſé de la ville. Rappellé bientôt après, par les citoyens les plus accrédités; devenu premier miniſtre de la parole par la retraite volontaire de Farel, qui abandonna Genève, dès qu'il n'y eut plus aucun danger à courir; conſulté comme un oracle, par les magiſtrats, & dirigeant les délibérations de tous les conſeils, il donna à ſon égliſe un corps de doctrine & une police que nous ne pouvons nous diſpenſer de faire connoître, puiſque Genève va devenir le modèle & la mé-

AN. 1543.

AN. 1543. tropole de toutes les églises qui ne tarderont pas à s'établir dans les diverses provinces de France.

Par rapport au dogme, Calvin ne différa essentiellement de Luther que sur l'article de l'Eucharistie : Luther, ainsi que nous l'avons observé, admettoit la présence réelle & ne s'éloignoit de l'Eglise catholique qu'en ce qu'il nioit la transubstantiation, conservant toujours, après la consécration, la substance du pain & du vin qui servoient d'enveloppes au vrai corps & au vrai sang de Jesus-Christ. Calvin, au contraire, n'admettoit qu'une présence spirituelle & représentative, où il n'y avoit ni chair ni sang. Luther traitoit Calvin de *sacrilége* & de *visionnaire* ; Calvin traitoit Luther d'*homme charnel* & d'*antropophage*. Par rapport au culte extérieur, la différence entre les deux réformateurs étoit énorme. Luther avoit conservé presque toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine, non qu'il y attachât, disoit-il, un grand mérite, mais parce que l'homme composé d'un corps & d'une ame, avoit besoin d'être averti par les sens, & qu'il valoit mieux, puisqu'on ne pouvoit se passer de cérémonies, conserver celles auxquelles le

peuple étoit accoutumé, & qui pour la plupart remontoient aux premiers siècles de l'Eglise, que de se fatiguer à en imaginer de nouvelles qui ne vaudroient pas mieux. Il conservoit donc la forme extérieure & intérieure des églises, la croix, les calices, les habits sacerdotaux, les cierges, le plain-chant accompagné des instrumens de musique. Calvin, entêté de ses idées de spiritualité, proscrivit toutes ces pratiques comme des stigmates de l'ancienne servitude & les livrées avilissantes du judaïsme & de l'idolatrie. Il renversa les autels, mit en pièces les vases sacrés, démolit jusqu'aux fondemens des églises, n'épargna pas le signe vénéré de la rédemption du genre-humain; & dans sa fureur iconoclaste, il ne fit pas grace à une statue de Charlemagne, le fondateur de la ville de Genève. Une grange, une halle, une étable, ou toute autre enceinte qui mît à couvert des injures de l'air, pourvu qu'elle n'eût rien qui la distinguât des habitations ordinaires; des bancs, une table de bois, un verre ou un gobelet de terre, un morceau de pain; voilà tout ce qu'il exigea pour la célébration du culte. Le

AN. 1543.

AN. 1543. ministre, bien ou mal vêtu, mais toujours sans aucune marque distinctive, lisoit en françois un chapitre de l'Evangile, qu'il accompagnoit d'un commentaire ou explication, prononçoit ensuite les paroles de la Consécration, & distribuoit le pain & le vin à tous les assistans. Dans la suite cependant, Calvin sentit lui-même tout ce que cette extrême simplicité avoit de morne & de rebutant. Deux de ses premiers disciples, Clément Marot & Théodore de Bèze, ayant traduit les psaumes en vers françois, il les fit mettre en musique par les plus habiles compositeurs & en accrut sa liturgie : il n'eut point à se repentir de cette condescendance. Cette nouveauté attira une foule de nouveaux prosélytes; mais s'accordoit-elle bien avec le systême de recueillement & de spiritualité du réformateur? Les voix d'une multitude de filles & de femmes animées par une musique molle & passionnée, faisoient-elles des impressions moins fortes sur les sens que le plain-chant & les orgues qu'il proscrivoit? La plupart des airs adaptés aux psaumes avoient été empruntés de chansons amoureuses ou bachiques : or, comment empêcher

que l'air ne rappellât à la mémoire les premières paroles beaucoup plus familières que les secondes, & ne causât au moins de fâcheuses distractions ? AN. 1543.

Enfin les deux réformateurs différoient encore essentiellement dans la constitution politique de leurs églises; car, à la réserve du pape, des cardinaux & des moines, Luther avoit conservé la hiérarchie de l'Eglise Romaine & n'avoit guère changé que les noms, appellant *super intendans* nos évêques, *pasteurs*, nos curés; & quoiqu'il ne regardât point la confession auriculaire comme un acte nécessaire à la vraie pénitence & à la rémission des péchés, il la recommandoit comme une pratique qui n'avoit rien en soi que de salutaire & qui ne pouvoit que disposer à une meilleure vie. Calvin avoit totalement supprimé les évêques & avoit mis ceux qu'il substituoit aux curés, dans une dépendance absolue du peuple qu'ils devoient régir, puisqu'il pouvoit les destituer, en leur retranchant leurs salaires. Il avoit proscrit la confession auriculaire comme une invention tortionnaire & tyrannique, mais avec peu de profit pour ses sectateurs,

An. 1543. puisqu'à une confidence, ou, si l'on veut, à une confusion secrette, il substituoit une inquisition redoutable & une diffamation publique. Chaque église étoit composée d'un ministre de la parole, chargé d'expliquer l'Evangile & d'administrer la Cêne; de diacres dépositaires du trésor des fidèles, receveurs & dispensateurs des aumônes & des taxes ou contributions que ces églises s'imposoient, lorsque le besoin l'exigeoit, & d'anciens, dont la fonction étoit de veiller sur les mœurs publiques & particulières, & de dénoncer tous ceux qui pouvoient devenir une occasion de scandale; car le ministre, les diacres & les anciens, formoient un tribunal nommé *consistoire*, qui s'assembloit tous les mois, & tenoit un registre exact de ses délibérations. Sur la simple dénonciation d'un des anciens, on sommoit les pécheurs de comparoître; & s'ils ne pouvoient justifier leur conduite, on exigeoit d'eux non seulement qu'ils se corrigeassent, mais qu'ils réparassent publiquement la faute qu'ils avoient déjà commise. Ainsi un mari qui vivoit mal avec sa femme, une femme infidèle à son mari, une fille qui avoit eu quelque foiblesse pour

son amant, un fils indocile ou dissipateur, non-seulement étoient diffamés parmi leurs concitoyens, mais voyoient avec douleur leur honte consignée dans des registres qui devoient la transmettre de génération en génération. Les affaires majeures étoient portées au synode composé des députés de tous les consistoires; & enfin, celles qui étoient d'une nature à intéresser la totalité des églises réformées, étoient renvoyées à une assemblée nationale, composée, à son tour, d'un certain nombre de députés de chaque province. Les synodes se tenoient tous les ans, les conciles quand le besoin l'exigeoit & lorsqu'on le pouvoit sans un danger manifeste; car le nouvel apôtre ne bornoit point ses vues à la conquête spirituelle de Genève, ni de quelques cantons de la Suisse; il tenoit ses regards fermement attachés sur sa patrie où il se promettoit des lauriers plus abondans. AN. 1543.

Deux moyens pouvoient accélérer ses succès, des écoles & des livres. Tous les revenus ecclésiastiques, qui étoient restés à la république, après que les Bernois, ses avides protecteurs, se furent nantis de tout ce qui étoit à leur

AN. 1543. bienſéance, furent deſtinés, partie à fonder un hôpital, & partie à doter des chaires. Calvin ſe réſerva celle de théologie comme la plus importante, même dans l'ordre civil, puiſqu'alors cette ſcience décidoit du ſort des Empires : il conféra les autres à Théodore de Bèze, à Olivetan & à d'autres littérateurs que la perſécution chaſſoit de France. En peu d'années, Genève devint l'école la plus floriſſante de l'Europe. Parmi la foule d'étudians que la curioſité, l'ardeur de s'inſtruire, ou l'amour de la nouveauté, y attiroit de toutes parts, Calvin s'attachoit d'une manière plus particulière ceux qui n'ayant point d'autre reſſource que leurs talens, trouvoient dans leur pauvreté même un puiſſant motif de tout oſer pour acquérir de la célébrité : il les adreſſoit, ſous des noms déguiſés, aux amis qu'il conſervoit en France, & leur faiſoit obtenir la direction d'une égliſe, ou d'une école. Après les profeſſeurs & les miniſtres, les hommes que Calvin recherchoit avec le plus de ſoin, étoient les imprimeurs & les libraires; il procuroit à ceux qui deſiroient de s'établir à Genève, tous les droits de citoyen; aux autres, des gains aſſez conſidéra-

bles pour les dédommager des risques qu'il leur faisoit courir. Ainsi la France se remplissoit sourdement de prédicans, de traités dogmatiques & de satyres en prose & en vers contre l'Eglise Romaine. Le nouvel édit du roi & les rigoureuses inquisitions dont il fut suivi dissipèrent, pour un moment, ces prétendus missionnaires : les uns fuirent à Genève, les autres, sur les terres de la reine de Navarre; mais la guerre, déjà déclarée entre l'empereur & le roi, en tournant d'un autre côté l'attention du gouvernement, leur fournit bientôt l'occasion de reparoître.

Opérations militaires : fortification de Landrecies.

Du Bellai. Belcarius. Ferron Belleforêt.

Dès que la saison le permît, François se mit en marche pour aller exécuter par lui-même le plan dont il avoit chargé, l'année précédente, le duc d'Orléans, & que la précipitation de ce jeune prince avoit rendu inutile, puisque les ennemis avoient repris successivement presque toutes les places du Luxembourg. Avant que d'entrer une seconde fois dans cette province, le roi voulant la sequestrer en quelque sorte du reste des Pays-Bas, pénétra dans le Hainaut, & vint assiéger Landrecies, avantageusement située

AN. 1543. sur la Sambre, mais sans aucune fortification régulière. A l'approche des François, les habitans allèrent se cacher dans une forêt voisine, persuadés qu'une armée nombreuse ne séjourneroit pas plus d'un jour ou deux dans une place déserte, & qu'alors ils pourroient en toute sûreté retourner dans leurs maisons; mais le roi, qui amenoit avec lui une seconde armée, pour ainsi dire, de pionniers tirés de Picardie & de Champagne, auxquels il associa presque toute son infanterie, employa cette multitude de bras à creuser des fossés, à élever des murailles & des tours; tandis qu'avec le reste de son armée, il s'avança sur le territoire ennemi pour couvrir les travailleurs. Cette entreprise, qu'on n'avoit regardée, dans le conseil, que comme l'ouvrage de quelques semaines, emporta une grande partie de l'été, parce qu'une pluie abondante, qui dura trois semaines sans interruption, rendoit les charrois lents & souvent impraticables.......

Soumission du duc de Clèves à l'empereur.

L'empereur profita de ce retardement pour écraser le duc de Clèves, qui n'ayant reçu de la France que quelques secours pécuniaires, ne se trou-

voit point assez fort pour tenir la campagne contre une armée composée de l'élite des milices Espagnoles, Italiennes & Allemandes. Après avoir dispersé la plus grande partie de ses troupes dans ses places fortes du côté de l'Allemagne, & avoir apporté tous ses soins à mettre la ville de Duren en état d'opposer une longue résistance, il s'étoit retiré avec un camp volant à l'autre extrémité de ses Etats, où il pouvoit être plus promptement joint par les François. L'empereur entrant sans obstacle dans le pays, vint investir la ville de Duren & envoya sommer les habitans de lui ouvrir leurs portes. Ils répondirent en riant, qu'on les prenoit apparemment pour des imbécilles, qu'ils savoient fort bien que l'homme dont on leur parloit, avoit été mangé par les cabillaux, tant le bruit du naufrage de l'empereur devant Alger s'étoit enraciné dans les esprits. Après avoir abbatu une partie des murailles, Charles livra un premier assaut où il perdit beaucoup de monde. Les soldats, qui formoient la garnison, & les bourgeois exercés au maniement des armes & endurcis à la fatigue,

AN. 1543.

Ibid.
Sleidan.
Heuter. rer. austr.
Chronique de Zélande.

AN. 1543. jurèrent de garder leur foi à un prince qui les abandonnoit, & de s'ensevelir sous les ruines de la place ; ils ne résistèrent point à un nouvel assaut & furent tous passés au fil de l'épée : la ville fut abandonnée au pillage & réduite en cendres. Le duc, qui ne devoit pas s'attendre que les autres places de ses Etats imitassent ce glorieux, mais trop dangereux exemple, appelloit à grand cris les François. Le roi, qui, de son côté, n'avoit pas oublié le désastre arrivé, quelques années auparavant, à la garnison de Saint-Pol, & qui ne pouvoit consentir à perdre les frais énormes qu'il venoit de faire pour fortifier Landrecies, différoit de semaine en semaine le départ de l'armée auxiliaire qu'il avoit promise. Lorsque les travaux de Landrecies furent achevés, on s'apperçût qu'elle ne pouvoit que bien difficilement établir une ligne de communication avec les Etats de Clèves, & que l'armée qu'on se proposoit d'envoyer sur les bords du Rhin, n'auroit aucune place de refuge, en cas de malheur. Il fallut donc songer à s'emparer une seconde fois de la ville de Luxembourg : le

dauphin fut chargé de cette expédition. Cette ville, qui n'avoit pour défense qu'un large fossé, s'obstina, dans cette occasion, à soutenir un siége, & ne parla de capitulation qu'après avoir fait perdre un temps précieux. L'armée alloit enfin se mettre en marche pour se rendre sur les bords du Rhin, lorsqu'on reçut la nouvelle que le duc de Clèves avoit fait sa paix avec l'empereur. N'espérant plus de voir arriver les François & s'abandonnant aux lâches conseils de quelques-uns de ses ministres que l'empereur avoit gagnés, il étoit allé sans sauf-conduit, embrasser les genoux du vainqueur & implorer sa miséricorde. L'empereur lui ayant fait dévorer cette humiliation, consentit par pitié à lui laisser la jouissance de Clèves & de Juliers, en exigeant une renonciation absolue & sans réserve au duché de Gueldres & au comté de Zutphen qu'il unit à ses domaines des Pays-Bas; & après lui avoir fait jurer qu'il n'entretiendroit aucune alliance, soit directe, soit indirecte, avec la France, il promit, pour le dédommager de la perte de l'héritière de la Navarre, de lui faire épouser une

AN. 1543. de ses nièces, fille de Ferdinand. Soit qu'il se repentît bientôt de cet engagement, soit qu'il voulût que la rupture de son premier mariage parût venir du côté de la France, le duc ne tarda pas à envoyer un ambassadeur au roi pour justifier sa conduite & demander qu'on lui amenât sa femme. François, qui le méprisoit trop pour entrer en explication, se contenta de répondre qu'il n'étoit que l'oncle de la princesse, qu'elle avoit un père & une mère auxquels on feroit bien de s'adresser. Après la protestation qu'ils avoient faite, leur refus n'étoit pas douteux; & le duc s'y attendoit. Il falloit cependant recourir de part & d'autre au pape, qui bien informé que le mariage n'avoit été ni consommé, ni libre du côté de la princesse, le déclara nul. Le duc obtint, deux ans après, la main de Marie d'Autriche, & devint un des plus zélés partisans de l'empereur. La princesse de Navarre épousa en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, & fut mère de Henri IV.

Comme depuis la défection du duc de Clèves, la conquête de Luxembourg n'avoit plus d'objet, les officiers qu'on

y avoit laissés en garnison, représentèrent au roi que dans l'état où étoit cette ville, elle ne pouvoit être regardée comme une place de guerre : qu'il en coûteroit des sommes énormes pour la mettre en état de défense : qu'ensuite on seroit réduit à tirer du royaume toutes les provisions nécessaires pour nourrir la garnison : qu'il falloit compter au moins trois jours de marche par des chemins difficiles & dangereux, pour y jetter des convois ou des renforts, autant pour se retirer ; au lieu que les ennemis la tenant, pour ainsi dire, bloquée par un grand nombre de châteaux & de places fortes dans les environs, épieroient jour & nuit l'occasion de surprendre la garnison, & y réussiroient infailliblement : qu'enfin, ne rapportant pas, à beaucoup près, autant qu'elle coûteroit, elle ne seroit entre ses mains qu'un objet d'inquiétude & de dépense. Malgré ces considérations, François s'obstina à la garder : il avoit, disoit-il, des droits incontestables sur cette province ; il avoit ajouté à ses titres celui de duc de Luxembourg auquel il ne vouloit pas renoncer, & il sentoit que ce titre prêteroit au ridicule, AN. 1543.

AN. 1543. s'il ne possédoit pas la capitale de cet Etat; enfin cette conquête le vengeoit, aux yeux de l'Europe, de la perte du duché de Milan, & détermineroit peut-être l'empereur à un échange.

Charles étoit alors sur la frontière de cette province, laissant ignorer s'il s'avanceroit pour la recouvrer, ou s'il dirigeroit sa marche sur Landrecies, déjà investie par les milices des Pays-Bas. A la fin, il se décida pour ce dernier parti, afin d'être plus à portée de profiter des secours qui lui arrivoient d'Angleterre.

Mort de Jacques V, roi d'Ecosse.

Buchanan. Du Bellai. Rapin Thoiras. P. Jove.

Aussi-tôt que la France avoit commencé à s'appercevoir des liaisons de Henri VIII avec l'empereur, elle s'étoit appliquée à susciter au monarque Anglois des affaires qui l'occupassent assez dans son isle pour lui faire perdre de vûe le continent; & elle avoit trouvé dans Jacques V un prince parfaitement disposé à la servir. Une querelle ancienne, quelquefois assoupie, mais jamais éteinte, sur les limites des deux royaumes, occasionna des troubles. Henri assigna une conférence au roi d'Ecosse son neveu, qui promit de s'y rendre, & qui, après s'être fait atten-

dre, envoya s'excuser. Outré de cet affront, Henri prit les armes & ne laissa pas au roi d'Ecosse le temps de recevoir les secours qu'il attendoit de France. Jacques rassemblant promptement la noblesse & les milices de son royaume, marcha au-devant de l'ennemi sur la frontière; mais cette noblesse indocile, qui déjà n'appouvoit pas les motifs de cette guerre, indignée qu'il prétendît encore l'assujettir à prendre les ordres d'Olivier de Sainclair son favori, refusa de combattre & se retira sans prendre congé. Réduit à fuir devant un simple détachement de l'armée Angloise, Jacques s'abandonna à un si violent désespoir, qu'il mourut en peu de jours, laissant pour unique héritière une fille encore au berceau, sous la conduite d'une mère peu accréditée, & au milieu d'un peuple violemment agité par les querelles de religion. Il n'est presque pas douteux que si Henri VIII, qui avoit toujours ambitionné la conquête de l'Ecosse, eût su profiter du moment, il ne fût venu à bout de ses desseins; mais trop persuadé que cette conquête ne pouvoit désormais lui échapper, & qu'il la rendroit plus solide, en obtenant l'agré-

AN. 1545.

AN. 1543.

ment ou le vœu de la nation pour le mariage de la jeune héritière avec son fils Edouard qui n'étoit guère plus âgé qu'elle, il retira ses troupes, & ne remplit l'Ecosse que de négociateurs. N'ayant guère d'oppositions à redouter que de la part de la France & des partisans qu'elle avoit en Ecosse, il se hâta d'envoyer un secours de dix mille hommes à l'empereur qui auroit pu s'en passer, puisqu'il se trouvoit déjà à la tête d'une armée de quarante mille combattans.

Landrecies assiégée par l'empereur & secourue par le roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron.

Il la conduisit devant Landrecies, qui, depuis près de trois mois, se trouvoit investie par les milices des Pays-Bas. D'Essé & le capitaine Lalande, qui commandoient la garnison, avoient mis dans leur défense un art & une intelligence dont on n'avoit point encore l'idée en Europe. Quoiqu'ils se fussent principalement attachés à conserver leurs soldats & à ménager leurs provisions, les différentes sorties qu'ils avoient faites, soit pour combler les travaux, soit pour briser les canons, leur avoient emporté beaucoup de monde; & réduits à un petit nombre, ils étoient encore embarrassés à pouvoir les faire subsister. Il falloit informer le

roi de leur détresse; ce qui devenoit très-difficile depuis que l'empereur avoit enveloppé la place. Yville, gentilhomme Normand, osa se charger de cette dangereuse commission. Il trompa les gardes de l'empereur, traversa le camp, & vint apprendre au roi que la garnison n'ayant plus, depuis long-temps, ni vin ni bierre, & réduite à une demi-ration de pain, alloit succomber sous le poids de la fatigue, si elle n'étoit promptement rafraîchie. François avoit déclaré que si l'empereur venoit à Landrecies, il s'approcheroit si près de lui, qu'on jugeroit aisément qu'il ne demandoit qu'à vuider leur différend par une bataille. C'étoit le moment de tenir sa parole: aussi se hâta-t-il de rassembler ses quartiers; & quoiqu'il restât encore fort inférieur à son rival, il vint camper à Câteau-Cambresis, également à portée ou d'attaquer une des divisions de l'armée impériale, ou de faire entrer des secours dans Landrecies. La position de cette ville étoit telle que l'empereur n'avoit pu l'investir sans faire passer au-delà de la Sambre une partie de son armée. A l'approche de l'armée Françoise, cette portion, qui couroit risque d'être enlevée, se réfugia dans le camp

An. 1545.

AN. 1543. de l'empereur. L'amiral d'Annebaud & le comte de Saint-Pol profitèrent de ce mouvement pour retirer de Landrecies l'ancienne garnison, & la remplacer par une nouvelle dont on donna le commandement à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, & à Roche-Baron. Le roi voulant récompenser des hommes qui l'avoient si bien servi, donna à d'Essé un état de gentilhomme de sa chambre, à la Lande & à la Chapelle-Rinson, des offices de maîtres-d'hôtel ordinaires; aux simples soldats, des lettres de noblesse personnelle. La nouvelle garnison emporta avec elle quelques munitions : il ne restoit plus, pour la rassurer entièrement, qu'à lui fournir une ample provision de vivres. Martin du Bellai, l'un des principaux capitaines de la cavalerie légère, fut chargé de cette commission, & s'en acquitta avec tant d'adresse & de bonheur, qu'il ne perdit pas un seul homme de sa troupe.

L'objet que le roi s'étoit proposé, étoit rempli; & l'inaction de l'empereur, dans des momens si décisifs, prouvoit assez qu'il n'avoit aucun dessein de livrer bataille. L'hiver approchoit; ainsi l'on ne songea plus qu'à la

retraite : elle étoit dangereuse en présence d'une armée infiniment supérieure. Le roi la fit à l'entrée de la nuit, le lendemain de la Toussaint. L'empereur, aussi-tôt qu'il en fut averti, donna ordre à Ferdinand de Gonzague de se mettre à la suite des François & d'engager le combat, promettant de le joindre avec le reste de l'armée. Mais Brissac, colonel-général de la cavalerie légère, avoit si bien pris ses mesures, qu'il arrêta Gonzague à la tête de chaque défilé & ne lui permit pas de joindre l'armée. Forcé par la disette & l'approche de l'hiver, à lever le siége de Landrecies, l'empereur parvint à se procurer un dédommagement plus utile que glorieux.

An. 1543.

Cambrai, ville libre & impériale, formoit une république qui se gouvernoit par ses loix & qui avoit la sagesse de ne prendre aucun parti dans les querelles des deux grandes puissances dont elle étoit enveloppée. La prise de Landrecies & le voisinage des deux armées ennemies, qui traversoient alternativement son territoire, lui donnèrent de l'inquiétude. L'empereur prit soin de l'augmenter par l'entremise de l'évêque qui lui étoit entièrement

Surprise & asservissement de Cambrai.

Ibid.

An. 1543. dévoué. Il fit insinuer aux magistrats que le seul moyen de se préserver d'une surprise, étoit de construire une vaste citadelle où ils pussent se réfugier, dans un besoin pressant, & attendre les secours qu'il ne manqueroit pas de leur envoyer. Dès qu'elle fut achevée, il y fit entrer une garnison Espagnole, & unit la ville au domaine des Pays-Bas, dérobant, comme prince Autrichien, ce qu'il auroit dû défendre comme empereur.

Arrivée de Barberousse : siége de Nice.

Du Bellai. Mém. de Montluc. Mém. de la Vieuville. Bellecarius. Belleforêt. P. Jove.

Cette supercherie que le roi n'avoit pu ni prévoir ni empêcher, ne diminua rien de la réputation qu'il venoit d'acquérir dans cette dernière campagne, où, avec des forces bien inférieures, il avoit endommagé son ennemi, & conservé les places qu'il lui avoit enlevées : la fortune le traita moins favorablement en Italie, où tout cependant sembloit lui promettre les plus brillans succès. Le capitaine Polin avoit négocié avec tant de dextérité à la cour de Soliman, que, malgré les intrigues de Charles-Quint, & les fâcheuses dispositions où il avoit trouvé les principaux bachas, il avoit obtenu des secours beaucoup plus considérables

sidérables qu'on n'avoit osé l'espérer. Barberousse étoit arrivé sur la fin de l'été dans les ports de Provence avec une escadre de cent galères armées, des troupes de débarquement & un grand nombre de vaisseaux de transport, chargés de toutes sortes de munitions. Le comte d'Enghien, qui, malgré sa jeunesse, avoit été envoyé en Provence pour y recevoir l'armée des Turcs, & diriger les opérations de la campagne, ne put y joindre que soixante galères Françoises mal équipées, parce qu'on ne lui avoit point donné l'argent nécessaire pour les mettre en bon état. Après avoir distribué des présens au général & à tous les officiers Turcs, il prit le commandement de cette armée navale; car Barberousse, malgré sa qualité de roi de Tunis, avoit reçu ordre de Soliman d'obéir aveuglément aux ordres du lieutenant-général du roi; & il la conduisit devant la ville de Nice, la seule place importante qui restât au duc de Savoie. Après deux jours de siége, la ville capitula; mais on n'y trouva que les murailles: la garnison & les habitans s'étoient retirés dans le château & avoient emporté avec eux tous leurs meubles & jusqu'aux cloches

AN. 1543.

AN. 1543. de leurs églises. Cette première conquête se réduisoit donc à rien, si l'on ne parvenoit à soumettre le château; mais on ne pouvoit guères y réussir que par la famine; car ce château se trouvoit assis sur la cime d'un roc vif & escarpé, hors de la portée du canon & impénétrable à l'art du mineur. Les François & les Turcs, après bien des efforts inutiles, apprenant que le marquis de Guast, renforcé des troupes du pape & de presque tous les autres souverains d'Italie, s'avançoit pour leur livrer bataille, mirent le feu à la ville & revinrent en Provence, parce que la saison déjà fort avancée ne leur permettoit plus de tenir la mer. Barberousse y séjourna jusqu'au printemps, & retourna ensuite à Constantinople, fort mécontent des François qui ne l'étoient guères moins de lui, puisque sans leur procurer aucun avantage réel, il leur avoit occasionné beaucoup de dépense.

Prise de Carignan par les Impériaux: disgrace de Boutieres.

Ibid.

Le marquis de Guast, qui par cette retraite, n'avoit plus d'ennemis à combattre dans le comté de Nice, se rabattit sur le Piémont & vint assiéger Montdévis. Cette place n'avoit pour toute garnison qu'une ou deux compa-

gnies de Suisses, troupe excellente en rase campagne, mais regardée généralement comme peu entendue dans l'attaque & la défense des places. Ceux-ci voulurent venger leur nation de ce reproche. A la bravoure qui leur étoit ordinaire, ils joignirent une patience & une intelligence qu'on ne leur soupçonnoît pas, & ne voulurent entendre parler de capitulation qu'après avoir épuisé leurs provisions & perdu toute espérance de recevoir des secours. Ils avoient obtenu la permission de se retirer avec armes & bagages; mais les Espagnols, au mépris de cette capitulation, se jettèrent sur eux & massacrèrent ceux qui ne vouloient pas se laisser dépouiller. Après avoir établi une garnison à Mondévis, le marquis marcha du côté de Carignan située au centre des possessions Françoises en Italie. Regardée comme une place sans conséquence, sous la domination des ducs de Savoie, elle avoit attirée l'attention de Guillaume du Bellai, qui, dans les dernières années de son administration, y avoit commencé d'excellentes fortifications; le défaut d'argent avoit empêché son successeur de les continuer. A l'approche de l'ennemi, An. 1543.

An. 1543. il manda à d'Aussun de raser promptement ces ouvrages imparfaits, de peur que les ennemis ne s'y logeassent, & de se retirer avec sa garnison dans les places voisines. L'arrivée subite du marquis de Guast empêcha l'exécution de cet ordre : il tomba sur les travailleurs, qui furent dissipés en un instant. D'Aussun voulant au moins sauver sa garnison, se battit en retraite, perdit une partie de sa compagnie de gendarmerie, & fut lui-même renversé de cheval ; mais il donna le temps à l'infanterie de se réfugier dans Mont-Callier. Maître de Carignan, le marquis employa cinq semaines à relever les fortifications & y laissa une garnison de quatre mille vieux soldats Espagnols ou Allemands, & pour commandant, Pierre Colonne, qui avoit pris le surnom de *Pyrrhus d'Epire*, l'un des successeurs d'Alexandre, & fameux par ses guerres contre les Romains.

La prise de Carignan, qui étoit en quelque sorte le point de communication entre toutes les possessions Françoises, entraînoit la perte non-seulement de Savillan, de Beine, de la Roque de Bau & de Central; où il.

devenoit impossible de porter des secours, mais encore, par succession de temps, celle de Turin & de Pignerol; qui ne pourroient plus subsister que par des convois tirés de France & voiturés à grands frais au travers des Alpes. Le roi, qui comprit jusqu'où cette perte pouvoit s'étendre, fit promptement passer en Italie un renfort de trois cents lances & de neuf mille hommes d'infanterie, avec ordre à son lieutenant-général d'investir la ville de Carignan avant que les ennemis eussent achevé de s'y fortifier, & de ne point s'en éloigner jusqu'à ce qu'il l'eût reprise. AN. 1543.

Ce lieutenant-général étoit Giuffroi, seigneur de Boutieres, parent & élève du chevalier Bayart. Dès sa plus tendre jeunesse, il avoit donné des preuves si éclatantes de courage, que le bon chevalier, qui aimoit à le montrer, avoit prédit qu'il parviendroit un jour aux premiers honneurs de la guerre. Boutieres avoit jusqu'alors justifié cette prédiction; né simple gentilhomme, sans manège, sans autre recommandation que ses services, il avoit été préféré à tout ce que la France possédoit alors de princes, de seigneurs & d'illustres guerriers, pour un gouvernement ré-

An. 1543. servé à un maréchal de France, ou à un homme qui alloit le devenir. Mais soit que la nature lui eût refusé l'activité & l'étendue de génie qu'exige le gouvernement d'une grande province; soit qu'il eût de bonnes raisons de se défier de la plupart des officiers généraux qui lui étoient subordonnés & qui ne lui obéissoient qu'à regret, il mit dans toutes ses opérations une lenteur dont l'ennemi profita, & qu'on ne manqua pas de traiter à la cour de lâcheté ou d'ignorance. Le renfort que le roi lui envoyoit, le mit en état de tenir la campagne; ce qui ne lui étoit point encore arrivé depuis qu'il commandoit en Piémont. Il s'approcha de Carignan, & parvint, après un combat vif & dangereux, à couper le seul pont qui servoit à l'approvisionnement de la ville; mais bien informé qu'elle avoit des vivres & des munitions de guerre pour plus de six mois, il jugea qu'il étoit plus expédient d'employer son armée du côté où les ennemis ne l'attendoient pas, que de la laisser se consumer inutilement devant une place qui ne pouvoit être réduite que par famine. Il dirigea sa marche du côté de Verceil,

réduisit la ville de Saint-Germain, & assiégeoit Ivrée, lorsqu'il reçut la nouvelle que le roi venoit de lui nommer un successeur. C'étoit le comte d'Enghien, qui, à son arrivée dans le Piémont, lui fit notifier ses pouvoirs, & lui envoya demander une escorte qui le conduisît en sûreté jusqu'au camp. Au lieu d'une escorte, Boutieres lui amena l'armée entière: il la rangea en bataille; & s'avançant deux pas hors de la première ligne, il lui dit à voix haute: » Je me tiens heureux, Monsieur, de » ce qu'il a plu au roi de me donner » pour successeur un prince du sang: » je félicite cette armée composée d'of» ficiers distingués, de capitaines valeu» reux & expérimentés, & de braves » soldats, d'avoir à leur tête un géné» ral capable tout-à-la-fois de les bien » commander & de faire valoir à la » cour leurs services. Je vous la remets » & je vous prie de croire que vous la » recevez de la main d'un homme de » bien, qui n'a connu, pendant tout le » cours de sa vie, d'autre ambition que » de servir l'Etat, qui a quelquefois » manqué de bonheur, jamais de zèle, » que ni la crainte ni aucun intérêt per-

An. 1543.

AN. 1543. » sonnel n'a jamais écarté de son de-
» voir. Je sais qu'on a tâché d'inspirer
» au roi une toute autre idée de moi ;
» & peut-être êtes-vous chargé de
» prendre des informations sur ma con-
» duite. La seule grace que je demande,
» c'est qu'elles se fassent à visage dé-
» couvert & en ma présence, puis-
» qu'enfin, je ne suis plus à craindre ;
» & c'est uniquement dans cette vue
» que je vous amène un si grand nom-
» bre de témoins. Officiers, capitaines,
» soldats, si quelqu'un de vous a sujet
» de se plaindre de moi, s'il a quelque
» reproche à proposer contre mon ad-
» ministration, qu'il élève la voix. «
Tous baissèrent les yeux & gardèrent le silence. Le comte d'Enghien, un peu embarrassé, répondit qu'il étoit venu par ordre du roi prendre le commandement de cette armée, mais qu'il n'avoit aucune commission de faire des informations sur la conduite d'un guerrier blanchi dans les travaux militaires, couvert de lauriers, & à qui tout le monde rendoit justice : que toute son ambition, que la grace qu'il demandoit le plus ardemment à Dieu étoit de marcher sur ses traces & de parvenir un jour à la même réputation. Boutieres,

que ce glorieux témoignage ne consoloit pas entièrement de la perte de son emploi, se retira dans sa terre de Dauphiné, où il se proposoit d'achever paisiblement sa carrière; mais ayant appris, au bout de quelques mois, qu'il devoit se livrer une bataille en Piémont, il sentit renaître son ancienne ardeur; il y courut & trouva l'occasion qu'il desiroit, de confondre ceux qui osoient l'accuser de lâcheté ou d'ignorance.

AN. 1543.

Ce ne fut pas seulement en Italie que l'arrivée de Barberousse nuisit à la France; elle produisit des effets bien plus fâcheux encore en Allemagne. L'Empereur venoit d'indiquer pour le premier jour de janvier, une diète à Spire, qu'il devoit présider lui-même, & où tous les princes étoient invités à se trouver en personne, à la réserve des alliés des François, s'il en restoit quelques-uns. Personne ne vouloit plus être de ce nombre: aussi ne se souvenoit-on point d'avoir jamais vu une assemblée si nombreuse. Le roi des Romains, les sept électeurs, tous les princes ecclésiastiques & séculiers, s'étoient empressés d'y arriver. L'empe-

AN. 1544.

Diète de Spire, où les François sont déclarés ennemis publics.

Sleidan. Du Bellai. Belcarius.

AN. 1544. reur rendit compte, dans un discours fort étudié, des soins qu'il s'étoit donnés depuis son avénement au trône, pour faire régner la concorde entre les divers ordres de l'Empire, étouffer les germes de toute division intestine, & tourner leurs efforts réunis contre les ennemis du dehors. Il attribua le peu de succès de ses soins & les malheurs dont on se plaignoit, à la tiédeur & à la méfiance qu'il avoit trouvée dans les esprits toutes les fois qu'il les avoit avertis des pernicieux desseins du roi de France & des liaisons de ce prince avec les Infidèles. » Aujourd'hui, ajou-» ta-t-il, qu'il a levé le masque, & que » sans aucun respect humain, il a mêlé » ses enseignes avec celles des Musul-» mans, vous croirez sans peine que » tous les mouvemens qu'il s'est don-» nés jusqu'à ce jour pour empêcher la » tenue d'un concile & faire rejetter » tous les moyens de conciliation que » je vous proposois, n'avoient point » d'autre objet que de nous livrer sans » défense à ses infâmes alliés avec les-» quels il avoit déjà partagé nos pro-» vinces. Vous ne douterez plus que » cette foule d'ambassadeurs dont » il nous fatiguoit, ne fussent des es-

» pions titrés, qui venoient étudier nos » divisions pour en rendre un compte » exact à Soliman, & lui indiquer les » momens favorables de nous attaquer. » Convaincus maintenant d'une trahi- » son que vous ne pouviez croire, il » ne vous reste plus qu'à examiner la » marche que vous devez suivre. Inu- » tilement marcherions-nous contre » les Turcs tant que nous souffrirons » au milieu de nous celui qui préside » à leurs conseils, qui dirige leurs » mouvemens, qui les encourage & qui » les rassure contre les suites d'une dé- » faite, en se montrant toujours prêt à » opérer une diversion en leur faveur. » C'est donc contre cet ennemi domes- » tique que nous devons diriger nos » efforts; c'est sur lui que doivent tom- » ber nos premiers coups, puisque ce » n'est qu'après l'avoir mis hors d'état » de nous nuire, que nous triomphe- » rons utilement des Turcs. Considérez » qu'il n'y a pas un moment à perdre, » puisque les boulevards qui couvroient » auparavant nos frontières, sont tom- » bés; que la Hongrie est aux abois, » l'Italie envahie, & qu'il n'y a plus » qu'un généreux effort qui puisse sau-

AN. 1544.

AN. 1544. » ver de l'esclavage nos femmes & nos » enfans «.

Pour justifier ce qu'il venoit d'avancer sur la proximité du danger, l'empereur fit entrer les ambassadeurs de Hongrie, qui déclarèrent qu'ayant satisfait à tout ce que l'Europe pouvoit attendre d'un peuple courageux & zélé pour la cause commune, & n'ayant plus aucune espérance de pouvoir résister au déluge de barbares qui inondoient leurs pays, ils prendroient, s'ils n'étoient puissamment secourus, le douloureux parti de céder à la nécessité : qu'on ne devoit point être surpris si se trouvant trahis & lâchement abandonnés par les Chrétiens leurs frères, ils préféroient une condition affreuse sans doute, à l'exil & à la mendicité.

Parurent ensuite les ambassadeurs du duc de Savoie, qui commencèrent par excuser leur maître de ne s'être pas présenté en personne devant une si auguste assemblée, n'ayant pas, disoient-ils, de quoi fournir aux frais du voyage, & ne pouvant s'absenter sans risquer de perdre encore le peu qui lui restoit. Ils dirent au nom de ce prince infortuné, que le roi de France, non con-

tent de l'avoir, sans aucune cause légitime, dépouillé de la plus grande partie de ses Etats, avoit l'automne dernier, lâché contre lui Barberousse avec une escadre formidable : que les Turcs & les François ayant assiégé conjointement la ville de Nice, & s'en étant rendu maîtres par composition, avoient, contre la foi donnée, livré cette ville aux flammes, enchaîné sur leurs galères ses malheureux sujets : qu'ils avoient assiégé le château, & qu'ils auroient fait le même traitement à la garnison, si les secours de l'empereur & du pape n'étoient arrivés assez à temps pour leur arracher cette proie : que le péril n'étoit que différé, puisque les Turcs étoient toujours à Toulon, & reviendroient, selon toutes les apparences, dès la fin de l'hiver : qu'il supplioit donc l'assemblée de prendre en considération l'injustice qui lui avoit été faite, l'affreuse pauvreté où il étoit réduit, & l'indispensable nécessité de faire passer promptement de puissans secours en Italie, si l'on vouloit préserver cette contrée du joug des Infidèles. AN. 1544.

Le roi de France prévoyant qu'il seroit particulièrement question de lui

AN. 1544. y avoit entre les François & les Allemands une fraternité antique, des rapports de sympathie, des alliances héréditaires; en un mot, tous les liens que la nature a formés pour unir entr'eux les hommes & les nations: que n'ayant jamais reçu des princes de l'Empire que des preuves d'intérêt & d'amitié, il ne s'imaginoit pas qu'il leur eût jamais donné aucun motif de se plaindre ou de se défier de son voisinage: que ceux qui l'accusoient d'avoir armé les Turcs contre les Chrétiens, étoient les premiers & les uniques auteurs de cette guerre désastreuse, puisqu'ils ne pouvoient disconvenir qu'en voulant, contre toute justice & à quelque prix que ce fût, détrôner le roi de Hongrie, ils avoient réduit ce prince infortuné à recourir à la protection des Infidèles, & qu'en attaquant Tunis sans qu'il en résultât aucun avantage réel pour la chrétienté, ils avoient dû prévoir qu'ils s'exposoient à de fâcheuses représailles; qu'après ces défis imprudens & le refus qu'ils avoient fait des secours qu'en qualité de roi très-chrétien il leur avoit souvent offerts, ils ne devoient imputer qu'à eux-mêmes les défaites, la honte & les pertes qu'ils

avoient souffertes : que Baberousse ne s'étoit avancé sur la côte de Gênes que pour se venger de Doria son ennemi personnel : que n'ayant pu le joindre, il avoit pris sur lui d'assiéger la ville de Nice : que les François n'ayant pu l'en détourner, avoient cru devoir se joindre à lui, afin de s'emparer de la place, si elle étoit prise d'assaut, & d'empêcher que les Turcs n'y formassent un établissement : qu'à la vérité, Polin, ambassadeur de France à Constantinople, avoit profité de cette occasion pour s'en revenir; mais que sa présence, loin d'avoir été préjudiciable aux Chrétiens, leur avoit été très-avantageuse; puisqu'il avoit eu assez d'ascendant sur l'esprit des chefs pour réprimer, pendant toute la traversée, l'ardeur naturelle des Turcs pour le brigandage : qu'enfin, le roi ne prétendoit point nier qu'il n'eût avec Soliman un traité de commerce tel à-peu-près que la Pologne & Venise en entretenoient depuis des siècles, avec cette même puissance, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient à la république chrétienne : que, quand bien même ce traité renfermeroit quelque chose de plus, on ne pour-

An. 15

AN. 1544. roit lui en faire un crime sans envelopper dans la même condamnation David, Salomon, les Machabées, Constantin, Théodose, & deux grands personnages encore vivans, qui avoient ardemment desiré & qui peut-être sollicitoient en ce moment un pareil traité à des conditions déshonorantes : que le roi étoit vivement touché des maux qui affligoient la république chrétienne : qu'il desiroit la paix & qu'elle seroit bientôt rétablie, si les électeurs & princes pouvoient déterminer l'empereur à restituer le patrimoine des enfans de France : que les électeurs & princes avoient droit de connoître de cette querelle, puisqu'il s'agissoit d'un fief de l'Empire, & que les deux investitures accordées à Louis XII par Maximilien, avoient été rédigées de concert avec eux : qu'il n'en demandoit que le renouvellement ou l'exécution, & qu'à ce prix, il contribueroit de toute sa puissance à garantir l'Allemagne & l'Italie de toute invasion.

Ce discours, dont on ne manqua pas de faire parvenir un grand nombre de copies à Spire, n'y produisit aucun effet. Loin de paroître flattés de la sorte

de déférence que leur témoignoit un grand roi, en les constituant arbitres de sa querelle, les princes ne s'offensèrent point, ou du-moins ils ne portèrent aucune plainte de l'injure personnelle que leur faisoit l'empereur, en interceptant & en renvoyant, sans leur aveu, des lettres qui leur étoient adressées. Les protestans, sans songer qu'ils n'étoient que tolérés, que bientôt peut-être ils seroient dans le cas d'implorer la protection du monarque avec lequel on cherchoit à les brouiller ouvertement, ne se montrèrent pas moins passionnés que les Catholiques. Les François furent déclarés ennemis publics; & l'on enjoignit aux magistrats de punir de mort quiconque s'enrôleroit pour le service de cette couronne. On adressa ensuite des lettres au pape pour le remercier des secours qu'il avoit envoyés à Nice, & le supplier de ne point épargner les trésors de l'Eglise dans une occasion où il s'agissoit de préserver la république chrétienne dont il étoit le père, du joug des Infidèles: aux Cantons, tant catholiques que protestans, pour leur reprocher de contribuer aux malheurs de leurs frères en permettant à leur jeunesse de s'enrôler pour le service d'un

AN. 1544.

AN. 1544. prince qui s'étoit déclaré l'ennemi public par l'alliance impie qu'il avoit contractée avec les Turcs; ils les exortoient à rappeller promptement leurs troupes qui aussi-bien devoient rougir de se trouver dans un camp où l'on invoquoit Mahomet: aux Vénitiens, pour les engager à se joindre à la confédération générale, en leur remontrant, d'une part, l'intérêt qu'ils avoient d'empêcher que les Turcs ne formassent un établissement en Italie, & de l'autre, la facilité qu'ils trouveroient à recouvrer promptement leurs anciennes possessions dans le Levant.

Le pape répondit qu'il continueroit de veiller à la conservation de Nice, mais qu'on ne devoit attendre de lui que des secours proportionnés à sa foiblesse, puisque personne n'ignoroit combien les revenus du saint-siége étoient diminués par la défection d'une portion considérable de la chrétienté: que depuis qu'il étoit monté sur la chaire de S. Pierre, il n'avoit laissé passer aucune année sans envoyer en Hongrie, soit des troupes, soit des sommes considérables: qu'il avoit contribué aux deux expéditions en Afrique, envoyé de fré-

quentes légations & entrepris lui-même de longs voyages toutes les fois qu'il s'étoit agi de prévenir une rupture entre les souverains, ou de ménager une réconciliation : que deux ans s'étoient écoulés depuis qu'à la prière de l'empereur & par condescendance pour les membres de l'Empire, il avoit convoqué à Trente, ville d'Allemagne, un concile général pour réformer les abus qui pourroient s'être glissés dans la discipline de l'Eglise; étouffer les disputes qui altéroient la charité chrétienne; concilier les intérêts des princes & prendre en commun des mesures contre les incursions des Infidèles : qu'il y entretenoit à grands frais des légats, sans qu'aucun prince, qu'aucun Etat chrétien, eût prêté l'oreille à sa voix, se fût mis en devoir de le seconder : qu'une république touchoit à sa ruine, lorsque chaque citoyen, indifférent pour la chose publique, ne s'occupoit que de son intérêt personnel : que comme ils lui avoient recommandé la conservation de Nice, il leur recommandoit la conservation de la république chrétienne dont le salut dépendoit en grande partie des délibérations qu'ils alloient prendre : que les discordes

AN. 1544.

An. 1544. des princes & des rois avoient ouvert la porte à l'héréſie : que l'héréſie avoit frayé aux Turcs la route de la Hongrie & de l'Italie : qu'il falloit donc, à l'exemple des habiles médecins, détruire le principe du mal, en travaillant ſérieuſement, & ſans eſprit de parti, à réconcilier les princes & les peuples, afin qu'unis d'intérêts, ils dirigeaſſent leurs efforts vers un but commun : qu'autrement, il ne falloit pas ſe flatter qu'on pût ſauver ni la ville de Nice, ni aucune autre contrée de la chrétienté : que toutes ſe trouveroient ſucceſſivement accablées des mêmes calamités, & tomberoient au pouvoir des Infidèles.

Les Suiſſes répondirent que leurs colonels & leurs capitaines, qu'ils avoient interrogés ſéparément & à pluſieurs repriſes, n'avoient ſu ce qu'on vouloit leur dire par rapport aux Turcs : qu'ils n'en avoient apperçu aucun en France & n'avoient point entendu dire qu'il dût en arrriver : que le roi de France ſe plaignoit qu'on eût refuſé d'entendre à la diète de Spire ſes ambaſſadeurs qui alloient porter des paroles de paix & détruire les calomnies dont on noir-

cissoit sa réputation ; que ce procédé ne leur paroissoit ni bon ni honnête : que quelques cantons, comme on le savoit, s'étoient obligés par des traités à fournir au roi de France des corps de milice toutes les fois qu'il leur en demandoit : que les autres, sans s'être imposé la même obligation, vivoient en bonne intelligence avec lui, & n'avoient, ainsi que beaucoup de contrées de l'Allemagne, aucun moyen d'empêcher ceux de leurs sujets qui manquoient d'occupation chez eux, d'aller chercher du service chez leurs voisins : qu'ils pensoient donc que ce qu'on avoit de mieux à faire, étoit d'écouter les ambassadeurs François & de travailler à un traité de paix : que si l'on jugeoit qu'ils pussent en accélérer la conclusion, ils s'y emploieroient volontiers.

AN. 1544.

Les Vénitiens plus alarmés que les Suisses, parce que plus près du danger ils avoient infiniment plus à gagner ou à perdre, délibéroient sur le parti qu'ils devoient prendre ; & quoiqu'ils se fussent trouvés réduits, deux ans auparavant, à mendier, pour ainsi dire, une trève qu'on leur avoit vendue bien cher, peut-être auroient-ils fini par la

An. 1544. rompre, si le roi; qui n'ignoroit pas combien leur adhésion fortifieroit le parti de l'empereur, ne leur eût adressé un habile négociateur. Jean de Montluc, évêque de Valence, qui ne pouvoit leur en imposer sur la nature des engagemens du roi avec le grand-seigneur, après avoir excusé, le mieux qu'il étoit possible, un traité qui, après tout, n'avoit rien de répréhensible que les motifs qu'on lui prêtoit malicieusement, fit si bien valoir la conduite pleine d'égards que Barberousse avoit tenue en côtoyant les domaines de la république; montra si clairement le danger présent dont l'ambition effrénée & l'énorme puissance de Charles-Quint menaçoient toutes les puissances de l'Europe, & particulièrement la république, qu'il parvint sinon à leur faire approuver la conduite du roi son maître, du moins à les retenir dans la neutralité.

Ainsi l'empereur ne retira aucun avantage de ses avances vis-à-vis des puissances d'Italie: les Allemands l'en dédommagèrent. Les protestans séduits par ses caresses, & se confiant trop légèrement sur des promesses d'autant plus magnifiques qu'il n'avoit pas intention

intention des les observer, ne se montrèrent ni moins ardens, ni moins désintéressés que les Catholiques. Les secours furent si abondans, qu'après s'être réservé une armée de cinquante mille combattans, l'empereur put encore faire parvenir au marquis de Guast, des troupes qu'on jugeoit suffisantes pour chasser en quelques semaines les François du Piémont, & les poursuivre jusqu'au cœur du royaume; d'un autre côté, le roi d'Angleterre, qui, dans le partage qu'on avoit déjà fait de nos provinces, devoit avoir la portion la plus considérable, ne voulant ni se montrer inférieur en puissance, ni avoir obligation à son associé, levoit une armée de terre de cinquante mille combattans, & équipoit une flotte qui devoit répandre la terreur dans toutes les provinces maritimes. Il pouvoit aisément fournir à cette dépense, par la précaution qu'il avoit eue de grossir son épargne des trésors & des vases sacrés des abbayes, des communautés, des colléges & des hôpitaux, quil avoit détruits dans toute l'étendue de son royaume. AN. 1544.

An. 1544.

Etat des finances : aliénation des domaines : création de nouveaux offices.

Registr. du Parlement.

D. Vaissette, hist. de Languedoc.

Bouchet, hist. d'Aquitaine.

François, au contraire, sur qui seul alloient fondre tant de forces réunies, se trouvoit tout-à-la-fois épuisé par les frais des deux campagnes précédentes, & réduit à n'oser augmenter les impôts. La taille, fixée d'abord à douze cent mille livres pour l'entretien des compagnies d'ordonnance, se trouvoit portée à plus de quatre millions ; parce qu'en effet, le nombre de ces compagnies avoit plus que doublé ; cet impôt se payoit par les habitans des campagnes. Après l'établissement des légions, le roi avoit établi, sur les habitans des villes, un autre impôt permanent, sous le nom de *paie de cinquante mille hommes*. Le produit des gabelles s'étoit accru par l'acceptation que le roi avoit faite, en retirant son dernier édit, d'une contribution de vingt sols par muid de sel, payable par tous les propriétaires des marais salans. Les traites foraines, qui ne montoient auparavant qu'à six ou sept mille livres, ainsi qu'on a dû l'observer dans le procès du chancelier Poyet, se trouvoient portées à cent mille écus : les décimes sur le clergé se percevoient régulièrement ; & cependant tous ces impôts, avec quelque économie qu'ils fussent

An. 1544.

administrés, ne répondoient qu'à peine aux dépenses courantes, parce qu'au lieu de quinze cents lances & de la milice des francs archers, qui ne coûtoit rien au roi, mais qui molestoit le peuple, & qu'on avoit tenté, sous le règne précédent, de remplacer par des compagnies éphémères, d'aventuriers, on s'étoit trouvé forcé d'entretenir trois armées toujours sur pied. Les immenses préparatifs des ennemis obligeoient d'augmenter encore le nombre des troupes; & cependant on couroit risque, en augmentant les impôts ordinaires dans la même proportion, d'en tarir absolument la source: il fallut donc recourir aux expédiens. Une partie considérable des domaines de la couronne étoit devenue le patrimoine de quelques maisons particulières. Le roi, par de premières lettres-patentes, les retira tous, à la réserve des apanages des princes du sang; & par de secondes lettres, il les aliéna de nouveau, d'abord au denier dix, sur le prix des baux, ensuite au denier douze: mais comme cette marchandise trop décriée attiroit peu d'acheteurs, il fallut se résoudre à en proposer une autre beaucoup plus attrayante pour les Fran-

AN. 1544. çois, mais, en revanche, infiniment plus préjudiciable à l'Etat. On créa quatre charges de maître des requêtes, une chambre dans le parlement de Paris, sous la dénomination de *chambre du conseil;* une chambre des requêtes dans tous les autres parlemens du royaume, sur le modèle de celle qui se trouvoit anciennement établie dans le parlement de Paris, des bailliages ou des sénéchaussées dans un grand nombre de villes du second ordre qui s'en étoient passées sans inconvénient jusqu'alors. Tous ces nouvaux officiers de justice jurèrent qu'ils n'avoient rien donné ni promis pour obtenir leurs charges, *outre le prêt qu'ils avoient fait au roi à leur corps défendant pour subvenir à ses affaires.* On publia le ban & l'arrière-ban dans toutes les provinces du royaume; mais comme une grande partie des fiefs se trouvoit dès-lors occupée, ou par des gentilshommes si pauvres, qu'ils n'avoient pas de quoi se procurer une armure de chevalier, ou par des roturiers qui n'avoient pas le droit de la porter, ou enfin par des ecclésiastiques à qui le service militaire étoit défendu, on permit aux premiers

d'acquitter personnellement le service de leur fief dans l'équipage de fantassins, en se faisant accompagner de deux de leurs serviteurs ou vassaux, dont l'un seroit armé d'une pique, & l'autre d'une arquebuse; & aux autres, de se racheter de ce devoir, moyennant une somme suffisante pour l'entretien d'un chevalier ou d'un écuyer, selon la nature du fief qu'ils possédoient. Toute cette noblesse dut se former, autant qu'il seroit possible, en compagnies de trois cents hommes chacune, qui serviroient à leurs dépens, pendant trois mois, dans l'intérieur du royaume, & pendant quarante jours seulement hors des limites: si le roi vouloit les faire server au-delà de ce terme, il ne le pourroit qu'en leur assignant une paie. Comme on ignoroit de quel côté tomberoit l'effort des ennemis, & qu'il y avoit un danger manifeste à dégarnir aucune des provinces limitrophes ou maritimes, on résolut dans le conseil, de se tenir par-tout sur la défensive, & de ne point livrer de batailles, tant qu'il resteroit un moyen de l'éviter.

AN. 1544.

Dans le temps même qu'on prenoit cette résolution, le comte d'Enghien,

Délibération du conseil sur

AN. 1544.

Les affaires du Piémont.

Mém. de Montluc.

gouverneur du Piémont, députoit à la cour Blaise de Montluc, frère de l'évêque de Valence, pour solliciter & la paie de ses troupes à qui il étoit dû quatre mois de solde, & la permission de livrer bataille, parce que les affaires en étoient au point qu'il n'y avoit plus qu'une victoire éclatante qui pût conserver cette province à la France. Depuis son arrivée au-delà des monts, il s'étoit attaché à bloquer si étroitement la ville de Carignan, qu'il n'y étoit entré aucune espèce de munitions; & il touchoit au moment de la réduire, lorsqu'il apprit que le marquis de Guast, ayant reçu un renfort considérable, s'avançoit avec des forces bien supérieures aux siennes pour la dégager. Il falloit donc nécessairement ou se retirer, ou marcher à sa rencontre. En prenant le premier parti, on perdoit non-seulement toute espérance de recouvrer jamais Carignan; mais on n'avoit point d'autre parti à prendre que d'évacuer la province, & de se retirer promptement en-deçà des Alpes, parce que l'on ne pouvoit raisonnablement songer à laisser des garnisons dans des places lointaines où il n'y avoit ni munitions, ni aucun moyen de s'en pro-

curer : en adoptant le second, on ne devoit pas désespérer de battre l'ennemi ; & dans le cas même où l'on seroit battu, on lui feroit acheter si cher cet avantage, qu'il se trouveroit hors d'état de rien entreprendre de considérable pendant tout le reste de la campagne. Le roi sentit la force de ses raisons ; mais n'osant prendre sur lui de contrevenir à un plan arrêté, après une mûre délibération, il fit assembler le conseil, où Montluc eut la permission d'entrer. Après la lecture de la lettre du comte d'Enghien, le comte de Saint-Pol, doyen des princes du sang, parla fort au long du danger où l'Etat alloit se trouver exposé par l'invasion prochaine de l'empereur & du roi d'Angleterre ; du découragement & de la consternation que la nouvelle d'une défaite, dans une pareille conjoncture, jetteroit dans tous les esprits ; de la facilité qu'elle donneroit au marquis de Guast de pénétrer sans obstacle dans les provinces méridionales du royaume, tandis que toutes les forces qu'on pourroit rassembler, suffiroient à peine pour résister aux Allemands & aux Anglois. Balançant ensuite les avantages qu'on

AN. 1544.

AN. 1544. pouvoit se promettre de la victoire la plus complette, avec les inconvéniens qu'il venoit de détailler, il conclut que, puisque le salut du royaume étoit un objet infiniment plus intéressant que la conservation du Piémont, il falloit rejetter la demande de son neveu, & lui ordonner de nouveau de ne songer qu'à contenir, aussi long-temps qu'il seroit possible, l'armée du marquis de Guast au-delà des monts, d'abandonner sans regret les places qu'il verroit ne pouvoir défendre, de gagner du temps & de se ménager une retraite. L'amiral d'Annebaud se rangea du même sentiment qu'il appuyoit par de nouvelles raisons, tandis que Montluc, forcé de se taire, se tordoit les bras, se mordoit les lèvres & s'agitoit comme un furieux. Encouragé par les gestes du Dauphin, qui se tenoit derrière le fauteuil du roi, il osa interrompre le grand écuyer Galiot de Genouillac; mais on lui imposa silence, & il fallut qu'il se fît violence jusqu'à ce que tout le monde eût opiné. La demande du comte d'Enghien fut rejettée à l'unanimité des voix; car le Dauphin n'assistoit au conseil que pour s'instruire, & n'étoit point

consulté. Avant que de rien statuer, le roi permit à Montluc de s'expliquer : alors, se voyant écouté, il fit un détail exact des compagnies que le roi avoit dans le Milanès, nomma les capitaines qui presque tous s'étoient signalés par quelque action de bravoure ; parla avec enthousiasme de la discipline & de la résolution des soldats, & sur-tout des vieilles bandes Gascones dont il partageoit le commandement ; il peignit, avec des couleurs fortes, l'amertume & le désespoir qu'on alloit verser dans l'ame de ces braves gens, en leur annonçant que leurs services passés, que tant de rencontres où fort inférieurs à leurs ennemis, ils les avoient si complettement battus, n'avoient pu inspirer au roi ni à ses ministres assez de confiance pour leur permettre de s'éprouver encore contre ces mêmes ennemis ; la consternation que la retraite honteuse à laquelle on paroissoit vouloir les condamner, & qui, de quelque manière qu'on s'y prît, auroit l'air d'une déroute, jetteroit dans le cœur de tous les François ; le tort qu'elle feroit au roi & à la nation dans les cours d'Italie, accoutumées à se ranger AN. 1544.

An. 1544.

du côté du plus fort. Oppofant enfuite à ce trifte tableau la peinture de l'allégreffe & des tranfports que produiroit dans l'armée la permiffion qu'il follicitoit, & bientôt emporté par fon imagination fur le champ de bataille, jettant de tous côtés des regards menaçans, trépignant des pieds, s'excrimant à droite & à gauche, il mit tant de vérité, tant de chaleur dans fon difcours, que tous les vieux guerriers qui formoient le confeil, partagèrent fon enthoufiafme. Le roi, qui avoit tenu fes regards fixement attachés fur lui tant qu'il avoit parlé, les tourna fur le comte de Saint-Pol, d'un air inquiet, & qui difoit affez ce qui fe paffoit au fond de fon cœur. » Quoi donc, mon-» fieur, lui dit le comte, pouvez-vous » bien vous arrêter aux propos de ce » fol enragé qui ne veut que batailler » fans fe mettre en peine des fuites? » Foi de gentilhomme, répondit le » roi, Montluc dit des raifons qui mé-» ritent d'être examinées: Qu'en penfe » l'amiral? Pour ce que je puis dire à » votre majefté, répondit Annebaud, » c'eft que Montluc ne vous en a point » impofé dans le compte avantageux » qu'il vient de vous rendre de l'armée

» de Piémont ; je connois les capitaines AN. 1544.
» & les soldats pour les avoir quelque
» temps commandés, & j'ose vous ga-
» rantir sur ma vie & sur mon honneur,
» que si vous leur accordez la permis-
» sion qu'ils demandent, ils se battront
» en gens de cœur. Seront-ils vain-
» queurs ou vaincus ? Il n'y a que Dieu
» qui le sache : adressez-vous à lui, &
» faites ce qu'il vous inspirera «. Alors
le roi posant son bonnet sur la table,
joignant les mains & levant les yeux au
ciel, » Père des lumières, dit-il, inspire-
» moi donc le parti que je dois suivre
» pour l'exaltation de ton nom & le
» salut de mon peuple «. Après être
resté un moment enseveli dans une
profonde méditation, *qu'ils combattent*,
s'écria-t-il, *qu'ils combattent* ; se le-
vant ensuite de sa chaise & s'appuyant
sur Montluc, » Mon ami, lui dit-il,
» recommande-moi à mon cousin d'En-
» ghien, & rapporte-lui fidèlement tout
» ce que tu viens d'entendre ; parle en
» mon nom à tous les capitaines, &
» fais-leur bien comprendre qu'il n'y
» a que l'entière confiance que j'ai en
» leur bravoure & en en leur expé-
» rience, qui ait pu me déterminer,

AN. 1544.

» contre l'avis du conseil, à leur accorder la permission de hasarder une bataille dans une conjoncture si menaçante; que le salut du royaume est entre leurs mains, & que le moment est arrivé de montrer l'amour qu'ils ont pour moi: je vais donner ordre qu'on leur fasse passer de l'argent. Fol enragé, lui dit d'un visage riant le comte de Saint-Pol, tu vas être cause du plus grand bonheur ou du plus grand malheur qui puisse arriver à la France. Monseigneur, lui répondit Montluc, laissez-nous faire, & soyez sûr que les premières nouvelles que vous recevrez d'Italie, vous apprendront que nous les aurons tous fricassés, & en mangerons si nous voulons. «

Bataille de Cérisolles.

Montluc. La Vielleville. Brantome. Ferron. Du Bellai. P. Jove.

S'élançant ensuite de la chambre du conseil, il traversoit à grands pas les appartemens, lorsqu'il apperçut dans le vestibule un grouppe de jeunes seigneurs qui, ayant appris l'objet de la délibération, en attendoient avec impatience le résultat: *bataille*, leur cria-t-il en bondissant de joie, *bataille; que ceux qui veulent en tâter se dépêchent.* Tous coururent mettre ordre à leur équipage: les uns obtinrent la permis-

sion de se rendre en Piémont ; les autres partirent sans congé. Parmi ces braves étoient Dampierre, de la maison de Clermont-Tonnerre ; Saint-André & la Châteigneraie, rivaux de gloire & gentilshommes de M. le Dauphin ; les deux frères Coligni & Dandelot, Jarnac, le vidame de Chârtres, Saint-Amand, de la maison de Rochechouard ; la Vielleville, les deux Bonivet, Bourdillon, d'Escars, les deux Genlis, Rochefort, Luzarches, Warti, Lessigni, la Hunaudaie, fils unique de l'amiral d'Annebaud, & d'Assier, fils du grand écuyer Galiot de Genouillac. Son père, qui, tant que l'âge l'avoit permis, avoit fait gloire d'affronter les dangers, sentit, pour la première fois, la crainte entrer dans son cœur : un secret pressentiment l'avertissoit de la mort de ce fils, le soutien & l'honneur de sa vieillesse. Après avoir tenté inutilement tous les moyens de le retenir auprès de lui, *vas donc, malheureux*, lui dit-il, en l'arrosant de ses larmes ; *vas chercher la mort en poste ; je ne te reverrai plus*. L'exemple de ces jeunes seigneurs entraîna près de mille gentilshommes, parmi lesquels on distingua Boutieres, qui, n'écoutant que le besoin de la

An. 1544.

AN. 1544. patrie, venoit obéir dans un pays où il avoit commandé quelques mois auparavant. Le comte d'Enghien, sentant toute la noblesse de ce procédé, lui déféra la place la plus honorable de l'armée après celle qu'il remplissoit lui-même. Trois jours après l'arrivée de ces volontaires, on reçut des avis certains de l'approche du marquis de Guast. Quoiqu'il conduisît une armée beaucoup plus forte que celle des François, il ne cherchoit encore qu'à jetter un convoi dans Carignan. Le comte d'Enghien marcha promptement au-devant de lui, & rangea son armée en bataille sur les hauteurs de Cérisolles. Après l'avoir attendu inutilement pendant quatre heures, & avoir perdu, par trop de circonspection, une occasion favorable de le battre, avant que toutes ses troupes fussent arrivées, il se retira tristement à Carmagnole, afin de donner à ses soldats quelques momens de repos qu'une marche forcée & une chaleur excessive rendoient nécessaires; il en partit une heure avant 14 d'avril. le jour, pour aller reprendre son premier poste; mais il le trouva déjà occupé par l'ennemi qui joignoit dès-lors à la supériorité du nombre l'avantage

du terrein. Cette vue, loin d'abattre les François, enflamma leur ardeur. Enghien cédant à leurs cris, les rangea promptement en bataille: il donna au vieux Boutières le commandement de l'aile droite, composée de quatre-vingt lances, de trois mille hommes d'infanterie conduite par de Taix, & d'un corps nombreux de cavalerie légère qui obéissoit à de Termes. Il se mit au centre avec deux cents lances, presque tous les volontaires arrivés de la cour, quatre mille fantassins des vieilles bandes Gascones, & quatre mille Suisses. L'aile gauche fut confiée à Dampierre; elle consistoit en quatre mille fantassins du comté de Gruyères, enclavé dans la Suisse, trois mille Italiens & quatre ou cinq cents archers à cheval. On plaça huit pièces de canon à la tête du bataillon des Suisses, & un pareil nombre devant les rangs des soldats de Gruyères que l'on confondoit avec les Suisses, quoiqu'ils n'en eussent pas la valeur. Martin du Bellai & Monneins firent les fonctions d'aides-de-camp. On avoit détaché Montluc & quelques autres capitaines, avec sept ou huit cens arquebusiers pour se jetter, en qualité d'enfans perdus, à la tête

An. 1544.

AN. 1544 des batailles, & amuser l'ennemi pendant que le général achevoit ses dispositions; car celles du marquis de Guast étoient plus avancées. A sa gauche, qui répondoit à la droite des François, étoit le prince de Salerne avec dix mille fantassins Napolitains, & huit cents chevaux Florentins, conduits par Rodolphe Baglioné: au centre, le marquis commandoit un pareil nombre de chevaux, & avoit un corps de dix mille lansquenets aux ordres d'Alisprand de Mandruce, frère de l'évêque de Trente. A la droite, qui répondoit à la division de Dampierre, étoit dom Raimond de Cardonne avec six mille hommes des vieilles bandes Espagnoles ou Allemandes, & huit cents chevaux conduits par le prince de Sulmone, fils du fameux Charles de Lannoi. Le marquis, qui avoit mis au centre ou à sa droite ce qu'il avoit de meilleures troupes, couvrit son aile gauche, qu'il avoit placée sur les hauteurs, de toute son artillerie, d'où il foudroyoit en liberté l'armée Françoise, & il recommanda expressément au prince de Salerne de rester immobile dans ce poste jusqu'à ce qu'il lui envoyât dire d'avancer. Le

combat commença par les arquebusiers, ou enfans perdus, des deux partis, qui se battirent par pelottons pendant quatre heures, tantôt pour gagner un poste, tantôt pour le recouvrer, avançant ou reculant, selon qu'ils se trouvoient ou plus forts ou plus foibles, sans que les deux armées s'ébranlassent pour les soutenir. A la fin, le marquis voyant qu'il ne pouvoit attirer à lui les François, partit à la tête de ses huit cents chevaux, & entraîna les dix mille lansquenets qui formoient le centre de son armée. De Taix s'avançoit pour le recevoir, lorsque du Bellai s'étant apperçu que ce mouvement découvroit le flanc des Suisses, le força de retourner à son premier poste. Dès que le marquis & les Allemands se furent assez avancés pour masquer leur artillerie, les Suisses & les bandes Gascones, qui s'étoient tenus ventre à terre, se levèrent, & se serrant les uns contre les autres pour ne former qu'un bataillon épais & solide, ils tombèrent en masse sur les Allemands, & eurent bientôt sur eux un avantage sensible; car les Allemands combattoient avec de longues piques qu'ils tenoient par le bout, au lieu que les Suisses & les Gascons les

AN. 1544.

AN. 1544. portoient plus courtes & les tenoient par le milieu. Tandis que ces deux corps redoutables s'acharnoient l'un sur l'autre, Boutières s'appercevant que les Allemands lui prêtoient le flanc, se détacha de l'aile droite avec sa gendarmerie, & les foulant sous les pieds de ses chevaux, il perça deux fois, de part en part, le bataillon qu'il mit dans une horrible confusion. Baglioné, avec ses huit cents chevaux Florentins, s'avançoit du côté que le départ de Boutières laissoit vuide : de Termes, qui l'observoit, s'élança sur lui, culbuta, du premier choc, cette cavalerie Italienne, & la renversa sur l'infanterie du prince de Salerne ; mais emporté par sa vivacité, & ne regardant pas s'il étoit suivi, il alla s'enfermer presque seul au milieu de ce bataillon, fut renversé de cheval & arrêté prisonnier. Le prince de Salerne, content de rétablir l'ordre dans sa troupe, resta immobile dans son poste, parce qu'il n'avoit point encore reçu ordre d'avancer. La victoire commençoit à se déclarer pour les François au centre & à l'aile droite ; mais il n'en étoit pas de même à la gauche. A la vérité, Dampierre, avec sa cavale-

rie, venoit de mettre en fuite l'escadron du prince de Sulmone; mais les faux Suisses, ou Soldats de Gruyères, & les Italiens n'osant soutenir le choc des vieilles bandes Espagnoles & Allemandes, lâchèrent le pied & prirent honteusement la fuite, à la réserve des officiers & d'une poignée d'hommes déterminés qui continuèrent de se battre en retraite. En vain le comte d'Enghien, qui avoit quitté le centre pour se rapprocher de cette troupe timide, entreprit-il, avec sa gendarmerie, de percer ce redoutable bataillon, comme Boutières avoit percé celui des Allemands. Il perdit en deux charges consécutives, l'élite de ses braves, sans pouvoir retarder la marche de l'ennemi. Ne sachant point encore ce qui s'étoit passé aux deux autres divisions, il crut la bataille perdue; &, résolu de ne point survivre à cette défaite, il ne songeoit plus qu'à vendre chèrement sa vie, lorsqu'il vit arriver du centre des corps de cavalerie à son secours. Les Gruyériens eux-mêmes, honteux de leur fuite, revinrent se former derrière leurs officiers qui combattoient encore. Les bandes Espagnoles & Allemandes, qui commençoient à chanter victoire,

AN. 1544.

An. 1544. s'appercevant que personne ne répondoit à leurs cris, firent alte un moment pour considérer ce qui se passoit autour d'eux. Voyant accourir un grand nombre d'ennemis & personne à leur secours, & craignant de se trouver bientôt enveloppées, elles se replièrent, mais toujours en ordre de bataille & sans perdre leurs rangs. D'Enghien, déjà sûr de la victoire, couroit à bride abattue pour leur couper la retraite, lorsqu'un gentilhomme saisissant la bride de son cheval, *prince*, lui cria-t-il, *souvenez-vous de Ravenne & de Gaston de Foix : eh bien*, répondit-il, *qu'on fasse donc aussi retirer la Châteigneraie & Saint-André*. On alla effectivement les arracher du front du bataillon, & l'on attacha promptement à la queue & aux flancs les Suisses & les Gascons, qui ne lâchèrent point prise pendant plus d'un mille de chemin. Les Suisses, qui se souvenoient du traitement qu'ils avoient reçu des Espagnols à Montdévis, s'animoient à la vengeance en criant Montdévis, & massacroient impitoyablement tout ce qui tomboit entre leurs mains. La troupe seule du prince de Salerne échappa, sans aucune perte, à cette effroyable boucherie, parce

qu'elle n'avoit point combattu, attendant toujours un ordre du général qui l'avoit oubliée, ou qui, se trouvant légèrement blessé dès le commencement de l'action, n'avoit songé qu'à se mettre en sûreté. Voyant le reste de l'armée en déroute, elle fuit par un chemin détourné. On évalua la perte des ennemis à quinze mille hommes, parmi lesquels on comptoit dom Raimond de Cardonne, Mendoce, Charles de Gonzague & Alisprand de Mandruce; celle des François ne passa guères deux cens, parmi lesquels on regretta particulièrement d'Assier, fils unique du grand écuyer; Saint-Amand, la Mole, le baron d'Oin, Monsallais, Glaive, Fervaque & Courcelles. On gagna quatorze pièces d'artillerie, la caisse militaire de l'armée, la vaisselle d'argent du marquis de Guast & des principaux officiers, six ou sept mille cuirasses, & le convoi qu'ils se proposoient d'introduire dans Carignan. Parmi les bagages, on fut étonné de trouver plusieurs charriots chargés de chaînes & de menottes. Le marquis les avoit fait fabriquer à Milan; & les montrant aux dames, il avoit promis de les faire ser-

An. 1544.

AN. 1544

vir à leur amener ce jeune fou d'Enghien, & tous ces jolis François qu'il envoyeroit bientôt après dans cet équipage, servir sur les galères de l'empereur. Il se croyoit, en effet, si sûr de la victoire, qu'en quittant la ville d'Ast, il avoit défendu aux bourgeois de lui ouvrir leurs portes, s'il ne revenoit vainqueur. Il fut ponctuellement obéi, & ne trouva d'asyle qu'à Milan, où il fit battre la caisse pendant plus de vingt jours, pour rappeller les fuyards & faire de nouvelles levées, sans que personne se présentât, tant la terreur avoit glacé les courages. Le seul Pyrrhus d'Epire (c'est le nom de guerre que l'on donnoit Pierre Colonne), ne se laissa point abattre par ce revers. Pendant dix jours entiers, il refusa de capituler, parce qu'il doutoit encore si le marquis, en rassemblant les débris de son armée, ne parviendroit pas à lui faire parvenir un convoi. Ce ne fut qu'après avoir épuisé absolument toutes ses munitions de bouche, qu'il consentit à sortir de Carignan, en stipulant pour la garnison, qu'elle ne serviroit point pendant six mois contre les troupes du roi; & pour ce qui le concernoit personnelle-

ment, qu'il tiendroit prison en France pendant un an. Quand les commissaires François entrèrent dans la place pour dresser un état de l'artillerie & des munitions, ils furent surpris & effrayés de n'y trouver que deux pains de son, pas un grain de bled, des hommes décharnés & si foibles, qu'il leur fallut fournir des charrettes pour les porter dans le Milanès. Il auroit donc été facile au comte d'Enghien de les faire prisonniers de guerre; un jour de plus lui livroit le général & les soldats. L'impatience de ses troupes ne lui accorda pas ce seul jour: ils étoient eux-mêmes réduits aux plus fâcheuses extrémités; & les ennemis les appelloient, par dérision, *soldats de la besace*, parce qu'en effet, depuis plus de quatre mois, ils ne touchoient pour toute solde qu'une ration de pain. D'Enghien, en rendant compte au roi des contrariétés qu'il éprouvoit de la part de ses soldats, & du peu d'espérance qu'il avoit de les rendre dociles, tant qu'il n'auroit pas d'argent à leur donner, lui représentoit qu'à la première nouvelle qui s'étoit répandue de la victoire de Cérisolles, toutes les contrées de l'Italie avoient

An. 1544.

An. 1544. montré combien elles haïssoient la domination Espagnole: qu'un grand nombre de capitaines avoient de leur propre mouvement, & sans y être invités, fait des levées de soldats jusqu'aux portes de Rome, & formoient à la Mirandole, une armée de dix mille hommes, prête à venir le joindre, au lieu que le marquis de Guast, quelque tourment qu'il se donnât, n'avoit encore pu lever une seule compagnie: qu'en mettant à profit l'ardeur des troupes, la bonne volonté des Italiens & la consternation des ennemis, on pourroit, sans des frais énormes, non-seulement recouvrer le duché de Milan, mais pousser jusqu'à Naples, & forcer l'empereur à faire passer en Italie les troupes qu'il destinoit à envahir la France: qu'il ne demandoit point de renforts, parce que les forces qu'il avoit lui suffisoient, & qu'avec de l'argent, il trouveroit sur les lieux plus d'hommes qu'il n'en pourroit employer: que la seule chose qu'il ne pouvoit se dispenser de demander, c'étoit qu'on assignât à son armée des fonds certains, & qui ne fussent sujets à aucun retardement. Le roi parut goûter cette ouverture, & sans doute il n'auroit pas

pas balancer à la suivre, s'il eût pu espérer, comme le comte l'en flattoit, de détourner sur l'Italie l'armée formidable, prête à envahir la France; mais considérant, d'un côté, que l'empereur étoit & trop habile & déjà trop avancé pour prendre si facilement le change, & de l'autre, que ses finances ne pouvoient suffire à entretenir à-la-fois trois grandes armées, il négligea prudemment le leurre que la fortune lui offroit en Italie, pour ne s'occuper que de la conservation de son royaume. Ainsi, loin d'envoyer aucune espèce de secours au comte d'Enghien, il lui retira douze mille hommes de vieilles troupes dont il vouloit se servir en France, & ne lui laissa que trois mille Suisses & quelques nouvelles milices, sans même lui fournir de quoi les soudoyer. Dans cet état d'abandon, le jeune prince ne perdit point courage: avec l'aide de Pierre Strozzi, parent de la dauphine, & l'un des principaux chefs de l'armée de la Mirandole, il s'empara de Cazal, d'une partie du Montferrat & du fertile pays des Langhes, qui nourrit son armée. Le marquis de Guast, qui n'étoit pas moins embarrassé que

An. 1544.

AN. 1544.

lui, puisqu'il n'avoit aucun secours prochain à espérer de l'empereur, proposa une trève de trois mois, que le prince accepta, & qui fut confirmée par les deux souverains, occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne: siége de St. Disier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit passé le Rhin & dirigeoit sa marche sur cette partie de la Champagne, qui, contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce quelle sembloit n'avoir rien à redouter d'un si foible voisinage. La petite ville de Ligni se trouvoit sur la route; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, persuada au roi qu'elle étoit défensable, & obtint la permission de s'y renfermer avec le comte de Roussi son frère, cent hommes d'armes & quinzecens fantassins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garnison ne songea plus à se défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrèrent & firent tous ces guerriers négligens prisonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications, & y laissa une forte garni-

fort pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Stenai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre, & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans ; la Lande, déjà signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Rivière, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France

[redacted]

An. 1544.

lui, puisqu'il n'avoit aucun secours
AN. 1544. prochain à espérer de l'empereur, pro-
posa une trève de trois mois, que le
prince accepta, & qui fut confirmée pa
les deux souverains, occupés alors d
plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne: siége de St. Disier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit passé le Rhin & d
rigeoit sa marche sur cette partie de
Champagne, qui, contiguë à la Lorra
ne & aux Trois-Evêchés, manquoit d
places fortes, parce qu'elle sembla
n'avoir rien à redouter d'un si foib
voisinage. La petite ville de Ligni
trouvoit sur la route; elle n'avoit qu'u
vieux château mal entretenu & domi
né par une montagne. Le comte d
Brienne, à qui cette place appartenoit
persuada au roi qu'elle étoit défensable
& obtint la permission de s'y renfer
mer avec le comte de Roussi son frè
re, cent hommes d'armes & quinze
cens fantassi[illegible]ès que le canon eu
[illegible]raille, la garnison
[illegible]se défendre. Pendan
[illegible] articles de la capitula
[illegible] négligeoit de garder l
[illegible]ennemis entrèrent & firen
[illegible]uerriers négligens prisonnier
[illegible]e. L'empereur en releva les for
[illegible]ions, & y laissa une forte garni

[redacted]

fort pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Sténai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre, & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans ; la Lande, déjà signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Rivière, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France

An. 1544.

[redacted] & de l'amiral d'Annebaud, qu'on doit
AN. 1544. regarder comme le véritable général. N'oſant s'approcher de Saint-Diſier, de peur de ſe trouver forcé de livrer une bataille, dont la perte auroit ouvert le chemin de la capitale à l'empereur & au roi d'Angleterre, & ne voulant cependant pas avoir l'air d'abandonner la garniſon qui s'y étoit renfermée, l'amiral donna commiſſion à Briſſac, colonel-général de la cavalerie légère, d'aller, avec une partie de ſa troupe & deux mille hommes d'infanterie, s'emparer d'un poſte d'où il pût fatiguer le camp de l'empereur & retarder les opérations du ſiége. Briſſac choiſit la petite ville de Vitri, ſituée à égale diſtance de Châlons & de Saint-Diſier. Son intention n'étoit pas d'y ſoutenir un ſiége, la place ne le comportoit pas, mais uniquement de ſe précautionner contre un coup de main : de là il faiſoit de fréquentes excurſions juſqu'au camp de l'empereur, exterminoit ſes fourrageurs, brûloit & ſaccageoit toute la campagne des environs. L'empereur voulant ſe délivrer d'un voiſin ſi incommode & le punir de ſa témérité, donna ordre à François d'Eſt, frère du duc de Ferrare,

& au duc Maurice de Saxe, d'aller avec un cor[illegible] nombreux de cavalerie légère & d[illegible] cens chevaux Allemands, [illegible] le chemin de Châlons, tan[illegible]me de Fustemberg étoit [illegible] Vitri, avec huit à dix [illegible]s & un train d'artille[illegible]lles, que Brissac avoit [illegible] de la petite rivière [illegible]tri, découvrirent heu[illegible] premières compagnies [illegible] ennemie. La Motte [illegible] le pont de Changi pour [illegible]oître, & se trouva si assailli, qu'il eut beau[illegible] rejoindre la compagnie [illegible]llai, qui étoit restée [illegible]eau. Ils se battirent en [illegible] près d'une lieue, & [illegible]veloppés, lorsque Bris[illegible]int fort à propos les dé[illegible]t le combat avec assez [illegible] à l'arrivée du comte de [illegible] Connoissant alors qu'il [illegible] moment à perdre, il se [illegible]e du côté de Châlons, [illegible] son infanterie la pré[illegible] à la queue avec ses ar[illegible]val, qui empêchoient [illegible] approcher. Il perdit

AN. 1544.

AN. 1544. neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, coûta à l'empereur huit cens hommes de ses meilleures troupes, sans y comprendre un nombre plus considérable encore de blessés. Les assiégés y perdirent deux cens légionnaires, & environ quarante tant hommes d'armes qu'écuyers. Le comte de Sancerre fut blessé au visage d'un éclat de sa propre épée qu'un boulet de canon lui brisa dans la main pendant qu'il donnoit des ordres sur la brèche. A l'entrée de la nuit, il fit descendre dans le fossé un ingénieur & une compagnie de soldats avec des pics & des bêches, pour rendre la brèche encore plus escarpée & d'un accès plus difficile qu'elle n'étoit auparavant. Ils rapportèrent le matin avec eux les barils de poudre que les Allemands sembloient n'avoir déposés là que pour fournir aux assiégés le moyen de tenir plus long-temps. L'empereur n'osant risquer un nouvel assaut, entreprit de pousser ses tranchées jusqu'au pied des murailles, afin d'y attacher le mineur. Cette fouille donna ouverture à une source si abondante, quelle remplit les tranchées d'eau. Les efforts qu'on fit pour l'épuiser & la dé-

tourner, avertirent les assiégés du danger; ils mirent dehors, pendant la nuit, Limières, gentilhomme Normand, avec une troupe de soldats. Se jettant avec eux dans les tranchées, il tua les mineurs, combla les travaux, & rentra dans la place avant le jour. Dès-lors il ne resta plus à l'empereur d'autre partie à prendre que d'attendre que la faim lui livrât cette intrépide garnison; mais, outre la perte d'un temps précieux, il commençoit à se douter pour lui-même la disette. Le comte d'Aumale, qu'il avoit négligé de déloger de Sténai, se répandant au loin dans la campagne, dressoit des embûches sur toutes les grandes routes, paroissoit subitement où l'on ne l'attendoit pas, & lui enlevoit fréquemment des convois. AN. 1544.

Dans une position si embarrassante, Granvelle, son ministre de confiance, imagina une ruse qui abrégéa la durée du siége. Il avoit intercepté, on ne sait comment, le chiffre du duc de Guise que le roi, par une distinction flatteuse, avoit retenu auprès de sa personne, pour s'aider de ses conseils & qu'il réservoit comme une dernière ressource, en cas de malheurs. Sur cette

AN. 1544.

lui, puiſqu'il n'avoit aucun ſecours prochain à eſpérer de l'empereur, propoſa une trève de trois mois, que le prince accepta, & qui fut confirmée par les deux ſouverains, occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne: ſiége de St. Diſier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit paſſé le Rhin & dirigeoit ſa marche ſur cette partie de la Champagne, qui, contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce qu'elle ſembloit n'avoir rien à redouter d'un ſi foible voiſinage. La petite ville de Ligni ſe trouvoit ſur la route; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, perſuada au roi qu'elle étoit défenſable, & obtint la permiſſion de s'y renfermer avec le comte de Rouſſi ſon frère, cent hommes d'armes & quinze-cens fantaſſins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garniſon ne ſongea plus à ſe défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrèrent & firent tous ces guerriers négligens priſonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications, & y laiſſa une forte garni-

sent pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Stenai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre, & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans ; la Lande, déjà signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Rivière, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France

AN. 1544.

AN. 1544.

lui, puiſqu'il n'avoit aucun ſecours prochain à eſpérer de l'empereur, propoſa une trève de trois mois, que le prince accepta, & qui fut confirmée par les deux ſouverains, occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne : ſiége de St. Diſier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit paſſé le Rhin & dirigeoit ſa marche ſur cette partie de la Champagne, qui, contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce qu'elle ſembloit n'avoir rien à redouter d'un ſi foible voiſinage. La petite ville de Ligni ſe trouvoit ſur la route ; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, perſuada au roi qu'elle étoit défenſable, & obtint la permiſſion de s'y renfermer avec le comte de Rouſſi ſon frère, cent hommes d'armes & quinze-cens fantaſſins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garniſon ne ſongea plus à ſe défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrèrent & firent tous ces guerriers négligens priſonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications, & y laiſſa une forte garni-

fois pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Stenai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre, & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans ; la Lande, déjà signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Rivière, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France

An. 1544.

AN. 1544.

lui, puisqu'il n'avoit aucun secours prochain à espérer de l'empereur, proposa une trève de trois mois, que le prince accepta, & qui fut confirmée par les deux souverains, occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne : siége de St. Disier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit passé le Rhin & dirigeoit sa marche sur cette partie de la Champagne, qui, contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce quelle sembloit n'avoir rien à redouter d'un si foible voisinage. La petite ville de Ligni se trouvoit sur la route ; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, persuada au roi qu'elle étoit défensable, & obtint la permission de s'y renfermer avec le comte de Roussi son frère, cent hommes d'armes & quinze-cens fantassins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garnison ne songea plus à se défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrèrent & firent tous ces guerriers négligens prisonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications, & y laissa une forte garni-

fort pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine ; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Stenai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre, & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc d'Orléans ; la Lande, déjà signalé par la belle défense de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Rivière, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluses de quelques étangs supérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du seul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins disciplinée que celle de l'empereur, s'assembloit au camp de Jalon, en deça de la Marne, sous la conduite des deux fils de France

Ann. 1544.

AN. 1544. de bien près, il n'étoit encore survenu, grace au ciel, aucun accident qui dût causer de l'effroi : qu'il pouvoit bien préserver les Parisiens du danger, mais qu'il ne pouvoit les guérir de la peur, tant que ceux qui, par leur état, auroient dû inspirer de la confiance au reste des citoyens, donneroient le dangereux exemple de la foiblesse & de la pusillanimité : qu'aucune raison n'avoit pu autoriser le parlement à interrompre le cours de la justice : qu'il leur ordonnoit donc de reprendre sur-le-champ leurs fonctions ordinaires, & d'enjoindre aux marchands d'ouvrir leurs boutiques, & aux artisans, de vaquer à l'exercice de leur profession. Après avoir proféré ce peu de paroles avec une contenance qui, malgré la contrainte qu'il se faisoit, n'étoit guère propre à rassurer, il se déroba promptement à leurs regards. Le premier président Lizet supplia le cardinal de Tournon de vouloir bien lui représenter qu'il n'étoit pas au pouvoir de la cour de reprendre ses fonctions aussi promptement que le roi le desiroit, parce que les procureurs, les avocats & les plaideurs, s'étoient évadés pour la plupart, & avoient emporté leurs papiers ; que de donner des arrêts

sans écouter les raisons des deux parties, ce ne seroit pas rendre la justice, mais commettre des larcins. Le cardinal promit de faire goûter ces raisons au roi, pourvu qu'ils se rendissent eux-mêmes au palais, & montrassent qu'il ne tenoit pas à eux que la justice ne fût administrée. An. 1544.

Dès le même jour, le roi monta à cheval & se promena dans les rues de Paris, accompagné du duc de Guise. Parlant avec bonté au peuple, *mes enfans*, leur disoit-il, *Dieu vous garde de la peur, & je vous garderai des ennemis.* Doutant cependant si l'armée du dauphin contiendroit long-temps les troupes impériales au-delà de la Marne, & voulant lui assurer une retraite, en cas de malheur il entreprit d'envelopper Montmartre par de larges fossés, afin de pouvoir asséoir son camp sur cette éminence & envoyer de-là des détachemens dans tous les quartiers de la ville.

L'empereur, qui inspiroit alors tant de terreur, n'étoit pas lui-même sans inquiétude; car, bien qu'il eût passé la Marne & qu'il se fût emparé de Château-Thierri & d'Epernai, où il avoit trouvé des magasins de vivres & de

Traité de Crespi.

Recueil des traités. Chronique de Zélande. Du Bellai.

An. 1544. fourrages amassés pour l'armée Françoise, cette abondance passagère, qu'il devoit à la négligence ou à la trahison de l'officier que le dauphin avoit chargé de détruire ces magasins, ne le tiroit point d'embarras. La saison s'avançoit; son armée s'affoiblissoit à vue d'œil, tandis que celle des François, recevant presque tous les jours de nouveaux renforts, l'égaloit déjà & bientôt la surpasseroit en nombre. Le roi d'Angleterre, qu'il avoit déjà fait sommer plusieurs fois de venir le joindre, croyoit son honneur intéressé à la prise des deux villes qu'il assiégeoit, & qui pouvoient encore le retenir long-temps. Si l'empereur attendoit que les pluies d'automne rendissent les chemins impraticables, ou que la famine moissonnât la fleur de ses troupes, il se trouveroit réduit à fuir encore une fois, sans conserver un seul hameau en France. Il commença donc à se repentir d'avoir par trop de hauteur, rompu les premières conférences; & tâcha de les renouer par un de ces moyens indirects qui lui étoient familiers. Un religieux Dominicain, qui se disoit député par le confesseur de l'empereur, fut l'agent dont il se servit pour entamer cette né-

Bellecarius. Heuter. rer. austr.

gociation avec la reine Eléonor & la duchesse d'Etampes, qui, depuis la mort de Chabot, étoit devenue le chef de la faction du duc d'Orléans. Les troupes Françoises, qui commençoient à calculer leurs forces & qui brûloient d'en venir aux mains, frémissoient de colère en voyant ce moine intrigant passer & repasser continuellement au milieu d'elles; & vraisemblablement elles n'auroient pas respecté ses sauf-conduits, si le dauphin dont le parti étoit écrasé à la cour & qui avoit les plus grands ménagemens à garder, n'eût pris des précautions extraordinaires pour le soustraire à leur fureur. Après bien des messages, où les préliminaires furent arrêtés, les ministres plénipotentaires se rendirent au jour marqué à Crespi, en Laonnois, & tombèrent bientôt d'accord, parce que les deux souverains desiroient également la paix; l'empereur, pour sauver son honneur & tirer quelque avantage d'une expédition très-dispendieuse, le roi, pour délivrer, s'il en étoit temps encore, les villes de Boulogne & de Montreuil qui se trouvoient alors réduites aux plus fâcheuses extrémités. On prit pour base de ce nouveau traité

An. 1544.

les conditions que l'empereur avoit of-
An. 1544. feites au roi, après son passage par la France, & que le monarque avoit toujours rejettées avec indignation; mais, outre qu'on y fit des changemens importans, la faveur prépondérante du duc d'Orléans triompha de la répugnance du roi. On stipula donc que le duc épouseroit, dans un an au plus tard, ou la nièce ou la fille de l'empereur, & que dans quatre mois, à compter de la date du traité, l'empereur déclareroit pour laquelle des deux il voudroit se décider: que la première auroit pour dot le duché de Milan, la seconde, les Pays-Bas, en y comprenant la Hollande & la Franche-Comté: que quatre mois après cette déclaration, s'il s'agissoit de sa nièce, & huit, s'il s'agissoit de sa fille, le mariage seroit célébré & les époux mis en possession réelle des provinces cédées pour dot: que le roi, de son côté, donneroit au duc d'Orléans en accroissement d'apanage les duchés de Bourbonnois, de Châtelleraut ou d'Alençon, jusqu'à la concurrence de cent mille livres de rente; qu'en considération de ce mariage, il renonçoit à toutes prétentions sur le royaume de

Naples, la province de Roussillon, le duché de Luxembourg, les châtellenies de Douai, Lille & Orchies, & à toute suzeraineté sur les provinces de Flandre & d'Artois: qu'il rendroit au duc de Savoye les terres qu'il lui avoit enlevées, aussi-tôt que le duc d'Orléans seroit en possession réelle, soit du Milan, soit des Pays-Bas. Enfin, on stipula une restitution réciproque de toutes les places qu'on s'étoit enlevées depuis la trève de Nice, soit en-deçà, soit au-delà des monts, ce qui ôtoit à la France un tiers de ses possessions en Italie; & pour s'assurer que cet article seroit exécuté, l'empereur exigea quatre ôtages, le cardinal de Meudon, le duc de Guise, le comte de Laval & la Hunaudaie, fils de l'amiral. Le dauphin dont on exigea la signature, la donna par obéissance; mais il protesta devant deux notaires & un grand nombre de témoins. Le duc d'Orléans, auquel on sacrifioit l'Etat, se rendit, avec la permission du roi, au camp de l'empereur & l'accompagna jusque dans les Pays-Bas. Bientôt après, on vit partir de la cour la reine Eléonor & la duchesse d'Etampes, qui, sous prétexte d'assister à la ratification so- AN. 1544.

AN. 1544. lemnelle que l'empereur devoit faire du traité, alloient recueillir le prix de leurs soins & jouir de leur triomphe : la duchesse dut être humiliée des honneurs excessifs qu'on lui prodigua. Charles-Quint ne rougit point de dégrader en quelque sorte sa propre sœur, pour donner par-tout le pas à cette ambitieuse rivale, malgré les murmures des Flamands indignés de cet avilissement de la majesté royale & de ce scandaleux oubli de toutes les bienséances.

En France, le mécontentement étoit général. Ces mêmes Parisiens, qui, après la réduction de Saint-Disier, avoient montré tant de foiblesse & de lâcheté, crioient alors plus haut que les autres contre une paix insidieuse qui devoit armer bientôt les deux frères l'un contre l'autre & livrer le royaume à toutes les horreurs d'une guerre civile. N'osant attaquer directement le roi, ils s'en prenoient aux plénipotentiaires qu'ils taxoient d'ignorance ou de trahison, sans songer qu'ils n'avoient été que simples rédacteurs dans ce traité, dont tous les articles étoient accordés avant qu'ils se rendissent à Crespi, & sans prendre garde que

que les deux souverains n'avoient cherché qu'à se tirer avec quelque décence d'une position embarrassante, & n'avoient ni l'un ni l'autre aucune envie que le traité s'accomplît.

AN. 1544.

Prise de Boulogne par les Anglois.

Du Bellai. Belleforêt. Ferron. Belcarius. Montluc.

Le but du roi, ainsi que nous l'avons déjà observé, étoit de sauver les places de Montreuil & de Boulogne étroitement assiégées par l'armée d'Angleterre. La première fut délivrée, parce que l'empereur, aussitôt après la signature du traité, rappella les Flamands qui étoient à la solde du roi d'Angleterre, & que cette désertion obligea le duc de Norfolk à se retirer promptement avec ses Anglois au camp de Henri VIII, devant Boulogne. Mais il étoit déjà trop tard pour songer à secourir cette dernière, & ce n'avoit été que sur la certitude où il étoit qu'elle ne pouvoit plus lui échapper, que Henri ne s'étoit point opposé au traité de l'empereur & n'avoit voulu y prendre aucune part. Le siége duroit depuis deux mois. La garnison, qui étoit nombreuse, & les bourgeois, exercés au maniement des armes, ne s'étoient attachés qu'à disputer pied à pied le terrein. Près de se voir forcés dans la ville basse qu'ils avoient

An. 1544. courageusement défendue ; ils y mirent eux-mêmes le feu, pour se retirer dans la ville haute qui étoit beaucoup mieux fortifiée. Les Anglois s'empressèrent d'éteindre l'incendie, & se servirent avantageusement des édifices que la flamme avoit épargnés, tant pour se mettre à couvert contre le feu des assiégeans, que pour y pratiquer des plates-formes, & y établir leurs batteries. Etant parvenus à renverser une partie des murailles de la ville haute, ils livrèrent trois assauts consécutifs, dont le dernier dura depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Quinze cens Anglois y périrent, & trois cens hommes seulement de la garnison ; mais dans ce nombre, étoit un excellent officier de l'isle de Corse, nommé *Philippe*, qui, par ses lumières & son activité, s'étoit acquis la confiance universelle, & sur qui rouloient toutes les opérations. Vervins, affoibli par cette perte, effrayé de la durée du dernier assaut, considérant qu'il lui restoit peu de munitions & que les murailles menaçoient ruine en trois ou quatre endroits, prit le parti d'assembler un conseil de guerre, où ayant exposé ses motifs de crainte, & le peu

d'apparence de recevoir assez promptement aucun secours, il fit décider, à la pluralité des voix, qu'on enverroit trois députés au camp du roi d'Angleterre, pour y traiter des conditions de la reddition de la place. Henri n'en voulut point accorder d'autres que de permettre aux bourgeois d'emporter leurs effets & de se retirer avec la garnison, parce qu'il avoit dessein de repeupler la ville de familles Angloises. En vain les citoyens, qu'on vouloit expatrier, supplièrent le commandant & les officiers de ne point livrer à l'ancien ennemi de la couronne, une des principales clefs du royaume. Comme on ne leur répondoit rien, ils se réduisirent à demander que si la garnison étoit résolue de les abandonner, elle ne stipulât que pour elle & leur laissât la liberté de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de leur patrie. Se voyant encore refusés & passant subitement des gémissemens & des larmes à l'emportement & à la fureur, ils se jettèrent sur les députés qui avoient osé se charger de pareilles propositions, & les blessèrent dangereusement. Vervins persistant dans sa première résolu-

An. 1544.

tion, envoya de nouveaux députés, conclut une trève, & jura de rendre la ville le 14 septembre, si elle ne recevoit aucun secours avant ce terme. Le lendemain, une violente tempête dispersa les vaisseaux qui bloquoient le port, détruisit une partie des travaux des assiégeans & les força de se tenir renfermés dans leurs cabanes. Les bourgeois croyant que le ciel combattoit pour eux, pressèrent de nouveau Vervins de recommencer les hostilités : il demeura inflexible. Saint-André, qui se trouvoit sur les côtes de Picardie, voulant profiter de l'éloignement de la flotte Angloise, s'embarqua avec une troupe d'hommes déterminés : trois fois il se montra aux assiégés, & trois fois les vents contraires le chassèrent loin du port. Le 14 septembre, la ville fut évacuée par la garnison & par les habitans. Henri, après l'avoir pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siége, se hâta de se retirer à Calais avant l'arrivée du dauphin, qui s'avançoit à grandes journées pour lui couper le chemin de la retraite. En apprenant de Vervins lui-même que la ville étoit prise, & que Henri étoit

AN. 1544.

en sûreté, le dauphin fut informé que ce monarque avoit tellement précipité son départ, qu'il avoit laissé dans la ville basse, qui étoit toute ouverte, son artillerie & ses munitions; qu'on pouvoit, en se hâtant, s'en saisir, & que si la chose réussissoit, la ville haute ne tiendroit pas huit jours. Il continua sa marche, & à une certaine distance de la ville, il forma ses dispositions. De Taix, colonel-général des bandes Gascones & Piémontoises, partit avant le jour & dut être suivi par les Allemands & successivement par les autres corps de l'armée. Partageant sa troupe en trois divisions, il entra, au même instant, par les trois brèches qui restoient ouvertes, & trouva tout ce qu'on lui avoit annoncé. Mais au lieu de se former sur la grande place, ou d'aller promptement se retrancher à la tête des rues qui communiquoient à la ville haute, les soldats, à la faveur de l'obscurité, se dispersèrent en un instant dans les maisons pour y chercher quelque butin. D'un autre côté, Annebaud, général trop circonspect pour une entreprise nocturne, retarda la marche des Allemands jusqu'à ce qu'il pût être

An. 1544.

AN. 1544. éclairci du succès de la première division. Les Anglois s'étant apperçus de la surprise, descendirent promptement de la ville haute & surprirent, à leur tour, les Piémontois & les Gascons, qui se trouvant épars dans tous les quartiers d'une ville qu'ils ne connoissoient point, & n'ayant aucun point de ralliement, se précipitèrent en désordre vers les brèches par où ils étoient entrés, de peur que les Anglois ne s'y retranchassent : tous fuirent, à la réserve des officiers, qui se formant en compagnie, soutinrent le choc des Anglois & se battirent en retraite. De Taix fut dangereusement blessé ; Théligny & deux capitaines Italiens furent faits prisonniers ; Dandelot, Nouailles & Montluc soutinrent jusqu'au bout les différentes charges des corps qui les poursuivoient, & regagnèrent heureusement le camp, sans que personne s'avançât pour les dégager. Les pluies d'automne, la difficulté de se procurer des subsistances dans un pays dévasté, forcèrent le dauphin de se retirer. Il congédia une partie de l'armée, & remit l'autre à du Biez, afin de harceler les Anglois pendant l'hiver, & de les

réduire à ne subsister que des provisions qu'ils tireroient de leur isle.

AN. 1544.

Secours envoyés en Ecosse.

Buchanan. Du Bellai. Rapin Thoiras. Belleforêt.

On ne pouvoit plus espérer de réduire Boulogne qu'en lui coupant encore cette dernière communication ; & pour y réussir, il falloit être le plus fort sur mer. Une autre considération non moins puissante poussoit le roi à tourner ses vues du côté de la marine. Depuis la mort de Jacques V, l'Ecosse, déchirée par des factions, étoit à la veille de devenir une province de l'Angleterre. La reine douairière, Marie de Lorraine, & le cardinal de Saint-André, résistoient avec courage aux nombreux partisans de Henri VIII ; mais abandonnés par presque toute la haute noblesse, entourés d'espions & de traîtres, & n'ayant qu'une autorité précaire, ils trembloient, à chaque moment, qu'on ne leur enlevât la reine Marie encore au berceau & déjà promise au jeune Edouard. François, informé de leur détresse & voulant leur procurer un appui, avoit fait passer en Ecosse Matthieu Stuart, comte de Lenox, qui résidoit à sa cour, & lui avoit donné des sommes considérables pour acquérir des partisans à la douairière & au cardinal.

An. 1544. Lenox les ayant employées à se former à lui-même un parti, s'étoit ouvertement brouillé avec eux ; & n'ayant plus rien à se promettre de la France, il avoit fini par se vendre à Henri VIII, dont il devoit épouser la nièce. Le roi considérant qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, se hâta d'y envoyer Montgommeri, comte de Lorges, avec six mille hommes de vieilles troupes, tant pour intimider les ennemis de la reine, que pour discipliner les Ecossois qu'on pourroit mettre sur pied & faire une diversion dans le nord de l'Angleterre, tandis qu'une flotte Françoise, chargée de troupes de débarquement, attaqueroit les provinces méridionales & tâcheroit d'y former un établissement.

An. 1545.

Etat de la marine Françoise : projet de fortifier l'île de Wigt.

Ibid.
Dom Lobineau, hist. de Bretagne.
Hist. du Canada.

Le projet d'attaquer sur ses propres foyers une puissance insulaire qui avoit déjà l'ambition de dominer sur les mers, n'étoit cependant ni chimérique ni même aussi téméraire qu'il le paroît au premier coup d'œil. Le génie entreprenant & actif du monarque, s'insinuant, pour ainsi dire, dans toutes les parties du corps politique, leur avoit imprimé le mouvement & la vie. Presque toutes les villes situées sur les grandes rivières, ou sur les rivages de la

mer, avoient vu se former au milieu d'elles des associations de riches marchands qui, sans exiger du gouvernement ni avances ni protection, remplissoient déjà les ports de vaisseaux de toutes grandeurs, & peuploient le royaume de pilotes & de matelots. En temps de paix, ils chargeoient leurs vaisseaux de marchandises, ou les employoient à la pêche dans les mers du Nord. Si la guerre venoit à se déclarer, ils les louoient au roi ou à quelques gentilshommes riches, qui les armoient en guerre & les remplissoient de soldats : souvent même ces compagnies de marchands faisoient les frais de ces armemens & les envoyoient, à leurs propres périls, attaquer les ennemis de l'Etat jusques dans les mers du nouveau monde. C'est ainsi que la flotte Espagnole, qui apportoit à Charles-Quint le premier or du Pérou, fut enlevée par des navires Bretons qui étoient allés la guetter dans les isles de l'Amérique. Un gentilhomme de la même province, n'ayant pu obtenir aucune satisfaction d'une injustice qui lui avoit été faite par des commerçans Portugais, déclara en son nom la guerre à cette nation, & An. 1545.

[redacted] s'étant associé un grand nombre de ses
An. 1545. compatriotes, il intercepta si bien le commerce de Lisbonne, fit des prises si considérables, que le roi de Portugal, pour se rédimer de cette vexation, fut obligé de recourir à la médiation du roi de France, & d'accorder à ce gentilhomme une satisfaction qu'il avoit toujours refusée. Le vaste continent de l'Amérique septentrionale avoit été découvert par des navires François qui avoient remonté le fleuve Saint-Laurent, mais qui ne trouvant dans ces immenses déserts que des Sauvages nuds & chasseurs, s'étoient contentés d'en prendre possession au nom du roi de France, & avoient dédaigné d'y former un établissement. Ainsi l'on ne doit pas être surpris que François I, dans un seul hiver, & sans beaucoup de dépense, soit parvenu à rassembler une flotte de cent cinquante gros navires & de soixante vaisseaux d'une moindre grandeur. Il y joignit vingt-cinq galères, qui sorties de la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, vinrent, sous les ordres de Léon Strozzi, prieur de Capoue, & du fameux capitaine Polin, se joindre au reste de la flotte de Normandie. Le roi voulant

encourager par sa présence les troupes & les officiers qui devoient s'embarquer sur cette flotte, se rendit à François-Ville, ou Ville-Françoise, à l'embouchure de la Seine. Ce nom, qui paroît pour la première fois dans l'histoire, indique assez le fondateur. En visitant, au commencement de son règne, les côtes de la Normandie, il avoit remarqué un large bassin où les plus grands vaisseaux trouvoient un abri commode, mais connu des pêcheurs seulement, sous le nom de *Havre-de-Grace*, & couvert de quelques cabanes. Il y traça le plan d'une ville régulière qu'il prit soin de fortifier, & à laquelle il voulut donner son nom. L'habitude, plus forte que la reconnoissance, a fait prévaloir l'ancien. C'est dans cette place qu'il avoit indiqué le rendez-vous général de sa flotte & des troupes qui devoient s'embarquer. Annebaud ne laissa pas échapper cette occasion d'exercer véritablement ses fonctions d'amiral; car jusqu'alors il n'avoit commandé que des armées de terre. L'escadre devoit s'approcher des côtes de l'Angleterre, combattre, si l'occasion s'en présentoit, l'armée navale de Henri VIII, & après

An. 1545.

avoir ravagé les côtes, aller débarquer
AN. 1545. à Boulogne des renforts & des munitions que le roi envoyoit au maréchal du Biez. L'amiral s'approcha des côtes de l'isle de Wigt, où il fit ses dispositions pour livrer bataille. Les Anglois, qui n'avoient pu mettre en mer que soixante gros vaisseaux & un grand nombre de remberges, se tenoient à couvert, sous le canon de Porsmouth, dans le fond d'un golfe, dont l'entrée étroite étoit bordée d'un grand nombre d'écueils à fleur d'eau. Annebaud, averti du péril par ses pilotes, se tint toujours en pleine mer, & se contenta de détacher ses galères pour engager le combat & attirer l'ennemi. Les galères pénétrèrent dans le golfe, coulèrent à fond le vaisseau la Marie-Rose, qui avoit six cens hommes d'équipage, & maltraitèrent tellement le Grand-Henri, qu'il auroit eu le même sort, s'il n'eut été promptement dégagé. Au moment où toute la flotte ennemie s'ébranloit pour leur donner la chasse, elles se retirèrent vers la flotte Françoise; mais les Anglois cessèrent bientôt de les suivre. Annebaud ne pouvant, par ce moyen, les tirer hors de leur golfe, s'avança

d'un autre côté, & fit deux ou trois descentes sur la côte, persuadé que le monarque Anglois, plutôt que de souffrir que les François ravageassent impunément ses provinces, ordonneroit à sa flotte de les suivre & d'engager le combat. Henri se contenta de leur opposer quelques milices levées à la hâte; & la flotte resta immobile. Après ces vaines tentatives, les François retournèrent à leur première station sur les côtes de l'isle de Wigt, & ayant remarqué une rade en forme de croissant, qu'on pouvoit aisément fortifier, ils mirent en délibération si ce qu'ils pouvoient faire de mieux n'étoit pas d'y former un établissement. Ceux qui appuyoient ce sentiment, représentoient que jamais la fortune n'avoit offert à la France une si belle occasion d'humilier les Anglois & de venger les ravages qu'ils avoient autrefois exercés dans nos provinces: qu'on devoit regarder comme une disposition particulière de la Providence, qu'au moment où ces insulaires n'osoient tenir la mer, la flotte Françoise se trouvât chargée de quatre mille hommes de débarquement, de trois mille pionniers &

An. 1545.

AN. 1545. que les vents d'automne forçassent la flotte à s'éloigner.

Annebaud convenoit de la solidité de ces raisons ; seulement il doutoit si les finances du roi pourroient faire face à cet accroissement de dépense, & il remontra fortement la nécessité de le consulter ; ce qui ne pouvoit entraîner une grande perte de temps, puisque le monarque séjournoit encore sur les côtes de Normandie. La réponse, sans doute, ne fut pas favorable ; car peu de jours après, la flotte fit voile vers Boulogne, & mit à terre, dans le voisinage, les troupes & les munitions que demandoit le maréchal du Biez. Au retour elle fut accueillie d'une tempête qui la mit en désordre & le poussa sur les côtes d'Angleterre. Henri VIII en ayant été informé, envoya ordre à son amiral de la poursuivre & de la combattre ; car le même vent qui paroissoit devoir la faire échouer sur la côte, apportoit à pleines voiles les vaisseaux Anglois. Annebaud, dans cette occasion périlleuse, se servit avantageusement des galères ; mais ce qui acheva de le tirer d'embarras, ce fut que le vent changea à l'approche des vaisseaux

Anglois : ils perdirent par là toute envie de combattre, & retournèrent promptement se cacher derrière leurs écueils. Annebaud les fit poursuivre par ses galères qui leur causèrent encore quelque dommage, & rentra, de son côté, dans les ports de Normandie. AN. 1545.

Mort du duc d'Orléans. Suite de la guerre contre les Anglois.

Ibid.

Le roi, qui s'étoit jusqu'alors tenu dans cette province, s'avança jusqu'à l'extrémité de la Picardie du côté de Boulogne, & envoya Martin du Bellai visiter le fort d'Outreau qu'il croyoit achevé ; mais l'ingénieur Italien, qui dirigeoit les travaux, en avoit si mal pris les dimensions, qu'il fallut le recommencer. Ce contre-temps prolongea le séjour du roi dans une contrée dévastée, l'année précédente, par les Anglois, & alors ravagée par une maladie contagieuse. Le duc d'Orléans, qui se trouvoit logé dans le voisinage d'une maison abandonnée & où personne n'osoit entrer, se faisant une gloire insensée de braver la peste, alla en arracher les lits, les découpa à coups d'épée, & en répandit les plumes sur ceux qui l'accompagnoient. En revenant, il se sentit atteint de la maladie & expira, peu de jours après, entre

An. 1545. Lorsque le fort d'Outreau fut achevé & que le maréchal y eut déposé quatre mille légionnaires pour contenir la garnison de Boulogne, il se transporta avec le reste de l'armée dans un lieu où il pouvoit plus aisément endommager les Anglois. La terre d'Oye est un canton marécageux & fertile, de quatre lieues de long sur trois de large, tenant, d'un côté, à Calais, de l'autre, à Guines & au château de Ham, & fournissant à ces trois places de la domination Angloise des fourrages, des légumes & tous les autres rafraîchissemens dont elles avoient besoin : c'étoit dans ce lieu que les troupes Angloises, après avoir traversé la mer, se tenoient en sûreté jusqu'à ce qu'elles se formassent en corps d'armée ; c'étoit un point de ralliement & une retraite assurée après une défaite. Les Anglois, qui connoissoient toute l'importance de cette possession, n'avoient rien épargné pour la préserver d'une surprise. Non contens de l'envelopper de fossés remplis d'eau, ils l'avoient en quelque sorte couverte de forts peu distans les uns des autres & à portée de s'entre-secourir. Au centre, étoit le bourg de Marq avec de bonnes forti-

fications & toujours rempli de troupes. Les capitaines François & le maréchal lui-même connurent bientôt que la saison où l'on se trouvoit, car l'automne étoit déjà avancé, apportoit un obstacle invincible à une conquête qui eût pu réussir quelques mois auparavant. Ils se seroient retirés sur-le-champ, si la crainte de déplaire au roi, qui leur avoit ordonné cette expédition, ne les eût déterminés comme malgré eux à tenter l'entreprise. De Taix, avec ses bandes Piémontoises & Gascones, fut chargé de la première attaque : Montluc, qui servoit sous lui, ne voulant pas donner aux ennemis le temps de se reconnoître, sonda avec le bout de sa pique la profondeur des fossés, se jetta à l'eau, & atteignant, après beaucoup de fatigue, le bord opposé, il attaqua le premier fort. Commençant par y jetter quelques soldats déterminés, il crioit aux autres de suivre, se démenant des pieds & des mains, & s'aidant de sa hallebarde, comme s'il eût voulu gravir un des premiers. « Un » d'eux, raconte-il naïvement, me fit, » ce jour-là, beaucoup plus vaillant » que je ne voulois l'être ; car ce que » j'en faisois, n'étoit que pour donner

AN. 1545.

An. 1545.

» du courage à tout le monde de se » jetter de l'autre côté ; mais celui-là » me fit oublier la ruse & franchir le » saut ; car me prenant par les fesses, » il me lança dans le bastion ». Le fort fut emporté l'épée à la main, on poursuivit les ennemis dans un second qui ne fit pas une plus longue résistance. Le maréchal & les principaux officiers tenoient conseil, lorsque le bruit de l'arquebuserie leur apprit qu'on étoit aux mains : jettant alors leurs regards sur la plaine, ils apperçurent les Anglois fuyant de toutes parts, & les Gascons déjà maîtres des deux premiers forts. Chacun courut aux armes & fit avancer sa troupe. Brissac & Bourdillon passèrent les premiers, mais avec tant de difficulté, qu'ils étoient le plus souvent obligés de mettre pied à terre & de mener leurs chevaux par la bride. Ils arrivèrent fort à propos. Deux mille Anglois accouroient de leur côté pour reprendre les bastions : il se livra un combat vif & meurtrier dans la plaine. Les Anglois lâchèrent le pied, mais ils ne furent point poursuivis, à cause des fossés dont toute la plaine étoit entre-coupée, & qui arrêtoient la cavalerie. Le maréchal, pen-

doit ce temps, combloit les premiers fossés & pratiquoit une ouverture non-seulement à la gendarmerie, mais à quelques pièces d'artillerie qu'on se proposoit de conduire devant le bourg de Marcq, & de là devant Calais. Une pluie abondante, qui rendit impraticable la seule chaussée qui conduisît au bourg, & couvrit d'eau les marais qui étoient des deux côtés, força les François à quitter la terre d'Oye & à se rapprocher du fort d'Outreau. AN. 1545.

La contagion, qui avoit désolé toutes les contrées voisines, venoit de s'y introduire & faisoit de tels ravages dans cette multitude d'hommes entassés les uns sur les autres, qu'il en mouroit jusqu'à cent dans une nuit. Comme les habitations étoient en quelque sorte creusées sous terre, on ne prenoit point d'autre précaution, lorsqu'une chambrée étoit morte, que d'en boucher exactement l'ouverture & on élevoit dessus une cabane où une nouvelle chambrée se logeoit, sans que personne se plaignît qu'on continuât de renfermer des hommes vivans dans ces espèces de sépulcres. Un autre danger menaçoit le fort d'Outreau.

An. 1545.

Henri VIII, qui ne pouvoit se regarder comme véritablement maître de Boulogne, tant que ce fort subsisteroit, venoit de prendre à sa solde une armée de lansquenets, qui, joints aux troupes Angloises qu'il avoit fait passer dans le continent, devoient, selon les apparences, le délivrer promprement de toute inquiétude à cet égard. Le maréchal du Biez prit des mesures si sages, que ces Allemands, trouvant tous les chemins fermés, & déjà mécontens de n'avoir pas touché les sommes qu'on leur avoit promises, retournèrent dans leur patrie, après s'être seulement montrés sur la frontière.

An. 1546.

Projets ambitieux de Charles-Quint.

Tandis que François I & Henri VIII se tourmentoient ouvertement, l'un pour recouvrer, l'autre, pour conserver Boulogne, Charles-Quint travailloit sourdement à un projet qu'il méditoit depuis bien des années, & dont la réussite devoit le conduire à la monarchie universelle. L'Allemagne, la contrée la plus peuplée & la plus aguerrie de l'Europe, ne conféroit plus à son chef que de stériles honneurs & d'immenses prétentions méconnues depuis bien des siècles & presque

presque entièrement oubliées. Toute la force réelle résidoit dans un certain nombre de familles, qui regardant l'empereur comme leur ennemi le plus dangereux, avoient pour maxime fondamentale de leur conduite, de se réunir contre lui toutes les fois qu'il paroissoit vouloir sortir des limites qu'ils avoient prescrites à son autorité. Le seul moyen de briser ses entraves, consistoit à nourrir la discorde entr'eux, à se servir alternativement de l'ambition des forts pour molester les foibles, & du juste ressentiment des opprimés, pour abattre les oppresseurs. Comme le Luthéranisme, en brouillant irréconciliablement & les divers ordres de l'Empire, & même les familles, pouvoit devenir un puissant instrument entre ses mains, il s'étoit bien gardé de l'exterminer dans sa naissance. Content de se déclarer pour les catholiques qui formoient toujours le parti le plus nombreux, il avoit laissé le temps & la liberté aux protestans de s'accroître, fermant les yeux sur leurs entreprises, & donnant quelquefois lieu de douter s'il ne finiroit pas par se ranger ouvertement de leur côté. Lorsqu'ils se furent

AN. 1546.

An. 1546. tellement aggrandis qu'ils ne pouvoient plus être détruits sans opérer une révolution dans le gouvernement & procurer à leur vainqueur une autorité sans bornes, il s'étoit trouvé forcé d'user d'une extrême dissimulation à leur égard, parce qu'il auroit vainement tenté de les soumettre, tant qu'ils auroient été soutenus par les rois de France & d'Angleterre. On doit donc regarder comme le chef-d'œuvre de la politique de Charles-Quint d'avoir si habilement fasciné les yeux des protestans, qu'ils contribuassent eux-mêmes à humilier le roi de France, leur plus ferme appui, & de s'être promptement retiré de cette guerre, après avoir tellement compromis les rois de France & d'Angleterre l'un vis-à-vis de l'autre, qu'ils perdissent de vue les protestans. C'étoit le moment de les attaquer; mais comme pour en triompher plus sûrement, il avoit besoin de toutes ses forces, il vouloit encore auparavant s'assurer d'une trève avec Soliman, qui auroit pu faire en Hongrie une diversion embarrassante. Il eut recours à la médiation de la France; & le roi, qui voyoit le traité de Crespi en quelque sorte anéanti par la mort du duc d'Or-

léans, & qui craignoit que l'empereur n'en prît occasion de se joindre encore une fois aux Anglois, ne dédaigna pas de lui rendre ce bon office. Croyant avoir acquis par-là quelques droits à sa reconnoissance, il se hâta de lui envoyer une ambassade solemnelle pour le prier de s'expliquer sur la nouvelle position où ils se trouvoient l'un vis-à-vis de l'autre par la mort du duc d'Orléans. Charles, après avoir long-temps traîné à sa suite ces ambassadeurs, les congédia avec cette réponse peu satisfaisante, qu'il regrettoit infiniment le jeune prince; qu'il tiendroit fidèlement tous ceux de ses engagemens auxquels cette mort ne mettoit point d'obstacle : qu'il s'attendoit que le roi en feroit autant, & qu'ainsi ils pouvoient l'assurer de sa part, qu'il ne recommenceroit pas la guerre. AN. 1546.

Les mesures que l'empereur prenoit alors contre les protestans, tendoient, 1°. à trouver un prétexte spécieux de les attaquer, sans paroître révoquer ses engagemens, ni manquer à la parole qu'il leur avoit donnée : 2°. à se procurer, sans emprunts, tous les fonds nécessaires pour pousser vivement cette

AN. 1546. guerre ; 3°. à se rendre maître par surprise des principaux chefs du parti, où, s'il ne pouvoit les surprendre, à les diviser tellement par des intérêts politiques, qu'il se servît des uns pour écraser les autres. Quelques difficultés que présentât au premier coup-d'œil ce projet compliqué, son génie fertile en expédiens parvint à les surmonter.

Dans la dernière diète de Spire, où il s'agissoit d'animer les protestans contre François I, il leur avoit accordé le libre exercice de leur religion, & le droit de partager avec les catholiques les magistratures de la chambre impériale, mais seulement jusqu'à la tenue d'un concile libre, ou jusqu'à ce que l'on fût parvenu à un plan de conciliation. En terminant brusquement la guerre contre la France, il avoit exigé par un article secret du traité de Crespi, que le monarque s'obligeât à concourir à la célébration du concile de Trente; il en pressa l'ouverture, & fit sommer les protestans d'y envoyer leurs députés. Envain ils représentèrent qu'on abusoit des mots en donnant pour un concile libre une assemblée dirigée par le pape qui les avoit condamnés d'avance, présidée par des cardinaux intéressés au

maintien des abus, & uniquement composée d'évêques intrigans & vendus à la faveur ; que c'étoit donc plutôt une conjuration qu'un tribunal où ils pussent espérer d'être entendus : que la ville de Trente, quoique située sur les frontières, étoit plutôt Italienne qu'Allemande : qu'elle obéissoit à un évêque, c'est-à-dire, à un esclave de la cour de Rome : que l'exemple de Jean Hus & de Jérome de Prague avertissoit assez leurs députés du sort qui les attendoit, s'ils avoient la simplicité de les imiter : qu'aucune loi ne pouvant obliger un homme à se soumettre au jugement de ses ennemis déclarés, ils protestoient de nouveau & contre le choix du lieu, & contre la qualité des juges, & contre toutes les décisions qui tourneroient à leur préjudice. Malgré la force de ces raisons, ils ne purent éviter le reproche d'avoir les premiers abusé des mots, en promettant, comme ils avoient fait jusqu'alors, de se soumettre aux décisions d'un concile libre, assemblé dans une ville d'Allemagne, & en récusant ensuite le concile de Trente, sous prétexte qu'il étoit convoqué par le pape, présidé par des

AN. 1546.

AN. 1546. cardinaux & composé d'évêques. Car Trente étoit inconteſtablement une ville d'Allemagne, & l'on avoit point d'idée qu'un concile général eût été autrement composé.

L'empereur ſe trouvant dégagé, par ce refus, de toutes les paroles qu'il leur avoit données auparavant, acquéroit le droit de les attaquer à force ouverte. Il conclut avec le pape un traité de ligue offenſive, par lequel le ſouverain pontife accordoit à l'empereur la moitié de tous les revenus eccléſiaſtiques d'Eſpagne pendant une année, & la liberté de vendre pour cinq cens mille écus de biens monaſtiques. Paul promettoit de ſon côté, douze mille hommes d'infanterie, cinq cens chevaux & deux cens mille écus. En rempliſſant cet engagement, il devoit partager avec l'empereur toutes les conquêtes qui ſeroient faites ſur les proteſtans. Au reſte, cette ligue n'étoit conclue que pour ſix mois, & devoit reſter ſecrette juſqu'au moment de l'exécution.

Ce prince calculant les forces des proteſtans & la facilité qu'ils avoient à les raſſembler, crut que le ſeul moyen d'en triompher étoit d'écarter toute idée d'une guerre de religion; de ne

ſe donner d'abord que pour conciliateur, de faire parler les loix de l'Empire; & au cas qu'elles ne fuſſent pas écoutées, de n'en paroître que le vengeur. Il continua donc à careſſer les proteſtans; & pour calmer la crainte que leur cauſoit l'ouverture du concile de Trente, il aſſigna en Allemagne de nouvelles conférences entre les principaux théologiens des deux partis pour parvenir à une conciliation déjà tentée pluſieurs fois, mais toujours ſans ſuccès. Ces conférences dûrent être immédiatement ſuivies d'une dière à Ratisbonne, où les électeurs & tous les princes étoient avertis & inſtamment priés de ſe rendre en perſonne, afin qu'on y prît une dernière réſolution; car l'empereur ne laiſſoit point ignorer qu'il conſerveroit toujours aſſez d'autorité ſur un concile aſſemblé à ſa requête, pour lui faire adopter ce qui auroit été arrêté par tous les membres de l'Empire. C'étoit un moyen preſque infaillible de s'aſſurer des principaux chefs de la ligue de Smalkalde, ſoit qu'on prît le parti de les arrêter priſonniers au milieu de la diète, ſoit qu'en leur permettant de ſe retirer,

AN. 1546.

on les fît suivre de près par des corps de troupes chargées d'exécuter la sentence qui seroit portée contr'eux. Deux contre-temps dérangèrent ce premier plan; car, d'un côté, les protestans, avertis des levées qui se faisoient sourdement en Italie & dans les Pays-Bas, commencèrent à en deviner l'objet, & d'un autre côté, le pape, ne comprenant pas le but des caresses que l'empereur faisoit aux protestans, & justement indigné que ce prince ordonnât de son autorité privée, des conférences sur le dogme & la discipline de l'Eglise, au moment même où le concile de Trente, assemblé à sa requête ouvroit ses premières séances, crut que le meilleur moyen de se préserver des embûches qu'on tendoit peut-être à sa crédulité, étoit de rendre public le traité de ligue dont on lui avoit si fort recommandé le secret. Ainsi, sous prétexte d'appeller les Suisses à la défense de l'Eglise, il manifesta les mesures que l'empereur & lui venoient de prendre pour extirper l'hérésie dans toute l'étendue de l'Allemagne.

Paix avec l'Angleterre.

Recueil des traités.

Les protestans songèrent à se mettre en état de défense; & comme la guerre opiniâtre que se faisoient les rois de

France & d'Angleterre, leur ôtoit toute espérance de secours étrangers, ils tentèrent tous les moyens de les réconcilier, & ménagèrent, à cet effet, des conférences où ils envoyèrent leurs représentans. Henri VIII soupçonnant apparemment que François I, pour s'épargner la honte des premières démarches, faisoit agir les Allemands, exigeoit que le roi lui abandonnât Boulogne; qu'il retirât ses troupes d'Ecosse, & qu'il promît de ne plus se mêler des affaires de ce royaume. François croyant son honneur intéressé à défendre une orpheline dont le père s'étoit sacrifié pour lui, & assuré, depuis la construction du fort d'Outreau, de reprendre tôt ou tard Boulogne, rejettoit absolument ces deux conditions, & offroit seulement de donner satisfaction sur les griefs qui avoient obligé le roi d'Angleterre à prendre les armes. Les conférences furent rompues; & l'on se préparoit de part & d'autre à recommencer la guerre, lorsque Henri, après s'être assuré, par une démarche qui dut coûter à son orgueil, qu'il n'avoit plus rien à se promettre de son alliance avec l'empereur; considérant

AN. 1546.

Mém. de Montluc.

Ann. de Belleforêt.

AN. 1546. que son épargne étoit épuisée; qu'il ne pouvoit, sans courir les plus grands risques, établir de nouveaux impôts sur ses sujets; qu'enfin, ses archers & ses arbalêtriers Anglois, malgré leur bravoure, n'osoient plus se mesurer en rase campagne, contre les arquebusiers & les piquiers légionnaires, rabattit beaucoup de la fierté de ses premières demandes; & content d'obtenir des conditions qui missent son honneur à couvert, il se relâcha sur les deux articles qui avoient rompu les premières conférences. Les deux amiraux de France & d'Angleterre s'étant abouchés sur la frontière à égale distance d'Ardres & de Guines, conclurent un traité par lequel François s'obligeoit d'acquitter les arrérages des pensions qui avoient été assurées à Henri par le traité de Moore, & dont les paiemens avoient été suspendus depuis la guerre de Provence; d'ajouter à cette première dette une indemnité tant pour les frais de la dernière guerre que pour les réparations & les nouvelles fortifications que les Anglois avoient faites à Boulogne. On stipula que ces différentes sommes montant à deux millions d'écus d'or, se-

soient acquittées dans l'espace de huit années, au bout desquelles Henri, en recevant le dernier terme, remettroit au roi la ville & le port de Calais, avec l'artillerie & les munitions de guerre qui s'y trouveroient, sans qu'il fût permis à la garnison de rien détruire & de rien emporter. Les Ecossois furent compris dans le traité de paix comme partie contractante, mais à condition qu'ils se tiendroient dans leurs limites & ne donneroient au roi d'Angleterre aucun motif légitime de reprendre les armes.

AN. 1546.

Administration intérieure.

Ordonnances de Fontanon.

François sans perdre de vue les grands intérêts qui agitoient alors l'Allemagne, profita de cet instant de calme pour s'occuper de l'administration intérieure de son royaume. Depuis la disgrace du chancelier Poyet, il n'avoit eu que des gardes des sceaux : François de Montholon, François Errault, seigneur de Chemans, & Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, s'étoient rapidement succédés dans cette dignité. Après la destitution juridique de Poyet, le roi retira les sceaux des mains de l'évêque de Soissons pour les conférer, avec l'office de chancelier, à François Olivier, président du parle-

AN. 1546. ment de Paris. Ce vertueux magistrat crût ne pouvoir mieux répondre à la confiance du roi qu'en lui peignant des couleurs les plus fortes la nécessité de remédier promptement au scandale & au désordre qu'avoient apportés dans le sanctuaire de la justice l'excessive multiplication & la vénalité des offices. Il obtint d'abord que la charge de président qu'il laissoit vacante, & celle d'Augustin de Thou que la mort venoit d'enlever, demeureroient supprimées. Encouragé par ce premier succès, il refusa de sceller aucunes provisions nouvelles, & enfin, il rédigea un édit par lequel le roi supprimoit indistinctement tous les offices créés depuis la mort de Louis XII, à mesure qu'ils viendroient à vacquer : fixoit à trente ans l'âge où l'on pourroit parvenir à la magistrature, & prescrivoit la forme de l'examen qui devoit précéder la réception. Le préambule de cet édit présente un tableau si naïf des abus auxquels on se proposoit de remédier, qu'il mérite d'être transcrit : » Comme » il nous soit venu par ci-devant, dit » le roi, & vienne encore continuel- » lement infinies plaintes de la part

» de tous les états de notre royaume, AN. 1546.
» tant de la multiplication des procès
» dont la plupart sont fondés en pures
» cavillations; les autres, en choses
» quasi de néant; qu'aussi semblable-
» ment des longueurs & embrouille-
» mens qui s'y font par le dol & mali-
» cieuses inventions des praticiens qui
» tiennent comme une banque de trom-
» perie & de mauvaise foi, & consti-
» tuent le fondement de leur art à
» prolonger & obscurcir les procès,
» introduire & multiplier incidens sur
» incidens, qui remettent quelquefois
» les pauvres parties, au bout de trente
» ans, en plus grande controverse &
» involution qu'elles ne furent oncques;
» d'où il arrive que la substance de nos
» sujets, soit de ceux qui gagnent
» comme de ceux qui succombent, fi-
» nalement est fondue & consumée ès
» mains des juges, procureurs & avo-
» cats, qui, par de tels moyens, s'en-
» richissent des misères, travail & vexa-
» tion de nos sujets, & combien qu'à
» plusieurs de nos prédécesseurs ayent
» été faites semblables plaintes; sur
» quoi, ils ont faits plusieurs ordon-
» nances, néanmoins pour n'avoir été
» gardées, mais enfreintes tout ouver-

AN. 1546.

» tement par ceux qui y devoient tenir » la main, les choses sont toujours al» lées en empirant, & enfin parvenues » au dernier degré d'indignité. Par » quoi, après avoir le tout bien pesé » & considéré, il se connoît bien clai» rement que la principale cause de la » multiplication & longueur des procès, » & l'extrême dépense qui s'y fait, en» semble de tout le désordre étant au » fait de la justice, est procédée, tant » par multitude d'avarice & peu de de» voir des officiers de la justice, les» quels encore qu'ils ayent été par nous » créés & augmentés pour l'urgente » nécessité de nos affaires à notre très» grand regret & déplaisir; toutefois » à l'examen & réception d'iceux, nos » cours souveraines ont eu peu de res» pect & considération à l'âge, au sa» voir & aux autres qualités requises » en telles charges & états, de sorte » qu'il ne s'en est jamais trouvé un seul » refusé; & qu'aussi pour le nombre » effréné des procureurs & praticiens, » & la malice de plusieurs de cet état, » n'ayant un seul grain de probité, & » constituant leur principale fin à for» ger plusieurs différends & procès les » uns sur les autres, & à y jetter le

» plus de ténèbres que ils peuvent, AN. 1546.
» desquels (combien que notoirement
» ils fassent profession de tromperie &
» mauvaise foi) il ne s'est jamais fait au-
» cune punition. A ces causes, &c. «....
Cet édit fut reçu avec transport par tous les vrais citoyens, & attira au chancelier mille bénédictions. Ce n'est pas qu'on ignorât combien peu, dans une administration toujours subordonnée au besoin du moment & au caprice de ceux qui gouvernent, l'on doit compter sur une réforme qui ne doit s'opérer qu'au bout d'une génération; mais, d'un côté, l'épuisement des finances, & de l'autre, l'incertitude où l'on étoit si la guerre ne recommenceroit pas bientôt avec l'empereur, ne permettoient pas de songer à un remboursement; & l'on doit toujours savoir gré à un ministre, toutes les fois que ne pouvant atteindre au plus grand bien possible, il se décide pour ce qu'il y a de mieux à faire dans la conjoncture où il se trouve, & prépare la voie à son successeur.

Les réformés, c'est le nom que se donnoient les disciples de Calvin, n'avoient pas manqué de profiter des embarras du gouvernement pour recom-

AN. 1546. mencer leurs prédications & former peu-à-peu des églises. Le roi, sur les remontrances du cardinal de Tournon & du président Lifet, décerna un grand nombre de commissions aux conseillers du parlement pour se répandre dans les provinces du ressort, & arrêter ceux qui leur seroient dénoncés ; & afin que personne n'échappât, on publia dans les paroisses des monitoires où il étoit enjoint aux fidèles, sous peine d'excommunication, de dénoncer indistinctement, & sans aucun égard pour le degré de parenté, tous ceux qui favorisoient les nouveautés ou paroissoient mal penser de la religion. Cette effroyable inquisition n'eut pas des suites aussi terribles qu'on auroit dû naturellement s'y attendre. Les massacres récens des Cabrières & de Mérindol, dont on rendra compte dans le volume suivant ; l'exécration publique & l'animadversion qui poursuivoient déjà les instigateurs & les exécuteurs de ce forfait, contribuèrent sans doute à inspirer de la modération aux nouveaux commissaires. On n'amena que trente personnes dans les prisons de la Conciergerie, & quatorze seulement qui ne voulurent donner aucune marque de repentir, furent

livrés au dernier supplice. Le chancelier Olivier trouvant encore cette procédure trop violente, profita de la disposition générale des esptits pour ôter aux tribunaux séculiers la connoissance de ces sortes de crimes, & la renvoyer à la correction des évêques; mais il tomba peut-être dans un autre excès. Comme plusieurs ne résidoient point dans leurs diocèses & ne pouvoient même y résider assidument, puisqu'ils possédoient tout-à-la-fois cinq ou six évêchés, & qu'il s'en trouvoit déjà quelques-uns qui penchoient pour les nouvelles opinions; il donna, sans le vouloir, la plus grande liberté à l'erreur de s'enraciner & de se propager.

An. 1546.

Première guerre de religion en Allemagne.

Sleidan. De Thou. Belcarius. Pallavicin.

L'empereur, ainsi que nous l'avons vu, se disposoit alors à lui porter le coup décisif en Allemagne. N'ayant pu, par toutes ses feintes caresses & les fausses protestations de Granvelle, attirer à la diète de Ratisbonne l'électeur de Saxe & le landgrave de Hesse, les deux principaux chefs de la ligue de Smalkalde, il ne songea plus qu'à diviser cette ligue formidable, en mettant à l'écart tout intérêt de religion, en intimidant les foibles & en corrom-

pant les ambitieux. Dans le discours qu'il tint devant cette compagnie, il ne se plaignit que des violences exercées contre plusieurs membres de l'Empire, de l'oubli des loix & du mépris scandaleux qu'on faisoit de ses rescrits & de tous les arrêts de la chambre impériale. Il attribua ces désordres à l'insatiable cupidité de l'électeur & du landgrave, qui, après s'être emparés à main armée des revenus des évêchés & des monastères, croyoient ne pouvoir se maintenir dans leurs premières usurpations & se frayer la route à de nouvelles, qu'en imposant silence aux loix & en renversant de fond en comble la constitution Germanique. C'étoit dans cet esprit, disoit-il, qu'ils s'étoient refusés à tous les plans de conciliation qu'il avoit proposés; qu'ils venoient de rompre les nouvelles conférences qu'il avoit indiquées; qu'ils avoient contracté des ligues avec les ennemis de la patrie; qu'ils refusoient orgueilleusement de se rendre aux assemblées où il devoit être question du rétablissement de la paix publique, & qu'opposant perpétuellement la conjuration de Smalkalde aux diètes légitimes, ils exer-

AN. 1546.

çoient une tyrannie qui ne connoissoit plus de frein. Il ajouta, que revêtu de la majesté impériale, il se jugeroit lui-même indigne de ce haut rang, s'il toléroit plus long-temps de pareils excès. Non content de les déférer à la diète, il adressa une lettre circulaire aux villes impériales, où répétant les mêmes plaintes, il les avertissoit de tout ce qu'elles avoient à redouter, si les loix cessoient d'être respectées & si les forts pouvoient impunément dépouiller les foibles. Ces plaintes, ces alarmes, qui étoient toutes ou bien fondées, ou apparentes, produisirent leur effet. L'électeur Palatin & l'archevêque de Cologne, qui venoient d'embrasser la réforme, promirent la neutralité & entraînèrent, par leur exemple, plusieurs villes libres & impériales. Les princes de la maison de Brandebourg & le duc Maurice de Saxe, quoique membres de la ligue de Smalkalde, se déclarèrent pour l'empereur.

L'électeur & le landgrave ne se laissèrent point abattre par la défection de leurs principaux alliés. Regardant la lettre circulaire de l'empereur comme une déclaration de guerre, ils résolu-

AN. 1546. rent de le prévenir & donnèrent ordre sur-le-champ à leurs préparatifs : les conjonctures les servirent bien. François I, après avoir fait la paix avec le roi d'Angleterre, venoit de congédier des corps nombreux de lansquenets, qui, zélés pour la doctrine de Luther, & se trouvant sans occupation, allèrent offrir leurs services aux deux chefs de la secte, & ne se rendirent pas difficiles sur la solde. En peu de jours, ils rassemblèrent une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie & de quinze mille de cavalerie. L'empereur étoit toujours à Ratisbonne & n'avoit encore auprès de lui que huit à neuf mille hommes. Malgré sa foiblesse, il ne laissa pas de les mettre au ban de l'Empire, & de les déclarer, de son autorité privée, ennemis publics. S'ils eussent continué de marcher avec la même célérité qu'ils avoient mise dans leurs préparatifs, il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent bientôt forcé à se rétracter. Un reste d'égards pour le chef de l'Empire, un excès de circonspection à l'égard des autres princes leur enlevèrent tous leurs avantages; car tandis qu'ils perdoient le temps à ré-

pondre aux diverſes inculpations de l'empereur, à dévoiler ſa mauvaiſe foi, & à montrer qu'il ne les attaquoit qu'à cauſe de leur religion ; tandis qu'ils prêtoient imprudemment l'oreille à des médiateurs apoſtés qui ne cherchoient qu'à les amuſer ; tandis qu'ils négocioient longuement la liberté du paſſage avec le duc de Bavière, dont ils devoient traverſer les Etats, l'empereur reçut les douze mille cinq cens hommes que le pape lui envoyoit d'Italie, & bientôt après, les troupes que la reine de Hongrie avoit levées par ſes ordres dans les Pays-Bas. Se trouvant alors à la tête d'une armée bien moins nombreuſe à la vérité, que celle des confédérés, mais toute composée de troupes aguerries & commandée par des officiers de la plus grande diſtinction, il s'approcha des proteſtans comme s'il eût eu deſſein de leur livrer bataille. Ce n'étoit cependant point ſon intention : perſuadé que cette levée tumultuaire de bourgeois & de payſans armés périroit ou ſe diſſiperoit bientôt faute de ſubſiſtances, il eut l'attention de n'aſſeoir ſon camp que dans des lieux eſcarpés qu'il fortifioit encore par des tranchées & des baſtions. An. 1546.

Après la faute que les protestans avoient
AN. 1546. faite de lui permettre de rassembler ses forces, ils n'avoient point d'autre parti à prendre que de l'attaquer dans ses retranchemens aux risques d'être battus, parce que la défaite la plus complette ne pourroit jamais leur être aussi préjudiciable que l'inaction. C'étoit l'avis du landgrave & de tous les capitaines les plus expérimentés; mais l'électeur de Saxe, qui avoit la principale autorité, s'obstina toujours à rejetter un parti si hasardeux.

Tandis qu'il temporisoit, le duc Maurice de Saxe ayant grossi ses forces de quelques troupes auxiliaires de Bohême, se mit en possession de l'électorat, à la réserve de trois ou quatre places fortes où il y avoit des garnisons. Courant risque de se trouver dépouillé, l'électeur marcha promptement à la défense de ses sujets, & emmena avec lui la plus grande partie de l'armée. Le landgrave, qui ne se trouvoit plus assez fort pour tenir la campagne, se retira de son côté avec tous ceux qui voulurent le suivre. C'étoit abandonner à la discrétion de l'empereur les confédérés des cercles de Suabe, de Franconie & du Haut-Rhin. Il se mit en

possession de Norlingue, de Hall & de Rottembourg. La ville d'Ulm, l'une des plus fortes de la Suabe, n'opposa qu'une foible résistance. Strasbourg & Francfort-sur-le-Mein, quoiqu'éloignées du danger & en état de se défendre, prévinrent, par leur soumission, l'arrivée de l'empereur. Le duc de Wirtemberg & l'électeur Palatin implorèrent, dans la posture la plus humiliante, la miséricorde d'un maître irrité. Le pardon qu'il daigna leur accorder, ne fut ni entier, ni désintéressé. Le duc de Wirtemberg livra son artillerie & ses forteresses, paya trois cens mille écus; la ville d'Ausbourg, cent cinquante mille; Ulm, cent mille; Francfort, quatre-vingt mille; Memmingen, cinquante mille: toutes livrèrent leur artillerie, leurs munitions, leurs forteresses, renoncèrent avec serment à la ligue de Smalkalde, & ne purent rien stipuler par rapport à l'exercice de leur religion. L'empereur se réservoit de s'expliquer sur cet article & sur la confirmation de leurs priviléges, au temps où tous les confédérés, auroient mis bas les armes & imploreroient sa clémence. C'en étoit fait de la li-

AN. 1546.

An. 1546. berté Germanique, si François I, auquel l'électeur & le landgrave ne manquèrent pas de recourir, eût refusé de les assister. Oubliant généreusement des torts dont ils étoient assez punis, il reçut avec bonté leurs députés, s'engagea à leur fournir quarante mille écus par mois, tant que dureroit la guerre, & promit d'opérer, le printemps suivant, une diversion qui les mettroit à portée de réparer leurs pertes. L'empereur venoit de lui donner un motif bien légitime de recommencer la guerre; car se regardant comme déchargé, par la mort du duc d'Orléans, de tous les engagemens qu'il avoit pris par rapport au duché de Milan, il refusoit nettement de donner aucune satisfaction au roi à cet égard, & il en conféra, bientôt après, l'investiture à Philippe, son fils & son héritier. Ce dénouement, auquel on auroit dû s'attendre depuis long-temps, consterna les Italiens: presque aussi alarmés que les Allemands, ils cherchèrent, comme eux à se rapprocher de la France, parce qu'ils ne voyoient plus que cette puissance qui pût les préserver du joug Autrichien. Le pape sur-tout ne se pardonnant pas d'avoir

d'avoir servi d'instrument à l'oppression générale, rappella promptement ses troupes & révoqua, autant qu'il étoit en son pouvoir, les graces qu'il avoit accordées à l'empereur. La conjuration des Fiesques pour changer le gouvernement de Gênes, parut à Charles la première étincelle d'un incendie prêt à embrâser l'Italie. Il s'arrêta donc sur les frontières de l'Italie & de l'Allemagne, ne pouvant encore deviner de quel côté il seroit attaqué. François, dont il observoit particulièrement les démarches, levoit des troupes, mettoit à couvert la Bourgogne & la Champagne par un cordon de places fortes qui se prolongeoit depuis Bourg-en-Bresse jusqu'à Guise; & non content des alliés qu'il s'étoit faits en Allemagne & en Italie, il négocioit tout-à-la-fois à Londres, à Copenhague & à Constantinople, afin de soulever tous les souverains contre un prince qui menaçoit la liberté de tous. Au milieu de ces agitations, il perdit Henri VIII, & avec lui toutes les espérances qu'il avoit fondées sur les secours de l'Angleterre. Cette perte parut le consterner; car malgré les nuages passagers qui avoient plus d'une fois altéré

AN. 1546.

AN. 1547.

AN. 1547.

leur union, ils n'avoient point cessé de sentir l'un pour l'autre un penchant involontaire qui les rapprochoit; les noms de *frère* & de *meilleur ami* n'étoient dans leur bouche que l'expression naïve d'une sympathie & d'une cordialité infiniment rares entre les chefs de deux nations voisines & rivales; enfin, il y avoit si peu de différence entre leurs âges, que la mort de l'un sembloit un fâcheux présage pour l'autre.

Mort de François I.

Du Bellai. Sleidan. Galland, vit. Castellani. Pièces justificatives. De Thou.

Cette dernière considération fit sur l'esprit du roi une impression d'autant plus forte qu'il dépérissoit à vue d'œil. La cruelle maladie qui, huit ans auparavant, l'avoit conduit aux portes de la mort, se reproduisoit avec des symptômes effrayans dans un corps usé & par les souffrances & par les remèdes. Tandis que par les conseils des médecins il cherchoit à se dissiper en changeant souvent de lieu, un accès de fièvre le força de s'arrêter au château de Rambouillet; il ne comptoit y passer qu'un jour; mais l'épuisement & la lassitude ne lui permirent pas d'en sortir. Après vingt jours de maladie & quelques lueurs de guérison, renonçant enfin à toutes les espérances dont on continuoit encore de

le flatter, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Appellant à son secours la religion, qu'il avoit respectée même au milieu des égaremens de la jeunesse, il reçut, dans le plus grand appareil, les derniers sacremens, & ayant fait approcher le dauphin Henri, il lui dit: » Venez recevoir mes derniers embrassemens. Je n'ai qu'à me louer de votre » conduite. Vous avez rempli à mon » égard le devoir d'un bon fils; Dieu » vous en donnera la récompense. Puisque ma fin approche & que le ciel à » permis que vous me succédiez, écoutez mes derniers avis. Craignez Dieu, » mon fils; honorez l'Eglise, & opposez » une barrière insurmontable aux dangereuses nouveautés qui pourroient » altérer la religion. Tous les Chrétiens, » en quelque pays qu'ils existent, sont » vos frères; vous devez les aimer; mais » cette bienveillance générale ne vous » acquitteroit pas envers le peuple que » la Providence a spécialement confié à » vos soins. Ce peuple, le plus fidèle, » le plus généreux & le plus affectionné » à ses rois, qui existe & qui ait jamais » existé sur la terre, a des droits tout » particuliers sur votre cœur; il mérite

An. 1547.

AN. 1547. » que vous l'aimiez par-dessus tout ce » ce qui peut vous être cher, & que » dans tous les instans de votre vie, » vous soyez prêt à lui sacrifier vos goûts, » vos plaisirs, & jusqu'à la dernière » goutte de votre sang. Si vous gagnez » sa confiance, vous repousserez aisé- » ment toutes les attaques de vos voisins; » mais inutilement le feriez-vous triom- » pher au-dehors, si la paix & la con- » corde ne règnent pas au dedans: c'est » l'union qui fait la force des empires, » & l'union ne peut se trouver que dans » un pays où la justice est respectée. » Veillez donc attentivement à ce qu'elle » préside à vos conseils, à ce qu'elle soit » administrée d'une manière impartiale » dans vos tribunaux, & ne souffrez » point que pour quelque considération » que ce soit, on lui porte jamais, soit » directement, soit indirectement, la » moindre atteinte. Songez, mon fils, » que vous arriverez au terme où vous » me voyez parvenu, & que la plus » grande consolation qui me reste main- » tenant, c'est de pouvoir dire que je » n'ai fait sciemment d'injustice à per- » sonne«. Passant de ces conseils géné- raux à des avis particuliers, il lui dit de

ne point rappeller auprès de lui le connétable de Montmorenci, d'écarter de l'adminiſtration les princes de la maiſon de Guiſe, dont l'ambition & les talens commençoient à lui donner de l'ombrage; de continuer de ſe ſervir du cardinal de Tournon, du ſecrétaire Bayart, & ſur-tout de l'amiral d'Annebaud, qu'il lui recommandoit ſpécialement comme le ſeul homme de la cour qui n'eût jamais eu en vue que le bien de l'Etat, qui ſe fût appauvri dans le maniement des affaires publiques, & auquel, en conſidération de ſa probité & de ſes ſervices, il léguoit une ſomme de cent mille livres. François expira le 31 Mars, dans la cinquante-troiſième année de ſon âge: ſon corps, dépoſé pendant quelques jours dans l'abbaye de Hautes-Bruyères, fut apporté à Saint-Cloud, dans la maiſon de l'évêque de Paris, où l'on dreſſa la pompe funèbre. Lorſque le convoi traverſa Paris, les crieurs annonçoient à l'entrée de chaque rue: *Priez Dieu pour l'ame de très-haut, très-puiſſant & très-magnanime François par la grace de Dieu, roi de France très-chrétien, premier de ce nom, prince clément, père des arts & des lettres.* AN. 1547.

AN. 1547. On fut étonné qu'au sortir d'une guerre longue & très-dispendieuse, qu'après les secours pécuniaires qu'il venoit de donner à ses alliés d'Allemagne, & les énormes dépenses qu'avoit dû entraîner la fortification d'une multitude de places frontières en Champagne & en Bourgogne, le roi laissât encore dans ses coffres quatre cens mille écus & un quartier de ses revenus payables le premier d'avril, c'est-à-dire, le lendemain de sa mort. Cette épargne étoit le fruit & du désintéressement de ses ministres, & de l'application sérieuse qu'il donnoit alors à ses affaires; car autant il avoit été prodigue & dissipé pendant les premières années de son règne, autant l'âge & l'expérience l'avoient rendu attentif & économe. Il est vrai qu'il avoit successivement doublé ou même triplé les impôts, & qu'indépendamment d'une multitude d'offices créés pour de l'argent, il avoit, contre l'usage de ses prédécesseurs, constitué sur l'hôtel-de-ville de Paris & sur la banque de Lyon des rentes qu'il ne songea point à rembourser; mais on doit observer pour sa justification, que depuis l'accroissement prodigieux & subit

de la maison d'Autriche, les dépenses nécessaires & absolument indispensables pour la sûreté de l'Etat, s'étoient accrues du double ou du triple; car au lieu de quinze cens lances & de la milice des francs archers qui étoit aux frais des paroisses, ou de celle des aventuriers qu'on ne levoit que pour trois ou quatre mois, François avoit entretenu jusqu'à trois mille lances, cinq ou six mille hommes de cavalerie légère, cinquante mille hommes d'infanterie permanente, auxquels on joignoit encore, dans le besoin, douze ou quinze mille, soit Suisses, soit Lansquenets. La disproportion n'étoit pas moins forte par rapport aux ambassades. Sous les règnes précédens, on se contentoit d'envoyer six ou sept évêques, abbés ou magistrats, résider dans les principales cours de l'Europe avec lesquelles on avoit des intérêts à démêler; & ces ministre ne coûtoient presque rien à l'Etat, parce que dispensés de représentation, ils vivoient ou des revenus de leur bénéfice, ou des gages de leur office, comme ils auroient vécu en France, & quelquefois même à moindres frais. Lorsqu'on vouloit récompenser leurs services, on leur

AN. 1547.

AN. 1547. conféroit ou une magistrature supérieure, ou un second bénéfice, sans charger le trésor public. Ce n'étoit que très-rarement, & pour des causes importantes, qu'on envoyoit des ambassades solemnelles & dispendieuses; & alors elles ne duroient guères qu'un mois ou six semaines. Sous le règne de François I, & lorsque Charles-Quint eut commencé à se rendre redoutable, on multiplia le nombre des ambassadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires: on en envoya pour la première fois à Constantinople, en Hongrie, en Danemarck, en Suède, à presque toutes les diètes de l'Empire, & même dans les cours du second ordre, d'où l'on pouvoit recevoir des avis importans; & quoique l'on continuât à préférer, pour ces fonctions, les gens d'église, ou de robe, cet article de dépense monta ordinairement à la somme de trois cens mille livres, à laquelle il faut ajouter celle de cent trente mille livres que l'on distribuoit à des pensionnaires secrets en Italie, en Allemagne, en Espagne & en Angleterre, qui devoient entretetenir correspondance avec les ambassadeurs. Les pensions des Suisses formoient un article

séparé; comme leur alliance étoit absolument nécessaire pour conserver ou pour recouvrer le duché de Milan auquel on ne vouloit point renoncer, & que d'ailleurs par leur discipline & leur position à l'égard du royaume, ils formoient en quelque sorte un corps de réserve qu'il étoit bon de se ménager pour les besoins urgens, François, après les avoir vaincus à Marignan, avoit racheté leur amitié en doublant les pensions que ses prédécesseurs, depuis Louis XI, donnoient aux Cantons, & en s'attachant par des pensions particulières les hommes qui avoient le plus de crédit dans la nation. Ces pensions générales & particulières, en y comprenant celles des alliés des Cantons, montoient à la somme de cent cinquante mille livres. Dans les intervalles de repos que lui laissoient ses interminables démêlés avec Charles-Quint, il fonda trois villes; Térouenne, détruite de fond en comble sous le règne précédent; Vitri-le-François, où il tenta vainement de transférer les habitans de la ville du même nom, qu'un détachement de l'armée impériale avoit réduite en cendres pendant le siége de Saint-Dizier, & qui se releva malgré

AN. 1547.

AN. 1547. les ordres du roi sous le nom de Vitri-le-brûlé; enfin Ville-Françoise, ou le Hâvre-de-Grace, sur la côte de Normandie. Il bâtit, aux portes de Paris, les châteaux de Madrid dans le bois de Boulogne, de Villers-Coterets pour le plaisir de sa chasse, des Folembrai en Picardie, & de Chambort dans le Blaisois. Il répara & agrandit considérablement le château de Saint-Germain-en-Laye, où il faisoit sa résidence ordinaire, & celui de Fontainebleau qu'il affectionnoit singulièrement. Non content de les décorer des meubles les plus précieux & des plus belles tapisseries que l'on connût encore, il attira de l'Italie, où les arts atteignoient dès-lors à la perfection, des architectes, des sculpteurs & des peintres qui prirent soin de les décorer : de ce nombre furent Léonard Vinci, l'émule de Michel-Ange, André del Sarto, maître Roux & le Primatice. Mais de toutes les dépenses de ce monarque, la moins onéreuse pour son trésor, & cependant la plus glorieuse pour sa mémoire & la plus utile à la nation, fut celle qu'il fit pour l'amélioration des études & l'avancement des connoissances humaines. Avant

que d'entrer dans le récit des faits, qui lui méritèrent dès son vivant le surnom de *père & de restaurateur des lettres*, qu'on me permette quelques observations préliminaires qui trouveront bientôt leur application. AN. 1547.

Observations historiques sur l'éducation.

Comme une société ne renferme rien de plus précieux que les membres mêmes qui la composent, l'éducation ou l'art de perfectionner les facultés naturelles de l'homme, a dû dans tous les siècles attirer la première attention du gouvernement. Aussi voyons-nous que les plus sages législateurs en firent la base de leurs établissemens, persuadés, ainsi qu'ils s'en expliquent, que si, dans tout le reste de leurs institutions, il se rencontroit des imperfections & des défauts, des hommes éclairés & vertueux s'en appercevroient promptement & ne manqueroient pas de les corriger : au lieu que les loix les plus sages seroient bientôt dépravées entre les mains d'hommes ignorans ou corrompus.

Les Grecs, entourés de nations barbares & privés de toute communication avec des peuples plus anciennement policés, puisèrent dans la nature les principes d'une éducation simple, mais

AN. 1547.

ſublime. Aux exercices du corps, deſtinés à former des guerriers, ils joignirent l'étude de la muſique, propre à tempérer la rudeſſe que l'ame n'auroit pu manquer de contracter dans le maniement continuel des armes. Les poëtes-muſiciens qui furent les premiers inſtituteurs de ces ſociétés naiſſantes, tantôt couvrant du voile de l'allégorie & des charmes de la fiction des préceptes ſalutaires, & tantôt ne s'attachant qu'à énoncer avec une nerveuſe préciſion des maximes lumineuſes & profondes, employèrent toutes les reſſources de leur art à inſpirer la crainte des dieux, l'horreur du crime & l'amour de la vertu. La langue créée par leur imagination & façonnée par la muſique, devint presqu'au berceau la plus pittoreſque, la plus ſouple & la plus mélodieuſe que les hommes aient jamais parlée. A meſure que les ſociétés s'affermirent & que la liberté acquît des fondemens plus ſolides, l'éducation prit des nouveaux accroiſſemens. C'étoit au milieu de la place publique & dans des aſſemblées générales où tous les citoyens avoient un droit égal, que l'on délibéroit ſur les grands intérêts de la patrie, que chaque

citoyen étoit appellé par la voix d'un crieur public à ouvrir un avis salutaire, & que l'on conféroit les magistratures & tous les emplois de quelque importance. L'éloquence ou l'art de se faire écouter avec intérêt, d'échauffer ou de calmer à son gré une multitude orageuse & de l'entraîner dans son opinion, devint l'art le plus important, puisqu'il assuroit une sorte de royauté sur des hommes libres. Tous ceux qui se sentirent quelque ambition s'y livrèrent avec fureur, & les citoyens les plus indifférens sur la gloire & les richesses, ne purent se dispenser de le cultiver jusqu'à un certain point, afin d'avoir des moyens de se défendre s'ils étoient attaqués, & de ne pas succomber sous une accusation injuste. Mais cet art si universellement recherché, supposoit ou embrassoit un grand nombre d'autres connoissances; car pour être en état d'ouvrir un avis salutaire sur les intérêts de la patrie, il falloit connoître ce qui fait le bonheur ou le malheur d'une société, par quels moyens elle fleurit ou décline, enfin être initié dans la politique ou la science du gouvernement: pour montrer ce qui étoit juste, honnête, digne de

AN. 1547.

AN. 1547. louange ou de blâme ; pour enflammer de colère ou toucher de pitié un auditoire, il falloit avoir fait une étude approfondie de l'ame humaine & des principes de la morale : enfin pour mettre de l'ordre dans ses idées, déduire d'un principe une longue chaîne de conséquences, réfuter ou éluder les raisons de son adversaire, il falloit s'être exercé dans la logique ou l'art du raisonnement. Toutes ces connoissances digérées & fondues ensemble ne formoient, à proprement parler, qu'une seule science qu'on pourroit appeller la science du citoyen. L'étude n'en étoit bornée, ni à de certaines heures, ni à un certain âge, elle remplissoit tout l'espace de la vie ; car quelle autre occupation auroient préférée des hommes libres à celle qui, en perfectionnant les facultés de leur ame, les remplissoit d'une douce satisfaction, les élevoit au-dessus de leurs rivaux, & les mettoit continuellement à portée de rendre des services importans, & à la patrie & à leurs amis ?

Rome, pendant bien des siècles, ne montra aucun goût pour les lettres. Fondée par des pâtres grossiers, & forcée de combattre pour se procurer des femmes,

des troupeaux & des terres, elle emprunta de ses voisins une police & des loix. Ses citoyens endurcis à la fatigue, & uniquement occupés du maniement des armes & des travaux rustiques, n'admirèrent que les talens militaires qui les faisoient redouter au dehors, & les richesses qui procuroient au-dedans des distinctions flatteuses. Ce ne fut qu'après avoir achevé la conquête de l'Italie, que déjà mêlés par des intérêts politiques avec la plupart des républiques de la Grèce, ils se passionnèrent tout à-coup pour les sciences & la discipline des Grecs. Une simple ambassade composée des trois plus célèbres philosophes de leur temps, fut l'époque de cette heureuse révolution. La jeunesse Romaine s'empressa de les entendre, & saisie d'un nouvel enthousiasme, elle se porta en foule à leurs leçons. En vain les vieux sénateurs qui appréhendèrent les suites de cette effervescence, s'empressèrent-ils de renvoyer ces ambassadeurs dans les écoles d'Athènes, & la jeunesse Romaine à ses anciens exercices du champ de Mars; on les suivit au-delà des mers, & les préjugés des magistrats tinrent si peu contre l'ardeur générale, que ceux

An. 1547. même qui avoient porté le décret, finirent par apprendre la langue grecque dans un âge fort avancé. Observons ici une différence bien considérable entre les Grecs & les Romains. Les premiers, riches de leur propre fonds, n'eurent besoin d'apprendre aucune langue étrangère; toute l'éducation consista chez eux à mettre entre les mains des jeunes gens des morceaux choisis des meilleurs écrivains nationaux, où ils puisoient sans contrainte & sans effort des modèles du beau en tous les genres, & des maximes de morale & de politique qu'on devoit leur développer dans un âge plus avancé. Les seconds, au contraire, crurent ne pouvoir se dispenser d'apprendre la langue grecque, & ce travail ingrat en soi consuma un temps toujours précieux. Malgré ce désavantage, passionnés comme ils l'étoient pour la gloire, ils auroient égalé les Grecs, si les changemens qui s'opérèrent dans la constitution politique, n'eussent bientôt étouffé leur ardeur. Quoique Rome fût un plus grand théâtre qu'Athènes, jamais elle n'avoit présenté une carrière aussi vaste aux talens; car jamais un simple citoyen n'avoit été appellé par la voix

du crieur public, à monter ſur la tribune aux harangues & à donner des conſeils à ſa patrie; & dans le temps où les lettres commençoient à fleurir, les loix ne pouvoient déjà plus ſe faire écouter. Ce n'étoient ni la vertu ni les talens qui ouvroient l'entrée aux magiſtratures, mais l'argent, la brigue & la violence; & dans les délibérations publiques on cherchoit moins ce qui étoit juſte ou utile à la patrie, que ce qui pouvoit ſervir à la faction à laquelle on s'étoit vendu. Bientôt les guerres civiles & les proſcriptions moiſſonnèrent les citoyens les plus diſtingués; la tête de Cicéron, expoſée ſur la tribune aux harangues, fut une leçon effrayante pour quiconque auroit ambitionné de lui reſſembler. A l'anarchie républicaine ſuccéda une tyrannie timide ſous Auguſte, ombrageuſe ſous Tibère, inſolente ſous Néron & ſes ſucceſſeurs; & quoique la plupart affectaſſent d'encourager les lettres, ce n'étoit qu'autant qu'elles ſe proſtituoient à la faveur, ou qu'elles ſervoient à diſtraire l'attention des citoyens des objets qui auroient dû les occuper. Les grands n'y cherchèrent plus qu'une conſolation ou un ſtérile amuſe-

AN. 1547.

AN. 1547. ment; les hommes sans fortune qu'un moyen de s'introduire dans la familiarité des grands. L'éloquence telle que nous l'avons dépeinte exigeoit trop de préparations & de travaux pour que personne voulût l'acquérir à ce prix. On chercha une route abrégée, & l'on livra la jeunesse à l'exercice des déclamations qui accoutumant à parler sans avoir rien à dire, à s'échauffer sans rien sentir, ne procuroit une grande loquacité qu'aux dépens du goût & du bon sens. Cette contagion infecta presque tous les écrits depuis la mort d'Auguste. Ce n'est pas qu'on méconnût ou qu'on méprisât les bons modèles: une classe d'hommes plus utile que brillante, celle des grammairiens, consacroit ses veilles à en expliquer les beautés: on les admiroit, on s'accordoit à leur donner des louanges; mais personne n'avoit plus la force de les suivre. Les richesses, la servitude, le luxe & la mollesse avoient énervé le corps & abattu le courage. Bientôt les barbares revêtus, en qualité d'auxiliaires, de presque toutes les dignités de l'empire, méprisèrent des efféminés devenus incapables de se défendre & s'aproppriérent les provinces qui étoient à leur bienséance.

Rien n'auroit été plus facile aux fondateurs de ces nouvelles monarchies, que de ranimer les études & de faire fleurir les lettres dans leurs Etats : ils trouvèrent dans toutes les villes un peu considérables des écoles & des professeurs : mais comment des hommes accoutumés à n'estimer que la force & à regarder toute occupation sédentaire, comme l'apprentissage de la servitude, auroient-ils senti le prix d'une meilleure éducation ? A leur défaut c'eût été aux évêques qui jouissoient de très-grandes richesses, & d'une autorité presque sans bornes dans leurs cités, à se charger de ce soin : l'affaissement général des esprits, une dévotion mal entendue, & peut-être d'autres raisons moins pardonnables encore enchaînèrent leur zèle. Sans considérer que ministres de la parole, ils ne pouvoient remplir dignement leurs fonctions s'ils ne se rendoient supérieurs aux autres hommes du côté des lumières & de l'éloquence, & que leurs prédécesseurs avoient regardé comme la persécution la plus cruelle l'édit de l'empereur Julien, qui interdit aux chrétiens en l'étude des auteurs profanes, ils rougirent pas d'avancer qu'il étoit indigne

AN. 1547. de la liberté évangélique, de s'astreindre aux règles de la grammaire, & qu'il y avoit une sorte de sacrilége à associer l'étude des poëtes & des orateurs payens à celle des livres saints. Les écoles tombèrent, & l'ignorance devint si générale, que l'on n'imagina plus d'autre moyen de terminer les procès qui s'élevoient entre les particuliers, que d'ordonner le combat en champ clos, ou les épreuves abominables du fer rouge & de l'huile bouillante.

Les ténèbres s'épaississoient sur la face de l'Europe, & la terre s'abreuvoit en silence du sang de ses féroces habitans, lorsque Charlemagne, non moins guerrier, mais plus homme d'Etat qu'aucun de ses prédécesseurs, fit briller les premiers rayons de lumière. Appellant de toutes les parties de l'Europe le peu d'hommes qui eussent conservé une teinture des lettres, il forma dans son palais une académie dont il partageoit les travaux & à laquelle il s'efforçoit d'associer les personnages les plus distingués de l'empire. Considérant qu'il y avoit dans ses Etats des fondations immenses pour l'exercice du culte public, & qu'il ne s'en trouvoit plus au-

cune pour l'instruction, il affecta dans les chapitres & les principaux monastères des prébendes, pour enseigner la grammaire, la musique, l'arithmétique & l'écriture sainte. An. 1547.

Après sa mort, l'académie qu'il avoit formé dans son palais disparut; les écoles subsistèrent : celles de Rheims, de Laon, de Mets, de Poitiers & du Mans, acquirent successivement une sorte de célébrité. La ville de Paris qui renfermoit dans son enceinte & dans ses fauxbourgs un riche chapitre & trois ou quatre abbayes, se distingua de bonne heure par l'affluence des étudians : les ducs de France étant montés sur le trône & trouvant ces écoles toutes formées dans leur capitale, accordèrent aux maîtres & aux étudians des priviléges qui furent confirmés & augmentés par l'autorité pontificale, plus étendue & plus respectée, même dans le royaume, que la puissance royale. C'est un spectacle bien extraordinaire que de voir s'élever subitement du sein de la barbarie & de la servitude, une république dont la constitution n'auroit point fait de déshonneur aux anciens législateurs; on la nomma Université, parce qu'elle

AN. 1547. se proposoit d'embrasser tous les genres de connoissance; mais, il en faut convenir, la sagesse qui en avoit réglé la constitution ne se retrouve plus dans le plan, le choix & la nature des études, ce qui étoit cependant le point important; le besoin seul en décida. C'étoit à l'ombre des cloîtres & uniquement pour l'usage des ecclésiastiques, que les premières écoles s'étoient formées: on continua de ne consulter que leurs besoins dans le plan d'études qu'adopta l'université. Les livres saints, les ouvrages des pères de l'Eglise, les conciles, les décrétales ou constitutions des souverains pontifes, renfermoient tout ce qu'il est utile de savoir à un ministre des autels. Mais ces ouvrages étoient en langue latine, & cette langue, quoiqu'elle n'eût point cessé d'être en usage, s'étoit étrangement dénaturée par le mêlange des idiomes des peuples du nord. Il falloit non-seulement en apprendre la plupart des mots, mais le génie & la syntaxe; c'est par ce travail pénible que commença l'éducation. Dans le recueil des œuvres de S. Augustin, on trouva un traité de logique assez superficiel; on crut devoir l'ap-

prendre par cœur, avec d'autant plus de raison que presque tous les pères de l'Eglise, ayant eu pour principal objet de combattre les héréfies qui s'étoient élevées de leur temps, on ne pouvoit entendre parfaitement leurs écrits si l'on n'étoit initié dans l'art du raisonnement. Ces préparatifs ouvroient l'entrée à l'étude de la théologie, proprement dite, c'est-à-dire des textes de l'écriture sainte, des conciles & des pères. Mais comme l'étude des textes auroit été trop vaste pour former la matière d'un enseignement, on recueillit & l'on rassembla sous différens titres les passages qui pouvoient servir à décider les questions les plus importantes; c'est ce qu'on nomma le *livre des sentences* que chaque théologien dut apprendre par cœur: dans toute cette éducation, comme on peut le remarquer, la mémoire étoit la seule des facultés de l'ame qui fût exercée. La découverte des livres d'Aristote changea à plusieurs égards la forme de l'enseignement.

On croit communément qu'ils avoient été traduits du grec en arabe, d'arabe en mauvais latin, & apportés dans cet état d'Espagne en France. Quoi-

AN. 1547. que horriblement défigurés par cette double traduction, ils parurent un effort si prodigieux de la raison humaine, ils inspirèrent une si profonde vénération, qu'on fut tenté de les ranger dans la classe des livres inspirés. On ne se permit plus d'examiner si l'auteur avoit toujours dit la vérité, on chercha seulement à bien saisir sa pensée, à le concilier avec lui-même, & à le mettre par des commentaires à la portée de toutes sortes d'esprits. Cependant Aristote avoit fourni lui-même & l'exemple & les moyens de le redresser lorsqu'il se trompoit; car il avoit réfuté sans ménagement les philosophes qui l'avoient précédé, ceux mêmes auxquels il ne disconvenoit pas qu'il n'eût les plus grandes obligations; & dans ses livres de Dialectique, ce génie vaste & profond, soumettant à une analyse rigoureuse toutes les formes du raisonnement, avoit fourni des règles infaillibles pour discerner le vrai du faux. Ses ouvrages envisagés sous leur vrai point de vue, auroient éclairé & dirigé la raison; par l'abus qu'on en fit ils ne servirent qu'à l'égarer. Lorsque l'éducation n'influe pas assez fortement sur les

les mœurs publiques pour les corriger, les mœurs ne manquent jamais de corrompre & de dépraver l'éducation. Dans un siècle où la force seule décidoit de la fortune & du mérite, les gentilshommes, & cette dénomination s'étendoit alors à tous les hommes libres, ne s'appliquoient dès l'enfance qu'à se couvrir d'une armure impénétrable, qu'à manier la lance & l'épée : c'étoit la passion générale, & elle duroit autant que la vie. Un jeune homme qui aspiroit aux grades d'écuyer ou de chevalier; un chevalier qui vouloit s'annoncer dans une contrée où il n'étoit point encore connu, alloient se poster sur une route fréquentée, & s'obligeoient à défendre pendant un certain nombre de jours ce passage contre tous ceux qui se présenteroient pour le traverser; ou bien ils appendoient dans une place publique leur bouclier, en s'engageant de combattre ceux qui oseroient le toucher. A l'exemple de ces preux, tous ceux qui songèrent à se distinguer dans les lettres, puisèrent dans la dialectique d'Aristote un nouveau genre d'escrime, s'armèrent de distinctions, & en se prémunissant avec le plus grand soin contre les so- AN. 1544.

An. 1547

phismes qu'on auroit pu leur proposer, ils se tourmentèrent à imaginer des difficultés capables d'embarrasser un adversaire. Se croyoient-ils suffisamment exercés, ils affichoient à la porte d'une école une sorte de défi, qu'on nomma thèse, en s'obligeant de défendre contre tout assaillant, les propositions qui s'y trouvoient énoncées ; & de même que dans les vrais tournois ou combats de chevaliers, on étoit convenu de certaines loix qu'on ne pouvoit enfreindre sans se déshonorer, de même dans les disputes scolastiques on étoit convenu de ne jamais contredire formellement l'autorité d'Aristote ni d'aucun docteur de l'Eglise. Cependant il étoit clair qu'en s'interdisant la faculté de ne rien changer à ce qui avoit été déjà dit ou pensé auparavant, on donnoit des entraves à la raison humaine, & que cette manie de disputer éternellement se réduisoit en dernière analyse à rendre les esprits contrarians, querelleurs & opiniâtres. Ce n'est pas là le plus grand mal qu'elle ait produit. Admise dans la théologie sous le nom de *scolastique*, elle lui imprima son caractère, & s'identifia tellement avec elle, qu'il devint pres-

qu'impossible de distinguer ce qui appartenoit à l'une, de ce qui étoit purement du ressort de l'autre. Elle infecta le droit & la médecine lorsque ces deux branches importantes des connoissances humaines commencèrent à faire partie de l'enseignement ; enfin, elle corrompit même les humanités. Car comme la langue Latine manquoit de mots pour exprimer les vaines subtilités qu'on imaginoit tous les jours, les maîtres se donnèrent la liberté d'en forger, & sous prétexte que dans les sciences relevées, il s'agit moins des mots que des choses, ils forgèrent un jargon barbare qui n'avoit presque plus du vrai Latin que les terminaisons.

Naissance de la littérature Françoise.

Tandis qu'un plan d'éducation si mal digéré dépravoit les lumières naturelles, la gaîté & la galanterie vinrent réveiller l'imagination assoupie depuis bien des siècles. Les châteaux des ducs, des comtes & des barons étoient devenus pour la noblesse une sorte d'école, où la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, occupée des exercices qui leur étoient propres, conversoit librement ensemble sous la sauve-garde de l'honneur : là se formoient de tendres engagemens & des

An. 1547.

liens d'autant mieux assortis, qu'ils étoient fondés sur une estime réciproque & une longue habitude. C'eût été une honte pour une jeune personne de n'avoir point trouvé de guerrier qui se déclarât son chevalier; c'eût été dans un jeune guerrier la preuve d'un caractère féroce ou méprisable, de n'avoir point cherché ou de n'avoir pu parvenir à gagner le cœur d'une maîtresse: c'étoit à nourrir cet amour réciproque, que se rapportoient toutes leurs pensées, tous leurs soins. L'amant, en affrontant les périls & en cherchant des aventures, avoit pour principal objet de plaire à sa dame, & de faire confesser l'excellence de sa beauté par les ennemis qu'il avoit vaincus. La dame s'intéressoit vivement à la gloire de son chevalier; & dans les tournois, l'ornoit de ses couleurs, & l'encourageoit à mériter le prix de la victoire. Des hommes sans études, & dès-lors plus près de la nature & plus susceptibles d'enthousiasme, tracèrent la peinture de ces combats, décrivirent les merveilleuses aventures des chevaliers, les angoisses mortelles des dames, les soupirs ou l'ivresse des deux amans. Empruntant de la crédulité vulgaire

l'idée des fées & des magiciens, ils en formèrent une sorte de merveilleux, qui, employé avec discernement, auroit pu, à bien des égards, remplacer la mythologie des anciens; mais ne connoissant point l'art de graduer les passions, ni le secret beaucoup plus difficile encore de nuancer ou de diversifier les caractères, & d'enchaîner à une action unique une multitude d'événemens & de personnages, ils donnèrent naissance à un genre ambigu de composition, qui n'atteignit ni à la majesté de l'Epopée, ni à la dignité de l'Histoire. On le nomma *roman*, du nom de la langue dont on se servoit, laquelle n'étant plus latine, dérivoit cependant de celle des anciens Romains. D'autres hommes également doués d'une sorte de génie bizarre, entreprirent de plier cette langue rude & informe aux tons de la musique; & s'introduisant dans les cours des barons, sous le nom de troubadours & de jongleurs, ils chantèrent au son des instrumens, des virelais, des ballades ou autres petits poëmes de leur composition. En réfléchissant sur la conformité singulière qui se rencontre entre ces troubadours & les premiers poëtes An. 1547.

An. 1547. de la Grèce, tels qu'Homère nous les a dépeints, on se demande avec étonnement, comment des causes & des moyens semblables en apparence, ont produit des effets si différens? en voici, si je ne me trompe, les vraies causes. Les premiers poëtes Grecs prenant, pour ainsi dire, la langue au berceau, & la façonnant par le secours de la musique, l'avoient rendue flexible, pittoresque & harmonieuse: concentrés dans une petite société dont ils étoient les instituteurs, ils ornèrent des charmes de la fiction, des prestiges de l'harmonie, les maximes utiles pour la conduite de la vie & le maintien de l'ordre public. Ministres & interprètes des dieux, leur personne fut sacrée, leurs poésies furent la base de l'éducation; les enfans les apprenoient par cœur; on les chantoit dans toutes les assemblées politiques ou religieuses. Nos troubadours, au contraire, trouvant une langue monotone, inflexible, & déjà répandue dans une vaste monarchie, désespérèrent de se l'assujettir, & n'eurent d'autre secret pour la plier à la musique, que de ranger sur des lignes parallèles le même nombre de syllabes,

& de marquer le rapport de ces lignes entr'elles par le retour du même son qu'ils nommèrent la *rime*, sans qu'il résultât de ce mécanisme grossier, d'autre avantage qu'une sorte de surprise agréable dans un rondeau ou une chanson ; puérile, fastidieuse & assommante dans un ouvrage de longue haleine : artisans de volupté, ils mirent tout leur art à échauffer l'imagination & à chatouiller les sens, ne se proposant d'autre récompense de leurs travaux que les faveurs d'une belle, ou l'admiration passagère d'une cour provinciale. Leurs ouvrages, proscrits de l'éducation, périssoient en naissant ; & ils étoient eux-mêmes tellement convaincus de la futilité & de la bassesse de leur profession, qu'ils finissoient ordinairement par l'abjurer. AN. 1547.

L'esprit humain auroit vieilli dans une éternelle enfance, si trois ou quatre événemens, presque simultanés, ne l'eussent arraché de sa léthargie. Le premier de ces événemens fut la découverte de l'imprimerie, qui, en multipliant à peu de frais les exemplaires des bons livres de l'antiquité, mettoit tout le monde à portée de se les pro-

curer, & sembloit inviter à les lire.
An. 1547. Observons néanmoins que cet avantage n'étoit pas aussi précieux en lui-même qu'il pourroit le paroître au premier coup-d'œil; car ce n'étoit pas de modèles qu'on manquoit avant la découverte de l'imprimerie, mais de l'art de les imiter, & d'exercer convenablement les facultés naturelles de l'ame: peut-être même cette découverte, en surchargeant l'esprit des pensées des autres, sans lui laisser le temps de produire les siennes, n'eût-elle en effet contribué qu'à nourrir sa paresse, si le second événement dont nous allons parler, n'eût servi à corriger cet inconvénient. La prise de Constantinople par les Turcs fit refluer dans le reste de l'Europe des Grecs d'un mérite distingué, qui, n'ayant plus que leurs talens pour vivre, ouvrirent des écoles; & non contens d'enseigner leur langue, donnèrent avec succès des leçons d'éloquence & de philosophie. La protection des papes & la générosité des Médicis fixèrent les plus célèbres en Italie, où ils ne tardèrent pas de former des élèves qui les surpassèrent, & firent en quelque sorte revivre les beaux jours de Rome. Dans le même temps les écoles d'Allemagne

acquéroient un autre genre de célébrité. Entraîné par les circonstances à se déclarer chef de secte, l'audacieux Luther s'attacha à tourner en ridicule la théologie scolastique, la seule arme que ses adversaires eussent à lui opposer. Etablissant sa doctrine sur des textes de l'écriture, bien ou mal interprétés, il exerça ses disciples à l'étude des langues & de tous les monumens qui pouvoient servir à constater les dogmes & la discipline de la primitive Eglise, & força ceux qui entreprirent de le réfuter, de se livrer aux mêmes travaux. Du conflit des opinions & des efforts que faisoit chaque parti pour rendre favorable à sa cause les passages qui offroient quelque difficulté, se forma l'art de la *critique*, qui, concentrée d'abord dans les matières ecclésiastiques, étendit sa jurisdiction sur toutes les productions de l'esprit humain, & devint avec le temps le flambeau de la littérature. L'Université de Paris prenoit peu de part à cette révolution; attachée à ses usages antiques & entièrement dominée par la théologie scolastique, elle étoit à la veille de perdre sa considération & sa prépondérance, si François I. ne l'eût tiré de cette léthargie. An. 1547.

AN. 1547

Histoire du College roy.

Du Bellai. Hist. univers. Paris.

Duval. Hist. du College royal.

Goujet. Erasmi Epistol.

Arch. du College royal.

Ce prince, qui n'avoit reçu lui-même qu'une éducation fort superficielle, mais qui tenoit de la nature un génie ardent & une insatiable curiosité, avoit trouvé à la cour de Louis XII son beau-père, des savans d'un mérite distingué, tels que le cardinal Jean du Bellai, Guillaume Budée, maître des requêtes, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Parvi, confesseur du roi. N'étant encore que dauphin, il avoit recherché leurs entretiens; devenu roi, il n'avoit pas dédaigné de les admettre dans sa familiarité. Par leur canal, il lia un commerce épistolaire avec le célèbre Erasme, qui, sans fortune & sans état, tenoit alors le sceptre de la littérature, dominoit sur l'opinion publique & étoit recherché de tous les souverains. Ces hommes estimables s'attachèrent à persuader au jeune monarque que le plus grand service qu'il pût rendre à l'humanité, le moyen le plus sûr d'acquérir une gloire durable, consistoit à faire fleurir les lettres dans ses Etats, & qu'il n'y parviendroit qu'en perfectionnant l'éducation publique. Tous sentoient l'insuffisance & les vices de celle que l'on donnoit alors; mais aucun d'eux, osons le dire, ne se trouva en état

de former un nouveau plan combiné sur la nature des facultés de l'ame humaine qu'il s'agissoit de perfectionner, & sur les besoins de la société qu'il falloit servir. On étoit persuadé que les anciens avoient dit tout ce qu'il étoit utile de savoir, & qu'ainsi l'éducation se réduisoit à mettre ceux qui desiroient de s'instruire à portée de lire avec fruit leurs ouvrages : l'étude des langues fut donc le principal objet qu'on se proposa. La langue hébraïque s'enseignoit en Allemagne, & étoit infiniment utile pour l'intelligence des livres saints ; les écoles d'Italie cultivoient avec succès les lettres grecques & l'éloquence latine. François I, vers l'année 1530, fonda, dans l'Université de Paris, trois chaires pour ces trois professions, il en ajouta une pour les mathématiques, science alors infiniment trop négligée, quoiqu'indispensable pour la perfection de presque tous les arts ; une pour la philosophie grecque & latine, & une pour la médecine. Car bien que ces deux dernières professions tinssent depuis long-temps un rang distingué dans l'enseignement public, comme leur mélange avec la scolastique les avoit fait dégénérer en des disputes de mots,

AN. 1547.

An. 1547. la pédanterie & le mauvais goût, qui continuèrent pendant plus d'un ſiècle à défigurer preſque tous les ouvrages écrits en langue vulgaire.

Enfin cet établiſſement n'offroit ni enſemble ni proportions : chaque chaire formoit un objet d'enſeignement iſolé ; la meſure, le temps, le lieu, étoient abandonnés à la diſcrétion des profeſſeurs & des étudians. Mais comment des hommes diſperſés dans différens colléges, & qui n'avoient aucun point de ralliement, auroient-ils pu concerter leurs exercices ? Ce dernier défaut fut bientôt apperçu, & l'on ſe propoſa d'y remédier. Il y avoit alors à la cour de François I, un homme, qui bien qu'inférieur en réputation à beaucoup d'autres ſavans, connoiſſoit mieux qu'eux les rapports qui lient toutes les connoiſſances humaines & la méthode d'étudier. Pierre du Chatel, né gentilhomme, mais pauvre, d'abord profeſſeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, précepteur à Bourges, ſecrétaire d'un ambaſſadeur à Rome, profeſſeur dans l'iſle de Chypre, facteur au Caire, interprète à Conſtantinople, puis ſecrétaire du cabinet & lecteur du roi, & enfin évêque de Mâcon ; toujours dévoré

de la soif de s'instruire, & mettant à profit ses lectures, ses voyages & ses observations sur les mœurs, les loix & les usages des différens peuples, avoit amassé un trésor de connoissances bien digérées, qui faisoient rechercher sa conversation de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour: c'étoit le seul savant, disoit François I., qu'il n'eût pu parvenir à épuiser, ni à trouver en défaut. Lié d'amitié avec les premiers professeurs royaux, il employa utilement son crédit pour assurer leur sort. Leurs gages n'avoient point encore d'assiette fixe; & malgré la faveur dont les honoroit le monarque, il pouvoit, entraîné par les soins du gouvernement, les perdre de vue, ils risquoient à sa mort de se trouver sans protecteur & sans état: du Chastel les fit placer sur la liste des officiers domestiques & commensaux de la maison du roi, ce qui leur assuroit le paiement de leurs gages. Choqué du peu de concert qui se remarquoit entre leurs exercices, il fit approuver au roi le projet de les réunir dans une même enceinte, de leur donner, outre cette multitude d'auditeurs bénévoles qui suivoient leurs leçons, six cens élèves choi-

AN. 1547.

sis, qui seroient nourris aux dépens de
An. 1547. l'Etat, de régler tellement leurs exer-
cices, que dans le cours de dix années, ces six cens élèves, destinés à former une pépinière de littérateurs, pussent s'initier dans toutes les sciences, & de doter ce nouveau collége de cinquante mille écus de revenu. Mais comme cette dépense auroit été trop onéreuse aux finances de l'Etat, du Chatel persuada facilement au roi d'y employer les revenus d'un certain nombre de bénéfices, en lui remontrant qu'on ne pouvoit faire un usage plus saint de ces biens légués, pour ainsi dire, au commun profit de la société, que de les employer à répandre & à propager les lumières. En conséquence le roi manda à la chambre des comptes de chercher dans le trésor des chartes, quelles prébendes & quels prieurés de fondation royale il pouvoit, sans beaucoup d'inconvéniens, réunir au nouveau collége: l'emplacement étoit choisi; c'étoit le terrein occupé par l'ancien hôtel de Nesle, en face du Louvre, où l'on voit aujourd'hui le collége Mazarin & l'hôtel des monnoies. Les plans furent arrêtés, & les lettres-patentes qui nommoient les trésoriers & l'architecte,

furent enregistrées avec un applaudissement général; mais comme la dépense des bâtimens devoit rouler sur le compte du roi, le chancelier Poyet, qui avoit la principale direction des finances, bien qu'il dût lui-même aux lettres son prodigieux avancement, prétexta successivement divers obstacles qui suspendirent, puis firent entièrement abandonner l'exécution de ce projet. Les professeurs continuèrent donc à vivre dispersés, à enseigner dans des écoles d'emprunt, & à se conformer aux réglemens de l'Université, autant que la nature de leurs exercices le comportoit. La nouveauté, leur célérité, leur zèle, attiroient une foule si prodigieuse d'auditeurs, que, comme il ne se trouvoit point de salles assez grandes pour les contenir, on fut obligé de doubler & quelquefois même de tripler les chaires dans chaque profession. Outre les services qu'ils rendoient par leurs leçons de vive voix, ils s'attachèrent à publier presque tous les ans des ouvrages de leur composition. Les premiers publièrent des grammaires & des dictionnaires qui facilitoient l'étude des langues: d'autres obtenant des congés, visitoient la Grèce

AN. 1547.

An. 1547. pour y chercher d'anciens manuscrits dont ils donnoient des éditions, & qu'ils déposoient ensuite dans la bibliothèque de Fontainebleau. Quelques-uns, enfin, ne dédaignèrent pas d'associer à leurs fonctions celle d'imprimeur, afin de veiller par eux-mêmes à la correction des ouvrages qu'ils mettoient au jour. Frappée du succès presque incroyable de leurs travaux, l'Université de Paris qui les avoit vus avec chagrin s'établir dans son sein, parce qu'en effet ils faisoient un tort manifeste à ses anciens membres, en donnant gratuitement, au moyen de leurs gages, des leçons que ceux-ci étoient forcés de vendre pour se procurer une subsistance, l'Université, dis-je, les accueillit avec transport; & plus sensible à l'intérêt général qu'au profit particulier de quelques individus, elle décerna de solemnelles actions de graces au roi, qui avoit jetté des regards paternels sur cette branche importante de l'administration. A la faveur du nouveau jour qui commençoit à se répandre, on fut en état d'apprécier les puériles frivolités qui avoient jusqu'alors occupé les esprits. On rougit de la grossièreté & de la barbarie du langage usité dans les écoles.

On porta des réglemens pour étendre le cours d'humanités, borné jusqu'alors à deux ou trois ans ; on lut avec de nouveaux yeux, on étudia avec plus d'intérêt, & peu-à-peu on se proposa d'imiter les bons écrivains de Rome & d'Athènes. AN. 1547.

Dans cette commotion générale des esprits, la philosophie elle-même fut à la veille d'éprouver une révolution. Un génie ardent & indomptable, Pierre Ramus, comparant, comme il le dit lui-même, les productions que dans son siècle on nommoit philosophiques, avec les écrits de Platon, de Xénophon & de Ciceron, & attribuant à l'admiration exclusive qu'on avoit vouée à Aristote, la stérilité dont l'esprit humain sembloit frappé, osa s'élever contre une domination qu'il croyoit usurpée, & composa, contre Aristote & ses stupides adorateurs, un écrit rempli de fiel. Cet attentat excita un soulèvement général : depuis que la philosophie d'Aristote s'étoit mêlée & comme incorporée avec la théologie, on ne croyoit pas qu'on pût toucher à l'une sans ébranler l'autre. Le parlement & le roi lui-même, furent obligés d'intervenir dans cette querelle : on nomma des commissaires aux par-

[redacted] ties belligérantes, mais il étoit diffi-
An. 1547. cile d'en trouver d'impartiaux. Dès les premières conférences, Ramus crut s'appercevoir qu'ils ne lui seroient pas favorables, & voulut décliner leur jugement. Le roi en fut tellement irrité, qu'il l'auroit sur-le-champ envoyé aux galères, si du Chatel n'eût fait révoquer un ordre qui n'auroit flétri que les lâches qui l'avoient sollicité ; & le monarque qui avoit eu la foiblesse de l'accorder. On se contenta de supprimer les ouvrages de Ramus, & il lui fut défendu sous les peines les plus sévères, de rien enseigner contre la doctrine du prince des philosophes. Ce silence fut de courte durée. Après la mort de François I, le cardinal de Lorraine, qui s'étoit chargé de la direction du collége royal, y procura une chaire à Ramus, & lui permit d'enseigner & d'écrire tout ce qui lui paroîtroit pouvoir contribuer aux progrès de la raison humaine. Ramus ne tarda pas à faire revivre sa première accusation contre Aristote, & substitua aux ouvrages presque inintelligibles qu'il combattoit, une logique plus claire & mieux proportionnée à la foiblesse de ses auditeurs ; mais autant cet ouvrage étoit su-

périeur aux insipides rapsodies qu'on débitoit dans les écoles sous le nom d'Aristote, autant il étoit inférieur aux traités du philosophe, envisagés sous leur vrai point de vue. La secte des Ramistes, transportée dans quelque contrées de l'Allemagne, s'y perpétua; mais elle ne put prendre racine au collége royal. Le seul avantage que Ramus procura à la nation, fut de lui ouvrir les yeux sur le vrai but qu'on devoit se proposer dans l'éducation; devenu doyen du collége royal, il tâcha de rendre à cet établissement un service d'un autre genre. An. 1547.

François I. avoit fondé les chaires royales pour les savans les plus célèbres, sans aucune distinction de régnicoles ou d'étrangers: passionné pour son ouvrage, & entouré d'hommes d'un mérite distingué, qu'il ne manquoit pas de consulter, il n'avoit fait que d'heureux choix; mais devoit-il se promettre la même attention de la part de ses successeurs? Sous la minorité de Charles IX, un Italien intrigant obtint la chaire de mathématiques qu'il n'étoit point en état de remplir. Ramus qui se trouvoit alors doyen des professeurs se

An. 1547. auquel il présenta ses lettres; l'intimida au point qu'il se démit de son office en faveur d'un autre homme qui n'étoit guères plus en état que lui de le bien exercer, mais qui avoit plus de poids & de considération personnelle. Ramus traduisit ce nouveau professeur au parlement, & le couvrit de confusion; mais il ne put parvenir à le destituer. Profitant du scandale public qu'occasionnoit cette affaire, il sollicita, & obtint de Charles IX des lettres-patentes, qui mettoient toutes les chaires royales à la dispute, à mesure qu'elles viendroient à vaquer. Ce réglement, qui avoit échappé à la sagesse du fondateur, ne fut jamais exécuté. L'usage généralement établi des résignations pour les offices comme pour les bénéfices, l'usage non moins vicieux des survivances, empêchèrent qu'aucune de ces chaires ne vînt à vaquer, & les troubles de l'Etat firent perdre de vue tous les principes d'une sage administration. Le collége royal ne fut donc pas plus à l'abri des mauvais choix, que toutes les autres compagnies du royaume; on seroit cependant tenté de croire qu'il en eut moins à souffrir qu'aucune

autre, si l'on jette les yeux sur cette liste d'hommes, plus ou moins célèbres, qui remplirent ces chaires sans interruption. Ce que l'on ne craint point d'assurer, c'est qu'aucun autre corps littéraire dans l'Europe, à nombre égal, n'a produit un aussi grand nombre d'ouvrages. On doit, sans doute, attribuer cette émulation des professeurs, & à l'attention du public, qui avoit les yeux ouverts sur ce précieux établissement, & à la protection constante dont l'honorèrent les successeurs de François I. Henri II y fonda une nouvelle chaire d'éloquence latine ; Charles IX une de philosophie grecque & latine ; Henri III une de chirurgie & une de langue arabe. Ce monarque s'étoit solemnellement engagé de mettre à exécution le projet de François I, par rapport à la fondation & à la dotation d'un nouveau collége ; les guerres civiles, les fureurs de la ligue, le réduisirent bientôt à ne pouvoir plus même payer les gages des professeurs. Réduits à la plus extrême pauvreté, en bute à la haine des ligueurs qui connoissoient leur attachement pour l'autorité légitime, plusieurs de ces professeurs allèrent chercher un asyle dans les pays étrangers. D'autres

AN. 1547.

An. 1547. plus courageux, restèrent constamment attachés à leurs fonctions. Denys Lambin osa, dans ses commentaires sur Cornelius Nepos, rappeller les François à leurs sermens, & ne fut redevable qu'à sa vieillesse, d'un reste de vie qu'on eut honte de lui arracher. Jean Passerat, dans la satyre Menippée, se servit des armes du ridicule, pour confondre les conseils des ligueurs; le trait que nous allons rapporter mérite d'être transmis à la postérité. Henri IV assiégeoit Paris, &, curieux de savoir qu'elles étoient les dispositions des bourgeois à son égard il avoit engagé quelques officiers à s'introduire dans la ville en habit déguisé, & à recueillir les propos qu'ils entendroient dans les rues: l'un d'eux apperçut un grand concours d'étudians sur la place Cambrai; c'étoit l'heure où le professeur d'hébreu alloit donner sa leçon: le gentilhomme se mêla dans la foule, & entra dans la salle d'assemblée. Le hasard voulut que le professeur expliquât ce même jour le pseaume *Exaudiat*: entraîné par son sujet, il établit avec tant de force les droits sacrés du trône, il peignit avec tant de chaleur les fléaux dont le ciel ne manque

que point d'accabler un peuple rebelle, que ses auditeurs se précipitant avec lui à genoux, & oubliant dans ce moment d'enthousiasme ce qu'ils avoient à redouter de la part des ligueurs, firent retentir l'air des prières que l'Eglise adresse au ciel pour la conservation des jours du roi. Il paroît que Henri, à qui cette scène touchante fut rapportée, n'oublia point des preuves si éclatantes de fidélité. Lorsqu'après la réduction de Paris, les professeurs royaux allèrent solliciter le payement de leurs gages, qui avoit été suspendu depuis le commencement des troubles : *j'ordonne* dit ce monarque, *qu'on retranche un plat de ma table, jusqu'à ce que les gages de mes lecteurs soient acquittés ; monsieur de Rosni les payera.* Ils allèrent trouver ce redoutable surintendant des finances, devenu si célèbre depuis sous le nom de duc de Sully. Après les avoir entendus, & s'être éclairci de la nature de leur institution & de leurs travaux, il leur dit avec sa liberté gauloise : *les autres vous ont donné du parchemin & de la cire, le roi vous a donné sa parole, & moi je vais vous donner de l'argent.* Non content d'acquitter ce qui leur étoit dû, il devint

AN. 1547. un de leur plus zélés protecteurs, & dès que les finances furent rétablies, il se joignit au cardinal du Perron, pour presser le roi de leur procurer des écoles, un logement & une augmentation de gages, que le renchérissement survenu depuis leur institution dans toutes les choses de premier besoin, rendoit juste & indispensable. On ne songea plus à l'hotel de Nesle ; les colléges contigus de Cambrai & de Tréguier, où les professeurs donnoient déjà leurs leçons, présentoient un terrein vaste & commode au centre de l'Université : on persuada au roi d'en faire l'acquisition, d'y construire non-seulement les nouvelles écoles, mais une galerie où il déposeroit la bibliothèque royale de Fontainebleau, une imprimerie, des atteliers pour les artistes, & de doter cette nouvelle maison de dix mille écus de rente. Les fondations étoient jettées, les murs commençoient à s'élever, lorsqu'un bras parricide enleva à la patrie le grand Henri. Louis XIII vint trois mois après, accompagné de la reine sa mère, poser la première pierre de la seule aile du bâtiment qui ait été achevée : c'étoit celle qui avoit été destinée à loger la bibliothèque de Fon-

tainebleau : comme les troubles de la régence firent cesser les travaux, on y pratiqua trois salles, qui servirent d'écoles aux professeurs, mais ils n'eurent ni logemens ni augmentations de gages. An. 1547.

Vers le même temps une querelle particulière brouilla les professeurs royaux avec le corps de l'Université : en voici l'occasion. Ce même Ramus dont nous avons tant parlé, mécontent de n'avoir pu parvenir à l'exécution des lettres-patentes qui mettoient toutes les chaires royales à la dispute, à mesure qu'elles viendroient à vaquer, en avoit fondé à ses propres dépens une de mathématiques, qui devoit être disputée tous les trois ans, & il avoit établi pour juges du mérite des contendans, les professeurs royaux, assistés de quelques magistrats. Dans une de ces disputes, un contendant, qui soupçonnoit les professeurs royaux de ne lui être pas favorable, fit intervenir le recteur de l'Université. Celui-ci voulant terminer avec hauteur une affaire qui lui étoit étrangère, ne trouva pas toute la docilité qu'il avoit attendue ; il se plaignit que sa dignité n'avoit pas été respectée : dans l'action qu'il intenta

An. 1547 aux professeurs royaux, il produisit les lettres de Charles IX, qui mettoient toutes les chaires royales au concours, & comme aucun n'avoit été pourvu par cette voie, il se fit autoriser à saisir leurs gages entre les mains des trésoriers. Les professeurs appellèrent au conseil, où après bien des démarches inutiles, ils désespéroient d'être entendus, lorsque le cardinal Alfonse de Richelieu fut pourvu de la charge de grand-aumônier, à laquelle se trouvoit alors annexée la direction du collége royal. Frère du premier ministre, il obtint, sans beaucoup de difficulté, un arrêt du conseil, qui imposoit silence à l'Université, & réduisoit à très-peu de chose l'autorité du recteur sur les professeurs royaux. Il en résulta deux inconvéniens : car, d'un côté, le ressentiment sépara deux corps, qui essentiellement liés, quoique occupés d'études différentes, ne pouvoient atteindre leur but que par la concorde, & une mutuelle intelligence ; & de l'autre côté, les grands-aumôniers qu'aucune considération n'arrêtoit plus, abusèrent tellement de leur pouvoir, que le roi fut obligé de leur ôter la direction du collége royal, pour la

confier au secrétaire d'Etat, chargé du département de la maison du roi. Louis XIII fonda dans ce collège deux nouvelles chaires pour l'étude du droit canon; Louis XIV en fonda une pour la langue syriaque. C'est à quoi se bornèrent les bienfaits de ce monarque, si célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres. Jaloux du titre de fondateur, & ne considérant pas assez qu'il est encore plus intéressant d'encourager des établissemens dont l'utilité a été connue par une longue expérience, que d'en former de nouveaux; il fonda une superbe bibliothèque publique, une imprimerie, un jardin des plantes, des académies; & ne songea à réaliser ni le projet de François I, ni même celui de Henri IV. Cependant le collége royal avoit plus besoin que jamais que le gouvernement s'en occupât. Indépendamment de la modicité des gages des professeurs, qui n'avoit plus aucune proportion avec les besoins de la vie, & qui devenoit plus sensible encore par la comparaison avec les nouveaux établissemens, il venoit de s'opérer une révolution dans les lettres, dont le contre-coup ne pouvoit manquer de

AN. 1547.

AN. 1547. retomber sur le collége royal. La philosophie ancienne, trop au-dessus de la portée & des maîtres qui l'enseignoient, & des étudians qu'il falloit instruire, céda enfin aux efforts de l'heureux Descartes. Ses partisans regardant l'admiration que l'on conservoit pour Aristote, comme le plus grand obstacle aux progrès de la nouvelle secte, remplirent leurs écrits de déclamations contre l'ancienne philosophie. On ne s'arrêta pas là : notre littérature avoit fait des progrès rapides sous le règne de Louis XIV : en se livrant à une étude réfléchie des bons écrivains de l'antiquité, non plus comme autrefois, pour savoir ce qu'ils avoient dit, & emprunter d'eux quelques maximes, mais pour marcher sur leurs traces, & leur dérober leur art, quelques hommes de génie s'étoient approchés de leurs modèles ; on chercha à se persuader qu'ils les avoient surpassés, & qu'ainsi il étoit superflu & absurde de se donner beaucoup de peine pour chercher dans la Grèce & à Rome ce qu'on trouvoit, & beaucoup mieux, & beaucoup plus commodément chez soi. Pour accréditer cette prétendue supériorité, on traita Homère, Sophocle & Démosthènes,

comme on avoit traité Ariſtote & Platon : on ſent aſſez quel préjudice cette nouvelle façon de penſer devoit porter à un établiſſement ſpécialement conſacré à cultiver la littérature ancienne, & à former des ſavans : à meſure qu'elle s'établiſſoit, les écoles royales ſe dépeuploient. Attirés par l'extrême facilité que préſentoit la carrière littéraire, & impatiens d'acquérir de la réputation, les jeunes gens à qui la nature avoit donné quelques diſpoſitions, s'y précipitoient à l'envi, ſans examen & ſans préparatifs, tandis que les profeſſeurs royaux, réduits à un petit nombre d'auditeurs que la contagion n'avoit point encore gâtés, déploroient l'affoibliſſement progreſſif des études, & ne ſe conſoloient que par l'eſpérance que la réflexion & l'expérience, ramèneroient des temps plus heureux. Mais il falloit pouvoir les attendre, & les choſes en étoient venues au point qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre. Leurs gages étoient réduits à ſix cens livres ſur le tréſor royal, & expoſés à de fâcheux retardemens. Obligés de ſe diſperſer dans tous les quartiers de Paris, pour s'y procurer des logemens plus commodes ou moins diſpendieux, ils conſu-

An. 1547.

AN. 1547. moient à traverser cette capitale un temps aussi considérable que celui qu'emportoient leurs exercices, & ne pouvoient que bien difficilement arriver à l'heure précise, indiquée pour leurs leçons. Plusieurs manquoient absolument d'auditeurs, d'autres n'en trouvoient qu'un petit nombre, qui souvent avoient plus de loisir & de curiosité que d'ardeur & de dispositions. Il n'y avoit que trois écoles pour les dix neuf professeurs, & de quelque manière qu'ils concertassent les heures de leurs exercices, il arrivoit, pendant les courtes journées d'hiver, que le professeur & les étudians étoient obligés d'attendre, exposés à toutes les intempéries de la saison, qu'une salle se vuidât, pour pouvoir s'y mettre à couvert : enfin ces trois salles, auxquelles on n'avoit point fait de réparations depuis le règne de Louis XIII, étoient à la veille de s'écrouler.

Au moment où tant de causes physiques & morales concouroient à l'anéantissement du seul établissement où les jeunes gens, qui au sortir du cours des études ordinaires, desirent de se perfectionner dans quelque genre de science ou de littérature, soient assu-

tés de trouver des nouveaux guides, qui leur montrent la route & leur en applanissent les difficultés; monsieur le duc de la Vrillière, qui en avoit la direction, proposa au conseil un moyen facile de lui rendre une nouvelle vie. Louis XV à son avénement au trône, voulant procurer l'éducation gratuite à ses sujets dans la première école de son royaume, avoit réuni les messageries de l'Université à la ferme générale des postes & messageries de France, & avoit assigné aux professeurs, tant à titre d'indemnité, que pour leur tenir lieu des contributions qu'ils tiroient auparavant de leurs écoliers, le vingt-huitième effectif de cette ferme générale. Dans la dernière distribution qu'il avoit faite de ce revenu, après avoir pourvu à tous les besoins de l'Université, il avoit réservé & mis en dépôt une somme annuelle de trente mille livres, dont il promettoit de fixer l'emploi pour le bien de l'instruction, principalement dans le sein de l'université de Paris. En rappellant les professeurs royaux à leur première institution, & en les faisant rentrer dans cette même Université, dont ils n'avoient jamais dû se croire séparés, il pouvoit sans

An. 1547.

AN. 1547. déroger à aucun de ses engagemens, les faire participer à un revenu dont il n'avoit point encore marqué la destination. Des lettres-patentes attribuèrent à la réparation & à l'aggrandissement des écoles, les arrérages accumulés de cette rente, & assignèrent quinze mille livres annuelles pour suppléer à la dotation des chaires. Un arrangement si naturel, a porté les gages des professeurs à quatorze cens livres, & leur a procuré non-seulement des écoles, mais neuf logemens pour les anciens. Toutes les chaires étoient doubles ou triples, même dans des genres d'enseignemens qui n'attiroient presque plus d'auditeurs. En conservant tous les genres d'instruction déjà établis, puisqu'il n'y en a effectivement aucun qui ne puisse trouver utilement sa place dans une grande monarchie, & en se contentant de changer la destination de celles de ces chaires qui étoient en quelque sorte surnuméraires, le roi, sans charger son trésor, a créé de nouvelles chaires pour le turc & le persan, pour la littérature françoise, l'astronomie, la méchanique, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle, & le droit de la nature & des gens. De-

puis cette époque les exercices du collége royal se sont ranimés; mais ne nous flattons pas qu'ils reprennent leur ancienne vigueur, jusqu'à ce que les esprits désabusés cherchent dans la culture des lettres, non plus une vaine ostentation ni un stérile amusement, mais des connoissances utiles & une solide instruction. C'est aux professeurs royaux qu'il appartient principalement de hâter, & par leurs leçons, & par leurs écrits, une si heureuse révolution. An. 1547.

Le continuateur de cette histoire, n'ayant à y consacrer que les momens que lui laissent des devoirs impérieux; aussi impatienté que le public des lenteurs qu'il a mise dans la publication des volumes précédens, mais jugeant que dans une matière aussi grave il ne pouvoit procéder avec trop de retenue & de maturité; effrayé de l'énorme quantité d'écrits contradictoires que les catholiques & les protestans ont publié à l'envi, pour le maintien ou l'honneur de leur cause, & qu'il faut avoir tous comparés, discutés & analysés, avant que d'asseoir son jugement sur aucun des personnages qui vont occuper la scène; & fermement con-

AN. 1547. vaincu que cette nouvelle tâche demandoit un homme tout entier, avoit résolu de terminer ici sa carrière. Après plus d'un an d'interruption, cédant aux instances de ses amis, & voyant approcher le terme où il lui sera permis d'aspirer à la vétérance d'une chaire qu'il remplit depuis dix-huit ans, il a ramassé & mis en ordre les matériaux des deux règnes suivans, qu'il se propose de livrer incessamment à l'impression.

Fin du Tome XXV.